

Avionpuits. Thomas d'Avilhonpuiche, écuyer, reçoit, du Luxembourg, une rente sur Durbuy, 1386 : trois macles, le 3^e sommé d'une fleur de lis. L. : ✠ *Temas davelonp'* (B.).

Henricus de Astenoir (ESNEUX) et *Wilhelmus de Avilhonpuiche, fratres, armigeri*, sont cités dans un acte du 13 novbr. 1297 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de l'égl. Saint-Lambert de Liège*, p. 541).

AVRENDOREN (*Rixio, miles de*), échevin de Tirlemont, 1287 (n. st.) : trois pals retraits, chargés, chacun, de trois roses, ou coquilles (?). L. : ✠ *S' Rixonis mil. then* (S.-G.).

Awan (Everard d'), gentilhomme et h. jugeable en la salle de Sa Maj. à Bastogne, décl. tenir, du roi de France, une maison, etc., à Vaux, prévôté de Bastogne, 1681 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle ; aux 2^e et 3^e d'hermine, les mouchetures posées en bande. C. : une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^c).

Awans (Guillaume Wilkar d'), écuyer, échevin de

Liège, vers 1420 : de vair ; à l'écu. burelé, chargé d'un lion cour. (?), broch. L. : *ilhe . m esk . de Lige* (C. de B.) (voir **Hognoul, Crisnée, Wavreis**).

GELRE donne ainsi les armes de *her Jan van den Awans* : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur, et un semé de billettes. C. : une tête et col de lion de l'écu, entre un vol de gueules.

Axel. *Philips van Axsele*, chev., 1309 : un chevron. L. : ✠ *S' Philippi de Axella mili* (Fl.).

— *Philips*, chev., fils dudit Philippe, 1309 : un chevron et un lambel broch. L. : ★ *pi de Axcele militis* (Fl.).

— *Woutre*, chev., frère du précédent, 1309 : un chevron, chargé de trois feuilles de tilleul. L. : ★ *S' Walteri de Axella milit* (Fl.).

Voir, sur ces personnages, *l'Invent analyt.*, par le BARON DE SAINT-GENOIS, N^o 1200.

Axpoele, voir **Oste**.

B

Baal. *Henricus de Bala, miles*, vend, avec *Franko de Berke* et d'autres, certaines juridictions au comte G. de Juliers, 1311 : une fasce, accompagnée de trois (2. 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : *S' Henrici de Bale militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 203).

Baar. Frédéric, sire de *Baere*, décl. avoir vendu à Renaud, duc de Gueldre, *dat gherichte tot Velp (Velp) ende dat halve gherichte tot Oijsterbeke* (Oosterbeek), etc., 1342, 18 mars ; Frédéric, sire de *Bare*, conclut, avec le comte de Moers, Gérard van Herlaer, Gisbert, sire de Bronkhorst et de Batenburg et Jean van der Kemnaden, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : une bande. L., 1342 : *S' Frederici domini de Baere* (Arnhem, *Rekenk.*, N^o 584, et *Geld.*).

— *Here Henric van Baere*, oncle du sire de Baar, 1342 : une bande, chargée en cœur d'un h. posé en barre. L. : ★ *S Henrici . . . are* (Arnhem, *loc. cit.*).

— *Here Arnd van Baere*, parent (*neve*) du sire de Baar, 1342 : une bande et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *Sigill Arnoldi de Bare mi . . . is* (Ibid.).

— Thierry van *Baer* sc. le traité d'union des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une bande. C. : une

tête et col de lévrier de l'écu. L. : *Sigillum Diric de Baer* (Arnhem, *Rekenk.*).

Baar. Frédéric van *Bair*, écoutète de Moers, 1500 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, une bande (Duss., *Orange-Moers*, N^{os} 106-7) (voir **Moers, Vos**).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Baer*. Gueuldrois : d'or à la bande de gueules. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'or, langué de gueules.

Baarle, Baerl, etc. *Wygerus de Barle* s'inféode à Godefroid, sire de Heinsberg, 1321 : plain ; au chef d'hermine et à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Wiere de Barle* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 273).

— *Godevert van Barle*, écuyer, sc. les actes des frères *Godevert* et *Wouter van Delf*, ses parents, 1333 : une fasce ondoie-entée. L. : ✠ *S' Godefridi de Barle* (B., N^{os} 293 et 294).

— *Johan van Barle (cerbaer man)* sc. pour les fabriciens de *Barle* (Baerl), qui le disent : *onse naber ende medekerspelsman*, 1406 : une fasce, surmontée de trois lions (Duss., *Orange-Moers*, N^o 51).

— Jean et Corneille van *Barll* (son sceau est tombé) sc. la convention entre les frères van Boholz et

leurs deux neveux, 1529; Jean : une fleur de lis. C. : une tête et col de lévrier (*Geld.*).

Baarle, Baerl, etc. Jean van *Barll*, oncle de Sophie van Bocholz, dont il sc. le contrat de mariage, 1535 : une fasce, surmontée de . . . (trois lions ?). L. : *S' Iohan van Baerle* (Ibid.) (Voir **Brant**).

Baarsdorp. Jan *Willems zone van Barsdorp* (voir **Poele**), 1292 : un sautoir et une fasce broch. L. : *S' Ian f Willems vā Barstorbt* (Fl.).

— (Jean de), 1299 : même écu. L. : *S' Iohis de Barsdorp* (Mons, *Hainaut*).

D'après *GELRE. H' Gēs van Baerstorp*, h. du « duc » de Hollande, porte : de sable à la fasce d'argent et au sautoir de gueules broch.

Babbus (Jean), échevin d'Arlon, 1440 : un lion (Guirsch).

Bachant. Les échevins de la ville de *Bassehan*, 1592 et 1626 : un fascé de vair et de . . . L. : *Seel escheuinal de Baissehant* (Mons, Gr. scab. de Bachant).

Bachelier. Jean *Bacheleer*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une rose et une bordure engrêlée (Fl.).

— Gillon *Bacheleir*, clerc, caution du comte de Namur, 1358 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) encriers. L. : *S' Egidii Bacheleir* (Nam., N° 826). (Fig. 18).

— Jehan *Bachelor*, receveur du duc de Brabant, à Nivelles, 1446 : écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; au 3^e, un membre d'aigle, la serre en haut; au 4^e, une étoile. C. : un vol. L. : *S' Iehan . . cheler* (B.).

— Nicolas *Bachelor*, écuyer, conseiller, chambellan du roi de France et lieutenant général du bailli de Tournai, etc., 1506 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois trèfles. C. : une tête et col de licorne. S. : deux licornes. L. : . . . *las Bache . . .* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), et *Bagelier*, échevin forain de Braine-l'Alleud, 1594; *alloyer* de cette ville, 1607; h. de fief, 1608 : trois roses, mal ordonnées (N.-D., Anvers; pap. d'une fam. Theijs, de Braine-l'Alleud).

Badoche, voir **Baudoche**.

Badrion. Jean *Baudreon* reçoit, du Brabant, pour lui-même et son frère Baudouin, 100 écus Philippus, pour leurs frais et pertes (guerre de Flandre ?), 1358 : un fretté; au chef, chargé d'une rose et d'un dais, accostés. L. : *S' Iohans Badrion* (B.) Fig. 19).

Baduele (Jean), échevin de Namur, 1427 : un écrier et une force en chef, une autre force en pointe, toutes deux renversées, et au point du chef une étoile (?) L. : . . . *Iohan Bavdoele* (Nam., Salz., c. 517).

— Jehan *Baduelle*, l'aîné, h. de fief du comte de Namur, 1450 : même écu, sans meuble au point du chef. C. : deux huchets affrontés, les pavillons en haut (C. C. B., c. 108).

BADUIC (Guillaume de), écuyer, lieutenant du gouverneur et sénéchal de *Boulenois*, 1393 : une aigle éployée (B.).

Baenst (Jehan le), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1396 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

— (Jehan le), même qualité, 1396, 7, 8, 9 : même écu, les merlettes non contournées, mais surmontées d'un lambel. L. : *S' Jan de Baenst* (Ibid., l. 38).

— (Jehan de) (fils de Colaert), échevin de Furnes 1435; h. de fief de la châtellenie de Furnes, 1442 : trois (2, 1) merlettes, accompagnées en cœur de . . . (étoile ?). S. s. : un griffon accroupi. L. : *S' Ian de Baenst* (Ibid., l. 93-4).

— (Jehan de), reçoit une rente sur l'épier de Bruges, 1453, 4, 6; J. le Baenst, bourgmestre de Bruges, 1460 : une fasce, accompagnée de trois merlette, rangées en chef, surmontées d'un lambel. C. : une tête et col de licorne. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Ians de Baenst* (Ibid., l. 378-9).

— (Jehan de), chev., sgr. de Saint-Georges et de Beernem, 1463; chev., sgr. de Saint-Georges, 1470, 1, reçoit une rente sur l'espier de Bruges : mêmes écu, C. et T. d. L. : *S' Ian de Baenst* (Ibid., l. 379).

— (Anne de), veuve de messire Philippe, bâtard de Brabant, chev., sgr. de Cruijbeke, 1480 : même écu, sans lambel. L. : *S' Anne de Baents* (!) (Ibid., l. 45).

— (Roland de), mari de Jossine 's Witten (fille d'André), qui tient du comte de Flandre un fief à Waerschoot, 1502 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. S. s. : un griffon. Le sceau est cassé à d. (Fiefs, N° 3392).

— (Jean de), chev., sgr. de Lembeke, etc., tient, de la sgrie de Wesseghem, des fiefs à Knesselaere et Ursel, 1502 : même écu, mais la fasce chargée de trois roses. Même C. (Ibid., Nos 10853-4).

— (Jean de), fils d'Adrien, tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1514 : même écu que Roland, mais la fasce chargée d'une étoile. C. : comme Roland. S. : deux griffons (Ibid., c. 887, l. 151-201).

Baenst (Jean de), fils de sire Roland, tient, pour sa femme, d^{lle} Jeanne 's Bosschers, fille de Gilles, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1515 : même écu que Roland. Même C. (Ibid., N° 7025) (voir **Damman, Laduese**).

Baerdeghem. *Liedekinus de Bardeghem, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus armigeris nobiscum, decenter armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : une bande, chargée de trois aigles. L. : $\text{✠ S Liedeken vā Bardegh'e}$ (B., N° 415).

— Baudouin van *Bartenghem*, h. de fief à Bruges (ou au métier de Bruges), 1351 : dans le champ du sceau, une clef, accostée de deux étoiles (Fl.).

— Jeanne van *Bardeghem, mire vrouwen naturelike sustere van Brabant* (sœur naturelle de la duchesse Jeanne), reçoit une rente viagère par l'amman de Bruxelles, 1376 : un lion et une bande engrêlée broch. L. : . . . *Ie Bardegh'e* ; 1379 : même même écu, mais la bande non engrêlée. L. : *S Iehanne van Bardeghem* (B.).

— Pierre van *Bardegeem*, échevin de Tirlemont, 1396 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. Sur le tout, un écus fruste. L. : *S Petri de Ba m scab then* (B.).

— Pierre van *Bardegehem*, même qualité, 1436 : écartelé; au 1^{er}, un lion; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché; au 4^e, une grenouille (en pal). L. : ✠ S Bar thene (Couv. d'Oplinter; A. G. B.).

Robijn van *Bardeg[he]em*, même qualité, 1446, 9 : même écu. L. : . . . *Rob B scabi ten* (S.-G. et Heijl.).

— Rombaud van *Baerdegem*, échevin de Malines, 1467 : une bande, chargée de trois alérions (Mal).

BAERGIEN (Jean van der) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1/2 fl., à lui dû par le duc, du chef de sa *hove*, englobée dans le parc de Bruxelles, 1432 : huit (3, 3, 2) trèfles, posés en barre. L. : *S Ian Baren . . .* (B.).

Johannes dictus van der Baergen, corrigiarius (corroyeur) (*filius naturalis Johannis dicti van der Baergen*) et *Aleydis de Monfort, eius uxor*, sont cités dans un acte du 2 mai 1432 (B.).

Baerch (Jacques de) tient, du comte de Flandre, un fief à Avecappelle, 1403 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande échiquetée broch., accompagnée au canton s. d'une feuille de tilleul, sans tige (Fiefs, c. 887, l. 113-124).

Baerl, voir **Baarle**.

Baers (Arnould) (voir **Clèves**), 1400 : un chevron, chargé d'une perche (poisson), posée en fasce, et accompagné de trois feuilles de nénuphar. L. : . . . *Aernt Baer* (Arnhem, *Rekenk*, N° 798).

Baers van Melden (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 : six (3, 2, 1) perches (poissons = *baars*), posés en bande. L. : ✠ S Ihan Baers (Fl.).

Baers van Velaer (Thierry), échevin de Nimègue, 1435 : une perche (*baars*), posée en bande, recourbée à d. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (*Geld*).

— (Evrard), même qualité, 1492 : même écu. C. cassé (Ibid.).

Baert. Pierre *Baerd*, échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, une étoile (Els.).

— Pierre *Baerd*, tuteur de Jacques *Baerd* (fils de Jean), qui tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1405 : un chevron composé, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

— Jacques *Baerd*, receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, pour le pays de Waes (Tamise, etc.), 1409 : une tête barbue, de face. L. : *S Iac rt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238).

— Jacques *Baerd*, au nom de sa femme, et *Morissis van Varssenaere*, bourgeois de Bruges, reçoivent une rente viagère sur la *gruit* de cette ville, 1458 : deux doloires, passées en sautoir, et une bordure endentée. T. : un ange. L. : *S Iacop* (Ibid., l. 379).

— (Jean) (fils d'Arnould), tuteur d'Adrien Baert (fils de Louis), qui tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Eijne, près d'Audenarde, 1512 ; une aigle éployée (Ibid., N° 10873).

— (Gilles), fils d'Adrien, tient, de la même sgrie, un fief à Eijne, 1546 : une fleur de lis. La pointe est cassée. S. s. : un griffon (Ibid., N° 10893).

— (Arnould), docteur en droit, échevin de Bruxelles, 1594, 5 : un chevron, accompagné de trois étoiles ; au chef chargé d'un lion léopardé. C. fruste (E. G., 367, et S.-T., c. 43).

— (damoiseau Paul), sgr. de Berentode, échevin de Bruxelles, 1626 : écartelé, au 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois étoiles ; aux 2^e et 3^e, une bande, accompagné au canton s. d'un écus. fruste. C. cassé L. : *ert d entro . . .* (Mal.) (voir **Calonne, Clockman**).

Baertier (Jean de) reçoit des paiements pour des travaux exécutés au moulin du duc de Bourgogne à Reninghelst, fournitures de clous, etc., 1414, 6.

21, 9 : un trèfle, enclos d'un chapel de roses, fleuri de trois pièces. L. : *S Ian de Baertier* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 41, 221 et 238).

Baertmakere (Jean de) tient, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1430 : une clef contournée (Fiefs, N° 3900).

Baes. *Ludovicus Baets*, échevin de Louvain, 1310 (n. st.), 11, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écu. au sautoir engrêlé. L. : *S Ludovici Baes scabini louan* (S.-G.) (voir **Baets**).

Baesrode. Pierre de *Baesroec*, h. de fief, à Tubize, de Mgr. Englebert d'Enghien, sire de Ramerie, la Folie et Tubize, 1460 : un poisson, posé en bande. L. : *van Baes* . . . (abb. de W.-B., c. 4007).

— (Jérôme van), échevin de Malines, 1534 : trois colombes, tenant, chacune au bec un rameau ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Mal.).

— Gaspar van *Baesserode*, même qualité, 1610 : trois oiseaux ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Ibid.).

Baest (Nicolas de), chanoine de Liège, 1436 : deux fasces ; au chef chargé d'une étoile (coquille ?) (S.-T., c. 14).

Baets (Louis), h. de fief de Louis Roelants, sgr. de *Wiltsele* (Wilsle) 1470 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écu. au sautoir engrêlé. C. : une tête et col de loup. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Ludovici Baets* (S.-G.) (voir **Baes**)

Baexen. Gauthier van *Baexs* et sa femme (N. N.) dotent Thierry van Malburg à son mariage avec Anne van Bronkhorst, 1541 ; G. van *Baexen*, sgr. de Leeuwenborgh, sc. le contrat de mariage de Gérard van Poelgeest avec d^{lle} *Goijart* van Malburg, 1544 ; G. van *Baexen* et sa femme, *Peter* (!) van Echteid, doivent 2000 cour. de France ; la dame, survivant à son mari, les remboursera, sur ses biens sis entre la Meuse et le Wahal, dont les époux se sont mutuellement donné l'usufruit, 1547 : un lion cour. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq (*Geld.*) (voir **Malburg**).

— (Jean-Werner a) décl. tenir, du roi de France, pour lui, Marie-Anne et Marie-Françoise, filles mineures de François a *Baexen*, un fief à Noville, des rentes *illec*, à Wibrin, Tillet, Bastogne, etc., 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713b).

Bagghe, voir **Berghen**.

Baghelard (Nicolas), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : une ancre, les becs en haut (Fl.).

BAYL, et **BAYLGHE** (*Ludovicus de*), échevin de Saint-Trond, 1595 : trois losanges (!). C. : un vol (S.-T., c. 41).

— *Loijck de Bailhe*, échevin *illec*, 1615, 20 : trois macles. C. : un vol (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, de *Baylge* porte : de sable à trois macles d'or.

Baillerie. Jean, le bâtard van *der Bailherien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 56 2/3 mout., 1374 ; Jean van *der Baillerien*, 1384 : trois coqs et un filet broch. L. : *Si Iehan del Balere* (B.).

Baillet (Jean-Bapt. de), écuyer, sgr. de la Tour, décl. tenir du roi de France, ladite sgrie, mouvant de l'évêché de Verdun, 1681, et comme curateur de Marg. — Gertr. de B., sa sœur mineure, la mairie de Reckingen, dans la *land-mairie* de Bettembourg, une partie de la sgrie de Bubange (mairie de Remich), du château, des hameaux de *Wies* et de *Weyler*, de la sgrie d'Ansembourg, etc., 1682 : d'azur à une voile, attachée à son antenne. C. : une tête et col biche (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713c) (voir **Fierens**).

— Jehans de *Baillet* (Bailly ?), h. de fief du duc de Brabant, assiste à une formalité à Tournai, 1357 : deux poissons *accostés*. L. : ✠ *S Iehan de Barler* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

Bailleul. *Vir nobilis Sigerus de Balliolo*, miles, sc. à Male, 1287 : un sautoir de vair, de deux tires. L. : ✠ *S Sohtr de Bai* *lr* (Fl.).

— Sohier de *Bailleul*, chev., maréchal de Flandre, 1290 : même écu. L. : ✠ *S Sowier de Bailleul chr* (*Nam*, N° 224).

— *Willaymes*, sires de *Bailhuel* et de *Roinsoit* (Ronsoy), 1293 : une fasce. L. : ✠ *S* *aillet* *so . t* (Fl.).

Voir, sur lui et *Sigerus*, *l'Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

— Pierre van *Belle*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 2453 1/3 mout., 1374 ; sc. une quittance pour son varlet Henri Hüge, du chef de la même bataille, 1374 : un sautoir de vair, de deux tires. L. : ✠ *S P de Balieul ma* . . . *al de Flandres* (B.) (voir **Belle** et **Belœil**).

Il est, sans doute, *her Peter van Belle*, cité, par GELRE, parmi les Flamands, avec un écu de gueules au sautoir de vair, de deux tires.

GELRE donne au burgrave d'Ypres : de gueules à la croix de vair, de deux tires. Le cq. d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussée d'hermine, sommé d'un grand disque de vair.

L'armorial du XIV^e s., publié par Douet Darq donne à *M. Pierres de Bailleul* : de gueules à un sauteur *eschiquete* (!) d'argent et d'azur.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XII.

Fig. 1. Sceau de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol (1282).
Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Waleran de Luxembourg, chevalier,
sire de Ligny (1285).



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is scattered and difficult to read due to its low contrast and faintness.



Bayot, voir **Rousseau**.

Bais. Nicolas *delebaïs*, procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, 1477, 8, 80, 1, 2 : une fasce, chargée d'une croizette, surmontée de quatre besants, ou tourteaux, rangés en fasce, et soutenue de quatre pals. C. : une femme nue iss., aux longs cheveux flottants. L. : *Nicolas de lebaïs* (Tournai, Chartrier).

Baisy. *Colart de Baisier* (et *Baysyer*), échevin de la franchise de Genappe, 1454 : un semé de billettes ; écuss. en cœur, de vair à trois pals. T. : un ange. L. : *S Colart de Bai . . . y* (B.).

Bajenrioux (Maieur et échevins de), à Neufvilles-lez-Soignies, 1619 : un chevron, accompagné de deux têtes de léopard en chef et d'un membre d'aigle, la serre en bas, en pointe (Fourneau). L. :
... *Bagenry* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

BAISSY, voir **HURTEFALE**.

Bakaert (Jean), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 304 mout., 1374 : trois losanges ; au fr.-q. broch. plain. L. : *S Jan van Balt* (B.).

Bachem. *Arnolt van Bagheym*, *eyn ridder*, son *Hermans van Bagheym*, a reçu en fief, de Gérard, comte de Juliers, *dat bourghuys zu Bagheym*, 1326 : deux bandes. L. : *S Arnoltdi dni de Baigheim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 316 1/2) (voir **Merode**, **Reede**, **Schavart**).

L'acte est scellé, c. a. a., par *Here Godart, der kamere van Bagheym*. D'après **FAHNE**, *Gesch. der coeln.*, etc. *Geschl.*, le sire de Bachem était chambellan de l'archevêque de Cologne.

GELRE cite, parmi les vassaux de l'évêque de Mayence, un *Thonis van Bachem* : d'argent à deux bandes de gueules. Cq. couronné de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué d'azur, oreillé de gueules.

— *Hermann et Arnould van Bagheym*, chevaliers, oncles dudit Arnould, 1326 ; *Hermann* : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *Herman-ni de Bageym militis*. Arnould : deux bandes (gravées en creux ; changement d'émaux?) (Ibid.).

— *Arnould van Bacheym*, chev., sc. un acte de *Godefroid Wynther van Aldenroyde*, chev., 1339 : deux bandes. C. : un chien en arrêt (Ibid., N° 418).

— *Wernierus de Bachem*, *camerarius* de l'archevêque de Cologne, chev., sc. des actes de son cousin *Coyntzo de Fischenich*, 1371, et d'autres, 1371, 2, 93 (*erfkeimerer*) : deux bandes (Duss., *Col.*, Nos 914, 5, 22 et 1166).

— *Neese van Bachheym*, dame de *Palant* (Paland), reçoit du Brabant une rente à *Herle* (Heerlen), 1382 : au 1^{er}, un fascé ; au 2^d, deux bandes. L. : *S Nese van Palant* (B.).

Bacharach, voir **Gross**.

Bachenberg. *Albero de Bagginberg*, miles, h. du comte de Berg, 1276 : deux léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, 70).

BACHGRACHT (Guillaume van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 63 2/3 mout., 1374 : une bande échiquetée, accompagnée à s. d'un lion. L. : *S Wilhelmi de Sprinheim* (B.).

Ba[c]k, **Bake**, **Baeck**, **Baeke**, **Baecks**, etc. *Thierry Bake*, de l'aveu de ses fils, Jean et Guillaume, cède à l'abbaye de Werden, des revenus à Uerdingen, Rumeln, etc., 1336 : trois étoiles, à cinq rais ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S hidiric . B . hc* (Duss., *Werden*, N° 104).

— *Sire Jacques Bake*, chancelier du duc de Brabant, sc. pour *Rutgherus de Mersen*, qui reçoit du fisc trois livres de vieux gros pour ses frais et pertes, 3 avril 1339 : une hure de sanglier ; au chef chargé de trois faucilles. L. : . . *Jacobi dicti . ak* (B., N° 492).

— *Jacques Bake*, curé de Wichelen, 1340 : deux faucilles, accompagnées en cœur d'une hure de sanglier. L. : *Sigillum Jacobi Bake (Zwijveke)*

— *Guillaume Bake* reçoit du Brabant des indemnités pour ses frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de six (3, 2, 1) petites feuilles de tilleul, renversées, sans tige. L. : *Sigill . . Willa* (B.) (Fig. 20).

— *Hadewich*, veuve de *Jean Baeke*, chev., et *Henri Baeke*, son fils, décl. que les sommes payées, par ledit Jean ou eux-mêmes, à *Jean Clopper*, constituent des restitutions, etc., 1371, 4 ; la mère : trois roses ; au chef, chargé d'un lion léopardé. L. : . . . *de* Le fils : même écu. L. : *S Henrici Baike* (Duss., *Werden*, N° 147) (voir **Asberg**, **Houtappel**).

L'acte de 1374, cite une sœur de *Henri Baeke*, *Marguerite*. Comp. les armes de *Friemersheim*, alliée aux *Bake*.

— *Henri Baeck*, *Baix* et *van Baix*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de *Cranendonck* ; i. t. : 84 mout., 1374, 5, 6, 9 : un lion léopardé, l'épaule chargée d'un anneau. L. : *S Heinrici dei Bacs* (B.).

— *Henri Bake* a reçu, de l'abbé de Werden, *to dyenstmansrecht ind to pacht lene, den hoff to Ordorp*, . . . *de gesplyeten is wyt dem have to Embrich* (*Emmerich*) *by Werthusen* (*Werthhausen*), 1398 : trois roses ; au chef chargé d'un lion léopardé, contourné. L. : *ake* (Duss., *Werden*, N° 147).

Ba[c]k, Bake, Baeck, Baeke, Baecs, etc. Othon *Bake*, échevin de Léau, 1403 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, trois roses (Léau, N° 65).

L'inventaire imprimé blasonne : *rosettes*.

— Jean *Baeck*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachenen), 1484, 6 ; échevin du *bijvang* de Lierre, 1491 : une flèche et une pelle, passées en sautoir, accostés de deux panelles, la 1^{re} renversée. S. : un griffon. L. : *S Ian Baeck Ians sone* (Mal.) (Fig. 21).

— Jean *Back*, chev., écoutète de Bois-le-Duc, 1502 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé (S.-T., c. 12).

— Arnould *Bake*, échevin de Léau, 1515 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion contourné ; aux 2^e et 3^e, trois roses. L. : ★ *S Arnoldi Bake scabi leuven* (Heijl.).

— Arnould *Bake*, même qualité, 1523 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion (non contourné) ; aux 2^e et 3^e, trois étoiles (ou roses à 6 feuilles). L. : *noldi Bake scabi leuven* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

— Adam *Bacx*, échevin du banc de *Velm* (Vellum), 1588 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, diapré. Le sceau porte : *Back* (S.-T., c. 13).

— Adam *Back*, tenancier de la cour de la mense du Saint-Esprit, à Saint-Trond, 1590 ; échevin du haut tribunal de *Verdt*, 1596 : même écu. Le sceau porte : *Backx* (Ibid., c. 41).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bacx* porte : coupé ; au 1^{er}, de gueules au lion léopardé d'or, cour. du même ; au 2^d, d'argent plain, et *Bacx* : parti ; au 1^{er} coupé ; a, d'azur au lion d'argent ; b, d'argent plain ; au 2^d, de vair.

— Jean *Bacck*, h. de fief d'Enghien, 1614 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, une demi-ramure de cerf, posée en bande. C. : un lion issant (M. E. Matthieu).

Bakel (Dirck Tijelman van), échevin de Helmond, 1424, 9, 34 : trois flèches, les pointes en bas, les tiges d'enclées, rangées en fasce (Helmond).

Baccart (Pierre), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée. C. cassé (B. R., C. G., portef. 1907).

— (Philippe), bourgeois de Lessines, tuteur de Jean Smet (fils de Jean et de Françoise de Tramasure), qui tient un fief du château de Flobecq, 1640 ; h. de fief de la sgrie de la Hamaide, 1644 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé, comme Pierre, 1596 ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : un panache de cinq plumes de coq. L. : *S. Philippe Baccart* (Fiefs, N° 10359 et M. A. De Meuldre, à Soignies) (Fig. 22).

Backere (Jean), échevin de Melines, 1340 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (P., c. II).

— Philippe *le Backere*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie *del Houlsche* (Flandre), 1401 : deux pelles de boulanger, passées en sautoir, accompagnées d'une merlette en chef et de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *s de Ba* (C. C. B. Acquits de Lille, l. 233).

— (*Jehan le*), receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, près de Gand, 1401 : un oiseau, surmonté d'une étoile à huit rais ; au fr.-q. broch., chargé d'un écu, à cinq cotices ; ledit écu, au fr.-q. chargé d'une merlette. L'écu supporté au haut par le bec d'un aigle, dont, seule, la tête est visible. L. : *S' Ians* (Ibid., l. 177).

— *Johan le Bacquere*, receveur de ladite abbaye, pour le pays de Waes, 1403 : un oiseau ; au fr.-q. broch., chargé de cinq cotices ; ledit fr. q. au fr.-q. chargé d'une merlette. S. : un aigle. L. : *S Ian . . Backers* (Ibid., l. 238).

— (Jean de), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Haerlebeke, 1429, 34 : quatre cotices ; au fr.-q. chargé d'un corbeau. L. : *S Ihan de Backere* (Ibid., l. 391, 395).

— Guillaume *le Bacre*, franc alluetier au pays de Hainaut, 1483 : une tête et col de cerf (B. R., C. G., portef. 2220).

D'après la charte, les alleutiers sont : *hommes tenans et possessans heritaiges et revenus en franque aluet*.

— (Jean de), feudataire de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1495 : une herse de labour triangulaire, accostée en chef de deux trèfles (*Afflig.*).

— (Jean de) (fils d'Etienne), échevin de Cruibeke, 1501 : une pelle de boulanger couronnée, posée en pal, accostée en pointe de deux roses. L. : . . . *an de Backere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-8).

— (Jean de), prêtre, fils de Jean, tient un fief du sgr. de Pitthem, 1502, 14 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux (Fiefs, Nos 10731, 42).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, unef amille de *Bacher*, de cette ville(?) portait : d'argent plain ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Backhaus *Adolphus dictus van dem Backhuys*, échevin de Dusseldorf, 1350 : un chêne, accompagné au flanc d. d'une étoile. L. : . . *Adolp* *de* *io* (= *de Pistrino*) (Duss., chap. de Dusseldorf, N° 28).

— *Discretus vir Adolphus dictus van deym Bachuys*, 1351 ; *discretus vir Adolphus de Pistrino*, 1353, échevin de Dusseldorf ; sc. en 1364 : une ancre

renversée, accostée de deux étoiles. L. : 1364 : ✠ *Adolf de Baches* (Ibid., Nos 29, 30, 33).

Comp. F. Kücu, *Die älteren Düsseldorfer Schöffensiegel* (Jahrb. des Düsseld. Geschichts-Ver., 1895).

BACLEROD (Gilles dou), h. du marquis de Namur, 1290 : une bande de vair renversé, de deux tires. L. : ✠ *S' Gilon do Baclerot* (Nam., No 224).

Bacq (Martin le), h. de fief du Hainaut, 1647, à Soignies : un panier de brasseur, percé du trident et de la fourche, passés en sautoir. L. : *S Mar . . . e Bacq* (Arch. des Hosp., à Soignies).

Bachterhalle (Gilles), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1413, 21, 3, 4, 8 : une croix engrêlée. L'écu suspendu à un arbre et supporté par deux cerfs accroupis. L. : *S Gillis Bachterhalle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

BACHTERKISTE (Jean van) promet au comte de Flandre de l'aider loyalement, avec sa parenté (*maghen ende vrienden*), en cas de guerre, 1318 (n. st.) : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, une aigle ; b, une aigle ; au 2^d, une aigle (sic !). L. : *S' Ian Backterki, t* (sic !) (Fl., No 1338).

BALAIN (*Giffroit van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i, t. : 1300 mout., 1374 : trois hamaines, encloses d'un double trêcheur, dont la pièce extérieure, seule, est fleuromnée. C. : deux cornes de bœuf, chacune ornée à l'extérieur de trois plumes. L. : . . . *offroy d lechelle* (B.).

BALDECH (*Marquet de*), chevalier, et *Hannus de Baldech*, frères, promettent de ne rien entreprendre contre messires Erard et Philibert du Chastellet, frères, ayant fait prisonnier ledit *Marquet*, qui a été mis en liberté, par l'intercession du duc de Calabre, fils et lieutenant du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, 1449 ; *Hannus* : un vol. C. cassé (Lorr., *Neufchâteau*, B, 833, No 61).

Balen (Guillaume van), échevin de Saint-Trond, 1312, 4, 22 : une fleur de lis. Cq. cour. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 11, et Ord.).

— (*Franciscus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1538 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis (Mal.).

Balecourt, voir **Gibecourt**.

Balinghem (?). *Gerardus, dominus de Ballenghem* (voir **Wavrin**), 1236 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion. L. : *Si milit . . . C.-sc.* : un écu au lion. L. : ✠ *S' Gerardi de Basenghē* (!) *militis* (Bazinghen ?) (Mons, Hainaut).

Baliu, voir **Kinons**.

DE RAADT

Balk, Balct. Guillaume van der *Balk*, burgrave de Wittem, 1376 (n. st.) : un lion et un bâton broch. (B.).

— Gilles van der *Balct*, sc. pour *Ghijsken Stofreghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de la *Lecke* ; i. t. : 18 mout., 1378 ; ledit Gilles sc. comme h. de fief de la duchesse de Brabant, 1385 ; reçoit, du Brabant, des à comptes sur 70 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7 : un lion et un bâton componé, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, échevelée. L. : *Sigillum Egidii de Balk* (B.).

— *Gerardus dictus van der Balct*, échevin de Vilvorde, 1379 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé L. : *S' Gheraerdi dicti de* (Brux.).

— Othon van den *Balke*, h. de fief de Gérard van Bouchout (il s'agit d'une terre près Tirlemont), 1410 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ *Sigi d . . Ba . . .* (Couv. d'Oplinter ; A. G. B.).

— Jean van der *Balct*, échevin de Bruxelles, 1513, 22, 4, 32, 7, 9 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau ; aux 2^e et 3^e, trois macles Cq cour. C. une tête barbue encadrée (turbannée ?). L. : *S Ian van der Balct* (Brux., E. G., l. 360, et Ch. et doc. div., c. 1) (Fig. 22).

Balligand (Othon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un lion (Mons, H. de fief.)

Ballonfeaux (Georges de), écuyer, décl. tenir, du roi de France, le fief et terre de la Magdelaine, prévôté de Longwy, 1681 ; sc. le dénombrement de fief remis audit roi, par Emmanuel-Maximilien-Guillaume, comte de Schönburg, sgr. de Montigny, Mars-la-Tour, en partie, Rollé, Messancy, Bertrange, etc., gentilhomme de la Chambre de l'empereur, 1681 : une trangle, accompagnée en chef de deux hures de sanglier, rangées en pal, et en pointe d'un oiseau essorant (on le blasonne : pélican). Cq. cour. C. : un sanglier iss. S. : deux sangliers (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713^b et c).

Balveren (*Everardus de*), *Wilhelmi filius*, échevin de Zalt-Bommel, 1434 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S Eweirt van Balueren* (Geld.).

Bambeke (Robert de), receveur de la *fermerie du « Wijngaert »*, à Bruges, 1434, 3, 8, 60, 73 : d'hermine ; au fr.-q. chargé d'un croissant. T. : un ange. L. : *S Rueberecht van Bambeke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378-9).

Bampoele (Jean van den) tient, du château de Furnes, pour sa femme, Marguerite, fille de Jean Pous, un fief à Steenkerke, 1403 : d'hermine à la bande chargée de . . . (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Bampoele *Diederijc Bampoele* (?), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1410 : d'hermine à la bande (non chargée), côtoyée de deux bâtons. L. : *S Diederic van den Bampoele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89-90).

— Chrétien *Bampoele*, même qualité, 1470 : d'hermine à la bande, chargée d'une étoile et de deux merlettes. S. s. : un aigle (regardant?). L. : *Bampoele* (Ibid., l. 95-96).

— (Guillaume van den), *landhouder* de la commune de Furnes, 1542 : d'hermine à la bande, chargée de trois losanges et côtoyée de deux bâtons. C. : un vol d'hermine. L. : *S Wille va den Bampoele* (Ibid., l. 4).

Bampoels, voir **Eessen**.

Bande, voir **Harbonnières**.

Banesse (*Jehan*), maieur de la haute cour de Saint-Denis, appartenant à l'église collégiale de Saint-Pierre, et *scituee ou chasteal de Namur*, 1526 : trois piles (B^{on} de Jamblinne).

BANEWALT (*Gotschalculus de*), chev., sc. un acte de Wynemar van Bottlenberg, 1349 : d'hermine à la fasce bretéssée et contre-bretéssée. L. : *S' Gotschalci de Bodelinberg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 529).

Banghelijn (Jacques), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : cinq vergettes aiséées (Fl.).

Baningen (Herberen van), échevin de Heusden (Brab.), 1401 : une roue, accompagnée d'un croissant en chef à d. et de quatre billettes, 1 en chef à s., 3 en pointe (Mal.) (Fig. 24).

Banck (Jehan) se porte, avec quatorze autres (financiers ?), garant pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, de 7500 et 2500 cour. de France ; Bruxelles, 10 déc. 1416 : parti ; au 1^{er}, un parti-émanché ; au 2^d, de petit-gris au naturel (voir p. 77) ; au chef de l'écu, chargé d'un lion léopardé. T. : un ange. L. : *S Johā de Davanchis dei Banc* (B.).

— (Olivier van der) (et *de le Banc[k]*), 1421 : 4, 5, 32, 6 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. *S Olivier van der Banc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376-8).

— Simon van der et *de le Banc*, 1423, 4, 5, 33, 4, 6 : même écu, sans bordure. S. : un griffon accroupi. L. : *S Simoen van der Banc* (Ibid., l. 376-8).

— Agnès, veuve de feu Simon van der *Banc*, 1443, 6, 52, 3 : parti ; au 1^{er}, trois têtes de coq, surmontées d'un lambel ; au 2^d, un échiqueté. T. : un ange. L. :

S Anees vrovve Simoens van der Banc (Ibid., l. 43 et 378).

Banck. Olivier van der *Banc*, (fils de Simon), bourgeois de Bruges, 1443, 6, 52, 3, 60, 8 : trois têtes de coq. C. : une tête et col de coq entre un vol. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Olevier va der Banck* (Ibid., l. 378-9) (voir **Hond**).

— Antoine *de la Banc*, fils d'Olivier, 1453, 4 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. d. : une d^{lle}. L. : *is van der Banc* (Ibid., l. 378).

Ces sceaux sont très cassés. Il est possible qu'il y ait eu coq. et C.

— Jean, fils de Simon *de le Banc*, 1454, 6 (n. st.), 6, 59, 60, 62 ; un des tuteurs d'Antoine van der *Banc*, fils d'Antoine (l'autre c'est *Rijquaert Utenhove*), 1459 : trois têtes de coq, surmontées d'un lambel à cinq pendants. C. : un coq essorant, iss. S. d. : un léopard lionné. L. *S Ian van der Banck* (Ibid., l. 378, 9).

— D^{lle} Jacqueline *uten Hove*, veuve d'Antoine *de le Banc*, 1460, 4, 8, 71, 3, 78, 83, 5, 9 : parti ; au 1^{er}, trois têtes de coq ; au 2^d, trois jumelles et un lambel broch. sur la 1^{re}. L. : *S Iakomine Huttenh. we Anthonis van der Banc* (Ibid., l. 379-80).

Dans la quittance de 1471, elle cite *Thuenekin*, son enfant.

— Jehan *de le Banc*, fils de Simon, 1470 : trois têtes de coq ; écu en cœur fruste. C. : une tête et coq de coq. L. : *a der Banck* (Ibid., l. 379) (voir **Broeck**).

Tous ces personnages, de 1421 à 1470, scellent des quittances relatives à des rente sur *l'espier* de Bruges.

Bannoise, ou **Bauvoise** (Jean de), bailli de Vermandois, 1355 : deux faux adossées (Tournai ; *Péronne*) (Fig. 25).

BANSPAG. Courard van *Paynauce* (Panau), Harprecht van *Dusternauwe*, Gerlach *der Junche van dem Graven*, Jean van *Banspag*, Herman van *Wedirdorp* (Widdersdorf) et *Lyse*, veuve de Gérard van *Wedirdorp*, reçoivent, par l'archevêque de Cologne, 100 fl. de Florence, de la part de Jean, comte de Nassau, sire de *Hadinmeir* (Hademar), *als van den gevanchynnen wegin, de Johan Kulbag gevanchin hadde*, 1361 ; *Banspag* : d'hermine à deux pals (Duss., *Col.* N° 846 1/2).

Banthe (Martin), h. de fief du Hainaut, 1600, à Avesnes : un chevron, accompagné de trois roses. S. s. : un griffon. L. : . . . *Martin Bant* (Mons, Gr. scab. d'Avesnes).

Bant[s] (Jean), échevin de Helmond, 1430, 2 : deux fascés (?) (fruste) ; au fr.-q. chargé d'un fer de moulin (Helmond).



Fig. 1.



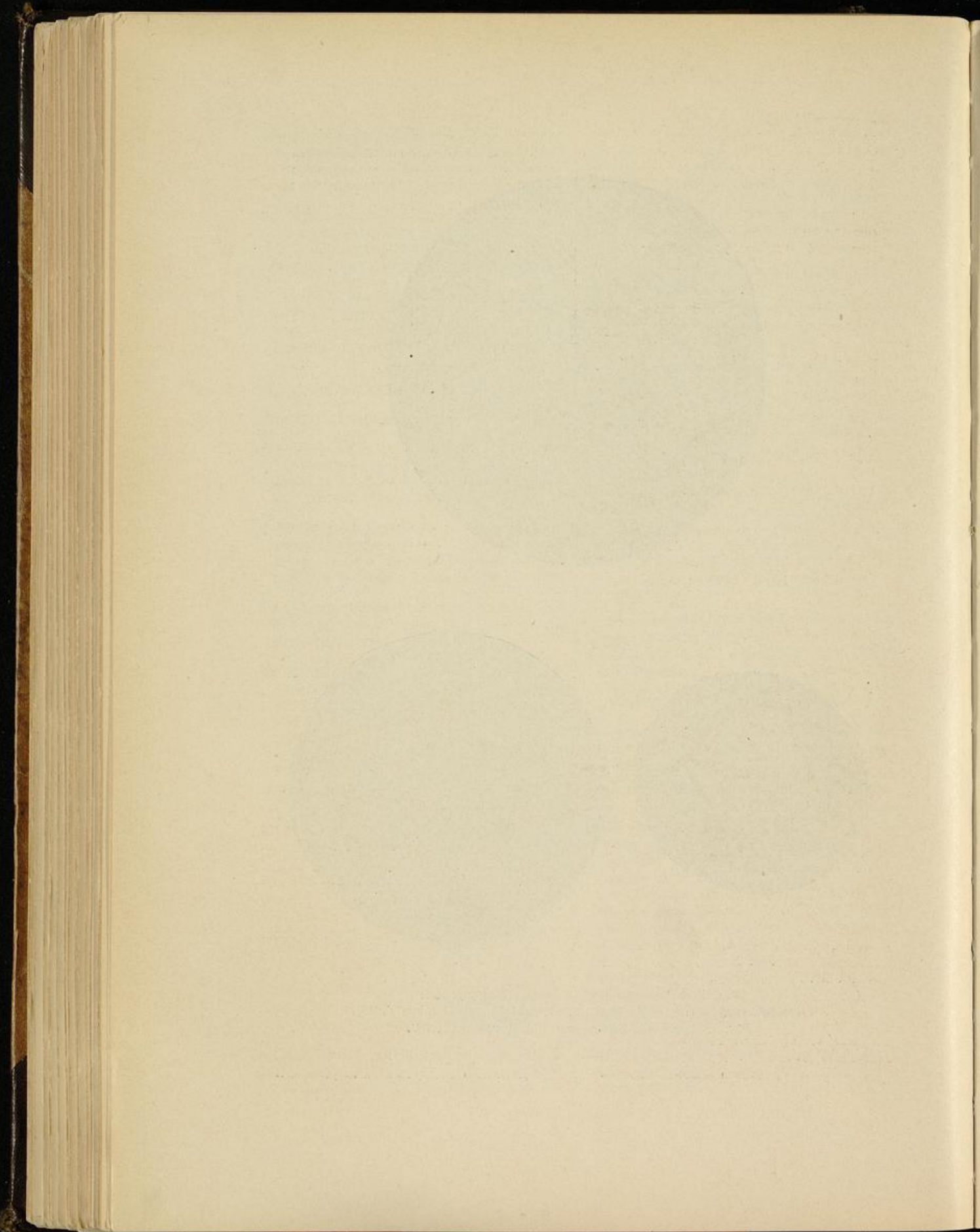
Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Enguerrand,
sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, châtelain de Cambrai (1278).
Fig. 3. Sceau de Geoffroi, sire d'A[s]premont (1282).



Bar (Renaud de), chev., frère de Thiébaud, comte de Bar, 1269 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à deux bars adossés, à un semé de croisettes (!), au pied fiché, et au lambel broch. (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 156).

— (Thiébaud, comte de), 1270 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes, mais sans lambel. L. : . . . *heobald . . . militis Barri decus* (Ibid., B, 590).

— (Robert, duc de), et *m-chi du Pont*, sc. la transaction, relative au comté de Chiny, de ses cousins, Jean, comte de Salm, et Arnould, sire de Rummen, etc. 1363 : même écu, mais les croisettes simples. C : un coussin, soutenant une boule, entre deux bars, les têtes en bas. S. un léopard lionné et . . . (cassé) (*Lux.*, c. I, liasse I).

— (Pierre de), écuyer, reçoit du Brabant une indemnité pour les services rendus, par lui avec ses compagnons, 1372 ; jadis prisonnier à Basweiler où il avait combattu, à la tête de sa *rotte* sous le duc Wenceslas, 1375. 6, 7 : même écu, mais les croisettes recroisetées et au pied fiché et brisé au point du chef d'une rose. Même cimier que le duc Robert, mais sans le coussin. S. du cq. : un léopard lionné et un aigle. L. : ✠ *Sigillum Petri de Barro* (B.) (voir **Blâmont**, **Quiévrain**).

En 1373, le duc Wenceslas donne à son *ame cousin* Pierre de Bar une obligation de 1500 francs de France, pour sa rançon et autres frais, occasionnés par la bataille de Basweiler (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du duc de Bar : d'azur à deux bars adossés d'or et à un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché d'or. C. : un bonnet pointu d'azur, semé de croisettes de l'écu, engoulé de deux bars d'or, les têtes en bas.

Baras (Barat), voir **Haye**.

Barbençon. *Egidius, dominus de Barbencon*, fait savoir que *Bernardus, miles de Melain* (Mellet ?), et ses frères ont donné à l'église Sainte-Marie de Bonne-Espérance toute leur dime à *Merbys le Castel* (Merbes-le-Château) qu'ils tenaient de lui, 1213 (sans autre date) : type équestre ; le bouclier à un (seul) lion. L. : *Sigillo arbencon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Nicholes, sires de Barbechon*, reçoit de ladite abbaye, en échange, *tos les hostes quelle a elle ville de Merbis le castial et le molin quelle a ens celle memmes ville, des rentes illec et toutes ses possessions elle ville de Bousetainnes* (Boustaine), etc., 1246 : type équestre, à dextre ; le bouclier à trois lions cour. L. : *son*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigilli clavis* (Ibid.).

— (Jean, sire de), fait savoir qu'un de ses vassaux, *Nicholes dassueng*, a vendu au couvent mentionné un fief à *Assueng* (Assevent), 1263 ; *Jehans, cheva-*

liers, sires de Barbenchon, décl. que *Nicholes dassueng* a vendu un fief à *Assevent* audit couvent, 1265, en juin ; *Jehans, sires de Barbenchon, chevaliers*, décl. que *Huars de le Glisuele*, qui tenait de lui un tiers de la dime d'*Erkelines*, le lui a rendu au profit de ladite abbaye et qu'il en a investi celle-ci, 1267 (n. st.) : type équestre, à dextre ; le bouclier et la housse à trois lions cour. L. : ✠ *S' Ioh'is de Bar . . . chon militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv I d' Barbenchon militis* (Ibid.).

Barbençon (Nicolas de), 1278 : *Nicholes de Barbenchon, chevaliers, sires de Vilers* (= Villers-Mes-sire-Nicole) décl. que, conformément à un acte de Mgr. *Jehan de Barbenchon*, fils aîné de Mgr. son frère, il s'en est rapporté à des arbitres pour aplanir le différend surgi entre lui et l'abbaye de Bonne-Espérance, au sujet de *le justice en lor maison de Sallemangne et des terres entours kil tiennent, et ki fu mes anchisseurs* ; 1300, le dimanche après la S^t Ghislain, en octbr. : de . . . à neuf burelles et à trois lions cour. broch. L. : ✠ *S Colart de Barbecho chrs sires de Viler* (Ibid.).

— *Jehans, sires de Barbenchon*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre, à dextre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois lions (fort endommagé) (*Nam.*, N° 272).

— *Nobles hommes et discrez mon signeur Mikiul de Barbenchon*, sc. un acte relatif à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1321 (n. st.) ; *Mikiuls de Barbenchon, sires dierkelinnes* (Erquelinnes), *chevaliers*, 1331 ; *Mikiels de Barbenchon, chevaliers, sires dierkelines*, sc. des actes relatifs à ladite abbaye, 1338-39) (en février) ; *Mikiel de Barbenchon*, chev., h. du comte de Hainaut, 1344 ; trois lions couronnés et une cotice broch., chargée de trois coquilles. L. : ✠ *S' Mikiel de Barbecon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance, et B.).

— (Messire Jehan, sire de), 1368 : trois lions. C. cassé (Mons ; Sainte Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— Jehan, sgr. de Jeumont et *dou Casteler*, conseiller du duc de Brabant, etc., 1425 ; Jehan de *Barbenchon*, sire de Jeumont et du Chasteler, et d^{lle} Jeanne, sa sœur (son sceau tombé), sc. un acte de Jeanne, dame de Werchin, qui les appelle : *nos chiers et bien amez nepveu et niepce, . . . nos plus prochains et apparans hoirs qui a present puissent vivre et morir*, 1427 : trois lions. Cq. cour. C. : deux cuis-sards. T. d. : une d^{lle}. L., 1425 : *Jehan de Barbenchon seigr de Ivemont* (B. et Tournai, Chartreux, II) (voir **Assevent**, **Villers**).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Berbencon*, h. du «duc» de Hollande : d'argent à trois lions de gueules, armés et cour. d'or. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. : deux tiges, sommées, chacune, d'une boule, accostées, la 1^{re} partie, de gueules et d'argent,

et sa boule, partie d'argent et de gueules, la 2^e et sa boule, parties, inversement, des mêmes émaux.

L'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, donne au sire de Brabemson : d'argent à .ij. lioncheaux de gueules rampans, et à Mgr. Alart de Barbenchom : semblablement à baston d'azur.

Barbesaen (Jean), bailli et receveur du prévôt de Saint-Donat à Bruges, 1462 : un fascé-nébulé. C. : une tête et col d'aigle (?). L. : *Sigillum Ian Barbesaen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Barbesalée (*Godefrors, fils Pirar*), h. du comte de Namur, 1397 : une fasce entre deux burelles, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe (*Nam.*, N° 1281).

— (Noble homme messire Godefroid), chev., h. du comte de Namur, 1334, 5 (n. st.), 5, 8 : même écu, mais des carreaux, au lieu de billettes. L. : *S' Godefrid Barbsale* (*Ibid.*, Nos 774, 84, 9, 830).

Barbet (Jean), juge *cottier*, à Calonne, de noble Roland de *Leuse*, sgr. de Calonne, 1453 : un croissant, surmonté de trois étoiles, rangées en chef. T. : un ange (Tournai, Croisiers).

Barbial (*Reijnken*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 134 mout., 1374 : de vair à la fasce. L. : *S' Renekin de Kemeke* (B.).

Barbiers (Jean), échevin de Helmond, 1433 : trois (2, 1) huchets, une étoile à huit rais en cœur et un filet, sur lequel brochent le 1^{er} et le 3^e huchets et l'étoile (Helmond).

Comp. les armes de Santvoert, Snoex et Ter-linc.

Barbieur (Colart le), *caucheteur* (chausseteur), reçoit un paiement de la ville de Tournai, 1404 : trois (2, 1) rasoirs contournés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : *Seel Colart le . . . ievl* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), h. de fief du Hainaut. 1633, à Braine-le-Comte : trois barres. S. s. un griffon (B^{on} de Royer de Dour).

Barcenal[le], voir **Jamblinne**.

BARCH, voir **Barse**.

Barchon, voir **Sart**.

Bardin, voir **Chambellan**.

Bardone (Jean), h. du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres : trois haches (doloires), les 2 premières adossées. L. : *Saiel Iehan Bardone* (*Nam.*, N° 383) (Fig. 26).

Bardoul. Barthélemy-Philippe de *Bardouil*, sgr. de Hodister et de Hermanne, sgr. haut-justicier de Houmart, pour les trois quarts, décl. tenir, du roi

de France, la sgrie de Hodister, relevant de la sgrie de Laroche, etc., 1681 : une croix de vair, de deux tires. L'écu sommé d'une cour. à 11 perles et accosté de deux palmes (C. C. B., 43713^b).

Il signe : de Bardoul de Hodister.

Bare (*Paulus*), échevin de Zalt-Bommel, 1341 : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : *S Pav.* (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 335-8).

Baré (Fastré), chev., échevin de Liège, 1332 : dans le champ du sceau, un léopard cour. L. : *S' evin de Lg* (C. de B.) voir **Pontillas**.)

Sy portoient d'argent a Lupar de geules (HEMICOURT, éd. SALBRAY, p. 304).

Baré d'Anthisnes (Jean) ; l'acte l'appelle : *Pareet d'Antines*, sans prénom ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 170 mout., 1374 : de vair au sautoir, chargé en cœur d'un léopard ; au fr.-q. fascé. L. : *S' Iohan Bareit* (B.).

Baren Pieter, *filius Jacop Baeren, dijscepen* du *Busen polder*, 1449, 51 : une fasce nébulée. L. : *S Pieter f Iacops Baren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Bärendorf, voir **Giesendorf**.

Barentsz (Thierry), échevin de Rotterdam, 1539 : une marque de marchand. S. s. : un griffon (U.).

Barmakre (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 : trois aigles éployées et une bande d'hermine broch. (Fl.).

Barnage[s], **Bernage**, de **BARONNAIGE**. Eustache *Barnage[s]*, h. du comte de Flandre, sc. 1309 et, à Ypres, 1312 (n. st.) : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e frettées, et un bâton broch. L. : *S' Wistasse Barnage* (Fl. et *Nam.*, N° 383).

— Jean *Barnage*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 536 2/3 mout., 1374 : même écu, mais sans le bâton. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve d'hermine. L. : *S' Ioh Barnage militi dni de Movden* (B.).

— *Johannes dictus Bernage, dominus de Moude, etc. miles*, échevin de Bruxelles, 1432 : même écu. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve d'hermine. S. d. : un griffon accroupi. L. : *S Ioh dci Barnag milit' dni d' Movde Ze* (B.).

— Damoiseau Englebert van *Barnaige*, sgr. de *Craijnhem* (Crainhem), échevin de Bruxelles, 1530 : même écu, la 2^{de} pièce chargée d'une étoile à cinq rais. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue. *S Yngeberti Barnage* (Brux.).

— Damoiseau René de *Baronnaige*, sgr. de Crainhem, échevin de Bruxelles, 1622 : même écu, sans l'étoile. C. cassé (Ch. et doc. div., c. 1).

Baron. *Claijs Baroen*, échevin de Poperinghe, 1543 : un huchet, posé en pal, contourné, le pavillon en haut. L. : *S' Claes Baron* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Barosse, voir **Pin**.

Barre. Tierchelet *van der Baren*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 1026 2/3 mout., 1374 : diapré à la bande de vair. C. : un faucon. L. : *S Tiercholet de la Bare chr* (B.).

La mayson de la Bare : de gueules, à la bende vair single (simple), et orge : Tournay! Tournay! et ont esté seigneurs de Mouscron, depuis l'an mil trois cens xxxiiij (L'Anchienne Noblesse de la Conté de Flandres par le roi d'armes CORNEILLE GAILLIARD; édité par JEAN VAN MALDERGHEM; BRUX. 1886).

— Jean *van der Baren*, le jeune, jadis prisonnier illec, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 602 mout., 1374 : deux bandes ; au fr. q. chargé d'un lion et d'un bâton broch. L. : *✠ S Jehan de Chamont* (B.) (Fig. 27).

— (Tierchelet de la), sgr. de *Moscron*, beau-fils de Catherine, veuve de Louis de *Mourquerque*, chev., 1425; *Tierchelet de la Bare*, bailli de Courtrai, 1433; Tierchelet de la Barre, naguère bailli de Courtrai, donne quittance à son successeur, Gérard de Ghisteltes, chev., pour le soldé à lui dû, suivant son compte arrêté le 9 janvier 1436 (n. st.); sgr. de Mouscron, il se. une quittance semblable, 1438 : une bande de vair. C. : un faucon. S. : deux lions. L. : *S Oste de la Bare segn de Moscron* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53-58, 412).

— Jean *delle Bare*, écuyer, échevin de Liège, vers 1435 : parti ; au 1^{er}, un lion, chargé d'un écu, à trois besants, ou tourteaux ; au 2^d, une bande, chargée d'un maillet. T. : un h. sauv., agenouillé à s. derrière l'écu. L. : . . . *an . . . Bare* (C. de B.).

— Jacques *Barre*, conseiller du duc de Bourgogne et receveur de ses deniers extraordinaires, « *venans de condempnations, confiscacions, d'avoirs de bastaerdz, drois seigneuriaux, reliefs, etc.*, en Flandre, Artois, Hainaut, Namur, etc., 1438 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col d'animal entre un vol (aigle issante?). S. : deux griffons. L. : *S Jaques Barre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71, 178).

— (Hughes de la), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1526, 37 : trois chevrons abaissés, rangés en fasce, entrelacés (un fretté), soutenant une fasce, surmontée de deux molettes (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (François de la), même qualité, 1571, 2 : même écu, mais une étoile à six rais, au lieu des deux molettes, et la fasce chargée à d. d'un croissant. C. : trois plumes d'autruche (Mons, II. de fief) (Fig. 28).

Barre (Jérôme de la), licencié en lois, même qualité, 1624 : même écu. C. cassé (ou cq. sans C.?). L. : *S Hierome . . la Barre* (M. Hanon de Louvet).

— (Jean de la), écuyer, sgr. de *Vieumaisnil*, fait dénombrement d'un fief, 1614 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de lion. C. : une tête et col de lion (?) (Mons, Cour féod. de Hainaut, Av. et dén.).

Barret (maître Jacques), h. de fief du comte de Hainaut, 1397 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un château ; aux 2^e et 3^e, deux pals (Nam., Nos 1263-4.)

Barse (?) *Mgr. Watier, ladvoe de Huy*, h. du comte de Namur, 1330 : une bande entre deux filets L. : *e Barc mili . . .* (Nam., No 317).

ALPH. WAUTERS, *Table chronol.*, cite Walter, sgr. de *Barch*, avoué de Huy, en 1319.

Bart, voir **Waldecker**.

Bartholeijns (Jean), tenancier de l'église St-Lambert, à Liège, dans la cour dite *Vroenhoff*, à *Groot-Gelmen* (Grand-Jamine), 1608 : de vair à la fasce, chargée de trois fleurs de lis (Ordange).

L'armorial ms. de St-Trond donne à **Bartholeijns** : de vair à la fasce d'or (plaine).

— (Robert), même qualité se. le même acte, 1608 : un cœur, surmonté des lettres R et B, unies par un laes d'amour, iss. du cœur (Ord.).

Bartoltz (Gisbert), *gerichtzman*, se. un acte d'Arnould van der Lawick, juge d'Overbetuwe, 1497 : un lion contourné, posé en bande (!). L'écu bordé, au haut, par un ligne dentée.

C'est un sceau très mal gravé.

Bazelles (Jaquemin de), châtelain de Bouillon, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 594 mout., 1374, 6 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. L. : *S Jaqemin de Bazele* (B.).

La quittance de 1376, donnée à Bastogne, et qui le nomme : *de Basaille*, constate que l'indemnité fut payée par Henri de *Rommaigne*, chanoine de Metz.

Basijn (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1349 : un échiqueté ; au chef chargé d'un fer de moulin et d'un meuble ressemblant à une ruche. L. : *S asijn scabini in Buscho* (Els.).

— Pierre *Basin*, chanoine à Saint-Donat, à Bruges, 1491, 3 : deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, accompagnés en chef à d. d'une coquille. T. : un ange (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

Bazinghen (?), voir **Balinghem**.

Bascot (Baudouin), prévôt de Mons, 1344 : trois gerbes et un bâton broch. Cq. cour. C. : un coq. L. : *S' Bald' dei Baskot de Fog'i Bosc . .* (B.).

Bassenheim. Philippe van *Bassenen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cronenburg ;

i. t. : 120 mout., 1374 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une tête de léopard. L. : ✠ *S Flps van Basenheim* (B.) (voir **Juliers, Cronenburg, Walpode**).

Bas-Silly (Les échevins de la *tenance et seignourie* des chanoines de Soignies, à), 1540 : parti ; au 1^{er}, une croix ; au 2^d, trois chevrons (Enghien).

Bassoles (Guiart de), bailli de Coulommiers, pour le duc de Luxembourg, reçoit un salaire annuel de 20 livres tournois, 1384 : une fasce, surmontée de deux étoiles. L'écu sommé d'un oiseau et accosté de deux oiseaux affrontés. L. : *S Gvion de Bassoles* (B.) (voir **Saint-Elophe**).

Bast (Henri), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1399, 1401, 6 : un sautoir, cantonné de quatre molettes. L'écu suspendu au col d'un griffon. L. : *S Hen st* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 78-9, 80-1).

Bastogne (Ange de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 170 mout., 1374 : plain ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux merlettes. L. : *S' Angel de [F?]osse[i?]* (B.).

— (Henri de) ; les chartes disent : *van Bastenaken* ; jadis prisonnier à Basweiler, sous la même bannière ; i. t. : 276 mout., 1374 ; sc. des reçus pour plusieurs autres anciens prisonniers, de sa rotte : Conrad de Meysembourg, le grand Jean de Bastogne, Nicolas de Bastogne, etc., 1374 : un coticé (10 pièces). L. : ✠ *S' Henri de Bastogne* (B.).

Bastoules, voir **Horden**.

Basweiler. *Eyn eersame man Johan van Boestwylre (walne was Winrichs soen van Boestwylre), wopenture* (écuyer), sc. pour le magistrat de Basweiler, 1369 ; sc. un acte de *Johan van Boestwylre*, ci-dessous, 1369 : dix coquilles, rangées en croix. L. : *S Iohan van Boiste (sic)* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 69).

— *Johan, walne soen Johans van Boestwylre, wopenture*, a vendu à la maison de Siersdorf, de l'Ordre Teutonique, le privilège d'abattre tous les ans 50 *heysteren* dans la forêt de Basweiler, 1369 : dix besants, ou tourteaux, rangés en croix, accompagnés au 1^{er} canton d'une coquille. L. : *S' Iohan van Boistwil . .* (Ibid.).

Bataille (Gillet), *citain* de Metz, tient du roi de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, des fiefs en la prévôté de Briey, 1438 : un fascé ; au fr.-q. chargé d'une aigle. C. cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : *S Gillet Baitaille* (Lorr., *Briey*, B, 592, N°s 211 et 215).

Batel, voir **Batiaux**.

Baten (Jean) — fils de Jean — tient, du château de Termonde, un fief à Hamme ; sc. pour Adrien van Hiele (fils de Pierre), feudataire à Hamme, 1549 : coupé ; au 1^{er}, une coquille et un flanchis, accostés en chef ; au 2^d, un flanchis et une coquille, accostés en pointe ; un 3^e flanchis broch. en cœur sur le coupé (Fiefs, N°s 3837 et 3848) (Fig. 29).

Batenburg (Gérard, sire de), chev., répond, envers Gui, comte de Flandre, Isabelle, sa femme, et Marguerite, leur fille, de l'exécution des engagements pris par Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, à l'occasion de son mariage avec ladite Marguerite, 1286 : un sautoir cantonné de quatre forces (!) renversées. L. : *S du Gerardi de Nam.*, N° 491.

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Batenborch* : de gueules au sautoir, cantonnés de quatre forces renversées, le tout d'or. Capeline d'argent. C. : deux pattes de lion d'argent, armées d'or, tenant, chacune, une boule de gueules (comp. le C. de Bronkhorst).

— *Hermann van Bathenborch*, femme de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonk, 1439 : parti ; au 1^{er}, un lion contourné ; au 2^e, un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L. : *S' Hermanne de Julia z Batenborch* (Duss., *Clèves-Marck*, N° 549).

— Nicolas van Batenborch, *kokenmeester* (maître de la cuisine) du duc de Brabant, donne quittance au receveur de Diest, 1411 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chien braque assis ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tête et col de chien braque, iss. d'une cuve. L. : *de Hont* (Diest) ; l. *Cours diverses* (voir **Bronkhorst, Hond**).

Batenhorst (*Adolphus de*), miles, moyennant 300 livres tournois, devient h. du duc de Brabant et lui engage ses alleux : *domum dictam Hakelhem, sitam in parochia Velren* (Vellern), et *domum dictam Northolt, sitam in parochia Walstede* (Walstede), au diocèse de Munster, 1333 : type scutiforme ; un lion. L. : ✠ *S' A t militis* (B., N° 296).

— (Adolphe van), chev., sc. un acte de Hermann de Lüdinghausen, qui l'appelle *unsen swagher*, 1363 : type scutiforme ; un lion. L. ✠ *S' Adolfi de Batenhorst fa* (Duss., *Werden*, N° 411).

Abréviation de *fanuli* = écuyer.

Batiaux (Jean), sergent du roi de France, 1503, à Compiègne : une fasce frettée, surmontée à d. d'une molette à six rais. L. : ✠ *S' Iehan Baatel* (!) *escvier* (Fl.).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, à tort, *Battons*.

Batrial (Jean) (et **Batriel**), échevin d'odomont, 1460 : une charrue contournée. L. : *S Iehan de Battree* (C. C. B., c. 36).



Fig. 1.



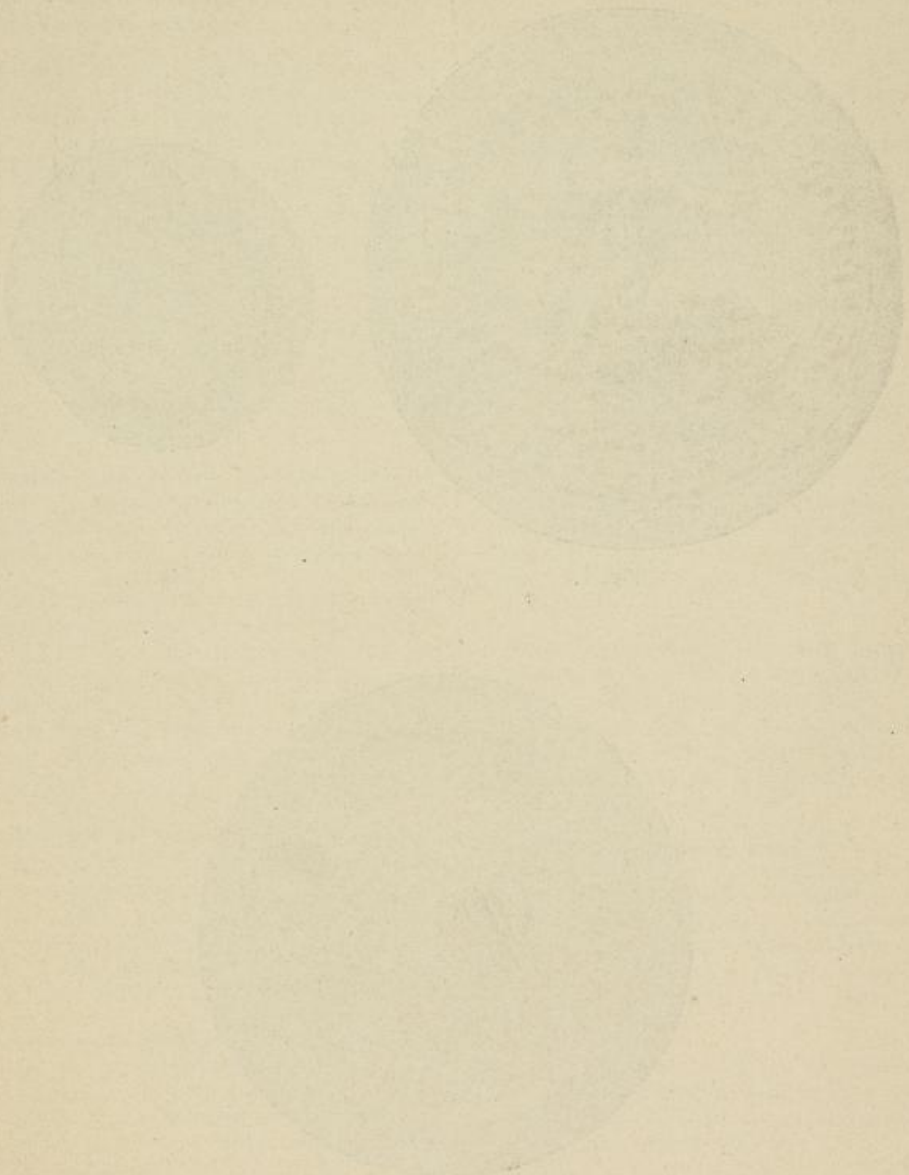
Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XIV.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Simon,
comte de Spouheim (1299).
Fig. 3. Sceau de Guillaume, « oncle du comte de Flandre
et de Hainaut » (1200).



Batseler (Gislebert), échevin du comte de Flandre, au métier d'Assenede, 1543 : une vergette, terminé au bas, en un étau, mouvant de la pointe, accosté en chef de deux roses. L. : *S Ghi . . . brec Batseler* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Battel (Bombaut de), 1371, 4 : une bordure engrêlée et une fasce broch. ; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un lion broch., iss du bord inf. de la fasce (Mal.) (Fig. 30).

— (Pierre de), 1399, 1402 : diapré, à la fasce ; au fr.-q. comme le fr.-q. du précédent ; l'écu garni d'une bordure engrêlée (Ibid.).

— (Pierre de), 1405, 6, 7 : même écu ; suspendu à un arbre. S. : deux ours, colletés et bouclés. L. : *S' Petri de Battele* (Ibid.).

Les personnages du nom de Battel, dans les actes de *Battele*, sc. en qualité d'échevins de Malines.

Bau (Gauthier), échevin de Malines, 1304 : une bande, chargée de trois écuss., chacun à trois pals L. : . . *Wallers Ba . .* (Mal.).

— (Henri et Rombaut), bourgeois de Malines, 1356 ; tous deux : une bande, chargée de trois croisettes, et un lambel broch. (Fl.).

— (Gauthier), même qualité, 1356 : même écu, sans lambel (Fl.).

Voir le N° 1733 de *l'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*.

— (Rombaut), échevin de Malines, 1369, 71, 3, 4, 5, 9, 80, 3, 6, 7 : même écu et un lambel broch. (Mal.).

— (Gauthier), même qualité, 1375, 81, 5, 6, 8, 9 : même écu, sans lambel (Mal.).

— (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes (*beede*) du duc Wenceslas ; i. t. : 780 mout., 1374 : une bande, chargée de trois flanchis, le 2^e surchargé d'un croissant. L. : *S Art Bav* (B.) (Fig. 31).

— (Jean), échevin de Malines, 1393, 5 : une bande, chargée de trois croisettes et accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

— (Arnould), même qualité ; 1402, 28, 31, 5, 6, 40 : même écu, qu'Arnould (1374). C. : une tête barbue tortillée. L. : *S Aert Bav* (Ibid.).

— (Rombaut), même qualité, 1414 : mêmes écu et C., mais sans le croissant sur la bande (Ibid.).

— (Gauthier), même qualité, 1415, 8, 28, 9, 31, 5, 40 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, comme le précédent ; aux 2^e et 3^e, un chevron d'hermine, accompagné de trois coquilles. C. : une tête barbue entre un vol (Ibid.).

Bau (Jean), docteur en droit, prévôt de l'église Saint Georges, à Cologne, fils de feu Rombaut, de Malines, reçoit, du fisc du Brabant, pour lui-même et les autres enfants et héritiers de son père, le capital d'une rente, 1433 (n. st.) : même écu que Henri, 1356 (avec lambel) ; même C. que Gauthier, 1415 (B.).

— (Gauthier), chev., parent (*neve*) de Henri, comte de Nassau et de Vianden, 1442 : même écu, sans lambel, la 1^{re} croisette chargée d'une étoile, ou coquille. C. : une tête et col. barbue, cerclée (B.).

— (Henri), chev., 1496 : même écu, mais sans brisure. C. : une tête barbue. L. : *Bawc vā Wedenbg ridd'* (B.).

Bau van den Eechoven (Gauthier), mari de d^{lle} Elisabeth van Ranst, fille de Henri, sc. avec son beau-frère, Henri van Ranst, sgr. de Kessel, 1451 : même écu que Gauthier, 1356 (sans lambel). C. : une tête et col d'animal (B.).

Bauchigay, dit Luppard (Jean de), h. de fief de Jean, sgr. de Calonne, 1403 : deux fascés ; au chef chargé d'un lion léopardé (2 chartes) (Tournai, Chartreux, c. IV).

Baudechon (Pierre), échevin de la baronnie de Jauche (non cité nominativement dans l'acte), 1514 : une fasce, accompagnée en chef d'un coudre, posé en fasce, la pointe à s. et en pointe d'une rose tigée et feuillée, posée en bande (Gr. scab. ; *Jauche*, 4363).

— Denis *Baudechon*, alleutier de l'empereur, sc. un acte du receveur de Jodoigne, 1561 : même écu, mais la pointe du coudre à d. et la rose posée en pal. L. : . . *Dionisivs* (Heijl.).

Baudet (Jean, h. de fief du Hainaut, 1420 : un âne, passant sur une terrasse, accompagné au canton s. d'une étoile (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Baudewijns, voir **Bauwens**.

BAUDIMONT (Jean de), chev. ; J., sire de *Baudumont*, chev., franc échevin des alleux du Tournaisis, 1291 (n. st.) : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Ioh . . . de B . . . mont militis* (Nam., N° 231, Tournai, Chartrier).

Baudisson, voir **Houffalize**.

Baudoche (Jean), l'ainé, *citain* de Metz, tient, pour *Jehenne*, sa femme, auparavant femme de Simon Bonnefille, *citain* de Metz, et mère de Simon Bonnefille, son défunt fils majeur, du roi de Jérusalem, etc., un quart de la sgr^{ie} de *Salny* (Saulny), etc., 1436 : un chevronné (de 8 pièces) ; au chef chargé de deux besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de chien braque. L. : . . . *hans Bavdoche* (Lorr., Brie, B, 592 N° 214).

Baudoche (Jean), l'aîné, *citain* de Metz, tient une rente du roi de Jérusalem, 1433 : même écu, mais sans lambel. Même C., mais colleté L. : *S Jehan Badoche* (Ibid., N° 227).

— (Jean), chev., a fait relever, du roi de Sicile, d'Aragon, duc de Bar, etc., par son fils, Pierre B., divers fiefs au duché de Bar et en la prévôté de Briey, tant à lui qu'à sa femme, *Biatrix de Vy* (ou *By*), et par le décès de Poince *Roucel* son cousin, à cause de feu dame Catherine Baudoche, sa mère, 1478 : même écu, mais le chef chargé de deux tours, au lieu des besants, ou tourteaux (sans lambel). C. : comme Jean, 1436 L. : *S Jehan Baudoche* (Ibid., B, 593, N° 2).

— Claude *Baudoiche*, chev., sgr. de *Mollin* (Moulin ?), remet au duc de Calabre, de Lorraine, etc., le dénombrement de fiefs, à Saulny, de dames Claude et Bonne, ses filles, procréées avec sa première femme, dame Philippine de Serrières, fille de Conrad, chev., et de Philippine d'Esch, sa femme, fille de Joffrois d'Esch, chev., 1536 : même écu, le chef chargé de deux tours (?). Même C. L. : *S' Claude Boudoche* (Ibid.) (voir **Roucel**).

Baudrenghien. Arnould van *Baddelghem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i t. : 636 mout., 1374 : trois hamaines, chargées de trois, deux, respectivement un besants, ou tourteaux. L. : *S' Ernois de Bavdre . . . en* (B.).

— (Henri de) reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de Marie du Mortier, sa femme (auparavant mariée à Colart Croquevillain), et celle de *demiselle* Agnès *Weitine*, mère de celle-ci 1402, 4, 5, 8 : trois hamaines, chargées de quatre, trois, respectivement deux besants, ou tourteaux. L'écu suspendu à un arbre. L. : *S Hen . . . Baudrenghien* (Tournai, Quitt.).

— (Charles de), écuyer, sgr. de *Belle*, 1546 : même écu, brisé d'un lambel. C. cassé (M. L. Paris) (Fig. 32).

— (Jean de), écuyer, tient un fief de la sgr^{ie} de Flobecq, 1546 : même écu, sans lambel. C. : un panache de plumes d'autruche (Fiefs, N° 10289).

— (Jacques de), chev., sgr. de *Ghomanpont*, etc., 1548 ; tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, les fiefs de *Renartchamp* et de Baudrenghien, 1548 : même écu (sans lambel). C. : deux jambières, l'ouverture des pieds en haut (Ibid., N° 10318).

Baudricourt (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i t. : 880 mout., 1374 : un lion. C. cassé. L. : *S Jehan de Bav. ecor* (B.).

Bauer, voir **Waha**.

Baugnée. *Andrieus de Baivingnées en Condros* (voir **Loncin**), 1350 : un fascé. L. : *Andrier de Baigne*. (Nam., N° 762).

L'inventaire imprimé porte à tort *Bauringnées*.

Baulduin (Jacques), licencié-ès-lois, lieutenant de la franche forêt de Mormal, tient, du château de Binche, une rente sur la sgr^{ie} de *Rouvroit*, appartenant à Antoine de Briart, écuyer, 1545 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une tête de cerf (de profil) ; aux 2^e et 3^e, une hure de sanglier. C. cassé (Fiefs, N° 10521).

Baulme, voir **Piers**.

Bauls (Guillaume de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois têtes d'animal (loup, lion ?) (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*).

Baumeister, voir **Boymeister**.

Baur (Sébastien de), sgr. d'Everlange, pour les deux tierces de la haute justice, basse et foncier dudit lieu (relevant du marquisat d'Arion), en remet au roi de France le dénombrement, 1682 : une étoile en chef et un lacs d'amour en pointe. Sans C. (ou cassé ?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713a).

Bauzele (*Henricus de*), miles, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à quatre hommes, probes et honnêtes (*una nobiscum*), *bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : cinq losanges, rangés en fasce, surmontés de deux coqs. L. : *S' Heinrici de Bausele milit'* (B., N° 494) (Fig. 33).

Baut (Jacom, Pierre-Ignace et François-Louis), héritiers de Pedro Baut, tiennent, du Brabant, une rente sur la maison de plaisance « *d'oude Donck* », à Borsbeek, 1737 ; tous les trois : une fasce ondulée, accompagnée en chef de deux têtes de more et en pointe de deux flèches émoussées, passées en sautoir. C. : deux flèches émoussées, passées en sautoir (Av. et dén., N° 7821).

Bautersem (Henri, sire de), 1273 : trois macles ; au chef chargé de trois pals (*Ayvières*) (voir **Beynes, Heijden, Wittem, Lek**).

— (Henri van), sire de Berg-op-Zoom, 1362, 70 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col d'âne. L. : *Sigillum secretum* (B.).

— Henri van *Boutershem*, sire de Berg-op-Zoom, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais, *als wi ende gesellen in onss liefs ghenadigen heeren dienst van Brabant in den orloge van Vlanderen tot Denremonde ghehadt ende geleden hadden*, 13 . . . : même écu que Henri, 1273. L. : *S' Henric van Boutersem heer van Berghe op de Soem* (B.).

Bautersem, Henri van *Boutershem* reçoit 3000 mout. d'or, du duc de Brabant, par la ville de Diest, 1367; Henri v. B. et Marie, sa femme, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de *Wesel*, 1369; le mari: même écu; la femme: parti; au 1^{er}, les armes du mari; au 2^d, trois fleurs de lis (complètes) (Wesemael) (B. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III) (Fig. 34).

Un acte de 1372 appelle Marie: dame de Berg-op-Zoom, Schooten et Merxem (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— Jean van *Boutershem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijck; i. t.: 96 mout., 1376: même écu que Henri, 1273, mais chacun des trois pals chargé d'une étoile à cinq rais. L.: *Sigillum Jan dei Boctersem* (!) (B.).

— Henri van *Boutershem*, chev., reçoit du Brabant pour ses services, *van dien tiden dat wij laghen tot Eijndhoven, met vijf ghelativen vijftien daghe lanc, doen de hertoghe van Gelre in Brabant reijdsde*, 1388: un lion et un bâton broch. Cq. cour. C.: une tête et col d'âne. L.: *S' Heinrici de Witham* (B.).

Bauvoise, voir **Bannoise**.

Bauwaert (Colart), jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas; i. t. 152 mout., 1374; une hure et col de sanglier, mouvant du bord s. de l'écu. L.: *Colart B. . . vart* (B.).

BAUWEGNI (*Hienemans de*), chev., h. du comte de Namur, 1289 (n. st.): d'hermine à trois forces de tondeur (!), renversées. L.: *S' Henmani d' Ba eis milit* (Nam., N° 203).

— *Bauduins de Bawigney*, h. du comte de Namur, 1327 (n. st.): trois forces de tondeur, renversées, et un bâton broch. L.: *S' Ba n de . . . v* (Ibid., N° 470).

— *Hinnemote de Bawigney*, même qualité, 1327 (n. st.): trois forces (!) renversées et un lambel broch. (Ibid.).

Bauwens, Baudewijns, Boudens, etc. *Ede-ward, filius Boudens*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1323: le haut de l'écu est cassé; on ne voit qu'un petit chevron, ou le bas d'un sautoir, accompagné en pointe d'une coquille. L.: *S' Ede erd B . . den . .* (Sainte-Pharaïlde).

— *Jan Boudijn Huughis sone*, h. de l'église Saint-Bavon, à Gand, 1361: deux étoiles à cinq rais en chef et une merlette en pointe (*Saint-Bavon*).

— *Loper Baudins sone*, h. du comte de Hollande, 1378: deux glaives, posés en barre et rangés en bande, accompagnés de trois flanchis, 2 en chef à d. et un en pointe. L.: *. ers Boudi* (Holl.).

Bauwens, Baudewijns, Boudens, etc. *Didderic Baudewijns soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1400, 7: une bordure engrêlée et deux fasces broch. (Mal.).

— *Michiel Boudens soene*, échevin de St-Geertruidenberg, 1408: une croix ancrée, cantonnée de quatre merlettes, la 1^{re} et la 3^e contournées (N.-D., Anvers; *capsa rer. extraord.*).

— Pierre *Boudins* et Jean Bortoën (son sceau est tombé), tuteurs de Guy, fils de messire Guy, qui fut fils de messire Guy, bâtard de Flandre, 1402 (n. st.), 4 (n. st.), 6: un chevron. C.: un vol. S.: deux griffons. L.: *Sigillum Petrus Boudins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Jacques *Boudins*, échevin du Franc de Bruges, 1449: un chevron; au fr.-q. chargé d'un lion. C.: un vol, chargé d'un fr.-q. au lion. L.: *Sigillum Iacob ins* (Ibid., l. 152).

— Jacques *Boudinssone*, h. du bourg de Bruges, 1453: un sautoir, cantonné de quatre étoiles. C. cassé (Ibid., l. 395).

— Jean *Bauduyn*, châtelain du duc de Bourgogne, pour son château de Gand, 1460, 1, 5, 6, 7: une étoile et une bordure (simple). L.: *S Jehan Bauduyn* (Ibid., l. 401-2).

— Hector *Boudins*, h. de fief dudit duc, au bourg de Bruges, 1461: trois besants, ou tourteaux; écu. en cœur au sautoir, cantonné de . . . (quatre étoiles? ou champ d'hermine?) C.: une tête et col de chien braque entre un vol. L.: *S Hector Boudins* (Ibid., l. 95-6).

— Pierre *Bauwin[s]*, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, 1470 (n. st.), 1: une étoile et une bordure endentée. C.: une tête imberbe (de more), tortillée, entre deux cornes de bœuf. L.: *S Petri Baldevini fili Baldevini* (Ibid., l. 116, 137).

— *Arndt Bauddijns, alias Hosdijns*, de Latinne (*Lattijns*), écoutez de la haute justice de Gorswarem, 1475: un tranché de . . . et d'hermine, à la bande broch., accosté de deux étrières. S. s.: un lion. (Très cassé) (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— Georges *Boudins*, h. de la châtellenie de Gand, 1477: une étoile et une bordure engrêlée. C.: une tête imberbe, entre deux cornes de bœuf. L.: *S Ioris Baudins f Piet . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

— *Seger Buwens*, feudataire, à Brusthem, de Jean van Alfteren, sgr. d'Hamal, de la moitié de Brusthem, etc., 1487: un chevron (S.-T., c. 18).

— *Ziegher Bauwens*, tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Rasse van der Borch,

dans celle de *van der Biest*, etc., 1496 : un chevron. L. : *Zegher Bauwens* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

Bauwens, Baudewijns, Bondens, etc. *Jan Bauwijn*, mari d'Anne Samans, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Sinay et Belcele, 1315 : trois roses (Fiefs, c. 915bis, liasse 7129-91).

— *Jean Bouwens*, échevin d'Aerschot, 1541 : une serpette. L. : *S Iohis Bouwens scabi arscot* (S.-G.).

— *Jan Bauwens* (fils de Toussaint), prêtre, tient, du château de Peteghem, un fief *illeg*, 1523 : trois cloches (Fiefs, N° 10720).

— *Joos Boudins* tient, de damoiseau Martin Snouckaert — fils de sire Martin —, sgr. de Somergem, du chef de sa cour d'*Uutkercke* (tenue de Mr de *Croyssylles*, du chef de sa cour de Nieuwmunster) un fief à *Uutkercke*, 1369 : une double jumelle (!) accompagnée en chef d'un besant, ou tourteau, chargé d'une étoile, et en pointe d'une coquille. Cq. sans C. L. : *S Joos* (B^{on} W. Snouckaert van Schauburg, à La Haye).

Bavay (Les maieurs et échevins de), 1333 : un lion, l'épaulée chargée d'un écu, à l'aigle éployée. L. : *S eschevi . . . de la ville de Bavay* (Mons, Gr. scab. de Bavay).

— (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1361, à Condé : un glaive, la pointe, en bas, fichée dans une boule, et accosté de deux molettes. S. s. : un griffon. L. : *S Jehan de Bavai* (Mons, Gr. scab. de Condé).

M. Gustave de Bavay, conseiller à la cour de cassation, à Bruxelles, porte : de gueules au chevron d'argent, chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois étoiles, à cinq rais, d'or. C. : une merlette de sable.

Bave, voir **Houplines**.

Bavendamme (Victor de), sous-bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1402 : une fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L'écu suspendu au col d'un aigle (C. C. B., Acquisits de Lille, l. 80-81).

— (Arnould van) tient, du château de Furnes, un fief à Woumen, 1405 : une fasce de trois losanges, surmontée à s. d'une merlette. Le bas de l'écu est cassé (Ibid., c. 889, liasse 1036-40).

Bavette (*Bertrunet del*), h. de fief du sgr. de Beerseel, en sa sgrie *gisant au lieu de Lymelette, touchant sa signory de Braye* (Braine), 1512 : écartelé ; au 1^{er}, un anneau ; au 2^e, une croix ancrée ; au 3^e, une fasce ; au 4^e, un marteau (Gr. scab. de Nivelles, 4777).

Bavier, voir **Bovier**.

Bavière (Robert, l'aîné, et Robert le jeune, celui-ci fils de feu le duc Adolphe, par la grâce de Dieu comtes palatins du Rhin et ducs de), investissent Guillaume, margrave de Juliers, de la suzeraineté de Neuenahr, 1343 : types équestres, à dextre ; tous deux : le bouclier à un losangé en bande. La housse à deux lions. C. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune garnie de cinq branches de tilleul. Les chevaliers tiennent une lance de la main droite. Les deux sceaux absolument identiques sauf pour la légende ; celle de l'aîné : *Rupert dei gra comes palatin' Reni dex Bawarie* ; celle du jeune : *Rupert a comes pala i dux Bawarie* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 406) (voir **IJzen-doorn**).

RAIMBERS DE PARIS, dans *La chevalerie Ogier de Danemarche* (XII^e siècle), dit, à propos de *Bertrands*, fils du duc de Bavière : *Ben le conit al elme a esquequier | Et as deux aigles qi furent d'argent chier.*

— (Le duc Albert de), comte palatin du Rhin, *ruwart* de Hainaut, de Hollande, etc., décl. que Jean van *Mirlair*, chev., a relâché tous les prisonniers que lui et les siens avaient faits *op onsen lieven neve den hertoge van Lucemborg ende van Brabant*, et qu'ils ne lui doivent plus de rançon, 1368 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, un losangé en bande (B.).

— (Robert, le vieux, comte palatin du Rhin, archisénéchal du S. E. R. et duc de), 1368 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion cour. ; aux 2^e et 3^e, un losangé en bande. C. : un lion cour., assis. L. : *Sectv Ducis Rvoti Senior'* (Duss., *Jul.-Berg.*, N°s 818 et 820).

— (Anne de), comtesse de Berg et de Ravensberg, femme du comte Guillaume, 1368 : écartelé ; au 1^{er}, un lion ; aux 2^e et 3^e, un lion cour., à la queue fourchée ; au 4^e, un losangé en bande. L. *S' Anne de Bavaria coïssse de Monte et Ravensberg* (Ibid., N° 820).

— (Guillaume, palatin du Rhin, duc de), comte de Hainaut, de Hollande, etc., 1400 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un losangé en bande ; aux 2^e et 3^e, quatre lions. C. : une queue de paon sur un piédestal élançé (N.-D., Anvers ; chap., *capsa rer. extraord.*).

— *Elizabeth von Spanhem* (Sponheim), *hertzoginn in Beyern Witwe*, 1413 : parti ; au 1^{er}, un losangé en bande ; au 2^d, un échiqueté. L. : *S Elizabet de Spanh' ducissa bauarie vidva* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 717).

— (Jacqueline, duchesse de), dauphine de Vienne, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., 22 février 1411 : écartelé ; au 1^{er}, trois fleurs de lis, au *piéd coupé* ; au 2^e, un losangé en bande ; au 3^e, un dauphin ; au 4^e, quatre lions. L. : *S Iaque ducisse Bauar dalphi . . Vien coïssse Hanonie Hollandie* ; le 24 du même mois : le même écu, entouré d'une haie (*hol-*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XV.

Fig. 1. Sceau de Nicolas de Condé (1213).
Fig. 2. Sceau de Gauthier, sire de Fontaine (1213).
Fig. 3. Sceau de Jacques, sire de Cons (1225).



landsche tuin). L. : ne ducisse bauar d'alphē
uēn cōitisse hanoie hollie zellie z dne
Dans le champ du c.-sc. : un eq. cimé d'un lion léop-
pardé assis. L. : *S Ians f' Helucici de Dornic* (B.).

BAWIGNEY, voir **BAUWEGNI**.

BEALANDE (Servais de), échevin de la cour de
Henri de Lonchampe, dite la cour de Brehen, à
Marilles, 1 . . . : une fasce. L. : *★ S Seruay . . . iau-
lande* (Heijl.).

Beau, Henri le *Beal*, chev., échevin de Liège, 1337 :
d'hermine à la fasce, chargée d'un membre de lion,
posé en fasce, et une bordure engrêlée (C. de B.).

Voici, d'après GELJKE, les armes de *her Jan die Beus* :
d'hermine à la fasce d'azur, chargée d'un membre de
lion d'or, posé en fasce. Cour. d'azur. C. : deux mem-
bres lion d'or, armés de gueules, adossés.

BEAUDEGNIES (Guillaume Hustin de) (ou *Biau-
degnes* = Baugnies), sergent de la cour de Mons
et h. de fief *illec*, 1421 : trois croissants, accom-
pagnés de treize (3, 3, 2, 1) billettes (*Nam.*, 1334-6)
(Fig. 35).

Beaufaux, Henri de *Biaufau*, h. du marquis de
Namur, 1294 : un burelé, chargé d'un écu. plain,
en cœur, et d'un lambel broch. L. : *✠ S' Henrici de
Biafav* (Ibid., N° 268) (Fig. 36).

Beaufort, *Jehans de Biaufort*, arbitre dans un dif-
férend entre l'abbaye de Bonne-Espérance et la ville
de *Levignies*, 1309, le mercredi avant la Saint-
Marc-l'Évangéliste : trois écu. plains et une bor-
dure engrêlée. L. : *✠ de Bellof d . . de
Angle* (Mons, Bonne-Espérance).

— Gilles de *Biaufort*, h. du comte de Hainaut, sc.
l'arbitrage entre ladite abbaye et Jean, sgr. de
Feluy, etc., 1313 : trois écu. plains; au bâton
broch., chargé de trois besants, ou tourteaux (?).
L. : *✠ S Egidii de Belloforti* (Ibid.).

— Jeanne, femme de Guillaume, sgr. de Wesemael
et de Fallais, 1335 : deux écu. sommés d'une tête
de femme, posée de face; A, trois fleurs de lis (com-
plètes); B, une bande, cotoyée de deux bâtons. L. :
✠ S Iohanne domine de Wesemale (Arch. judi-
ciaires, A. G. B.).

— Baudouin de *Biaufort*, écuyer, prévôt de Binche,
1369 : de . . . à trois écu., le 1^{er} chargé d'une
rose, les autres plains. L. : *Seel Bavdrin de Biav-
fort* (B.).

— Gauthier *van Byaufort* reçoit du Brabant 108 vieux
écu pour services rendus, 1375 : plain; au chef
chargé d'un lambel à trois (!) pendants. L. : *✠ S
Walteri de Beffort* (B.).

— *Jakemes de Biaufort* reçoit du Brabant un paie-

ment par le couvent de N.-D. de Bonne-Espérance,
1381 (n. st.) : plain, diapré; au fr.-q. chargé de
trois écu. plains. L'écu sommé d'un oiseau passant
à s., ledit écu accosté de deux léopards assis, ados-
sés. L. : *S Iakmart de Biaifort* (B.) (Fig. 37) (voir
Celles, Goesnes, Spontin).

Beaufremez (Jean de), fils de Jacques, sgr. de
Bossuut-sur-Escout, tient, du château et Vieux-
Bourg de Gand, un fief à Gand, hérité de damoiseau
Gérard Damman, sgr. d'Oombergen, vers 1351 : de
. . . à l'écu. plain, accompagné de trois merlettes,
rangées en chef, et d'une étoile en pointe. C. : une
tête et col de licorne entre un vol (Fiefs, N° 2781).

Le seigneur de Beaufremez : d'argent, à xi roses de
gueule, au premier canton d'azur à l'escuson d'ar-
gent, mais à présent, il portent, d'azur à l'escuson
d'argent, et au chief du grandt escu troes merlettes
d'argent, et crije : *Wavryn ! Wavryn !* (L'ancienne
noblesse de Flandre, par le roi d'armes GAILLIARD).

Beaufremont, Gauthier *van Biffermont*, chev.,
jadis prisonnier à Bâweiler, sous le comte de Saint-
Pol; i. t. : 2350 m., 1374 : vairé à la bande. C. :
deux cornes de bœuf. L. : *S Vateri d de . vi . .
oi . o . . (?)* (B.).

— Jean de *Beffroyfont*, sire de Montfort, chev., fils
de sire Philibert, sire de Beaufremont et d'Agnès de
Jonvelle-sur-Saône, qui, de noble homme Jean de
Blanmont (Blâmont), ont acquis l'avouerie de Neuf-
château, à leur vie, a acheté lui-même cette avouerie
à perpétuité, 1405 : un vairé. C. cassé. S. d. : un
léopard lionné accroupi. L. : *ont sire
de Mon* (Lorr., Neufchâteau, B., 834-5,
N° 141) (voir **Blâmont, Chalons**).

JACQUES BRETEX, dans *Li tournois de Chauwenet* (1285),
blasonne les armes de *Perrars de Berfroimont* : *Dor
et de guelles fu vairiez | A un baston d'azur moult
cointe* (v. 2027).

Beaujeu, *Loys de Beausu, sires dou Broch, che-
valiers*, 1293, à Grammont : type équestre; le bou-
clier et la housse à un lion et à un semé de bil-
lettes. C. : un éventail. Dans le champ du sceau, à
s. du bouclier, une fleur de lis. L. : *★ S' Lodovici
de Bello ioco milit dñi Mōtis di C.-sc.* : un
écu à un poisson recourbé, posé en bande. L. : *✠
S' Lodovici de Belloioco milit* (Fl.).

L'Invent. analyt., N° 766, l'appelle erronément : *Beauju*.
La légende du sceau doit se compléter : *dñi Mōtisfer-
randi* (comp. DOUET D'ARCO).

Beaulieu (Jean, sire de); son sceau se trouve ap-
pendu à une charte de 1278 (n. st.) (voir **Rœulx**) :
une fasce, accompagnée de treize macles, six (3, 3)
en chef, sept (3, 3, 1) en pointe. L. : *✠ S' Ioh'is
dni de Bello Loco* (Mons, Bonne-Espérance).

BEAUMEZ (et *Beaumeiz*) (Noble dame ma dame
Marguerite de), femme de Hugues de Lorraine, sire
de *Martengny*, et dame de ce lieu, 1335 : dans le

champ du sceau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, et accostée de deux écus; A, à la croix engrêlée; B, neuf (3, 3, 3) losanges, surmontés d'un lambel (Fl., N° 1691).

BEAUMEZ (Jacques de), fils de Godefroid, tient, du château de Termonde, un fief à *Vorst*, in *den Vaerneuwijk meersch*, provenant d'Adrien de Rudere, 1544 : une fasce ondulée, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : une sirène. Le haut est cassé. L. : *de Beavmez* (Fiefs, N° 4308).

Beaumont (Baudouin, châtelain de), chev., h. du comte de Hainaut, 1295 : deux poissons accostés. L. : . . . *S Baldevini castellani de Belm* (Nam., N° 272).

— *Jehans de Biaumont*, chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, sc., à Bruxelles, 1339 : un lion et un semé de fleurs de lis; à la cotice componée, broch. L. : * *S* *hannis de* *monte* (B., N° 530).

GELRE donne au *here van Bemont*, h. du roi d'Angleterre: d'azur au lion d'or, lamp. de gueules, cour. d'or, et un semé de fleurs de lis du même. Volet d'azur, semé de fleurs de lis d'or. C. : un chapeau de tournoi d'azur, semé de fleurs de lis d'or, retroussé de petit-gris au naturel (voir p. 74; Pl. III), sommé d'un lion léopardé d'or, lamp. de gueules.

— Sire Gérard, dit *Lanselos de Biaumont*, h. du comte de Hainaut, 1368 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, chargée d'un anneau; aux 2^e et 3^e, deux poissons, accostés. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, Q., liasse *Quévy*).

— (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 122 mout., 1374 : un sautoir et un lambel broch. L. : * *S Vilavme de Bmon* (B.).

— *Jakemart de Biaumont*, reçoit un paiement du Brabant (il a un frère, *Jehan de Biaumont*), 1381 : trois chevrons et un lambel brochant. L. : * *S Iacobi de Bellomonte* (B.).

— Jean, dit *van Beaumont*, reçoit de la duchesse de Brabant, au nom de Jean *Doyroye van Dornic* et pour compte de celui-ci et de Claus Staes, son *knaep*, un paiement pour des joyaux, 1386 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S Ians van Haverlant* (B.).

— (*Jaquemart de Biamont*), h. de fief du comte de Hainaut, 1391 (n. st.) : diapré, au chevron (non chargé !). L'écu accosté de deux lions assis, adossés (Nam., N° 1213).

— *Jacquemart de*, clerc du bailli de Hainaut, 1397 : un chevron, chargé de trois roses. T. : une femme (?). Le sceau porte : *Biaumont* (Ibid., N° 1263) (voir *Broeder*).

Beaune (Henri de), sergent du roi de France, 1303, à Compiègne : une fasce, chargée de trois fermaux ronds et surmontée de trois merlettes; à la bordure (simple). L. : * *S' Henri de Bivane escvie* (Fl.).

Beausart. *Robers de Biaussart, chevaliers*, 1293 (n. st.), à Paris : de . . . à l'écuss. plain et à la cotice broch. (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 669.

— (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1390, 7 : un cœur. C. : une fleur de lis (Mons, H. de fief).

Beauvais (Guillaume de) (et *Beauvaes*), un des quatre « sergents à masse » du duc de Bourgogne, en sa ville de Gand, 1436, 9, 40, 1, 2 : une tête et col d'aigle, posée en bande. L. : *S Willem van den Perre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112-3).

Beauvarlet. *Jehan Bieuvarlet*, h. de fief de Mgr. Corneille de Gavre, sgr. de Lens, 1442 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile. L. : *Seel iehan. Biavvarlet* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Bebbeken, voir *Berthout*.

Bechet, voir *Lamock*.

Beddelet (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 333 1/3 mout., 1374 : trois têtes de léopard, surmontées d'un lambel. C. : une tête et col de léopard. entre un vol. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *Gri* *e Givd* (B.).

Bedurwaen (Gauthier de), bailli de Gand, 1331 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (Fl.).

Beed. *Engelbertus de Betha*, et van der *Bethe*, et Marguerite, sa femme, vendent, devant les échevins de Clèves, une rente à Kellen, 1324 : trois (2, 1) meubles, formés, chacun, de trois (2, 1) annelets, chacun des 2 premiers annelets attaché au 3^e par une tige. L. : * *S' Ingelberti de Beil* (Duss., *Bedbur*, N° 19) (Fig. 38).

Beeck, Beke[n], etc. *Balduinus de Beka*, cité parmi les *virii discreti*, dans une charte donnée par l'Hôpital d'Anvers, 1264 : trois étoiles à cinq rais (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— Jean van der *Beke*, h. de fief de la Flandre, sc. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (n. st.) : un ours passant, attaché à une corde, terminée en nœud et posée en chef en barre (Fl.).

— *Franco de Rivo*, échevin de Léau, 1342 : trois (2, 1) roses, surmontées de trois marteaux penchés, rangés en fasce (*Léau*, N° 37 et 38) (Fig. 39).

L'inventaire imprimé blasonne : écu à trois mailles (!) au chef et trois roses en champ.

- Beeck, Beke[n]**, etc. *Daem van Beijck*, chev., sc. un acte des échevins de Beeck, déclarant que Jean van *Beijk* (fils de feu Guillaume, chev.) inféode à Thierry, comte de Looz, un alleu de 13 journaux à Moorshoven, sous Beeck, 1343 : un sautoir, accompagné en chef d'une croisette, au pied fiché (?) L. : . . . e de *Becke mi'i* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 461).
- *Rutgerus de Beke, senescallus in Wassenberg*, a été remboursé, par Mathilde de Gueldre, dame d'Eijck, veuve de sire Godefroid de *Los* (Looz), pour toutes les pertes subies à son service, 1344 : un sautoir, accompagné en chef d'un chien braque, en arrêt, C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S' Retgeri de Beyke militis* (Ibid., N° 471).
- Jean van der *Beke*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons et un bâton broch. L. : ✠ *S' Ian van der Beke* (F.).
- *Bele*, veuve de Barthélemy van *Beke*, tué à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 180 mout., 1374 (son fils Luc van *Beke* reçoit les indemnités) : trois chevrons. L. : *S' Belen Mevs wiif va Be* . . . (B.).
- Henri van der *Beek*, échevin de Heusden (Brab.), 1442, 9 : une bande, accostée de deux lions. S. s. : un aigle (Mal.).
- Jacques van der *Beek*, même qualité, 1472 : même écu, S. s. : un cygne (Mal.).
- Godefroid van *Beke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenaerts ; i. t. : 40 mout., 1374 : trois triangles ondulés, abaissés, surmontés d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Godefrī de Bee* . . . e (B.). (Fig. 40).
- Pierre van den *Beken*, jadis prisonnier *illegitimus*, sous le sire de (Neer-) *Linter* ; i. t. : 568 mout., 1374 : une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton s. d'un oiseau, posé en bande. L. : *S' Petri de Rivo armig' i* (B.).
- Jean van der *Be[ij]ke* tient un fief du château de Furnes, 1398 : une aigle et une bordure échiquetée (Fiefs, c. 887, l. 1-78 ; c. 889, l. 1018-35 ; c. 913^{bis}, N° 7138).
- *Lisbette Delbeke*, veuve de Tassard *del Borne*, reçoit, pour son fils (N. N.), une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : une bande (simple), accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. L. : *Lisbette va* . . . *Beike* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 488).
- *Jehan de le Becque*, h. de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1406 : un lion et un lambel broch. en chef (!). L'écu sommé de . . . S. : deux léopards lionnés, assis (Ibid., l. 89-90).

Beeck, Beke[n], etc. Roger van der *Beke*, reçoit, du « fermier » de Menin, un paiement pour vente de bois, 1411, 2 : un chevron, accompagné de trois croissants (Ibid., l. 13-4).

- *Moralde van Beke*, femme de Gossuin van *Rossem*, 1417 : parti ; au 1^{er}, une fasce d'hermine ; au 2^d, un filet en croix, cantonné de vingt croisettes. L. : ✠ *S' Mara . de van Beke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 748).

D'après GELRE, les *van Beke*, Gueldrois, portaient : de sinople à la fasce d'hermine.

- Jean van der *Beke*, échevin de Zwijyeke, 1421 : un arbre arraché. L. : . . . *van der* . . . (Ibid., l. 53-6).
- Jean van der *Beke*, échevin de Menin, 1423 : une bande engrêlée, accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. C. cassé. S. : deux léopards lionnés (Ibid., l. 13-4).
- *Sander van der Beken* sc. pour Jean Buijs qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 5 fl., à lui dû par le duc, du chef de son jardin englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : parti ; au 1^{er}, une fleur de lis, p. c. ; au 2^d, un parti émanché et un chef, chargé de trois maillets penchés. L. : *S* . . . *van der Beken* (B.).
- *Ernoul de le Beque* (et van der *Beke*), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1444, 60 : d'hermine à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords. S. s. : un griffon assis. L. : *S' Aernout van der Beke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43 et 44).
- Jacques van der *Beke*, clerc *van der wateringhe van dhaternissen*, donne quittance au receveur du comte de Flandre, à *Oostburch*, 1451 : une fasce ondulée, surmontée d'une merlette (Ibid., l. 152).
- *Jehan de le Beque*, h. de la chàtellenie de Courtrai, 1456 : d'hermine à la fasce de cinq losanges, surmontée d'un lambel. S. s. : un griffon. L. : *Ian van* . . . *Beke* (Ibid., l. 391).
- Guillaume van der *Beke*, échevin d'Aerschot, 1467 : trois pals ; au chef chargé d'une rose. L. : *S' Wim v Beke scab arscot* (S.-G.).
- Corneille van der *Beecken*, échevin de Caprijcke, 1501 : une fasce ondulée, accompagnée en chef de . . . L. : *S' Cornelis vā der Beke f Ingheltrās* (Ibid., l. 82-3).
- Jan van der *Beke*, même qualité, 1508 : une fasce ondulée, sommée d'un cygne nageant. L. : *S' Ian van der Beeke f [Willems ?]* (Ibid., l. 51-2).
- Maître Louis van der *Beken*, vassal du château comtal de Deijnze, 1539 : un canard (Ibid., c. 77).

Beeck, Beke[n], etc. Adrien van der *Beken*, h. servant de Marie van der Zwalmen, veuve, en dernier lieu, de maître Adrien Deijnaert (fils de Jacques), dont elle a hérité 't veer entre Wijnel (-Sainte-Croix) et Mendonck, 1604 : deux mouchetures d'hermine, encloses, chacune, d'un anneau, en chef, surmontées d'un lambel. La pointe de l'écu et le C. cassés. On voit une partie d'un vol en C. (Fiefs, N° 3448) (voir **Rossum, Vertegans**).

Beeckman (Edouard), h. de fief du château de Termonde, à Saint-Gilles, Denderbelle et Zwijske, 1596 : trois roses (non cour.), la 3^e, accostée des lettres C B.-L. : . . . c. ae . . . *Beeckman* (Els.).

Edouard Beeckman se sert du sceau d'un de ses proches parents.

— (C.-G. de), sgr. de Corroy-le-Grand et du Vieu-Sart, tient, du Brabant, lesdites sgr^{ies}, Oignies, etc.; daté du château de Vieu-Sart, 1754 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) roses cour. Cq. cour. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite et tenant de la main gauche un bouclier, chargé d'une aigle (Av. et dén., N° 7360).

Beelaerts. *Anthonijs Belarts*, échevin de Bois-le-Duc, 1528 : trois quartefeuilles. L. : *S Anthoni Be i Buscod* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— *Rutger Henrick Beelaerts zoon*, 1529 : même écu (Mal.).

— *Adriaen Rutger Beelaerts zoon*, 1548 : même écu (Ibid.).

— *Goeswijn Beelaerts, Rutghers zoon*, 1562 : même écu (Ibid.).

Ces derniers trois Beelaerts excellent en qualité d'échevins de Heusden (Brab. Sept.).

Beelen, dit **de Vleschouwere** (Jean), alleutier de Hainaut (acte relatif à une terre à *Haycruse* (Haute-Croix), 1459 : une croix ancrée, accompagnée au 2^e canton d'une étoile. L. : *S . . . de Vleschouwere* (Abb. de W.-B., c. 4008, N° 36).

Beels, voir **Beils**.

Beemde, Bemden, etc. Gilles van den *Beemde*, échevin de Bruxelles, 1480 : trois roses, une au canton s. et deux en pointe; au fr.-q. chargé de deux merlettes (E. G., 356).

— *Piatus de Prato*, échevin de Saint-Trond, 1542 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une tour; aux 2^e et 3^e, un massacre de taureau, accompagné en cœur d'une étoile à cinq rais. S. d. : un taureau assis (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *van der Bempden* porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or au massacre de taureau de sable; aux 2^e et 3^e, de gueules à la tour d'argent, ouverte du champ.

BEEMMER (Guillaume de) donne quittance à la

duchesse de Brabant, 1386 : parti; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée; au 2^d, un grillage, formé par des tiges horizontales et verticales (plain, diapré ?) (B.) (voir **Leeuw**).

Been (Nicolas), suppôt (*knape*) (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, une jambe humaine, accostée au bas de deux roses. L. : **✠ S' Clais B . . n** (Fl.).

Beer. Pierre de *Beere*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : dans le champ du sceau, un ours passant (Fl.).

— Jean de *Beere*, chev., jadis prisonnier à Basweiler sous le sire de Vorsselaer; i. t. : 4140 mout., 1374 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S John dci Vrses militis* (B.).

— (Pierre de) et (*Berre*), échevin de Termonde, 14[27]; tient, du château de Termonde, un fief à Grembergen 1340 : une trangle, sommée d'un ours iss. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-1; Fiefs, N° 3685).

— (Martin de), mambour de Philippote van der Zickelen (fille de Jacques), qui tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1520 : trois (2, 1) losanges, chacun chargé d'une cloche, et une hure de sanglier en cœur. C. : une hure et col de sanglier (Fiefs, N° 2732).

— (Liévin de), époux de Marie Arendts, qui tient, du *Polder van Namen*, comme héritier de *Tanneken* Boogardts, fille de Gilles et femme d'Arnould Blommart un fief à Triniteit, 1552 : un ours, iss. de la pointe, accosté de deux coquilles (Fiefs, N° 10697).

— (Corneille de), échevin de Merxem-Dambrugge, 1636 : dans le champ du sceau, un ours passant (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Martin de), drossard et lieutenant des fiefs de la cour de Merxem, 1658 : un ours passant. Cq. sans C. (Ibid., I) (voir **Heede, Lierre**).

— Maître François de *Beere*, sgr. de Grammene, fils de maître Jean, 1524 : voir : **Coppenole, Meersch, Meijere, Sijmaeij, Tuutscavere**

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) décrit ainsi le tabbar d'un *heer Wouter de Beere* : *Van heelen root als een bloet, | Van selvere vijf ruten rene, | Daer in met enen palestene | Staende sijnde van lasuere* (l. v. 3706-18.)

Beerclau (Guillaume) (et *Be[e]rclau*) reçoit, du duc de Bourgogne, une rente sur l'espier de Furnes, 1409, 10 : une patte d'ours, contournée, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : **✠ V Villiam . . erclav** (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

Beerze. *Johannes de Berze*, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'un croissant (S.-T., c. 8).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XVI.

Fig. 1. Sceau de Léon, châtelain de Bruxelles (1234).
Fig. 2. Sceau de Jean, chevalier de *Juvin-court* (1243).
Fig. 3. Sceau de sire Nicolas du Bois (1247).


Beerze (*Nycollius de*), même qualité 1437 : même écu, sans le croissant, mais chargé en chef d'un écu. à l'ours en arrêt (*Ibid.*).

Beersel. Jean van *Bersele*, échevin d'Aerschot, 1448 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une scie de boulanger contournée. L. : *sele scab arscot* (S.-G.).

— (Les échevins de), 1630 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée. L'écu suspendu à un arbre (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Étr., à Bruxelles) (voir **Hert**).

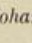
Beerst (Jean van der), un des héritiers de *mire vrawuven van der Heide*, vend, avec d'autres, une rente sur un bien dans la paroisse de Caprijcke-Lembeke, 1343 : trois chevrons et une bordure engrêlée ; au fr.-q. plain, broch. L. : *s van der B* (*Zwijveke*) (voir **Berghe, Hamme**).

D'après le roi d'armes Gailliard, le seigneur de *Le Beerst* portait : *d'azur, à trois chevrons, et crye : « Par Madame, vaillant ! »*

Beerte (*Johannes de*), et **Bierte**, le jeune, échevin de Bruxelles, 1361 : de vair ; au chef chargé d'un écu. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. :  *S' Iohannis des de Bert* (E. G., 344, et Brux.).

— (*Gerelmus de*), même qualité, 1388, 1425 : plain ; au chef plain ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : deux têtes et cols d'oie, adossés, liés, iss. d'une cuve. L. : *S' Gherem vā Beerte* (B. et Brux.) (Fig. 41).

— *Johannes de Beert*, échevin de Louvain, 1456 : de vair ; au chef chargé à d. d'un écu. (de vair ?) à la fasce (un peu fruste). L. : .. *Iohannis de Beert* s (S.-G.).

— *Johannes de Beert*, même qualité, 1494 : même écu. L. :  *S' Iohannis de Beert scab' lov* (*Ibid.*).

Beesde, Beest. Gérard van *Beesde* sc. pour Jean *Tinghenagel* (Tengnagel), d'Harderwijk, un reçu de 36 vieux écus. pour un cheval usé au service du Brabant, 1358 ; sc. pour Jean van *Risewijc* un reçu de 75 vieux écus pour un étalon perdu au service du Brabant (tous deux guerre de Flandre ?), 1358 : un bandé de six pièces, la 4^e (de dextre) chargée d'une rose. L. : *S' Gher . . t van Beesde*. (B.).

— *Johannes de Beesde*, abbé de Saint-Trond, 1440 : sur le contre-scel, un écu à trois pals et au chef (plain ?). L'écu soutenu par un ange (S.-T., c. 6).

— Jean van *Beest*, tenancier de la cour censale de « Messieurs de Saint-Denis, » à Liège, au village de Velm, 1473 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis (S.-T., c. 9).

Beesde, Beest. Thierry van *Beesdt van Renoij*, témoin de Joachim van Eichen, à son contrat de mariage, 1539 : même écu. C. : une fleur de lis, accostée de deux crémaillères affrontées (*Geld.*).

— Jean van *Beest van Renoij*, témoin de la famille van Giessen, 1564 : mêmes écu et C. (*Ibid.*).

— Adrien van *Beest van Reijnen*, échevin de Zuijlichem, 1592 : même écu. C. fruste. L. : *S' Adriaen van Beesdt* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 1592) (voir **Diepenbroek, Horst, Horwinnen**).

Befferen (Les échevins de la cour de), 1342, 59, 88, 1402, 1619 : trois pals (Mal.).

Beggendorf. *Rutgerus de Beggendorf*, et *Beggendorf, vir nobilis*, 1276 ; arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 : trois flanchis. L. : *S' Rutgeri de dorp* (Duss., *Jul.-Berg*, 72 et 73).

Beghe (Guillaume le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1347, 50 et 68 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une gerbe. S. s. : un griffon (Mons, Saint-Waudru, c. I et II) (voir **Jupleux**).

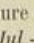
Beghijns (Segher), bailli et semonceur de d^{lle} Marie van den Ackere, dite van Croes, dans sa sgrie à Courtrai, 1354 : un buste de beguine, posé de face (Els.) (voir **Kint**).

Ce fief est appelé, dans les documents postérieurs, la sgr^{te} de *Ten Achere* et de *te Nachere* (Elshegem).

Bègue, voir **Beghe**.

Behault (David de), écuyer, h. de fief de Guillaume de *Proysy*, prévôt des églises de Mons, 1499 : un fascé ; au fr.-q. chargé de cinq fleurs de lis ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : un cygne essorant, iss. (Mons ; fonds de la prévôté) (Fig. 42).

Comp. A. DE BEHAULT DE DORNON, *Not. concern. un acte passé le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du précôt des églises de Mons* (1885).

BEHEIM (Hugues, dit von), déclare avoir juré fidélité, comme vassal des pays de Berg et de Ravensberg, 1367 : une ramure de cerf. L. :  *S' Hegonis de Behem* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 805).

BEICHE (Henri de), échevin de Fallais, 1458, 71 ; échevin de Wanze ; 1472, 73 : une bande, chargée en chef d'un écu. au lion et accostée de six fleurs de lis, rangées en orle. Cq. cour. C. : un arbre. S. : deux lions (C. C. B., c. 108).

Beijer (Conrad) ; l'acte l'appelle : *Chonche le Beijer* ; chambellan, ou valet de chambre (*kamerlenc*) du duc de Brabant, reçoit, à Aymeries, 50 doubles moutons, pour un cheval que, sur un ordre du duc et de la duchesse, il avait donné à sire Jacques de

Bourbon, 1373 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut, accompagnée au point du chef d'une fleur de lis. L. : *Si Coenraet Beyer* (B.).

Beijer (Maitre Samuel), échevin de Rotterdam, 1636 : une croix ancrée. C. : une sorte de bonnet, ressemblant à celui des princes du S.-Empire (U.) (voir **Boppard**).

Beijers, ou **Beijersdr.** (Elisabeth), femme de Jean Spruijt, *heemraad* en Overbetuwe, échevin de Nymègue, etc., 1537 : trois bandes (*Geld.*) (voir **Vaek**).

Comp. les armes de *Hoeculum* (**Heukelum**).

Beils (*Pierre*) (et *Beels*), receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1441, 3, 4, 5, 6 : une bande, accompagnée au canton s. d'un croissant et à d. de deux étoiles, rangées en bande. T. un ange. L. : *S' Pieter Claes Beils* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 43 et 378).

BEIJMMERE, voir **BEEMMER**.

Beyne. Jean de *Bayne*, et *Bene*, chev., sire de *Villers le-Tournut* (-le-Tourneur), 1374 : trois manches mal-taillées. C. : un chapeau de tournoi, garni au haut de deux boules. L. : *Jehan . . Bain . .* (B.).

— Godefroid de *Bayne*, chev., 1374 : mêmes écu et C., mais le chapeau pointu. L. : *S' Giefroi de Baine* (B.).

Les deux *Beyne* avaient été faits prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Montjardin ; leurs indemnités furent, pour Jean : 1333 mout., pour Godefroid : 880 mout., (B.).

— (Henri de), allentier du duc de Brabant, à Hannut, 1478 : un lion. S. s. : un griffon accroupi (C. C. B., c. 36).

Beijnen (Jean van) (fils de Jean), échevin de Heusden (Brah.), 14 . . : un fascé, la 1^{re} pièce chargée à d. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

L'acte est déchiré à la place de la date.

Beinum. Jean van *Beijnhem* (fils de Gisbert), *borghman tot Huessen* (Huissen), a juré qu'après la mort de Jean, comte de Clèves, il aidera la femme de celui-ci, Mathilde de Gueldre, à se mettre en possession du château et de la ville (*stat*) de *Huessen*, faisant partie de son douaire, 1350 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : *S' Johan van Beinem* (Duss., *Jul.-Berg*. 534) (voir **Ooij**).

— Jean van *Beijnhem* (fils d'Alard) (seau tombé), *Jutt*, sa femme, et Gertrude *Hackfoirts*, mère de ladite, vendent à Jean van der Lawick (fils de Rodolphe) une terre à Elst, *in den Bredendale*, 1443 ; *Jutt* : une fasce accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. Gertrude *Hackfoirts*, née N. (?) : plain ; au chef chargé d'une étoile (*Geld.*).

Beinum. Gérard van *Beijnhem*, *heemraad* en Nederbetuwe, 1490 : une croix. T. s. : un h. sauv. (*Wassenaer*).

— Jean en Waleran van *Beijnem*, témoins d'Anne van Bronkhorst, à son contrat de mariage avec Thierry van Malburg, 1541 ; Jean : une croix. C. : un lévrier assis. Waleran : même écu, sans timbre (*Geld.*).

GELBE donne à *Henric van Bejnem* (sans indication de nationalité) : de sable à la croix d'argent. On trouve, dans le ms. du même héraut d'armes, les armes suivantes, parmi celles des *Gueldrois* : d'azur à la croix d'argent. Le eq. d'or. C. : une tête et col d'homme barbu d'azur, les cheveux et la barbe d'argent, couronné d'or, terminé en volet d'azur. Elles appartiennent à un *her Stecen*, qui pourrait être un *Bejnem*, bien que le nom de famille, retouché par une main plus moderne, soit *vā Dymnē*.

Beijs, voir **Kimpe**.

Beysel, voir **Brakel**.

Beijst (Jean), prêtre et *uppercostere* de Sainte-Pharalde, à Gand, 1461 : trois coquilles, rangées en bande. L. : *Iohes Beyst pbri* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 401).

Bejar (*Blaise de*), échevin d'Anvers, vers 1600 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix fleuronée ; aux 2^e et 3^e, un croissant versé. L'écu muni d'une bordure (non composée), chargée de quatre glaives et de quatre clefs, alternant. C. : une croix fleuronée. L. : *Blasies de Bejar* (N.-D., Anvers, Chap.).

Bec (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 76 mout., 1374 : un filet et une croix broch., accompagnée au 1^{er} canton d'un corbeau broch. L. : *S' Ian Bec* (B.).

Beck. *Reijnken Beck van Merkelbeke* (Merkelbeek) prêtre serment, au duc de Brabant et de Limbourg, en qualité de châtelain de Gangelt, 14 octobre 1417 : une croix gringolée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. L. : *S' Rein . . . Bieck* (B.).

Becker, voir **Heusden**.

Beckere (*Henricus dictus*), échevin de Louvain, 1362, 5 : trois ancrés, les anneaux en haut ; au fr.-q. broch. chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. 1362 : *S' Henrici dci Becke scabini lon* ; 1363 : *S' Henrici dci Becke scabini lovanie* (S.-G.).

— (*Johannes*), échevin de Malines, 1381, 3, 5-7, 9-91, 3, 4, 7, 9 : trois animaux (belettes?) passants, rangés en pal, surmontés d'un lambel (Mal.).

— (*Petrus*), même qualité, 1404, 3 : même écu. S. d. : un léopard lionné, accroupi, surmonté d'une tête barbue, coiffée d'un turban, contournée. S. s. : un lion à la tête et à la poitrine de femme, orné d'un collier de perles (Ibid.).

Beckere (*Johannes, dictus*), même qualité, 1411, 2, 3, 7, 42, 3 : même écu (Ibid.).

A. VAN DEN EYNDE, qui l'appelle Jean de Beckere, reproduit de lui un sceau de 1441, mais y oublie le lambel.

— (Henri), échevin de Louvain, 1373 : trois aneres ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. (S.-G.).

— (Jean de), échevin du duc à Overijssche, 1559, 40 : une hache et un couteau pointu, fortement arrondi au bas, chargés, chacun, sur les parties en fer, d'un anneau (C. C. B., c. 107).

— (Jean de), échevin du sgr. fonceur à Overijssche, 1556 : même écu, mais le fer de la hache chargé d'une demi-fleur de lis, défaillante à s., la lame du couteau chargée d'un losange (Ibid.).

Beckervoort, Henri van Beckevort, échevin de Graesen, 1448, 37 : trois macles ; au chef chargé de trois pals ; à la bande broch, sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *S Henric de Beckervoort* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Jean van Beckevort, alleutier du duc de Brabant, au métier de Tirlenont, 1478 : plain (1) ; au chef chargé de deux (1) pals ; à la cotice broch, sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *Sigillum Iohannis de Beckevort* (S.-G.).

Belart (*Petit Jehan*), valet de chambre de sire Jacques de Bourbon, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière dudit ; i. t. : 32 mout., 1374 : trois faucilles (?). S. : deux léopards lionnés, accroupis. L'écu sommé d'un buste barbu. L. : *Petit Jehan Belart* (B.) (Fig. 43).

L'acte l'appelle : *Petit Jehan, her Jacops camerline van Borboen*.

Bellaerd (Jean), échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1394, 9, 1409 : trois cloches. L'écu suspendu au col d'un aigle, posé à s. L. : *Sigillum Ian Bellaerd* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Belsele, voir Schelfhout.

Belle (*Alexander dictus de*), bourgeois de Cologne, se. pour *Henricus de Buysheim* (Büschem ?) qui jure de ne plus rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 12 juillet 1288 : dans le champ du sceau rond, quatre burelles. L. : *S Alexandri d' Belle* (Ville de Cologne, N° 506).

— (Lambert) (sans particule), échevin d'Ypres, 1335 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. (Fl.).

La maison surnomé Belle : d'or à six closes d'azur (L'ancienne noblesse de la conté de Flandres, par le roi d'armes GAILLIARD).

— (Ghisbert van), échevin de Termonde, 1350 : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, un lion ; b, une cloche ; au 2^d, un

annelet. L. : *S Ghiselbrecht v. Belle* (Zwijveke).

Rectifier, en conséquence, le blasonnement dans ALPH.-L. DE VLAMINGK, *Cartul. de l'abb. de Zwijveke*, p. 147.

Belle (Josse van) donne au haut-bailli de Termonde, sire Simon Rijm, chev., déclaration relative aux biens laissés par des personnes décédées, 1397, 8 : un anneau. L. : *S Joe . . . Belle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Georges), chev., échevin d'Ypres, 1401, 3, 4, 9, 13 ; h. de la Salle d'Ypres, 1406 ; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. Le cq. accosté de deux lettres m m. L. : *S Ioris Belle* (Ibid., l. 189 et 417).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1402 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. C. : cassé (Ibid., l. 189).

— (Laurent), chev., échevin d'Ypres, 1410 : six (3, 2, 1) cloches et une bordure engrêlée. C. : un bonnet pyramidal, soutenant une boule, sommée d'un plumail, entre deux poissons, renversés, recourbés (Ibid., l. 417).

— (François), reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1418, 22, 5, 6, 30, 2, 6 ; h. de la Salle d'Ypres, 1419 ; échevin de cette ville, 1425 ; bourgmestre illec, 1437 : même écu et C. que Georges, le cq. accosté des mêmes lettres. L. : *S Francois Belle* (Ibid., l. 190-1 et 417-8).

— Pierre van Bellen reçoit une rente du bailli du pays de Guines, 1419, 20 : un sautoir de vair, de deux tires, accompagné en chef d'une étoile. C. : deux têtes de . . . (chien braque ?), sur de longs cols, recourbés, adossés. S. : deux lions. L. : *S Petri de Bellen* (= Bailleul) (Ibid., l. 190).

— (Louis), h. du comte de Flandre, dans sa sgrie de Guines, 1420 : six (3, 2, 1) cloches, brisé en chef à d. d'un croissant. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. L. : *S Lodewyc Belle* (Ibid., l. 190).

— (Waleran), échevin d'Ypres, 1424 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'un écu. fruste. Même C. L. : *S Walrave Belle* (Ibid., l. 417).

— (Jean van), prêtre, curé de Cruijbeke, 1425, 6 : trois alérions contournés, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S domini Iohannis Belle* (sic!) (Ibid., l. 65-6).

— (Jean), sgr. de Boesinghe, chev., donne quittance au duc de Bourgogne, 1427 : six (3, 2, 1) cloches. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes et cols de cerf, affrontés (Ibid., l. 82-83).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1438 : même écu. C. : deux têtes et cols de cerf affrontés. L. : *S Jan Belle* (Ibid., l. 192).

Belle (André van) tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1439 : un anneaulet (Fiefs, N° 3587).

— (Danckaert), h. de la Salle d'Ypres, 1440 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquets de Lille, l. 192).

— (Georges) reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1440, 3, 6 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile (à six rais). C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés T. d. : une d^{lle}. L. : *Belle* (Ibid., l. 418)

— (Georges), chev., reçoit la moitié d'une rente sur l'espier d'Ypres, dont Marie 's Vroeden, veuve de *Vranke Belle*, tient l'autre moitié en usufruit, 1432 : même écu, sans l'étoile. C. cassé. T. s. : une d^{lle} (Ibid., l. 418).

— (Georges), sgr. de Boesinghe, reçoit une rente sur ledit espier, rente dont sa mère (N. N.) a l'usufruit, 1433 : même écu. C. : deux têtes et col de cerf, affrontés. T. s. : une d^{lle} (Ibid., l. 418).

— (Olivier), h. de la Salle d'Ypres, 1472 : même écu, brisé en cœur d'un écu, à deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : deux plumes. L. : . . *livier* . . . (Ibid., l. 194).

— (Colaert) reçoit pour l'église Saint-Jacques, à Bruges, une rente sur l'espier de cette dernière ville, 1483, 91 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une cloche. S. : un aigle. L. : *S Colaert Belle* (Ibid., l. 380).

— (Hector van) tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1503 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais. T. : un h. sauv. portant de la main droite une massue (fourche?) (Ibid., N° 3530) (voir **Bailleul, Burtscheid**).

Belledame, voir **Bielledame**.

Bellefroid, voir **Saulcy**.

Bellens (*Stas*), feudataire, à Brusthem, de Jean van Alfteren, sgr. d'Hamal, de la moitié de Brusthem, avoué héréditaire de Russon, etc., 1487 : une navette de tisserand, posé en fasce, au fil attaché, formant un nœud, en pointe (S.-T., c. 18) (voir **Duffel**).

Bellinghen (Jean van), alleutier, sc. une charte du majeur de sire Englebert d'Enghien, sous la juridiction de Bogaerden, 1458 : dix (4, 3, 2, 1) écussons plains. L. : *nghen* (Abb. de W.-B., 4007).

Bellinkhoven. Thierry van *Bellinchoven*, chev., sc. pour Evrard van *Bingarden* qui, pour lui-même et ses compagnons, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1337 ; il reçoit lui-même un paiement de ce chef, 1358 (l'acte l'ap-

pelle van *Bellof*) : trois grelots. L. : *S He erich va Bellichave* (B.).

Bellinkhoven. Othon van *Bellichoven* et ses compagnons reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1357 : même écu, au bâton en barre, broch. (B.).

— Othon et *Gherlac van Bellichoven*, frères, reçoivent, du Brabant, une indemnité du chef de la même guerre, 1358 ; *Gherlac* : même écu, mais, au lieu du bâton, brisé d'un filet en barre, broch. (B.).

— Etienne van *Bellinchoven*, reçoit un paiement du même chef (cheval perdu, etc.), 1358 : trois grelots et une fleur de lis en chef à d. L. : ✠ *S Steffani d . . . ellinhave* (B.).

— Thomas van *Bellichaven*, et *Bellinchoven*, promet au comte de Clèves de restituer l'acte d'investiture relatif au bien *tot Walbeke*, 1371 ; reçoit une rente du duc de Brabant, 1379 : trois grelots. L. (1379) : ✠ *S Maes van Bellinhave* (Duss., Clèves-Mark, N° 402, et B.).

— Othon van *Bellinchoven*, écuyer, et sa femme, Marguerite, vendent à Gisbert Hacke une rente à Buren, *bij 't Hellenwert*, rente provenant de Thierry Pieck et de Lutgarde, sa femme, père et mère de ladite Marguerite, 1399 : trois grelots (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 537 et 592).

— *Otte van Bellinhaven* (fils de sire Othon) et *Griete*, sa femme, ont cédé au comte Adolphe de Clèves leur droit sur la *Passchehoeve, gelegen toe der Capellen in den lande van Cleve*, 1414 : même écu, brisé en cœur d'un petit besant. L. : *S Otto de Bellinhaven* (Ibid., N° 720).

— *Derich van Bellinchaeven*, h. du duc de Clèves, 1418 : trois grelots (Ibid., N° 756) (voir **Eppinghofen**).

D'après GELRE, *Bellinchoven* porte : de gueules à trois grelots d'argent.

Belœil, Bailleul. Guillaume, sire de *Balluel*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à une fasce. C. : un dragon. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : ✠ *S' Willelmj de Condet dni de Bailvel* ∑ *de . . . soit militis* (Nam., N° 272).

— *Colard de Bailleul, sire de Ronsoit* (Ronsoy) et *de Boulter*, 1335 : de vair en chevron renversé, à deux chevrons et au lambel broch. L'écu dans une double rose gothique, renfermant huit lions cour., posés, chacun, sur un fond burelé. L. : ✠ *S' Colart de Bailvel sign' de Ro . . . t chr* (Fl.) (voir **Liedekerke, Looz**).

— Robert de *Bailluel*, sire de Strépy, frère de Jean de Condé, sire de *Bailluel* et de *Moriaumeis*, 1336 :



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

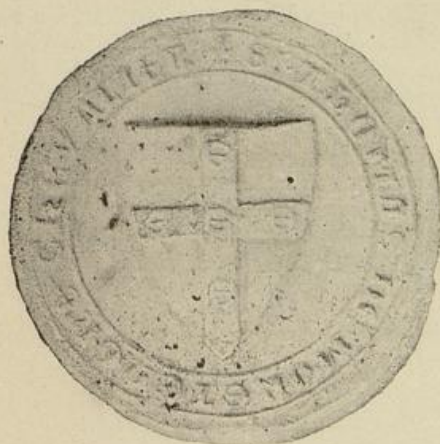


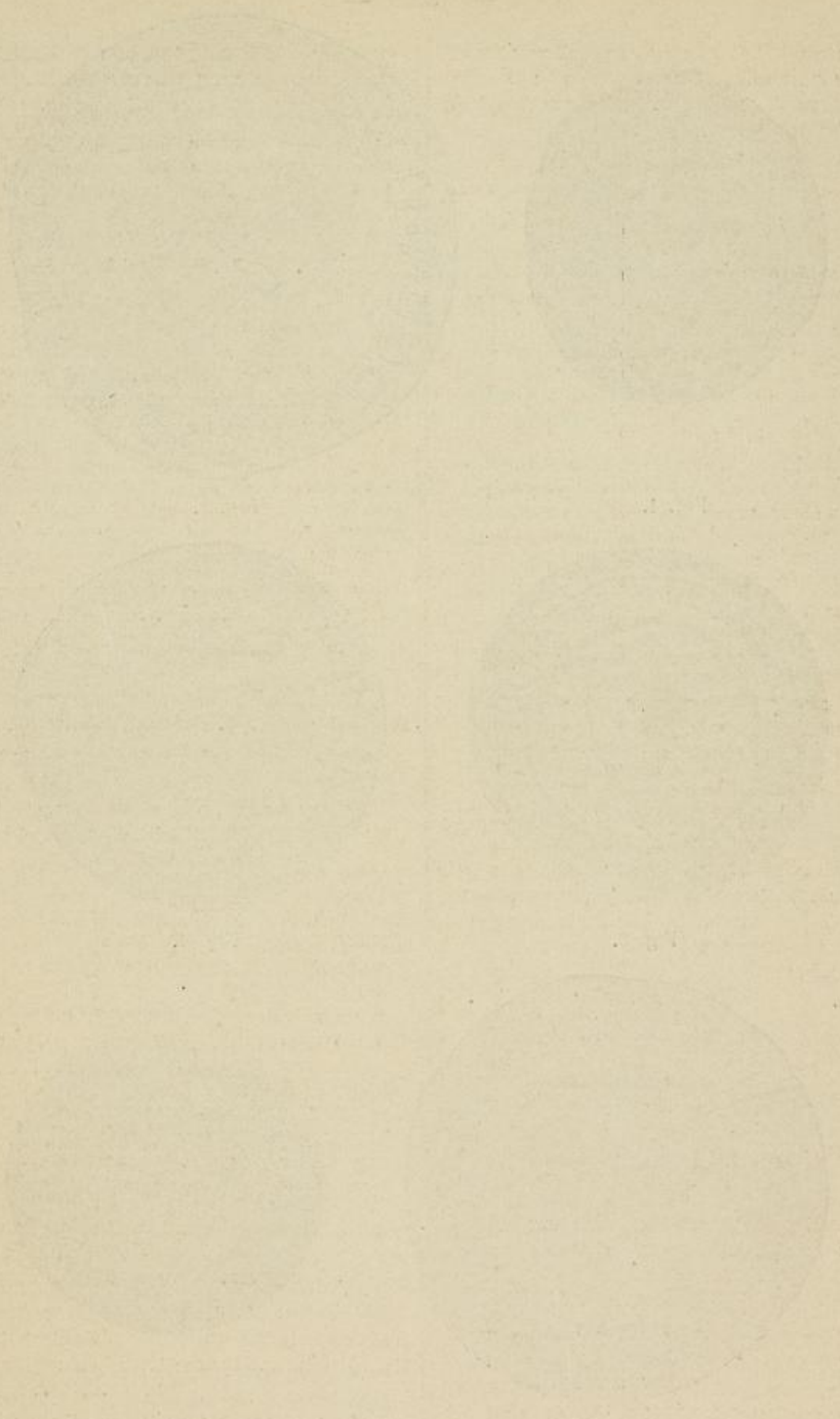
Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XVII.

- Fig. 1. Sceau de Thierry de Schinnen (1256).
- Fig. 2. Sceau d'Arnould, burgrave de Hammerstein (1268).
- Fig. 3. Sceau de Guy de Châteauvillain, chevalier (1281).
- Fig. 4. Sceau de sire Henri de Daun (1286).
- Fig. 5. Sceau de Thomas de Mortagne, chevalier (1291, n. st.).
- Fig. 6. Sceau de Jean, sire de Cons (1291).



Faint, illegible text impressions at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is arranged in several lines and is too light to read accurately.

de vair en chevron renversé à deux chevrons et à la bordure (simple). C. : une tête et col de sanglier. L. : ★ *S' Robert de Bailleul sire de Hierlie* (= Hierlies, ou Herly) (Mons, Hainaut).

VOIR LÉOP. DEVILLERS, *Monum. pour servir à l'hist. des prov. de Namur, etc.*, III, p. 451. GELRE donne au *herc van Mueriamets*, h. du « duc » de Hollande : de vair en chevron renversé à deux chevrons de gueules. Cq. d'or. Volet d'hermine. C. : une tête et col de sanglier de sable défendu d'argent. L'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCQ, blasonne les armes du sire de *Bailleul* : contre vairé à deux chevrons de gueules.

Belloy (Olivier du), h. du Hainaut et de la cour de Mons, 1378 : un chevron, accompagné de trois (?) étoiles à cinq rais (molettes?) (la 3^e est douteuse). S. s. : un griffon. L. : *S Olivier de Belloie* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Belpetit (Jacques), chev., reçoit, du Brabant, une indemnité de 62 francs de France, pour les pertes de *Lambeles Belpetit*, son frère, et de Jean de *Mileny* (Méliny?), *mon devantrien*, tous deux tués à Basweiler, 1379 : une fasce frettée et une bordure engrêlée. C. : un h. barbu iss., tenant une crémaille (?). L. : *S Jaquemijn Bepetit* . . . (*dev?*) (B.).

Belzeele, Thierry van *Belsele*, bailli de Bruges, 1331, 3 ; h. de fief du comte de Flandre, 1335 : une fasce échiquetée (Fl.).

Le seigneur de Belzelle : d'or à la fesse esqueté d'or et de sable, de dix pièces, et crye : « Belzelle! Belzelle! » (L'ancienne noblesse de la conté de Flandres, par le roi d'armes GAILLIARD).

Belva (Thieryon de) ; l'acte l'appelle simplement *Thieryon de kamerinc* (chambellan de qui?), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc Wenceslas ; i. t. : 214 mout., 1374 : une étoile, chargée de deux palmes, passées en sautoir. L. : ✠ *S Tiri de Belva* (B) (Fig. 44).

— (Marie-Antoinette de), veuve de Jean-Bernard de Linden, écuyer, sgr. de Berbourg, en partie, décl. tenir, du roi de France, la moitié de la sgrie de Berbourg, au comté de Chiny, 1681 : un crampon contourné, accosté de deux têtes et cols d'oiseau, affrontés (C. C. B., reg. 43713^a).

Belvaux. *Warnyr de Belvaux*, h. de fief de l'abbé Stavelot et de Malmédy, 1448 : trois macles, chacun des deux supérieurs sommé d'une merlette et une 3^e merlette en pointe. L. : . . . *arnir de . . .* (Duss., *Stav.-Malm.*, N^o 93) (Fig. 43).

Bemden, voir **Beemde**.

Bemelen (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht ; i. t. : 216 mout., 1374, 7 : un fascé (de 8 p.) et une ramure de cerf broch., accompagnée en chef, sur la 3^e pièce, d'une étoile. L. : ★ *Heinric van Hese* (B.).

Bemmel (Hille van), femme de Thierry van der La-

wick, 1461 : trois rocs d'échiquier et une étoile en cœur. L. : . . . *Hille van Bemmel* (Geld.).

Bemmel. Gossuin van *Bemmel* et Marguerite *Valckenar*, époux, dégagent Henri, sgr. de *Dairnick* (Doornik), et Bernard Hackfoirt, comme cautions, 1492 : même écu, sans l'étoile (Ibid.).

— (Gossuin van) a emprunté de sire Jacques van Munster, curé de Bemmel, et de ses frères, Etienne et Thierry van Munster, 323 fl. sur son château (*dat huijs to Bemmel*), 1494 : même écu. C. : un lévrier passant (Ibid.).

— (Evert van) et Elisabeth Rijcken, sa femme, dégagent Bernard Hackfoirt d'une obligation, 1496 : le mari : même écu (Ibid.).

— Aleijt van Bemmel, femme de Herman van Wijhe, 1512 : même écu (Ibid.).

— (Josse van), emphytéote en Overbetuwe, 1530 : même écu. C. : un lévrier assis (Ibid.).

— (Albert van) sc. un acte des époux van der Voort-van Bronkhorst, 1577 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Hackfort**).

Beneden, voir **Maes**.

Bengamin (Jean), l'un des *hommes delle cyese Dieu appeleis alluens, jugant entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, eglises de Liege*, 1373 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., chargée d'une bande et d'une bordure. L. : . . . *oh . . . engamie . .* (Duss., *Stav.-Malm.*, N^o 105).

Benoit (Jean), le père, h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1331 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir, cantonné de quatre étoiles ; aux 2^e et 3^e, trois coquilles. C. : . . . entre un vol. S. : deux ours (Tournai, Chartreux, iv).

BENROIDE, dit van **Scheven** (*Godert* van), Catherine, sa femme, et Jean van *Benroide*, dit van Scheven, frère dudit, font un accord avec le chapitre de Notre-Dame, à Dusseldorf, 1414 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'une étoile. L. : *S' Godda Benrad* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N^o 114).

— (Jean van), ci-dessus, 1414 : même écu. L. : *S Johan van Benroyde* (Ibid.).

BENSBURE et **BAENSBUR**. etc. (**Bensberg**). *Weinmarus de Bensbure, dictus Franbalch, miles, strenuus vir*, témoin dans l'acte d'Evrard de Limburg, 1333 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Franbalch d' . . . bore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 370).

BENSBURE et **BAENSBUR**, etc. (**Bensberg**). *Huykin van Beysber*, chev., a vendu à Louis van Raede et *Styne*, sa femme, son *hoff*, *erve*

ind guyt zo Arde (Arder), hormis une rente, due par la dame de *Bilke* (Bilk), rente qui appartiendra, sa vie durant, à sa sœur Jeanne, religieuse à *Doynwalde* (Dünwald), puis passera au bien d'*Arde*, 1373 : même écu. L. : *S' Alo[n?]* *Hvenkin d' Bensborgh* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 48).

— *Metza van Baensburg* vend au duc de Berg : *den hof zo Arde, geleygen up dem Ryne* (Rhin), *uitgaen Nuyse* (Neuss), et qui avait appartenu à feu son frère, sire *Huntgin*, chev., 1385 : même écu. L. :

✠ *S Mecze van Bainsberch* (Ibid., N° 53).

GELRE donne ainsi le blason de *her Huenken* (Hunold?) *van Beensborch*, h. du comte de Berg : d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules. Le cq. d'or. C. : un buste d'homme barbu, gris, vêtu de l'écu, terminé en volet, et coiffé d'un chapeau pyramidal d'argent, sommé d'une boule du même, soutenant un petit plumail de sable, le bord, retroussé, du chapeau sommé également de boules d'argent (on en voit quatre), soutenant, chacune, un petit plumail de sable.

— *Goebil van Baensbur* sc. pour Agnès van Menden, religieuse à *Doenwalde* (Dünwald), 1446 : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : un buste imberbe (more?) entre un vol. L. : *S Gobel va Bensb* . . . (Duss., *Jul-Berg*, N° 2365).

BENZELE (Gaspard a), prélat de Gembloux, 1649 : écartelé ; au 1^e, deux fascés ; aux 2^e et 3^e, un animal (cheval?) naiss. ; au 4^e, trois fascés (chartes dans la chässe de Saint-Guibert ; église d'Itegem).

Bensem (?), voir **Beusem**.

Bensenrade. Arnould van *Bensenroede* reçoit une rente sur le tonlieu de Galoppe, 1385 : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné de huit coquilles, rangés en orle. C. : une tête et col de bouc (B.).

— Conrad van *Bensenraide*, *knap van wapen*, caution de Renier van Hulsberg, 1415 : même écu. L. : *Bensenrode* (B.).

Bentheim. *Symon*, comes in *Bentheim*, donne un acte avec Renaud, comte de Gueldre, 1338 : un semé de besants. Volet de l'écu. C. : huit bannières, chacune chargée de trois besants, rangés en pal. L. : ✠ *S Symonis comitis de Bentheim*. Contre-scel : même écu. L. : *Secretv comitis de Bentheim* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Bernd*, *Greve to Bentheim*, 1411 : même écu. C. : une tête et col imberbe, coiffée d'une cour. ceignant un bonnet pointu, cannelé par devant et penchant en arrière. L. : *Secretvm comitis de Bentheim* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 704).

— Jean van *Bentheim*, sgr. de *Spaldorp* (Spoeldrop), écuier. sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : écartelé ; au 1^{er}, neuf besants ; aux

2^e et 3^e, un lion ; au 4^e, six (3, 2, 1) besants. Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque. L. : *Sigillum Ian van Bentheim* (Arnhem, *Rekenk*).

Bentheim. Jean van *Bentheim*, « procureur et receveur » du comte de Saint-Pol, donne des quittances pour une rente sur l'*espier* de Bruges, 1468 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants. T. : un ange. L. : *S' Ian van Bentheim* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 379-380).

GELRE donne deux fois l'écu du comte de *Bentem* : de gueules semé de besants d'or, une 1^{re} fois, à la suite du duc de Saxe, une 2^e, à la suite de l'évêque de Munster. Parmi les Gueldrois, il cite *Walraven van Bentem*, avec ces armes : écartelé ; aux 1^{re} et 4^e, de gueules semé de besants d'or ; aux 2^e et 3^e, d'argent au lion de sable, lamp. de gueules. Le cq. d'or, cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules. *Walramus de Bentheim*, fils du feu chev. Jean, relève, du Brabant, une rente de 30 livres, sur le tonlieu de Bois-le-Duc (compte S'-Jean 1381-82, C. C. B., N° 1744, p. 136).

Voici, d'après le même roi d'armes, le blason du *here van Steijnwoort* (Steinfurt), vassal dudit évêque : d'or au cygne de gueules, bequé et membré de sable. C. : une tête et col du cygne de l'écu entre un vol d'or.

Bentinck. Henri *Bentingh* sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une croix ancrée. L. : *S Henric Bentinc* (Arnhem, *Rekenk*).

Bérart (Alexandre), échevin de Liège, vers 1460 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce vivrée d'hermine ; aux 2^e et 3^e, un lion. Sur le tout : un écuiss. à trois fleurs de lis. C. : une tête et col de bélier. T. d. : une sirène, tenant de la main droite une pomme. L. : *S Alexandri Ber* . . . (C. de B.).

Berbourg, ou **Beaurepère**. *Johannes*, dominus de *Berperch*, *Wiricus*, miles, et *Henricus* (ne scelle pas), eius liberi, possesseurs du château de *Stolzenberch* ; acte donné à Luxembourg, 1315 ; Jean : une croix ancrée et un bâton broch. L. : *his d* *Be* ; *Wiricus* : une croix ancrée, chargée en cœur d'une tête d'animal (?), broch. L. : ✠ *S' Dni Wirici de . . . berech* (*Lux.*, II, liasse VIII, N° 41-49).

— *Wiricus*, dominus de *Berperch*, armiger, sc. un acte d'*Ordulphus*, dictus *Scholere*, magister *scabinorum trevirensium*, 1337 : une croix ancrée (Ibid., I, liasse 3).

— *Wery van Bialrepair*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 2706 mout., 1374 : une croix ancrée. L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (B.).

— *Wiry*, sire de *Berperch*, chev., reçoit une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1376 : même écu. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie de six roses. L. : *S Wirici dui de Berperch* (B.) (voir **Leyen**).

Berch, voir **Berg**, etc.

Berchem, Berchgracht, etc., voir plus loin, le c étant rangé, dans ces noms, comme k.

Berenbrock, Steven van Berenbroicke, h. du duc de Clèves, 1418 : un ours, colleté et bouclé, rampant. L. : *S Steven van . . . brock* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

Bérenger, Pierre *Berenger* reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour son fils, *Collin*, 1399 : une ramure de cerf, accompagnée en chef à d. d'une rose (?). L. : *S Pierart Bierenghier* (Tournai, Quitt.).

— *Jaquemart Bierenghier* reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur la vie de *Haquet Bierenghier* et celles de Daniel, son frère, et de Marie, sa sœur, 1404, 5, 7, 8 : une ramure de cerf. T. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite; S. : deux griffons (!). L. : *S Jaqve Bierenghier* (Tournai, Quitt.) (voir **Harlebeke**).

BERENTZHEM (*Theusz von*), bailli de la sgrie de Pittange, 1533 : une escarboucle. C. : une demi-escarboucle (très cassé) (C. C. B., 2050bis, Acquits de Brabant).

Berg (comtes de), issus de Limbourg. Adolphe, *primogenitus* de Marguerite, comtesse de Berg, 1265; Adolphe, comte de Berg, fait un accord avec Thierry, sire de Heinsberg, 1268; sc. en 1271 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants, broch. (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 50, 52).

— (Adolphe, comte de), sc. un acte de *Sibodo de Dultenstorp*, qui se réconcilie avec la ville de Cologne (son sceau est tombé), 1276 : type équestre; le bouclier et la housse à un lion cour., la queue fourchée, et au lambel (à trois pendants) broch. L. : *Sigillum Adolphi . . . Monte*, C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *Secretum comit. de Monte* (Ville de Cologne, N° 425).

— *Henricus, frater noster* (du comte Adolphe), *dominus de Windecke* (Windeck), 1286 : type équestre; le bouclier : d'HERMINE au lion cour., la queue fourchée. C. : un écran échancré. L. : *S Henrici de Monte dom. . . de Windecke*, C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *Secretum Henrici dni de Windecke* (Ibid., l. 483).

— *Nobilis vir Henricus de Monte, dominus de Windecke* (Windeck), 1289 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à un lion cour., à la queue fourchée. C. : un écran échancré. L. : *S Henrici de Monte domin. . . W. . . chge*, L. du c.-sc. : *Secretum Henrici dni de Windecke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 98).

— *Henricus de Monte, dominus de Windecken*, fait, avec la ville de Cologne, un accord : *propter dena-*

rios qui hominibus nostris de Eckenhave (Eckenhave) *ablatis fuerunt*; 23 juin 1291 : même écu que Henri, 1286. L. : *S Henri . . . Mote* (Ville de Cologne, N° 563).

Berg (Adolphe, comte de), 1292 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, au lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 114).

— *Dominus Adolfus de Windecgen, consanguineus* du comte *W[ilhelmus]* de Berg, 1303 : même écu que Henri, 1286. L. : *Sigillum Adolphi de Windecken* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 3).

— *Henricus, frater noster* (du comte Adolphe), chanoine de l'église de Cologne, 1308 : même écu. L. : *Sigi . . . deeken* (Ibid., N° 7).

— (Adolphe, comte de), 1309 : même écu (d'HERMINE au lion cour., à la queue fourchée). L. : *Sigillum Adolphi de Windec . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 191).

— (Adolphe, comte de), 1315 : un lion cour., à la queue fourchée. C. : un écran semi-circulaire de l'écu, orné de sept plumes de paon. L. : *Secretum Adolphi comitis de Monte* (Ibid., Nos 227 1/2 et 231).

— (Adolphe, comte de), 1329, 40 : type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes. C et ornement du chanfrein : un écran semi-circulaire, chargé d'un lion (non cour.), à la queue fourchée, iss., contourné; ledit écran orné de plumes de paon. L. : *Sigillum Adolphi comitis de Monte* (Ibid., Nos 340, 431).

— (Marguerite, comtesse de) et de Ravensberg, 1365; mère de Guillaume de Juliers, comte de Berg, 1368; 1365 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, coupé; a, un lion, à la queue fourchée; b, un chevronné de six pièces (!); 1368 : même écu, mais, au 2^d, b, trois chevrons. L (1368) : *S Margarete comitisse de Monte et de Ravensberg* (Ibid., Nos 777 et 820) (voir **Bavière, Juliers, Tecklenburg**).

Voici, d'après GELRE, les armes du *herthoge van den Berghe* : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or au lion de sable, armé et lamp. de gueules (Juliers); aux 2^e et 3^e, d'argent au lion, à la queue fourchée, de gueules, armé et cour. d'or, lamp. d'azur (Limbourg). Sur le tout : chevronné d'argent et de gueules de six pièces (Ravensberg). Volet de l'écu, doublé d'or. Cour. de gueules. C. : une queue de paon (Juliers). Le comte de Berg et de Ravensberg, à l'ouverture des hostilités entre le Brabant et la Flandre, dénonce ses fiefs au comte de Flandre, en 1356 (*Brab. IJestten, Cod. dipl.*).

Berg (s Heerenberg). Adam, *here van den Berge*, 1348, 50, 2 : un lion cour. et une bordure, chargée de seize besants, ou tourteaux. L. : *Sigillum Ade de Berge* (Duss., *Emmerich*, Nos 59, 36 et 66).

— *Willem van den Berghe, here van Bijlant, ridder, Adam, here van den Berge, ende Frederic van*

den Berghe (ne sc. pas), *broedere, knapen*, 1352 ; Guillaume : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Ber . . .* (Ibid., N° 66).

Berg (s Heerenberg). Guillaume, *heer van den Berghe ende van Bilant* (Bijlandt), chev., et Sophie, *dame van den Bilant ende van den Berghe*, donnent des actes concernant le chapitre d'Emmerich, 1356, 7 ; il sc. un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 ; le mari : un lion cour. et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux. L'écu accompagné de trois écus, à la croix (Bijlandt), un au-dessus et deux, accostant, au bas. L. : ✠ *S' Wilhelmi dni de Monte et de* (Ibid., N° 65, 78, 82 ; Duss., Clèves-Mark, N° 401).

— Guillaume, *here ten Berge, ten Bilant ende tot Hedel* ; un mariage étant convenu entre son fils aîné, Oswald, et la noble Elisabeth, fille du comte Vincent de Moers et de Saarwerden, son parent (*neve*), suivant contrat, agréé de part et d'autre, promet d'exécuter ce contrat et de le remettre, scellé, au comte de Moers, avant la Chandeleur, sous peine d'une amende de 6000 fl. du Rhin, ainsi qu'il en a pris l'engagement, avec poignée de main, devant la duchesse de Gueldre et de Juliers ; 1436, le mardi, jour de Saint Clément-le-Pape : même écu (lion cour. et bordure chargée de onze besants). L. : *S' Willem her ten Berrich* (Duss., Orange-Moers, N° 75).

— Oswald, sgr. de *Berge* et de *Bijlandt*, 1484 : même écu. Cq. cour. C. : un vol. T. du cq. : deux femmes sauv., portant leur massue sur l'épaule. L. : *S e vande Berge en van t* (Ibid., N° 87).

— *Luidolff van den Berghe, here zo Hedell*, 1484 : mêmes écu et C. Cq. cour. S. : deux griffons. L. : *S Ludolph vanden Berge heer tot Hedell*.

— Adam *van den Berge*, 1484 : mêmes écu et C. Cq. cour. T. : un h. et une femme sauvages, sans massues, tenant, tous deux, la main extérieure sur leur sexe. L. : *Sigillum Adams van den Barghe* (sic).

Luidolff et Adam, ci-dessus, sont frères du comte Oswald, qui les appelle : *die edell ind waltgeboeren onse lieve broedere*.

— Oswald, comte *van den Berghe*, sgr. de *Bijlandt*, 1490 : même écu. L. : *S' Oeswalc greve van den Berghe* (Ibid., N° 93).

— (Guillaume, comte de), sgr. de *Bijlandt, Hedel, Boxmeer*, etc., 1566 : même écu. C. : un vol. T. : un h. et une femme sauv., velus, brandissant l'un et l'autre un L. : *Willem grave van den Berge E ten Bilat Wis* (Duss., Clèves-Mark, N° 478).

— (Albert, comte de), marquis de *Berg-op-Zoom*, comte de *Walhain*, vicomte de *Sebourg*, baron de *Boxmeer, Bijlandt, Perwez, Wisch*, sgr. de *Haeps*,

Homoet, Millingen, Gendringen, Etten, Gheel, Beersel, Braine-l'Alleud, Wavre, banneret de la principauté de *Gueldre* et du comté de *Zutphen*, 1631 : même écu, mais seulement dix besants. L'écu sommé d'une cour. (Duss., *Bedbur*, N° 133).

Voici, d'après *GELRE*, le blason du *Jonker van den Berge*, *Gueldrois* : d'argent au lion de gueules, armé et cour. d'or ; à la bordure de sable, chargée de onze besants d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. Cour. de sable. C. : un vol d'argent.

Bergh (— Trips). Renier *van Bergen*, et de *Berges*, chev., se porte fort pour le duc de *Brabant*, 1371 : de même, envers Gérard, sire de *Heers*, 1383 : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e frettées. L. : *Sigillum Rein . . . de Berg . . . mili . . .* (B.).

Voici, sur cette famille, *HEMERICOURT, Le Miroir des nobles de Hasbaye*. Voici, d'après *GELRE*, l'écu de *her Reiner van Bergen* : fascé d'argent et de gueules, de six pièces, les pièces d'argent frettées de sable.

— *Daem van Berge* et dame *Bela van der Haigen*, sa femme, font avec *Godefroid de Looz* et *Philippine de Juliers*, sgr. et dame de *Heinsberg*, un accord au sujet de biens provenant de feu *Thierry de Looz*, chev., 1373 : même écu. L. : *S' Adoem van Berge* (Duss., *Jul-Berg*, N° 890).

— *Thierry van Berghe* (fils de sire *Renier*), jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Schoonvorst* ; i. t. : 340 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *S Her Dierec va Berge* (B.).

L'acte ne lui donne, toutefois, pas le qualificatif de chevalier.

Probablement ce *Thierry van Berge*, chev., qui, en 1372, sc. un acte de la famille de *Stegne*, et qui semble s'être servi, alors, du sceau de son père : même écu. L. : *Reinhe* (Duss., *Jul-Berg*, N° 870).

— *Renier van Berge*, chev., reçoit, du *Brabant*, une rente, par le drossard de *Fauquemont*, 1374 : même écu. L. : *S' Reineri de Ber . . . scabi tiect* (= échevin de *Maestricht*) (B.).

— *Renier van Berghe* (fils de sire *Renier*), jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le sire de *Rotselaer* ; i. t. : 86 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *S Reineer va Berge* (B.).

La quittance est datée de *Louvain*.

— *Daem van Berghe*, avoué du pays de *Millen*, reçoit, du *Brabant*, une rente, à *Fauquemont*, 1375, 6. : même écu (très fruste) (B.).

Adam van Berghe donne quittance au duc de *Brabant*, 1379, et au drossard de *Fauquemont*, pour une rente constituée par le duc à feu son père, 1379 ; sc. 1384 : même écu (B.).

— *Renier van Berghe*, chev., reçoit une rente à *Fauquemont*, 1380 : même écu (B.).

— *Renier van Bergen*, chev., sgr. de *Mertsena*, pos-

- sède une rente sur Dalhem, 1443 : même écu. C. : une tête et col de chien braque d'hermine. T. : deux h. (frustes) (B.).
- Berg. Bergh, Berghe, Berch.** Guillaume de *Berghe*, chev., 1247 : un échiqueté, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Will' mi de B' gis militis* (Fl.).
Voir *Invent. analyt.*, N° 69.
- *Arnoldus de Monte*, échevin de Louvain, 1292 : trois fleurs de lis (complètes), surmontées d'un lambel (Saint-Pierre, c. 1, A. G. B.).
- *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1321 : trois pals; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Godef de Monte scab lov* (S.-G.).
- Henri van den *Berghe* (fils de feu sire Daniel), h. de la dame de Termonde, 1334 : fascé d'hermine et de . . . L. : ✠ *S' Henric vā der* (sic) *Berghe* (*Zwijveke*).
- *Johannes supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1335 : une ancre renversée (l'anneau en bas) et un croc de batelier, passés en sautoir. L. : ✠ *S' Iohannis . . . Berge* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 16).
- *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1335, 6 : neuf (3, 3, 2, 1) billettes; au fr.-canton broch. sur la 1^{re}, chargé d'un lion. Sans timbre. L. : *Walleranni de Montib* . . (Brux.).
- *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1321. L. : . . *Godefridi de M . . te scab* . . lov (S.-G.).
- *Godefridus de Monte*, échevin illec, 1338 (n. st.) : même écu. L. : ✠ *S' Godef . . de M . . e scabi lov* (S.-G.).
- *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1340 : huit (3, 3, 2) billettes; au fr.-canton, broch. sur la 1^{re}, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi (Brux.).
- Gauthier et *Chasis van der Berghe*, héritiers de *mire vrawen van der Heide* (voir *Beerst*), 1343 : Gauthier : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une étoile. L. : . . . r *Berghe*. *Chasis* : même écu, mais une rose, au lieu de l'étoile. L. : . . . *casys van den B* (*Zwijveke*).
- *Johannes de-supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1348 : un croc de batelier, renversé, et une ancre renversée (l'anneau en bas), passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *S' Iohannes de* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).
- Gossuin van *Bergh* doit, pour un cheval, 46 vieux écus à Jean Gyr van den *Toelne*, bourgeois de Co-

logne, 1350 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Goscini de Berge* (Duss., *Jul. Berg*, N° 537).

Berg. Bergh. Berghe. Berch. *Arnoldus dictus de Monte*, 1350, 4 : *Arnolt van den Berghe*, 1357, 81, échevin d'Aix-la-Chapelle : une croix engrêlée; au fr.-q. plain. L. : *S' Arnoldide Monte scab' i aqvens* (Duss., Commanderie de Biesen, N°s 37 et 60).

— Thierry van den *Berghe*, écuyer, fait savoir que, dans le contrat de mariage à conclure entre lui et d^{lle} *Elizabet van Vrymershem*, sœur de sire *Bove*, sgr. de *Vrymershem* (Friemersheim), il est stipulé que ce dernier leur donnera 400 vieux écus, et Henri van *Vrymershem*, frère dudit *Bove*, 200 vieux écus; il s'engage à placer ces sommes *an quyf erflich quyf* au pays de Cologne ou au pays de Clèves, ou bien à constituer une rente sur ses propres biens, suivant arbitrage de quatre amis; qu'il a été convenu, ensuite, que, si Elisabeth meurt sans laisser de descendants, il en aura l'usufruit, ainsi que des autres biens de sa femme, au pays de Moers, d'une valeur de 850 vieux écus; 1363 : une roue. L. : *den Berghe* (Duss., *Orange-Moers*, N° 26).

Scellent cet acte : *Isebrant Proijt, Willam Ingeen Have, Otto van den Gruythuse*, chevaliers, et *Harman Stecke*, écuyer (le sceau de ce dernier est tombé).

— *Johannes dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1364, 5 (n. st.), 7 : trois pals; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée, l'épaule surchargée d'un macle. L. : ✠ *S' Iohannis de Monte scabini lovan* (S.-G.).

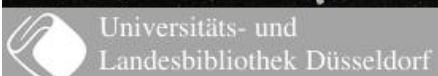
— Catherine de *Berg[h]e*, femme de Jean de Virey, écuyer, feudataire du Luxembourg, 1367 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus; A, cassé; B, une aigle et une bordure engrêlée. L. : *ne Katrin* (*Lux.*, c. III, liasse X, N° 10).

— Herman *up dem Berghe*, échevin de Dusseldorf, 1368, 71 : une ancre renversée (l'anneau en bas), en pal, et un croc de batelier, en fasce, légèrement inclinée à s., broch. L. : *S' Hermann . de Montte* (sic) (Duss., Chap. de Dusseldorf).

— Pierre van den *Berghe*, h. de fief des époux *Jakemart Halven van Watrepont* et d^{lle} Mathilde van *Meijs*, d^{lle} héritaire de Ten Ackere (à Courtrai), 1368 : un arbre sec (Els.).

— Zegher van den *Berghe*, bailli et semonceur desdits époux, 1368 : un mont (Ibid.).

— Jean van *Berge*, bon ami de Jean van Cronenberg, dit van *Bitsche*, 1369 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : . . *Iohis de . . rgh* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 834).



Berg, Bergh, Berghe, Berch. Henri *up den Berg*, écuyer, sc. un acte de Thierry van Broiche, 1369 : une broye, posée en bande. L. : *S' Henrici . . . Berghe* (Ibid., N° 822).

— *Andries de vorstmeister zo Monyoe* (Montjoie), h. du sire de Schoonvorst et cher ami de Jean Rummel, 1370 : une fasce, chargée d'une merlette et accompagnée de trois (2, 1) lions. L. : *And en Berge* (Ibid., N° 847).

— Francon van den *Berghe* sc. pour son fils, *Ghy*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous sire Jean van der Lecke ; i. t. : 41 mout., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais, et un semé de billettes. L. : *S Franconis de e* (B.).

— *Ghij van den Berghe*, susmentionné, sc., lui-même, un reçu relatif à une indemnité du chef de ladite bataille, 1379 : un lion, à s., et un semé de billettes ; au fr.-q. chargé à d. d'une fleur de lis, p. c., et à s. de deux maillets, penchés à s., rangés en pal. L. : *van den B e* (B.) (Fig. 46).

— Hughes van den *Berghe* (La Roche), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 98 1/3 mout., 1374 : une cotice vivrée, accompagnée au canton s. d'une rose. L. : *Hoghe van Beri . . .* (B.) (Fig. 47).

— *Colaert van den Berghe van Groot Halleer* (Grand-Hallet), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 136 mout., 1374 : trois forces renversées. L. : *Colar de Haler . .* (B.).

— Jean van den *Berghe van Halleer* (Hallet), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le même ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel et d'un bâton broch. L. : *S Iehan de Mon* (B.) (Fig. 48).

— Arnould van den *Berghe*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 45 mout., 1375 : un vol, accompagné en cœur d'un petit besant, ou tourteau, L. : *Sig' Arnolds de Monte* (B.).

— Jean van den *Berghe*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Diest, i. t. : 230 mout., 1374 : de vair ; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Ian van den Berghe* (B.).

— *Godefridus dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1379 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : *S' Godefridi de Monte scabi lou* (S.-G.).

— *Walramus de Monte*, et van den *Berge*, échevin de Bruxelles, 1381, 94, 9, 1400, 1406, 14 : une barre de cinq losanges ; au fr.-q. chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau de tournoi d'hermine. L. : *S' Walramus dci de Monte* (B. ; Cambre ; Mal. ; P. III, Brux.).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Thierry van den Berge sc. un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : une roue. L. : *S' Diere van den Berghe* (Duss., Clèves-Mark, N° 532).

Voici, d'après GELRE, l'écu de *Jan van Bergem*, h. du comte de la Mark : d'argent à la roue de gueules.

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1393, 9, 1403 (n. st.), 9, 1411 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : *S' Godefridi de Monte scabi lou* (S.-G.).

— Henri van *Berge*, échevin de Tervueren, 1397 (n. st.), 8 (n. st.), 9, 1411 (n. st.) : une fasce, accompagnée de deux croix de Lorraine, les deux traverses recroisetées, lesdites croix de Lorraine posées en bande, 1 en chef à d., 1 en pointe, d'un croissant en chef à s. et d'une jambe humaine en pointe, broch. sur la croix de Lorraine. L. : *S' Henric van Berghe* (S.-G.).

— Henri van den *Berge*, échevin de Tirlemont, 1398, 1400 : un lion. L. : *ici de Monte sc* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van den *Berghe*, bailli de Courtrai, 1404 : un sautoir, chargé de cinq annelets, et une bordure (simple). Cq. cour. C. cassé (tête et col d'animal?). Le cq. accosté des lettres *η* et *b*. L. : *den Berg . .* (C. C. B., Acquits de Lille, N°s 53-6).

— *Ghiselbertus de Monte*, doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1406 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. S. : un griffon. L. : *S' Ghiselberti de Monte* (B.).

— *Gille du Mont*, échevin de Ninove, 1408 : un lion cour. et un semé de billettes. L. : *den Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Guillaume de le *Berge*, sgr. d'Orbay[s] (Orbais), rentier général de Brabant, 1416 : même écu que *Ghiselbertus*, 1406 (n. st.). Cq. cour. C. : une tête barbue, cour. L. : *S' Wilhelmi de Monte* (B.).

— Jean van den *Berghe*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} de Guines, 1420 : un chevron, accompagné d'une étoile en chef à d. et de deux monts, 1 en chef à s., 1 en pointe ; au chef rétréci, plain. L. : *van den Ber . . e* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Jean de le *Berghe*, h. de fief du dug de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1424 : un sautoir, chargé de cinq annelets. C. cassé. S. : deux lions, ou léopards lionnés. L. : *den Berg . .* (Ibid., l. 41).

— Achilles de le *Berghe*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1424, 6, 38 ; jadis bailli de la ville de Furnes (*poortbailliou van Veurne*), 1443, 5 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sau-

toir, chargé de cinq annelets; aux 2^e et 3^e, un filet en barre et une devise vivrée, broch. (comp. les armes de Veijse). C. : une tête et col de chien braque ou de chèvre, d'hermine. T. d. : une d^{lle}. L. : S *Achille van den Berghe* (Ibid., l. 91-2, 93-4).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Francon van den *Berghe*, échevin de Tirlémont, 1427 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une coquille, et une bordure (simple). L. : ✠ *S Franconis de Monte scabini teneci* (sic!) (S.-G.).

— Jean de *Berge*, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'un croissant (S.-T., c. 6).

— Jean van den *Berghe* sc. un acte de Gossuin van *Pijnboerch*, dit van Halle, prêtre, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens sur la ferme de Jean Couterman, récemment englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : S *Heinric van den Berge* (B.).

— Jean *op den Berch* sc. pour Henri Boijdens, dit « in den *Ketel* », qui reçoit, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens, dû par le duc de Brabant, du chef de sa maison « *den Ketel* », au Marché-au-bétail (*op de veemart*), récemment englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un maillet. L. : ✱ *S' Ian op den Berch* (B.).

— Francon van den *Berghe*, alleutier au métier de Tirlémont, 1432 : même écu que Francon, 1427. L. : ✠ *S' Franconvs (!) de Monte* (S.-G.).

— Jean van den *Berghe* (fils de Simon), tuteur de *Lijskin* (et *Alijse*) van *Coijjghem*, fille de Roland, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, inscrite au nom de Gauthier *Gilloen*, 1444, 8 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : S *Ian van den Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— Jean van den *Berghe*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 : un sautoir composé et une fasce broch. (Ch. et doc. div., c. 1).

— Jacques *le Berch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1448 : une bande échiquetée et une bordure (simple). Le coin sup. s. de l'écu est cassé. Seul, l'écu subsiste et ce fragment de la L. : . *Jacob* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

— Jean van den *Bergue*, h. de fief du château de Haeltert, 1453 : un arbre (chêne?) terrassé. L. : S *Ian van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— Oste van den *Berghe*, bailli et receveur de d^{lle} Béatrice de Pouques, veuve de *Wulfaert van Coijjghem*,

pour ses biens et sgr^{ie} sis dans la châtellenie de Courtrai, 1454 ; Oste van den *Berghe* (fils de Jean), tuteur de d^{lle} *Alijse van Coijjghem* (fille de Roland), reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1462 : un chevron, chargé d'un anneau et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon. L. : S *Oste van den Berghe* (Ibid., l. 284 et 391).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Oste van den *Berghe*, échevin de Josse van den Brande, dans sa sgr^{ie} de Te-Nackere (Ten Ackere) (à Courtrai), 1464 : un chevron, chargé d'un anneau et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon (Els.).

— *Petrus van den Berghe*, échevin de Louvain, 1466, 80 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. (à la queue simple), accompagné à d. d'une étoile. L. : . . . *et van den Berghe, scab lou* . . (S.-G.).

— Pierre van den *Berghe*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke (*van buten*), 1469, 72 : un chevron, chargé d'un . . . (?) et accompagné de trois coquilles. L. : . *Pieter* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— Mathieu van den *Berghe*, échevin de Louvain 1482, 4 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion (à la queue simple), l'épaule surchargée d'une rose. L. : S *Mathie van de B'ghe scab louan* (S.-G.).

— *Godefridus van den Berghe*, échevin illec, 1487 : même écu, sans rose, la queue du lion fourchée. L. : S ✱ *Godefridi va de Bghe scab louan* (S.-G.).

— Guillaume *op ten Berch*, échevin du duc à Overijsche, 1491 : une fourche, à deux fourchons, posée en bande, l'extrémité du manche fortement recourbée à s., de façon à former presque un anneau, accompagnée au canton s. d'une rose. Le seau porte : *op de Berch* (C. C. B., c. 107).

— Félix van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke (*van buten*), 1499 : un chevron, accompagné de trois coquilles. T. : un ange L. : S *Felix va . . . er . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— *Ampluenis van den Berghe* sc. pour *Arekin*, son fils, qui tient, du château de Courtrai, un fief à Bellegem, 1501 ; sc. pour un autre, 1501 ; h. servant de Jean van den Walle, écuyer, sgr. de Walle, qui tient un fief de la cour de Coijghem, 1502 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné en en chef de deux oiseaux contournés et en pointe d'une coquille (Fiefs, c. 891, Nos 1269, 70 ; 1346).

— Josse van den *Berghe*, fils de Pierre, tient, de Jean van den Walle, du chef de sa cour de *te Walle*, près de Courtrai, un fief à Bellegem, 1502 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'un oiseau contourné. La pointe est cassée (Ibid., No 1279).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Denis van den *Berghe*, lieutenant de noble homme Jean Co-treau, chev., sgr. d'Assche, dans sa cour de *Rumpsdorp* (Rumsdorp), 1505 : un lion. L. : *S Dionisi van de Berghe* (S.-G.).

— Denis van den *Berge*, échevin de Tirlemont, 1506, 24 : un lion, à la queue fourchée. L. : *S Dionisi vā dē Berghe scabi th* (S.-G. et Heijlissen).

— Godefroid van den *Berge*, échevin de Louvain, 1506, 8. 10 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. (à la queue simple), accompagné en chef à d. d'une étoile. L. : *S Godefridi vāde Berghe scabi louan* (S.-G.).

— Gérard van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa ville et espier d'Harlebeke, 1506, 8, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. L. : *S Gheirart va d. . Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 412-3).

— Augustin van den *Berghe*, échevin de Louvain, 1509 (n. st.), 18, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : *S Augustini vādē Berghe scabi lou* (S.-G.).

— Jacques de le *Berghe*, h. de la chàtellenie de Cour-trai, 1531 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon. L. : *S Iacop* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 61).

— Jean van den *Berge*, le jeune, échevin d'Overijssche, 1556 : deux fleurs de lis en chef et trois (2, 1) an-nelets (C. C. B., c. 107) (Fig. 49).

— *Wijchman van den Berch*, bourgmestre de Ni-mègue, parent de maître Guillaume van Gent (voir **Rossum**), 1563 : une fleur de lis, cantonnée de quatre billetes. S. s. : un griffon. L. : *S Wichmā va de Berch* (S.-G.).

— Jean van den *Bergh*, échevin d'Arnhem, 1565 : une croix ancrée (N.-D., Anvers, *chap., capsā rer. extraord.*).

— Gérard van den *Berch*, échevin de Bois-le-Duc, 1606 : trois huchets (Mal.).

— Corneille van den *Bergh*, échevin de Rotterdam, 1653 : un lion, brandissant un cimenterre et entouré d'une haie circulaire, munie, au milieu, d'une bar-rière de prairie (*hollandsche tuin*). C. : le lion de l'écu iss. (U.) (voir **Laer, Leyen, Rognée, Septfontaines**).

Berg[h]en (Berghes, Bergues). *Henricus de Berghen, villicus thenensis* (de Tirlemont), s'engage, moyennant 118 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à cinq hommes (*una nobiscum*), *probi et honesti*, dans la présente guerre entre l'Angle-terre et la France, 14 avril 1339 : trois maillets

penchés ; au chef chargé de trois pals. L. : *✠ S' Henrici de Berghen* (B., N° 509) (Fig. 50).

Berg[h]en (Berghes, Bergues). (Gérard van) se porte fort pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chev., ran-çonné par Pierre van Steenberghe, qui l'avait fait prisonnier à Basweiler, d'une somme de 6000 vieux écus, 1372 : trois macles ; au chef à trois pals, celui du milieu chargé au bas d'une étoile, broch. sur le champ. L. : . . *Gerart van Berghe* (B.) (Fig. 51).

— Henri (*heer*) van *Bierghen*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, un des chef des hommes (*beede*) du duc Wenceslas ; i. t. : 798 2/3 mout., 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : une tête et col de bouc, iss. d'une cuve. L. : *✠ S' Henrici dni de Ber-ghe* (B.) (Fig. 52).

— (Gérard van), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 700 mout., 1374 : trois losanges ; au chef à trois pals, celui du milieu chargé d'une étoile broch. L. : *✠ S' Gheert va Berghe* (B.) (Fig. 53).

— (Gérard van) se. un acte de son parent (*neve*), Jean, sire de Gronsveld, 1376 (n. st.) : trois macles ; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Gheerts van Berghen* (B.).

— (*Een edel man Gheraert van*), sgr. de Merxem et de Schooten, 1399 ; qualifié aussi *een eersaem man*, 1399 : même écu (Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— Messire Henri de *Berghes*, sgr. de Grimberghe, h. et conseiller du duc de Brabant, 1411, à Ivoir et à Bastogne ; qualifié encore chev., seigneur de *Melijn* (Melin-sur-Gobertange), 1416 : même écu. C. : une tête et col d'âne. S. du cq. : deux griffons accroupis. L. : *S Henric va Berghen here va Gremberg* (*Lux.*, c. V, l. XVIII, Nos 13-14, et B.).

— Messire Henri van *Bergen*, sire de Grimberghe et *Melijn*, drossard de Brabant, 1415 : mêmes écu, C. et S. L. : *S' Hejnrice van Berghen here van Grem-berg* (B.).

— Marguerite de *Berghes*, dame de Liedekerke, reçoit une rente du bailli de Cruijbeke, 1414 (n. st.) : parti ; au 1^{er}, un lion cour. et une bordure engrêlée ; au 2^d, trois macles ; au chef chargé de trois pals (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 65-6).

— Jean, sire de *Berghen opten Zoom*, de Glimes, Velp et Brecht, ratifie une quittance, de 1439, de son frère Philippe de Glimes, sgr. de Grimberghe, 9 juin 1444 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. sur le champ, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. : une d^{he} et un lion. L. : *S' Iohāns dni de Berg . . s . . a Z. ma . de Glim* (B.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



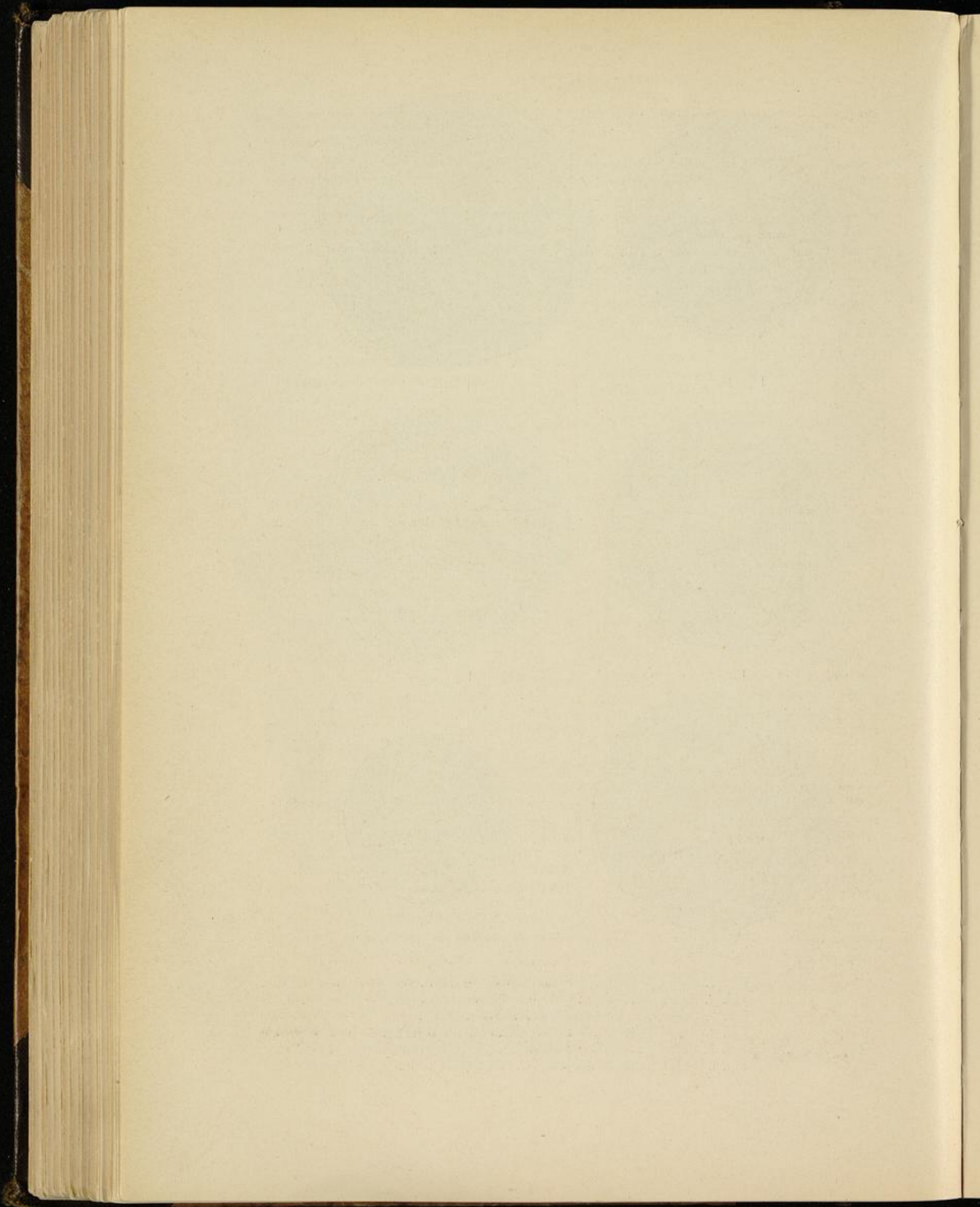
Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XVIII.

- Fig. 1. Sceau de Sohier, sire de Bourscheid (1297).
Fig. 2. Sceau de Herman, sire de Woerden (1297).
Fig. 3. Sceau de Nicolas de Kats, chevalier (1298).
Fig. 4. Sceau de Henri, burgrave de Drachenfels (1299).
Fig. 5. Sceau de Jean de Braunshorn, chevalier (1299).
Fig. 6. Sceau de H. de Zorpele, chevalier (vers 1300).



Berg[h]en (Berghes, Bergues). Antoine (de Berghes), abbé de St-Trond, 1487 : dans la partie sup. du champ du sceau, un Saint portant une église et une palme ; dans le bas : un écu coupé ; au 1^{er}, parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2^d, trois macles (S.-T., c. 6).

— Corneille de *Berghes*, seigneur de Zevenbergen, chev. de l'ordre (sic), conseiller, chambellan de l'archiduc d'Autriche, etc., gouverneur et capitaine des ville et château de Grave, 1503, 4 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q., broch. sur le champ, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. Le cq. accosté de deux paires de bécicles. L. : *Sigillo Cornelii de Bergis supra Zoma* (B.).

— Antoine van *Bergen*, par la grâce de Dieu abbé du couvent de Saint-Trond, 1512 : type armorial ; coupé ; au 1^{er}, parti ; *a*, un lion ; *b*, quatre (!) pals ; au 2^d, trois macles. L'écu posé sur une crosse (S.-T., c. XI).

— (Sœur Elisabeth van), abbesse de N.-D. de la Cambre, 1515 : dans le champ du sceau rond, une abbesse assise sous un dais ogival ; dans le bas, un écu : parti ; au 1^{er}, coupé ; au 1^{er} parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2^d, trois macles et au point du chef un . . . ; au II^d, trois flanchis (C. C. B., c. 113).

— Alphonse de *Berghes*, archevêque de Malines, 1672 : coupé ; au 1^{er} parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2^d, trois macles. L'écu posé sur la croix archiépiscopale, qui soutient le chapeau de cardinal. L. : *Alphonsus de Berghes archiepiscopus mechli* (Prieuré de Terban, A. G. B.). (voir **Bautersem, Brecht, Feluy, Glimes, Houtain-l'Évêque**).

Voici, d'après GELRE, le blason du *herc van Berghen*, Brabançon : de sinople à trois macles d'argent ; au chef d'or, chargé de trois pals de gueules. C. : une tête et col d'âne de sable, langué de gueules, oreillé d'argent.

— Marie-Françoise de Berghes tient, du roi de France, château et sgrie de Septfontaines, prévôté d'Arlon, 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour. et accosté de deux palmes (Deux actes et deux cachets différents) (C. C. B., reg. 45713°).

— Jean-François, vicomte de *Berghese*, sgr. de Reuland et Bellain, pour la moitié, ci-devant grand-chambellan héréditaire du Luxembourg, remet au roi de France l'aveu des dites sgries, avec justice foncière à Holler, Asselborn, Watermal, des droits à Reuland, Lommersweiler, Limerlé, etc., 1683 : un lion. L'écu sommé d'une cour. (Ibid.).

D'après l'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, le *chastelain de Bergues*, portait : de gueules à un lion d'or rampant. GELRE donne au vicomte de Bergues (-Saint-Winnoc, en Flandre : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur. C. : un lion de gueules (non armé et lamp.), assis sur une sorte de tube évasé de sable, garni d'un vol d'or.

Voici ce qu'en dit le roi d'armes GAILLIARD (XVI^e siècle) : *Le chastelain et seigneur de Berghes-St-Wynnocx : d'or, au lyon de gueulle, lampassé et armé d'azur, et crye : Berghes! Berghes de madame de Chastel-Bruin!* D'après le même, *Berghes-Saint-Wynnocx*, ville fermée, porte : d'argent, au lyon de sable, lampassé et armé, tout d'or.

Berg[h]en (Jean van), le vieux, et Pierre van Berghen, bourgeois d'Anvers, jurent fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois monts ; au fr.-q. broch. chargé de deux glaives, les pointes en haut, passés en sautoir. L. du sceau de Pierre : *S' Potri de Berghen* (Fl.).

— (Guillaume van), échevin d'Anvers, 1373, 4 : trois tertres ; au fr.-q. broch., à deux pelles, passées en sautoir (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I, et B.) (Fig. 54).

— (Jean van) ou *van den Berghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bergen (-op-den-Zoom) ; i. t. : 425 mout., 1374 ; sc. pour Jean Bagge, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 44 mout., 1374 : trois tertres, chacun chargé d'un flanchis, percé en rond. L. : *S' Johanni (!) de Monte* (B.). (Fig. 53).

— (Hughes van), fils de Gauthier, vend, devant les h. de fief de Zelande, à Adrien de Borssele, chev., sgr. de Brigdamme, Duiveland et *Galmaerde* (Gammerages ?), un tiers de la haute et basse sgrie de Brouwershaven, 1466 : un lion, surmonté d'un lambel, et un bâton broch. C. cassé et fruste (C. C. B., c. 113).

— Gérard van *Bergen*, échevin de Rotterdam, 1642 : un mont, surmonté de quatre cors de chasse. C. : un cor de chasse (U.) (Fig. 56) (voir **Assche, Guttekoven**).

Bergheim. Sybelo, miles de Bergheym, inféode à Adolphe, comte de Berg, son château de *Bergheym*, 1287 : type scutiforme ; plain ; au chef chargé de trois coquilles. L. : *S' Sibodoni em militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 82).

Berghs (Gérard), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 876 mout., 1374 : deux fascés, accompagnées de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col d'âne. L. : *Sigillum Gerardi Be s* (B.).

Bergerotte, voir **Haen**.

Bergman, voir **Berchman**.

BERGOIGNE, voir **Bourgogne**.

Bergues, voir **Berg[h]en**.

Beringhen, Beerighen. Henri van *Beringen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière du sire de Rotselaer ; i. t. : 54 mout., 1374 : trois coqs. L'écu posé sur une aigle. L. : *S' Herici de Berighe* (B.).

Beringhen, Beeringhen. Jean van *Beringhen*, jadis prisonnier illec, sous labannière de Godenaerts; i. t. : 171 mout., 1374 : même écu; écu en cœur à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés. L. : ★ *S' Ian van Beringhe* (B.).

— *Johannes de Beringen*, échevin de Vilvorde, 1409 : trois coqs. L. : *Iohas de Beringen* (Brux.).

— Jean van *Beringen* (voir **Thomas**), 1416 : trois coqs, accompagnés en pointe d'un fer de lance de tournoi (?). L. : *Iohis de Beringen* (B.).

— Henri van *Beringen*, receveur de la ville de Bruxelles, 1431 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coqs; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier chargé d'une estacade à cinq *estaches*. T. s.; une d^{lle}. L. : . . . *... nric van Ber* (B.).

— Henri van *Beringhen*, échevin de Malines, 1440 : trois coqs. C. : une tête et col de coq entre un vol (Mal.).

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1449 : trois coqs. L. : *S' scabinatus Iohis de Beringhen* (Mal.).

— Arnould (*de Beeringen*), abbé de St-Trond, 1473 : sous un daïs ogival, un prélat, tenant devant lui un écu à trois pals; au chef chargé d'un coq. L. : *Sigillū abbatis sci tredonis ad cavsas* (S.-T., c. 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van *Beringen* portait : coupé; au 1^{er}, d'argent au coq de sable, crêté et barbé de gueules; au 2^e, d'or à trois pals d'azur.

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1541, 50 : trois coqs. C. cassé et fruste (Mal.; S.-T., c. 18) (voir **Berthout, Bruele**).

Berk. *Franco de Berke et Henricus de Bala* (Baal), milites, *Johannes et Adam, filii dictorum militum, Henricus de Eckenrode, Adam de Dyke, Jacobus de Eylichoven, Henricus de Gerstorp, Wilhelmus de Holz et Hermannus dictus Broggere*, vendent au comte de Juliers leurs juridictions *in villis Kunynshoven* (Köningshoven), *Hoevermoirke* (Morken) et *in Elrehoven, superiores et inferiores*, 1311 : type scutiforme; trois pals; au chef plain; un bâton brochant sur l'écu. L. : ★ *S' Franconis militis de Berke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 203).

Voir **Baal**; les autres personnages cités ne scellent pas.

— Gérard van *Berka*, vicaire à la cathédrale de Cologne, 1375; recteur de l'autel des Trois-Rois, 1377; reçoit, du duc de Brabant, par le receveur de Rolduc, une rente de 10 marcs de Cologne. *van mynre vicarien wegen* : une bande accostée de deux lions léopardés, côtoyant la bande. L. : *S' Gerardi Meynar pbri* (B.).

Berck. *Henrich Berck*, échevin de Duisburg (sur le Rhin), 1415 : cinq feuilles de bouleau (*berk*), sans tiges, réunies en quintefeuille, garnies au haut d'un gland, accompagné d'un grand nombre de petits besants, ou tourteaux, rangés en orle. L. : . . . *Heynr* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 729) (comp. **Berken**; voir **Bercx, Onchout**).

Berkel (Gérard van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cranendonck; i. t. : 249 mout., 1374, 6, 9 : trois étoiles. L., 1374 et 9 : *S' Gherardi de B'kel scabi i Bcscho*. L., 1376 : ★ *S' Gherardi de Berkel* (B.).

— (Gérard van), fils de Gérard, échevin de Bois-le-Duc, 1503 : trois étoiles, surmontées d'un lambel (S.-T., c. 11).

— (Gérard van), même qualité, 1519 : même écu (Mal.).

— (Gérard van), fils de Jean, même qualité, 1534 : trois étoiles et un soc de charrue (fer de pelle, bouteille?) en cœur (Helmond).

— (Adrien van), 1633, Jean, 1633, Embrecht, 1633, tous trois échevins de Rotterdam : trois étoiles et une rose en cœur. C. : trois plumes d'autruche (U.).

Berkelaer. Henri van *Birculer, Birschlor, eersamen man van wapenen*, sc. pour Marie van Strucht, qui reçoit une pension sur le tonlieu de Fauquemont, 1374, 3 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une ramure de cerf. L. : ★ *S' Henrici de Birschlor* (B.).

Berken (Arnould) sc. un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : cinq feuilles de bouleau, sans tiges, réunies en quintefeuille. L. : ★ *S' Arnoldi de Berch* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 497) (comp. **Berk**).

Berchem. *Mijn heer Willem van Bergheem, riddre*, sc. l'acte de donation qu'il fait, devant les échevins d'Anvers, à l'hôpital d'illec, d'un bois à *Mortensele* (Mortsel), *achter der beke*, 1299 : trois pals; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ★ *Dni VVilmi de Ranst* (Hôp. S.-Elis., *Buileng.*, c. 11) (voir **Jodoigne, Wesemael**).

— (Gilles van) reçoit de *Valprecht Codde*, une redevance, du chef d'une terre à Wilrijck, 1311 : de . . . à trois écus., chacun chargé de trois pals; l'écu chargé d'une bordure engrêlée (Fig. 57). Contre-scel : écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2^e et 3^e, trois pals (ibid., c. III).

La matrice du contre-scel, sans légende, a été employée, aussi, pour sceller le même acte, par Jean van *der Liorchstraten*, homme dudit Gilles van Berchem.

— (*Johannes de*), miles, s'engage, moyennant 42 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à trois hommes (*cum tribus viris, una nobiscum*), probis

et honestis, cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 30 août 1338 : trois pals et une bordure engrêlée. L. : ✠ S' Iohis dci de Berche milit (B., N° 460).

Berchem (*Walterus de*), miles, est institué exécutif testamentaire par Guillaume van der *Meijnaerdshoven*, 1368 : trois pals et un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum Walteri de Berchem* (S.-G.).

— (Adam van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorskelaer; i. t. : 2147 mont., 1374, 8 : trois pals. C. : une tête et col d'homme barbue, coiffé d'un bonnet pointu palé. L. : *S Adaem van Berchem* (B.).

— *Costijn*, die men heijt de groote *Costijn van Berghem*, touche une indemnité pour le ou les enfants (*van der gheboerts weggen*) de feu Gauthier van Berchem, chev., son frère, tué à Bäsweiler; i. t. : 272 mont., 1374 : même écu. C. : une tête d'âne, engoulant le casque. L. : *Sigillum Costini de Berchem* (B.).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de La Lecke; i. t. : 2139 2/3 mont., 1378; sc. en 1381 : trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'une étoile à cinq rais, broch. C. : comme Adam, 1374. L'écu posé sous un dais gothique et accosté de deux léopards lionnés, assis dans leurs niches, sommées de tours gothiques. L. : *S Wille vā Berchghē* (B.).

En 1374, jedit Guillaume sc. une quittance, relative à la bataille de Bäsweiler, d'un autre sceau, au même écu, mais sans C. L. : ✠ *S' Willem vā Berghē ridd'* (B.).

— (Guillaume van), chev., témoin d'un accord entre Jean de Schoonhoven et Jean de Duffel, au sujet d'une terre sous Aerschot, 1397 : même écu, mais sans l'étoile. Même C. (S. G.).

Le sceau d'Adam van *Berchghem*, ch.-v., témoin au même acte, est tombé.

— (Jean van) sc. pour Gilles van *Hemelrijc*, feudataire, à Opwijck, du château de Termonde, 1440 : il ne reste plus que les deux quartiers supérieurs d'un écu qui semble être écartelé; au 1^{er}, une rose; au 2^e, une merlette. T. : un ange (Fiefs, N° 4212).

— (Guillaume van) et ses frères, Jean et *Costin*, prennent, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une rente que feu leur père, Jean, avait héritée de sa sœur, Elisabeth; 1441, 10 août : trois pals et un lambel C. : un buste barbu, vêtu de trois pals et coiffé d'un bonnet pointu, palé. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Willem vā Berchem* (B.).

— (Jean van), frère de Guillaume, ci-dessus, 1441 : trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'une étoile à cinq rais. C et T d. : comme ledit Guillaume. L. : *S' Ians van Berchem* (B.).

Berchem (*Costin van*), frère des deux précédents, 1441 : trois pals, le 3^e chargé en chef d'un croissant. C. : comme ses frères. L. : *S Costen* (B.).

— (Jean van), chev., conseiller du duc de Bourgogne, châtelain de Saftingen, 1462, 6, 7 : trois pals. C. : une tête barbue, coiffée d'un bonnet pointu, de l'écu, terminé en gland. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Ians van Berch* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 31-32).

— (Guillaume van), chev., échevin d'Anvers, 1472 : trois pals. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu et coiffé d'un bonnet pointu de l'écu. T. : un h. et une femme sauv., velus (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— (*Costen van*), même qualité, 1494, 1507 : trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'un croissant. Même C., mais le bonnet garni d'un gland. (Ibid., c. III).

L'acte de 1494 le qualifie de chevalier, celui de 1507 pas. Deux personnages ?

— (Arnould van), même qualité, 1502 : trois pals; au fr.-q. s. chargé de trois flanchis (**Zevenbergen**). Même C. S. : deux griffons. (Ibid., c. II).

— (Henri van), bourgeois de Cologne, 1518 : une bande onnée, accostée de deux feuilles de nénuphar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont. L. : *Heinrich van Berchem* (Duss., *Schrein St-Gereon*, l. 42).

— (Roland van), même qualité, 1524, 3, 33 (n. st.) : trois pals; écus, en cœur à un arbre (de **Block-schoemaeker**). Même C. qu'Arnould. *Cri de corps sans âme* : deux paires de bésicles (Ibid., c. I et III; 114 lettres scab. d'Anvers).

Plusieurs Berchem accostaient leur cimier de ces deux paires de bésicles, entre autres : Florus, échevin d'Anvers, au xvii^e s., dont la matrice de sceau, en argent, est conservée au Musée communal d'Anvers.

Costin van Berchem, chev., relève, par suite du décès de Gauthier van Berchem, son oncle, le droit de celui-ci sur la *curia de Ranst* (compte Pâques 1376-Pâques 1377, v. st.; C. C. B., N° 17144, f° 55; voir plus de détails : Ibid., f° 162, 175, 176). *Costinus de Ranst, dictus de Berchem, miles*, relève, par la mort de *Magnus Costinus*, son oncle, la moitié de la *curtis de Ranst*, avec 42 bonniers (compte de la S^t-Jean 1384-la S^t-Jean 1385; Ibid., f° 176). Marguerite van Berchem, fille de *Costin* et femme de *Florentius de Bigardis*, chev., relève, par la mort de son frère Jean van B., *bona de Hocorst*, à Santhoven (compte de S^t-Jean 1387-88; Ibid., f° 224 v^o, 239).

— (Pierre von) (et *Berheim*[b], aussi sans von); *der edle, chrnveste und hochgelerte Herr* . . . ; échevin de Cologne, 1624, 27, 33, 4, 48 : une barre (!) onnée, accostée de deux feuilles de nénuphar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont. C. : un vol, chargé d'une fasce onnée. L. : *Petres Berchem I V Doctor scab*. C.-sc. : (petit cachet) mêmes écu et C., ce

dernier accosté des lettres : P VB D (Duss., Testaments de Cologne, Nos 17, 123, 141, 182, 359).

Berchgracht (Michel) sc. pour Josine Paridaens, qui tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : un cœur, surmonté d'une couronne (Fiefs, No 3636).

Berchman (Gérard), échevin de Zalt-Bommel, 1342 : un poisson, posé en bande, recourbé, accompagné au canton s. d'une coquille. L. : ✠ *S' Gerāt Bergman* (Arnhem, *Rekenk.*, l. 335-8, Nos 402 et 582).

— (Jean) tient, de Laurent van *Ghelabbeke* (Glabbeek), un fief à Glabais, 1470 : une paire de ciseaux ouverte (Av. et dén., No 1766).

Bercker (Josse de), échevin de Helmond, 1686 : un pal et une fasce broch., chargée d'un animal (castor?) passant et accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un arbre et aux 2^e et 3^e d'une ramure de cerf. C. un oiseau (Helmond).

Berckman (Gérard), alleutier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 : une marque de marchand. L. : *S Gheert Berckman* (Brux.) (Fig. IV).

Berct (Jean van der), échevin de Malines, 1587 : une bande, chargée de . . . et une bordure engrêlée. C. cassé (Mal.).

Bercx (*Henricus*), échevin de Louvain, 1519, 33 : une marque de marchand, formée d'un crampon contourné et d'une traverse. L. : *S Henrici de Espe als Berc scab i lou* (S.-G.).

Berlaer (Gielson van) reçoit du Brabant un paiement pour Arnould, sire de Rummen, 1364 : trois pals et une cotice broch., chargée de trois étoiles. L. : ✠ *Si Egidii de Berlare* (B.).

— (Jean de), sire de Helmond, reçoit une indemnité du chef de sire Henri van *Cuijct* (Cuijk), tué à Basweiler; i. t. : 330 mout., 1374 : trois pals. L. : . . . *van Berlar he va Helmot en va Kerb* (Keerbergen) (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Helmmunt* : d'argent à trois pals de gueules. Le cq. d'or. C. (non colorié) : un vol iss. d'une cuve.

GELRE blasonne ainsi les armes de *her Gelis van Bartar*, Brabançon : d'argent à trois pals de gueules, au bâton broch. d'azur, chargé de trois losanges d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un écran arrondi, de l'écu, garni de sept plumails de sable.

— (Les échevins de), 1325 : trois pals. L. : ✠ *S scabinorum de Berlar*. 1595 : même écu. S. : un ours, placé derrière l'écu. L. : ✠ *S scabinorum de Berlaer* (Mal.). 1^{re} moitié du xvii^e s. : même écu. S. : deux ours. Milieu du xvii^e s. : deux écus ovales; A, trois fascas (**Croy**); B, une fasce d'hermine (**Oignies**); manteau, sommé d'un bonnet de prince

de l'Empire. L. : *Sigillum scabinorum in Ballart*. Fin du xviii^e s. : deux écus ovales; A, quatre pals et une bordure engrêlée (**Merode**); B, une fasce d'hermine (**Oignies**). Manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (3 matrices à la maison communale de Berlaer) (voir **Berthout, Héverlé**).

Berlaere. Jacques van *Berlaer* tient, du château de Termonde, un fief à Zele; sans date (1440?) : fascé d'hermine et de . . . T. : un ange (Fiefs, No 4566).

— *Willem Joncvrouwen Marie sone* = Guillaume, fils de d^{lle} Marie (de Berlaere?), maieur et semonceur de Berlaere, 1333 : même écu. L. : *S' Willem v . . . arien (Zwijcke)* (comp. les armes **Berghe**, 1334, et de **Rossum**).

Rectifier ainsi le blasonnement dans DE VLAMINCK, *Cartul. de Zwijcke*, p. 155.

Berlaimont *Jehans de Berlaimont*, alleutier du Hainaut, 1278 (n. st.) : fascé de vair et de . . . , de six pièces, les 2^e, 4^e et 6^e, chargées de cinq, respectivement de quatre et d'une coquille. L. : ✠ *S' Jehan de Berlaimont* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Gilles, sgr. de), chev., 1295 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à un fascé de vair et de . . . C. et ornement du chanfrein : un écran en losange, aux armes. L. : ✠ *S' Egidii domin . . . lanomo litis* (Mons, Hainaut).

— Gérard, sgr. de Ville et de Matagne, chev., conseiller du duc de Brabant, 1425 : écu aux mêmes armes, la 2^e pièce chargée à d. d'un écus. plain. C. : un lion iss., tenant une banderole. T. : un h. sauv., sans massue, iss. du cadre, et une sirène (sans peigne, ni miroir). L. : *S Gerar seigneur de Ville Z de Mataigne* (B.).

— (Gilles de), chev., bouteiller héréditaire du Hainaut, 1479 : un fascé de vair et de . . . Cq. cour. C. : un disque gironné, chargé en cœur d'un autre disque. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Gilles seigneur de Berlei . . et de Pierewes* (= Péruwelz) (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Les échevins de), 1394, 9 : même écu. T. s. : un saint Michel terrassant le démon. L. : *Seel escheuinal de Berlaimont* (Mons, Gr. scab. de Berlaimont).

— (Florent, comte de) et de Lalaing, sire du pays d'Escornaix, doyen des pairs du Hainaut, sénéchal de Flandre, baron de Hierges, Lens, Beauraing, Wavrin, sgr. de Hautpenne, Péruwelz, Saint-Albin-en-Douay, etc., chev. de la Toison d'Or, du Conseil d'Etat, colonel d'un régiment de Haut-Allemands au service des Archiducs, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et comté de Chiny, grand-bailli *portatif* du Hainaut, 1607 : fascé de vair et de . . . L'écu, entouré du collier de la Toi-



Fig. 1.



Fig. 2.

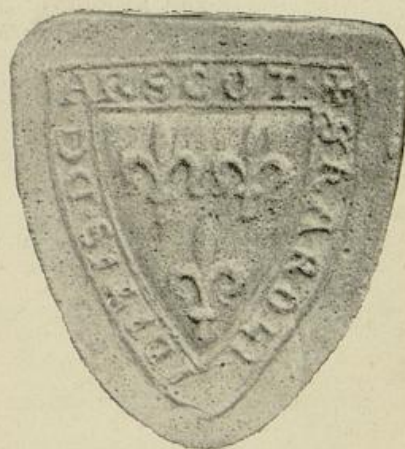


Fig. 3.

Pl. XIX.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Popuelles,
sire de Grand-Metz (XIII^e siècle).

Fig. 2. Sceau de Conon de Mussy (1228).

Fig. 3. Sceau de Charles d'Aerschot, chevalier (1243).

son d'Or. S. : deux griffons. Le haut du sceau cassé (M. E. Matthieu) (voir **Rocheafort**).

L'acte est donné à « *notre chateau de Herchies* ».

Berlaimont (Gérard de), chev., sgr. de Bomal-la-Grande, Rocourt, etc., rend au roi de France le dénombrement de la sgrie de Boumal (prévôté de Durbuy), 1681 : fascé de vair et de L'écu sommé d'une cour. et accostée de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713^b).

— Henri de *Berlaimont*, chev., sgr. de Jenneville et Petit-Avin, tient, du roi de France, la *grosse tour* au village de *Wenel* (Wenin?) (prévôté de Durbuy), etc., 1683 : même écu, sommé d'une cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (ibid., 45713^c).

— (Jean-Louis-Antoine-Bernard, comte de), de la Chapelle, tient, du Brabant, la sgrie de Bomelette, au village de Bomal ; donné au château de Jauche, 1734, Charles-Nicolas-Joseph de B., de la Ch. et du Saint-Empire, baron de Jauche, etc., mari de la comtesse de Berlaymont, née de Cotereau, baronne de Jauche, qui tient, du Brabant, la baronnie de Jauche et la sgrie de Foolz, 1734 ; tous deux : fascé de vair et de gueules. Ecu cour. C. : un lion iss., brandissant une bannière de l'écu. S. : deux léopards lionnés, tenant chacun une bannière de l'écu (Av. et dén. Nos 7331, 8 ; 7250).

Voici, d'après GELRE, l'écu du *here van Bertamont* ; vassal de « *duc* » de Hollande (de Hainaut, etc.) : fascé de vair et de gueules.

L'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, donne au sire de *Berviermont* : *fessé de vair et de gueules*, et au sire de *Chus* (Iisex ; Chin) : *semblablement*.

Berler. Robert *Barlay*, et *Berlers*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* : i. t. : 192 mout., 1374, 8 : une fasce et un filet broch. L. : $\text{✠ S' Robbrecht Berler}$ (B.).

Berlicum. Simon de *Berlekem*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : parti ; au 1^{er}, trois fers de moulin, accompagnés en cœur d'une étoile ; au 2^d, trois chevrons (E. G., I. 356).

Berlingen. Gauthier van *Berlinghen*, prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 700 mout., 1374 : un renard rampant, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : $\text{✠ S Walteri de Sci}$ (B.).

Berlo (Gauthier), échevin de l'abbé de Gembloux, dans sa cour de *Jandegnoul*, 1471 : trois étriers, accompagnés au flanc s. d'une merlette ; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. S. s. : un aigle. L. : *S Watie* (S.-G.).

Berlo (= **Berloz**). *Gerardus, dominus de Berle*, chev., vassal du comte de Looz, 1281 : deux fascées (S.-T., c. 1).

Voir sur les Berlo, HEMRICOURT, *Le Miroir des Nobles*

de *Hasbaye*. Dame Jeanne de *Berloes*, femme de sire Guillaume de *Garez*, dit de *Herimeis*, relève, par la mort de dame Marguerite de *Berloes*, femme de feu sire *Bureal de Juppeu*, sa tante, de biens, *apud Jaceam* (Jauche) (Compte S' Jean 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f° 176).

Berlo (= **Berloz**). Rasse van *Barloes*, chev., jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 780 mout., 1374 : deux fascées, accompagnées de neuf (3, 3, 3) fleurs de lis. L. : *S mesire Rase de Bierlo* (B.).

— Guillaume van *Berloes*, prisonnier *illec* ; i. t. : 4072 mout., 1374 : deux fascées, surmontées d'un lambel. L. : *S' Willem van Berle* ; 1379 : deux fascées et un lambel broch. L. : $\text{✠ S' Willem van Berlo}$ (B.).

Le 7 sept. 1372, Guillaume de Jullers, comte de Berg et de Ravensberg, reconnaît avoir reçu, de Guillaume de Berlo, 2000 vieux écus d'or, à titre de rançon, *dat hee onse gevangen was* (B.).

— Thierry van *Barloes, Berloys*, prisonnier *illec* ; i. t. : 326 mout., 1374, 82 ; échevin de Liège, 1384 : deux fascées, surmontées à d. d'une fleur de lis. L. : $\text{✠ S' Thiri de Berlos}$ (B. et C. de B.).

Rasse, Guillaume et Thierry de Berlo combattirent, dans l'armée brabançonne, sous la bannière du sire d'Oupeye.

— (Thierry de), écuyer, échevin de Liège, 1385 : deux fascées, la 1^{re} chargée à d. d'une fleur de lis. L. : *codici de Ber . . . scab* (C. de B.) (voir **Landenne**).

— (Jean-Paul de), chev., sgr. de Fontenoy, tient, du roi de France, la maison de *Preit*, sise au ban de Havelange (Condroz), et mouvant de la cour de Han-sur-Lesse, 1683 : deux fascées de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une cour. à 9 perles. S. : deux léopards lionnés (C. C. B., reg. 45713^c).

Bermeiren (*Arnoldus de*), échevin de la cour de la prieure de Millen, 1364 : dans le champ du sceau, une rose à six feuilles (S.-T., c. 5^{bis}).

BERMENTVELDE, voir **Cucke[n]**.

Bermerain. *Pierart de Bermeraing*, clerc, h. de la comtesse de Hainaut, 1334 : trois rencontres de bœuf. L. : $\text{✠ S' Petri de Bermereing}$ (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— *Pierart de Biermereng*, h. de fief du comte de Hainaut, 1373 : même écu. L. : *S P* in (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Ysabel de*), veuve de *Willemme de Lym[m]age*, dit *Mabile sone*, reçoit une rente sur les domaines de Courtrai. 1444, 5, 7, 8 (n. st.) : parti ; au 1^{er}, un chêne englanté arraché ; au 2^d, trois (2, 1) rencontres de bœuf, accompagnés en cœur de trois petites molettes, mal ordonnées. L. : *S Ysabel de Bermerain* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

Bernaert (Jean), jadis prisonnier à Bâsweller, sous Louis de Namur; i. t. : 74 mout., 1374 : écartelé : aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé, dans chacun des quatre quartiers : un lion; aux 2^e et 3^e, de ... à l'écu. plain, accompagné de huit étoiles à cinq rais, rangées en orle. L. : *S' Ian Bernaerd* (B.) (Fig. 58).

— Jacques *Bernaerd*, tuteur de Pierre de Valve (fils de Gilles), qui tient, du comte de Flandre, un fief à Middelkerke, 1403 (?) : quatre (1, 2, 1) trèfles; au chef chargé à d. d'une moucheture d'hermine. Le resté du chef est cassé (Fiefs, c. 887, liasse 1107-30).

Bernaerts (Jean), échevin de Malines, 1580, 93 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un arbre et un ours rampant. C. cassé (Mal.).

— (Josse), même qualité, 1607 : un ours rampant, lié à un arbre arraché, posé à s. (Mal.).

— (Jacques), même qualité, 1609 : même écu que Jean, 1580. C. : une aigle iss. (Mal.).

Bernage, voir **Barnage**.

Bernalmont. Jean de *B[il]ernamont*, etc., chev., reçoit du Brabant des rentes à Maestricht et à Dalhem, 1363, 9, 78; souverain maieur de Liège, 1379-88 : de vair plain. L. 1363 : *S dni Iohis de Biernamont militis* (B. et C. de B.).

— Hubert, fils du chev. Jean de *Bernamont*, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1391 : même écu, la 1^{re} tire chargée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *✠ S Heber mon* (B.).

En 1374, Jean de Bernalmont, chevalier, reçoit pour lui-même et ses fils, *Corbele et Hombelet*, tous prisonniers à Bâsweller (1371), sous la bannière du sire d'Oupeye, un premier acompte sur une indemnité de 1924 moutons; le sceau est tombé (B.). Voir aussi HEMRICOURT, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Bernard (*Hughelin*), de la compagnie de *Peruche de Florence*, appose, en 1315, à un *vidimus* de deux actes de 1306 et 1307 (n. st.), les deux sceaux, en cire rouge, que voici : A, dans le champ du sceau, une poire, la tige en haut, feuillée de deux pièces (emblème parlant de ladite compagnie). L. : *✠ Sigillum Vgholino B*; B, un écu à un pal échiqueté. L. : *S' Vgholino Bernar . .* (Fl.) (voir **Luthyer**).

Ils concernent *Jehans Villains*, de la même compagnie, qui n'est autre que l'historien florentin Giovanni Villani.

Cet acte est analysé dans *l'Incent. analyt.* du B^{re} JULES DE SAINT-GENOIS, N° 1142, mais cet auteur se trompe en citant : *Hughelin, Bernard et S. Luthier* (lisez Luthyer), comme étant trois personnages.

— *Pol Bernars, fils seigneur Pol, jadis demorans a Dam* (Damme), 1329 : trois alérions. L. : *li Bernardi* (Fl., N° 1473).

l'Incent. analyt. des chartes des comtes de Flandre l'appelle, à tort, tout bonnement : « Pol, fils du seigneur Pol », etc.

Bernard (Michel) reçoit, sur les domaines de Courtrai, une rente viagère inscrite aux noms de d^{lle} Agnès et de maître Jacques Savari, enfants de feu Tassart S., 1447 : une épée, la pointe en bas, accostée de deux étoiles, et une bordure (simple). T. : un ange. L. : . . . *chiel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Berndorf, voir **Weidenau**.

Berneau Renard de *Bernauc*, écuyer, échevin de Liège, vers 1330 : une bande, accompagnée de six billettes, rangées en orle (C. de B.).

— Renier van *Berne* reçoit une rente sur Maestricht, 1368; écuyer, drossard de Fauquemont, 1371, 8 : une bande, chargée en chef d'un fermail rond et accompagnée d'un semé de billettes. L., 1368 : *S Reineri de Berne scabini traiecten* (échevin de Maestricht) (B.).

— Jean de *Bernauc*, jadis prisonnier à Bâsweller, dans l'armée brabançonne, 1374 : même écu, mais, au lieu du fermail, un alérion, posé dans le sens de la bande. L. : *✠ S Johan de Bernavve* (B.).

— Gilles *Thorel van Berne*, jadis prisonnier à Bâsweller, sous la bannière de Holset; i. t. : 624 mout., 1374 : même écu, mais, au lieu de l'alérion, une merlette, posée dans le sens de la bande. L. : *✠ S' Gille Thoreil* (B.).

— Henri van *Berne*, prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur; i. t. : 52 mout., 1374 : même écu, mais la bande non chargée. L. : . . . *Heinrech van Berne* (B.).

— Renier *Toreyl de Bern[e]*, sénéchal de Fauquemont, se porte caution pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Gérard, sire de Heers, 1383 : même écu. L. : *S Reyneri Toreyl de B . . . scabi tiecten* (B.).

Bernier (Gilles), tourier du château de Gand, 1395, 6 : parti; au 1^{er}, un buste de femme nue, posé de face; au 2^d, une demi-aigle éployée, défaillante à d. (non mouvante). L. : *Gillis Bernier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109 et 111).

— (Nicolas), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. des chartes données à Beaumont, 1366, 81; la dernière le dit seigneur de Vir : trois macles. C. cassé (Mons, H. de fief de Beaumont).

Berninghausen. *Noldekyn van Bernynchusen*, nommé sous-bailli *zu dem Eversberg* et gardien du château *illegitimus*, par Heydenrich van Ore (Oer), drossard et bailli d'Arnsberg, jure d'obéir à l'archevêque de Cologne et de se tenir à sa disposition avec ledit

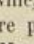
château *ind myt deme Grevensteyne* (Grevenstein), 1373; appelé aussi *Noldikin*, et *Nolken van Estinghusen* (Estinghausen), bailli *zu dem Eversberge*, 1373; prenant le même nom et qualifié écuyer, il sc. un acte dudit Oer, 1376 : trois maillets L. : *S Arnoldi de Berninchusem* (Duss., Col., Nos 948, 939 et 978).

BERNTSBERCH (Werner van), chev., combattant, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357 : trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : . . . *erner van Berdesberch* (B.).

Bérot (Jacques), h. de fief de la sgrie de *Frasne[s]-sur-Escault*, appartenant à Jacques de Lille, chev., 1525 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles, à cinq rais, et en pointe de . . . (cassé). S. s. : un léopard lionné (B. R., C. G., portef. 2224).

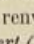
Berresheim. Nicolas van *Berentsheym*, échevin d'Andernach, 1395 : une escarboucle. L. : *ai de Bern . . . m sc . b . . .* (Duss., Stav., N° 82) (voir **BERENTZHEM**).

Berrewyn (Jean), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1382 : une étoile à cinq rais, chargé d'un petit ours rampant. L. : *S Johan Berrewin* (B.).

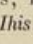
Berzée. *Gilon de Bersies*, h. de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 (n. st.) : une aigle et un lambel, à quatre pendants, broch. L. :  *S Egidii de Bersies* (Nam., N° 218).

Bersillies (Les échevins de la ville de), 1618 : une crosse de prélat, accostée de deux étoiles. L. : *Seel eschevinal de Berchill . . .* (Mons, Gr. scab. de Bersillies).

— Les mêmes, 1642 5, 6, 8 : même écu, mais les étoiles surmontées, chacune, d'une fleur de lis. L. : *Seel eschevinal de Beresillis* (Ibid.).

Berth (Godefroid), chev., se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : deux bourdons, passés en sautoir, cantonnés de quatre feuilles de tilleul, renversées sans tiges. L. :  *S Godefridi militis Bert* (Nam., N° 191).

— (Antoine), h. de fief du Hainaut, 1579 : une gerbe, accompagnée au flanc d. d'une rose (le flanc s. fruste). T. : un h. sauv. L. : *S Ant . . . ne Berthe 1579* (Mons, Ste-Waudru).

Berthem. *Johannes (dictus) de Bertheem*, 1343, 6, 60 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écu, à trois pals; ledit écu, au chef de . . . (plain?). L. :  *S' Ihis de B'them scab' lov'* (S.-G.).

— (*Hubertus de*), 1407 (n. st.), 14 : un maillet penché en cœur; au chef chargé de deux pals. L. : . . . *Hob . . . de Berthe . . . scabini lov . . .* (S.-G.).

Berthem. *Gauthier van Beerthem*, 1469 (n. st.) : une rose; au chef chargé de deux pals. L. : *S' Walteri de Berthem scabini lov* (S.-G.).

— (*Radulphus de*), 1472 (n. st.) : même écu que *Johannes*, le chef de l'écuss. plain. L. : *S Radulphi de Berthem scabini lou* (S.-G.).

Les quatre personnages ci-dessus excellent en qualité d'échevins de Louvain.

— Jean van *Beerthem*, le jeune, échevin de Bruxelles, 1502, 3, 7; h. de fief de Henri Estor, sgr. de Bigard, 1518 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une estacade; aux 2^e et 3^e, trois animaux (belettes?), rangés en pal. Sur le tout : un écu, chargé d'une tour, ou porte crénelée. C. : un animal de l'écu, en arrêt, entre un vol aux armes des 1^{er} et 4^e quartiers (E. G., 358 et Els.) (Fig. 59).

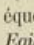
— Jean van *Beerthem*, échevin de Bruxelles, 1566 : mêmes écu et C. (Brux.).

— (M^{re} Jean van), lic. en droit, échevin *illeg*, 1590 : mêmes écu et C., mais sans l'écuss. en cœur. L. : . . . *van Berth . . .* (Ibid.) (voir **Maes**).

— (Jean(?) van); son sceau est employé, comme « propre sceau », par Denis van der Jeught, teneur juré héréditaire de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1619 : mêmes écu et C. que Jean 1502, l'animal du C. paraissant être un renard. L. : . . . *is van Berthem* (C. C. B., c. 47).

Un *Johannes de Beerthem, dictus de Moeulenslegere*, échevin de Bruxelles, 1469, sc. du même écu écartelé, mais l'écuss. en cœur est douteux, le sceau étant fruste au milieu. Même C. L. : *S Ians van Berthem* (Brux.).

Berthout (Guda, femme de Gauthier), 1202 : contre-scel, écu en forme de poire, à trois pals (Bruges; abb. des Dunes).

— (Gilles), châtelain d'Oudenbourg, 1217 : type équestre; le bouclier à trois pals. L. :  *Sigillum Egidii Bertout*. C.-sc. : écu à trois pals. Même L. (P.).

— (Gauthier), sire de Malines, 1221 (n. st.) : type équestre; le bouclier à trois pals (P.).

— *Walterus Bertoldus et Henricus Bertoldus* vendent à l'abbaye de la Cambre six bonniers *terre combustibilis*, près d'*Espenlo*, 1243; Gauthier : type équestre, de chasse; Henri : type équestre, le bouclier et l'écu du contre-scel, à trois pals et au fr.-q. d'hermine (*Cambre*).

— (Gauthier), sire de Malines, 1273 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à trois pals (*Afflig.*).

— *Wautiers Berthaus*, fils aîné de mgr. de Malines, 1280 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu

du contre-scel, à trois pals; au fr.-q. chargé d'un lion (Brabant) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 74).

Berthout. *Franco dictus Bert[h]out*, échevin de Tirlemont, 1280, 3 : de vair; au chef chargé de trois bandes. L. : ✠ *S' Fra dei Berthovts scabi then* (Abb. d'Orient, A. G. B., et S.-G.).

— (Guillaume), *prepositus lovanensis et archidiaconus leodiensis*, 1286 : dans le champ du sceau ogival, une clef, accostée de deux écus à trois pals (S.-T., c. 3).

— (Henri), sire de Duffel et de Gheel, 1294, 6, 1301 : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals; au fr.-q. d'hermine. C. : un écran échancré, les pointes garnies de plumails. L. : *S Henrici Bertovt domini de Ghele* (R., c. 4).

— (Jean), sgr. de Neckerspoel, 1295 : trois pals; au fr.-q. chargé d'un cavalier, galopant à dextre, armé de son bouclier — orné d'une croix (Mortagne) — et son glaive de la main droite. L. : ✠ *S' Jehan Biertavt* (Mal. et P.).

— Henri *Bebbeken*, chev., 1304 (n. st.) : type scutiforme : trois pals; au fr.-q. chargé d'une molette. L. : *S Henri B'tavt sire dov Boskiel* (Bosqueau?) (R., c. 4).

— (Florent), sire de Berlaer, 1304 (n. st.) : trois pals; au fr.-q. au lion (Brabant). C. : comme Henri, 1294. L. : *Florentiū* (R., c. 4).

— (Jean), dit de Berlaer, chev., 1304 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals. L. : *S Ioannis Berthaut milit domini de Gramines* (Grammene) (Ibid.).

— (Gilles), sire de *Honebeke*, institue héritier de tous ses biens Florent Berthout, sire de *Barlaer* (Berlaer); donne à la maison de *Pitsenborch*, à Malines, un legs de mille livres tournois, *ad omnia bona nostra de Honebeke*; des legs aux couvents de Saint-Bernard, de Saint-Michel (à Anvers), de Rosendael (à Waelhem), de *Bigardis inferiori*; au Saint-Esprit de l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1305 : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais (Duss., *Jul.-Berg*, N° 164).

— *Jan Berthaut*, *die men heet van Berlaer*, donne quittance à noble homme Florent Berthout, sire de Malines, 1312 : trois pals. L. : ✠ *S' Iohannis Berthaut militis iunioris* (Ibid., N° 210).

— (Florent), sire de Malines, institué exécuteur testamentaire, par sa femme, Mathilde de la Mark, 1318 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois pals. C. et ornement du chanfrein : un dragon (Ibid., N° 251).

— (*Domicella Sophia*), instituée exécutrice testamen-

taire par sa mère, Mathilde de la Mark, 1318; dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche et accostée de deux écus; A, un lion (queue ord^{re}) et un semé de billettes (Gueldre); B, trois pals. L. : . . . *Saphie (!) de Machl' vxor aldi pmog comit ghehr* (= femme de Renaud, fils aîné du comte de Gueldre (Ibid., N° 251).

Berthout (Jean), sire de Helmond, reçoit du sire de Malines une rente viagère, 1323 : trois pals. C. : un panache de plumes de coq (Ibid., N° 288).

— (Florent), sgr. de Malines, 1328 : trois pals. L'écu surmonté d'une tête humaine, posée de face. L. : ✠ *S' Florenciū domini machlinensis* (Fl., N° 1437).

— (Gauthier), homme de fief du comte de Flandre, sc. une charte du bailli d'Alost, 1335 : trois croisettes ancrées (Fl.) (Fig. 60).

— (Gauthier), dit de *Duffel*, possède une rente à charge d'un fief à Boortmeerbeek, tenu, du Brabant, par Guillaume van Beringen, 1440 : trois pals. C. : un vol. S. : deux griffons (Av. et dén., reg. N° 560) (voir **Agone, Attenrode, Berlaer, Brabant, Gueldre, Craon, Looz, Mark, Rethij, Schelle**).

De Grimbergsche oorlog donne les trois blasons que voici. *Heer Arnout van Grimbergen : Van goude . . . met ere vaeschen blau* (I, 4658-9). *Wouter Berthout : Die was van gout ende diere, [Met ere vaesche van lasuere] Met drie coken goet ter cuere [Van sabel : twee bocen, een beneden* (I, 3415-20; II, 2738-9). *Geraert van Grimbergen : Hi droech een savoure van kelen* (broch. sur la fasce) (II, 2741).

Voici, d'après **GELUE**, les armes du sire de Duffel, Brabant : d'or à trois pals de gueules; au fr.-q. d'hermine. Volet d'argent. C. : un vol d'argent et de gueules, l'aile de gueules chargée au haut, au milieu, d'un fr.-q. resté en blanc.

Bertijn (Jacques) tient un fief du damoiseau Adrien van Rokeghem, sgr. de Ter Donet, du chef de sa sgrie de Ter Ruwen, à Berchem-lez-Andenaerde, 1502 : trois bandes. T. : un h. barbu, coiffé d'un turban, assis (Els.).

Bertinchamps. Guillaume de *Bertinchamp*, chev., h. du comte de Namur, 1346 : de . . . à l'écuss. plain et au lambel broch. C. : deux oreilles d'âne, présentant la partie intérieure, chacune chargée d'une fasce. L. : ✠ *S' Geil . . . i de iBertichap milit'* (Nam., N° 725).

— Godefroid de *Biertincamp*, écuyer, reçoit des paiements du fisc du Brabant, 1365 : même écu (B.).

— Guillaume, bâtard de *Bertinc[k]amp* (*Berthynchamp*), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 200 florins de Hollande (guerre de Gueldre), 1395, 6, 8 : même écu. L. : *S' Wilme b de Bertincan* (B.).

Les 2/3 de 200 fl. de Holl. = 83 vieux écus.

Berthijns (Antoine), échevin de Louvain, 1357, 74 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois pals et au chef de quartier plain. L. : *S Anthonii Berthyns sc lo* (S.-G. et S.-T., c. 12).

Bertolf. Johannes Bertolphi, 1331 : une licorne. L. : . . . *Jo pi scabi* (Duss. Commanderie de Biesen, N° 37)

— Werner *Bertolff*, 1375 : même écu. L. : *S Weneri Ber f scabini aqu* (Ibid., N° 72).

— Johan *Beirtholff*, 1496 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une licorne élançée. L. : *Bertolff scabi aqvensi* (Ibid., N° 64).

Ces trois personnages scellent en qualité d'échevins d'Aix-la-Chapelle.

Bertram (Pierre), au nom du maieur de *Baersele* (Basel), fait savoir à la Chambre des Comptes, à Lille, que Guillaume de Winter a donné à ferme, pour trois ans, à Zegher van *Raemdonc*, le tonlieu de Rupelmonde, 1468 : un ours passant. L. : *S Pieter Bertram* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 280).

Le fermier paiera 40 escalins pour la première année et 3 livres parisis pour chacune des deux autres.

Bertrange. Henri van *Bertringhen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 156 mout., 1375 : un lévrier élançé, accompagné de trois (2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : ✠ *S Henrich von Berting* (B.).

Bertrans, voir *Biertrans*, Colle.

Bertrée. Gauthier van *Biertheijn*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Godenards ; i. t. : 66 mout., 1374 : trois forces et une étoile au point du chef. L. : ✠ *S Watier de Haley* (B.) (voir *Hallet*).

Bertremoul (Jean), bailli de Braine-l'Alleud, 1621, 31 : écartelé ; au 1^{er}, un sautoir engrelé ; au 3^e, trois roses ; aux 2^e et 4^e frustes. S. s. : un griffon (N.-D., Anvers, pap. de la fam. Theys).

Bertrix. Gérard de *Bertereys*, jadis prisonnier à Bäsweiler ; i. t. : 138 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis et côtoyée de deux bâtons. L. : . . . *Gerart de Bert* (B.).

— Jean de *Bertereys*, jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, mais, au lieu de la fleur de lis, une coquille, en cœur, posée dans le sens de la bande. L. : ✠ *S Theans de Berti* (B.).

Gérard et Jean de *Bertereys* combattirent, dans l'armée brabançonne, sous le drossard de Luxembourg.

Berwout (Thierry), 1394 ; Henri *Berwouts*, 1439, 40 ; tous deux échevins de Bois-le-Duc : un ours passant (Helmond et S.-T., c. X et IX).

— *Martinus, filius Arnoldi Beerwout*, échevin *illec*,

1455 : même écu, brisé au point du chef d'une lettre m. L. : *S Martini Bwout filii Arn* (S.-G.).

Berwouts (Gossuin), échevin de Tirlemont, 1467 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Goeswini B . . wouts scabi then* (S.-G.).

— (Gossuin), même qualité, 1512 : même écu. L. : *S' Goeswini Berwauts scabi thene* (S.-G.).

— (Jean) tient, du Brabant, un cens seigneurial, dit « la cour de Racourt », à Geest-Saint-Remy, etc., 1530 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C., S. ou T. : (cassé) (Av. et dén., N° 4195) (voir *Schrijmakers*).

Besange, voir *Roucel*.

Besemer (Adrien) (fils de Léonard), échevin de Rotterdam, 1620 : un lion. C. : un lion iss. (U.).

Besoijen. *Willem van Bisoiën, ambochtsheer*, sc. un acte relatif à la délimitation du Brabant et de la Hollande, 1388 : trois flanchis (*Holl.*).

BESON (Simon de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois (2, 1) oiseaux et une étoile à cinq rais en cœur ; bordure engrêlée (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q., l. *Quévy*).

Besse (de). Nicolas, cardinal-diacre du titre de S^{te}-Marie in *Via lata*, *ordinarius protector* des Frères-Mineurs et des Sœurs de l'Ordre de Sainte-Claire, 1367 : dans le champ du sceau ogival, la Vierge, sous un dais ; au bas, un prélat priant, accosté de deux écus ; tous deux : parti ; au 1^{er}, une bande, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle ; au 2^d, un chevron (B.).

Nicolas de Besse, dit de Bellefaye, évêque de Limoges, en 1369 (MORET). L'acte ne donne pas son nom de famille.

Best (*Adriaen Anthonis zoon die*), échevin de Heusden (Brab.), 1538, 48 : un animal passant, tenant dans la gueule un bâton (Mal.).

Beste (Josse de), h. de la chàtellenie de Gand, 1442 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau (perroquet?). C. : une aiguière (?) entre deux cornes de bœuf. S. : deux griffons. L. : *S Joes* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 116).

Beth (*Jan*), *Willems soen*, échevin d'Amsterdam, 1437 : une fasce, surmontée d'une fleur de lis, p. c. S. s. : un lion accroupi. Le sceau porte : *Bet* (N.-D., Anvers, fonds de *ter Saligher haven*) (voir *Doe dins*).

Béthune. *Robertus, miles de Bethunia et dominus de Teneramunda* (Termonde), 1223, 7 : type équestre ; l'écu plain ; au chef chargé de quatre bandes.

L. : ✠ Sig Betvne. C.-sc. :
même écu. L. : ✠ Secretvm Rob . . . ti de Betvnia
(Zwijveke).

Béthune. *Robertus, attrebatensis advocatus* (d'Ar-
ras), *Bethunie et Tenremunde dominus*, 1229 (n.
st.) : type équestre; fort endommagé; l'écu : à la
fascé. C.-sc. : même écu. L. : ✠ S . . . retm (Ibid.).

A un acte du même, de 1231, et dont le sceau est disparu,
il a été attaché, après coup, le sceau de Robert de
Béthune (fils aîné de Guy de Dampierre), comte de
Flandre de 1305 à 1322 : type équestre; l'écu, l'alette
et la housse : au lion et au lambel broch. C. : un dragon
(fort endommagé). C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :
✠ 9 S Rob'ti pgeniti ndrie (Ibid.).

— *Robertus, divina providentia attrebatensis advo-*
catus, Bethunie et Tenremonde dominus, 1243 :
type équestre; l'écu et la housse à la fascé. L. :
. at'r advocati Beth C.-sc. : même
écu. L. : *Secretum advoc attreba* (Ibid.).

— *Scabini totaque communitas ville Bethunie*, 1271,
2 : de . . . à cinq jumelles en bande. L. : ✠ Sigillum
scabinorum de Betunia. C.-sc. : une intaille antique,
ovale, représentant un dragon ailé, à tête de lion.
L. : ✠ S scabinis de Betvm (Fl.).

— (Robert de), vicomte de Meaux, 1382 : écartelé;
aux 1^{er} et 4^e, une fascé; aux 2^e et 3^e, fascé de vair
et de . . . (Cocuy). C. : un héron essorant. T. :
deux h, sauv., agenouillés, sans massues. L. :
. sire de Rompst (Tournai, Char-
trier) (voir **Ghistelles, Cocuy**).

GELRE donne ainsi les armes du vicomte de Meux, h.
du roi de France : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à la
fascé de gueules (Béthune); aux 2^e et 3^e, fascé de vair
et de gueules. Volet d'argent. Cour. d'or. C. : un héron
d'argent essorant, becqué de gueules.

Bets (*Pietre le*), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1428,
35 : un *Agnus Dei* regardant, passant, accompagné
en pointe d'un fer à cheval. L. : *S Peter de Be . .*
(C. C. B., Acquits de Lille, l. 191-2).

Betsbrugge (Michel van), échevin de Peteghem,
1522 : deux fourches, passées en sautoir, chacune
aux fourchons reliés par deux tiges transversales,
lesdites fourches accompagnées de deux étoiles, 1 en
chef, 1 en pointe. S. s. : un griffon (Gand, *Deijnze*,
K.).

Bettegem, voir **Anse . e.**

Bettembourg. Richard de *Bettinb*, chev., sc. un
acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : un griffon
et un bâton broch. L. : de Prt . . . enges
militis (Lux., c. II, l. VII, No 26).

— Jean *Voes* (Fuss), jadis prisonnier à Basweiler,
sous le sire de Cronenburg; i. t. : 309 mout., 1374 :
un griffon. L. : *S Io Vs de Betentenberch* (!) (B.).

Bettembourg. Jean *Vus van Bettenberch*, prison-
nier illec, sous le drossard de Luxembourg; i. t. :
340 mout., 1374; reçoit, du chef de feu son père,
Tielman de Bettenberch, chev., prisonnier illec,
sous ledit drossard, un acompte sur une i. t. de
929 1/3 mout., 1374 : un griffon. L. : *S Jehan VVos*
filz de VVos (B.).

— Barthélemy *Vus van Bettenberch*, fils de feu *Tiel-*
man Vus van Bettenberch, chev., sc. avec son frère
Jean, ci-dessus, une quittance du chef de Basweiler,
1377 : un griffon, chargé d'un trèfle. L. : . . . S
B es van Betenb (B.).

Betten (Léonard), abbé et sgr. de Saint-Trond, 1588,
90, 96 : type armorial; trois fascés; au chef chargé
de trois canettes (S.-T., c. 11, 12, 13).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Betten porte :
d'or à trois fascés d'azur; au chef cousu du premier,
chargé de trois merlettes (!) de sable.

Bettendorf. *Dominus Rutgerus, nobilis vir de*
Bedendorp, sc. un acte de *Gerlacus de Nuenkyrchen*,
1259 : trois flanchis. L. : ✠ S . vtgeri de . eden . orf
(Duss., Commanderie de Biesen, No 9).

Bettgenhausen. *Diderich van Betgenhuysen*, beau-
frère (*swager*) de Conrad van *Ruysschenberg* et
ami du comte Guillaume de Limburg, 1448 : coupé;
au 1^{er}, d'hermine au lambel; au 2^d, plain. L. : *S*
Derich va . . tgehsen (Duss., S^t Pantaléon, à Cologne,
No 332).

Bueghem (Jean van), tenancier juré héréditaire du
roi dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1633,
7, 40 : un bandé et une bordure, chargée de huit
roses. C. : un buste imberbe, coiffé d'un chapeau
rond. L. : *Ian van Bevghe*m (C. C. B., c. 47).

En 1653, Jean van Bueghem, sgr. d'Ottignies, sc. en la
même qualité. Le sceau est tombé (Ibid.) (voir
BUEDEGHEM).

Beugnies. Elie de *Buignies*, avocat à la cour de
Mons et h. de fief du Hainaut, 1607; h. du comté de
Berlaimont. 1627 : trois anilles; au fr.-q. broch.
bandé de six pièces, la 4^e chargée au haut d'une
étoile à cinq rais, à l'ombre de lion et à la bordure
engrêlée (Trazegnies). C. : un buste (?). L. : *Seel*
Elye . . Beignies (MM. Matthieu et de Lattre).

— Gilles de *Buignies*, h. de fief du comté de Berlai-
mont. 1627 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme le pré-
cédent, mais sans l'étoile; aux 2^e et 3^e, une bande,
chargée de trois bourses (?). C. : un buste (?). L. :
Seel Gilles de Buignies 1617 (M. A. de Latre).

Beurze. *Jehan de le Buerse*, h. du bourg de Bruges,
vers 1444 : une bande, chargée de trois bourses.
Cq. cour. C. : un vol (?). T. du eq. : cassé à d.; un
h. sauv., sans massue, à s. (C. C. B., Acquits de
Lille, l. 43).

Beurthe, voir **Waldecker**.

BEUSEM, ou **BENSEM** (*Jacquemin Gherart* ! van), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les hommes (*beede*) du duc Wenceslas; i. t. : 120 mout., 1374 : une aigle. L. : *Jaikemin Geraert* o (B.).

Beuzet, voir **Ferooz**.

Beusinchem (Sweder van), non cité nominativement, sc., parmi les *welghebornere dienstlude*, un acte de Jean, évêque d'Utrecht, 1281 (n. st.) : grand module; écu, à trois colonnes (*zuilen*), accosté au bas de deux petits écus, tous deux bandés (de six pièces). L. : *S Suederi de Bvoensche* tis (Holl.).

D'après GELRE, un *Jan van Bosinchem* portait : bandé de gueules et d'or.

— *Hupertus de Bosinchem*, miles, figure, comme *fideussor*, dans un acte de Sohler de Voorst, 1295; sur la queue, portant son nom, est appendu ce sceau : type scutiforme; trois aigles, la 3^e contournée (la tête de la 2^e est cassée). L. : [efe i] de *Covordia* (= Coevorden) (Arnhem, *Rekenk.*, N° 50).

— *Splinter van Boesingham*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : trois colonnes et un lambel à cinq pendants, broch., chargés, chacun, de trois L. : *S Splent* de *Bosinchem* (Holl.).

— Alard van *Boesingham* sc. le même acte, 1298 : même écu, mais les pendants non chargés (Ibid.).

— (Hubert de) (?); le nom ne se lit pas dans l'acte qui est fort déchiré, 1323 : parti; au 1^{er}, une colonne en chef et une demi-colonne, défaillante à s., mouvant du parti, en pointe; au 2^d, une force, les pointes en haut, posée en bande. L. : *S Heb-ti pin . mil che* (Utrecht).

Beutel, voir **Wijnhorst**.

Beveren, voir **Dixmude**.

BEVERE (Renier van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 224 mout., 1374 : onze (4, 4, 2, 1) besants ou tourteaux; au fr.-q. broch., à deux merlettes, rangées en barre. L. : *S Reiner de Beveren* (B.) (Fig. 61).

Beveren. *Jehans de Bevre*, escoliers à Paris, écrit une lettre à son chier frere *Grart de Beuvre*, seigneur de *Wallers* (départ. du Nord), et à sa chiere suer le demisele de *Wallers*, 1279 : un fascé et un sautoir broch., chargé en chef à d. d'un besant, ou tourteau. L. : *S Iohis de Bevre clici* (Fl., N° 254).

— *Johannes, divina gratia quondam episcopus potentinus* (Potenza) et dominus de *Beverne*, 1310 : dans le champ du sceau rond, sous un dais, la Vierge avec l'Enfant; à s., un évêque agenouillé; le tout entre deux petits écus, indistincts, le 2^d surmonté d'un écu fascé, au sautoir broch. L. : *S*

Iri's Iohis olim episcopi potetini dni de Beverna. C.-sc. : un écu fascé, au sautoir broch. L. : *S secreti domini Io de Bevna* (Fl., N° 1217).

Les légendes de ces deux sceaux ont été reproduites inexactement par l'*Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

Beveren (Jean van) reçoit une rente, du comte et de la comtesse de Clèves, par le receveur du pays de Malines, 1367, 8 : trois étoiles à cinq rais, surmontées d'un lambel. L. : *S Ian van Beveren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 808, 821).

— Thierry van *Bevre*, sgr. de Dixmude, reçoit un paiement du bailli de Bruges, 1392 : un fascé et un sautoir broch. Fort cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Thierry de *Bevere*, sgr. de *Dicqmue* et de *Bavelinghem*, 1405 : même écu. Cq. cour. C. : une aigle iss. S. : deux griffons. Le C. accosté de deux dragons, la tête en bas, le 2^d contourné. L. : tot *Dicm* . . . (Ibid., l. 39).

GELRE donne à *Beveren*, en Flandre : fascé d'argent et d'azur; au sautoir de gueules broch., et au burgrave de *Dicmueden* (un *Beveren*) : le même écu, mais d'or au lieu d'argent, et pour C. : une tête et col de chien braque de gueules, tenant dans la gueule un os d'argent, entre un vol d'hermine.

D'après l'Armorial du xiv^e siècle, publié par DOUET D'ARCO, « le sire de *Liquenine* (?) » (sic!) (lisez : *Dixmude*) portait : *fessé d'or et d'azur de pièces* (sic!) *à un sauteur de guerles*.

Beverhout (Baudouin de), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} *del Houdsche*, 1402, 3 : une croix, chargée de cinq aigles et accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *Beverhort* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 125).

— (Baudouin de), h. du bourg de Bruges, 1404 : même écu. T. : un h. sauv., sans massue. L. : *van B* (Ibid., l. 39).

Bevervoorde. *Everhardus de Bevervorde*, vir *honestus*, miles, coheres de *Agnes*, domicella in *Almelo*, et de ses enfants, 1338 : un castor grim pant. L. : *S Domini Aceardi (!) de Bevervoorde* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Johannes de Bevervorde* se porte caution pour ladite dame, 1338 : même écu. L. : *S Iohannis d' Bervorde (!)* (Ibid.).

Beverweerd, voir **Vianen**.

By, voir **Baudoche**.

Bias, voir **Cronenburg**.

Bibon (Lambert), échevin de Liège, vers 1450 : parti; au 1^{er}, un coq; au 2^d, un lion, l'épaule chargée

d'un écu. à la fasce. S. s. : un griffon. L. : *S' Lambie* (C. de B.).

Quoique le cliché de ce sceau soit gravé fort distinctement, il faut tenir compte de ce que M. DE BORMAN dit (p. 345) à ce propos : « Sceau . . . trop peu développé, pour permettre de rétablir avec certitude les meubles de l'écu ».

Biche (Roch de la), écuyer, résidant à Rossart (prévôté de Neufchâteau), y tient, du roi de France, une *maison plate*, avec jardins, bois, etc., 1681 : une fasce, chargée de trois oiseaux essorants et accompagnée de quatre étoiles à cinq rais, 2 en chef, 2 en pointe. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713^e).

Bidart (Dom Lambert), fondé de pouvoir de l'abbaye de Waulsort, remet, au roi de France, un dénombrement de fief, 1681 : trois grappes de raisin. L'écu, posé sur une crosse, est accosté de deux palmes (Cachet) (Ibid., reg. 43713^e).

Ce cachet appartient-il à Dom L. Bidart? Voir aussi **Pottelet**.

Bije (Arnould die), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 137 mout.; 1374, 8 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S' Aert de Bier* (!) (B.).

— (Jean die), jadis prisonnier sous la bannière de Brijn de Crainhem; i. t. : 336 mout., 1374, 3 : coupé; au 1^{er}, un lion léopardé; au 2^d, une abeille. L. : *S' Iā die Bie vā Westilb* (B.).

— Jean *die Bie*, *Rovers sone*, jadis prisonnier à Basweiler, jure de ne jamais se venger du duc de Juliers, de ses pays, de ses gens, ni de ses alliés, 1372; reçoit, à Bréda, du Brabant une indemnité de ce chef (total : 134 mout.), 1375 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce bretessée et contre-bretessée; aux 2^e et 3^e, trois fers de moulin. Un lambel à cinq pendants broch. sur l'écu. L. : *S' Ian de Bye* (B.).

— *Emond de Bie*, bailli de la ville de Damme (Flandre), 1396 : une fasce bretessée et contre-bretessée. S. : deux léopards lionnés, accroupis (Fort cassé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Jean die), fils d'Etienne, échevin de Gilles Buttoer[s], dans sa sgrie de Merxem et de Schooten, 1472 : même écu. C. : un vol (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Jean de), échevin d'Anvers, 1480, 1, 2 : parti; au 1^{er}, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'un croissant; au 2^d, coupé; *a*, un échiqueté; *b*, plain. S. s. : un aigle (Ibid.) (Fig. 62).

— (Gauthier de), échevin de l'empereur dans sa cour à Landen, 1529 : dit sceller de son propre sceau :

un oiseau contourné. L. : *S' Ian Snyders* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

BIECHT (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht; i. t. : 520 mout., 1374 : de . . . à trois fasces et à trois (2, 1) merlettes broch. L. : *S' Johan van Bieght* (B.) (Fig. 63).

BIECQUE (Jehans de le), écuyer, décl. que Catherine *Vinchande*, fille de feu *Willaume Vinchand* et veuve de *Jehan le Preudoume*, a vendu une terre, relevant de *me justice et signourie que jou ay en le paroche de Blandaing*, 1364 : une bande, accostée de six étoiles, rangées en orle (Tournai, Chartrier).

Bielledame (*Maigne*), veuve de *Te[r]ry Platoul*, reçoit une rente de la ville de Tournai, 1403, 3, 7, 8 : un chevron, accompagné en pointe d'un buste de femme, posé de face. L. : *S' Maigne Bielledame* (Tournai, Quitt.).

— (Marguerite), veuve de Gilles Thiebaut[1]t, 1402, 7, ou G. Thiebault, dit Passentarte, 1408, idem : même écu. L. : *S' Margherite Beldame* (Ibid.).

— Guillaume *Belledame*, prêtre et chanoine de Saint-Donat, à Bruges, 1437 : une fasce vivrée (d'une pièce et de deux demi-pièces), accompagnée de trois (2, 1) têtes et cols de femme, posés de face. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule gauche, assis derrière l'écu. L. : *S' Guilli Belle dame* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

BIEN[S] (Pierre de), lieutenant du prévôt de Bastogne, 1496, 1503 : un croissant tourné, accompagné entre les pointes d'une étoile. L'écu sommé d'un aigle essorant (C. C. B., Acquits de Brabant, 2049^{bis}).

Bien (Pierre du) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1560 : trois trèfles. C. : un trèfle entre un vol (U.).

Bienaimé. *Jehans Bin ameis*, échevin de Jean Hazart, de Dinant, dans sa cour de Villers-lez-Heest, 1359 : une rose. L. : *S' Iehan : le : Bien : ame* (*Nam.*, N° 838).

Bienne. *Pieres de Bievne*, chev., h. du Hainaut, 1271, à Valenciennes : une fasce et un lion (entier) broch. L. : *S' Pieron Hapart sing . . . e Bievne . . . r* (= seigneur de *Bievne*, chevalier (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Ce sceau, qui nous a été signalé par M. Poncelet, archiviste-adjoint aux Arch. de l'Etat à Mons, permet donc de trancher définitivement la question, tant controversée, de l'étymologie du nom de Bienne-lez-Hapart, autrefois Bienne-le-Hapart.

— *Watiers Happers de Bievne, chevaliers*, 1271 (n. st.) : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S' Watier Hapart ier* (Fl., N° 143) (voir **BIEVENE**).

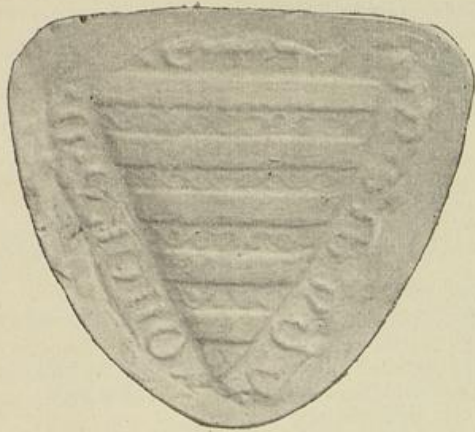


Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XX.

Fig. 1. Sceau de Robert d'Esch (1244).
Fig. 2. Sceau d'Alexandre, sire de Soleuvre,
avoué de Luxembourg (vers 1240).

Bierbeek. *Scabini ville de Birbaco*, 1366, 76, 8 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, une fasce. L. : *S' scabinorum de Birbeke* (S.-G. et M. Rouffart).

De Grimbergsche oortog cite : die here van Bierbeke, « Met sijn baniere van silverijn | Met een vaesschen van kele fljn (II, v. 1828-31). D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van Bierbeek portait : de sable au lion d'or, lampassé de gueules, l'épaule chargée d'un écu. d'arg. à la fasce de gueules.

— Thierry de *Bierbais*, 1260 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel, à la fasce (*Heijl.*) (voir **Croy**).

— Hubert van *Birbeke*, échevin d'Aerschot, 1520 : un lion. L. : *S Huberti de Bierbeke scabi aerschot* (S.-G.).

— Hubert van *Bierbeke*, échevin de Louvain, 1534 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. . . . (une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce?). L. : *S Hebrcht van Bierbeke scaoi lo* (S.-G.).

Bierlo (Jean), échevin de la franche ville de *Jache* (Jauche), 1444 : trois oiseaux ; au fr.-q. broch., chargé d'un bâton noueux. L. : *S Jehan Bierlot* (M. F. Donnet).

Sans particule !

Bierman (Pierre), h. de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois étoiles. T. : un ange. L. : *Bie* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 116).

Bierset (Jean de), échevin de Liège, vers 1385 : un burelé ; au chef chargé de deux annelets entrelacés. L. : . . *Iohans de Biers de* (C. de B.).

— (Guillaume de), échevin *illeg.*, vers 1385 : un burelé ; au chef chargé à d. d'une rose. L. : *S Wilham de eskevin de Lige* (Ibid.).

— (Renier de), échevin de Liège, vers 1430 : un burelé ; au chef chargé à d. d'une étoile à cinq rais. T. : un h. sauv., sans massue, assis derrière l'écu. L. : *S Reynkyn de . . erses esch de Lie* (Ibid.) (voir **NEUVICE**).

Biert. *Engherrans de Bieres*, h. du comte de Flandre, marquis de Namur, 1294 (n. st.) : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un lion naiss. et dans chacun des autres cantons d'une merlette. L. : ✠ *S Engram de Bieres* (Nam., N° 259).

Biertrans (*Jehans*), h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : trois hauts chapeaux, arrondis, au bord retroussé. L. : . . . *an . . . tra . .* (Mons, Chap. de Sainct-Vincent de Soignies).

— (*Jehans*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1402 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois chapeaux arrondis, à bord remontant, aplati sur le devant (a

d.) ; aux 2^e et 3^e, un lion, au chevron broch. (Gillard?). S. : deux aigles regardants. L. : *Biertrant* (Mons S^{te}-Waudru, Généralité).

Biervliet (Bourgmestre et échevins de), 1416, 35, 99 : parti ; au 1^{er}, une croix, cantonnée de vingt besants ; au 2^d, un lion. L'écu sommé d'une aigle et accosté de deux dragons rampants. L. : *Sigillum ad causas ville de Bieruliet* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 1, 35 et 37).

D'après le roi d'armes GAILLIARD, voici les émaux de cet écu ; le champ du 1^{er} : de gueules ; la croix et les besants : d'or ; le champ du 2^d : d'or ; le lion : de sable. Selon le même auteur, Biervliet aurait porté, anciennement : de sable, à la fesse ondé d'argent.

Bierwart. Noble homme, sire Jean, sire de *Beirewart*, chev., cousin de Jean, sire de *Rodemachern*, 1339 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée de trois étoiles. C. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune chargée de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut, et garnie à l'extérieur d'une bordure plate, ornée de plumes. L. : . . . *anni ni de Belre-w* (Namur, N° 856).

Un Jean, sire de *Biarewart*, chev., sénéchal du comte de Luxembourg, sc. un acte de Jean l'Aveugle, 1324 ; le sceau est tombé (Lux., c. IV, liasse XVI, N° 73).

— Arnould, sgr. de *Berwart*, 1392 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. C. : deux cornes de bœuf, ornées de plumes. L. : *S Arnoldi de Beirouart* (Arch. commun. à Lux.).

BIJERWIJSCH, voir **Meekeren**.

Biese (Jacques), l'aîné, reçoit un paiement du receveur de l'espier de Bruges, pour le doyen de N.-D. à Courtrai, 1436, 7, 8 : d'hermine à la bande de trois losanges. C. : un buste barbu, tortillé, vêtu d'hermine. T. d. : une d^{lle}. L. : *Jacob Biese* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 42).

Biesen. Paul van den *Bijessen*, échevin de Maestricht, 1414 ; échevin de la cour de *Lenculen*, 1432 : une croix engrêlée ; au fr.-q. chargé d'une fasce de cinq fusées. L. : *S Pouwels . . . den Biesen cepe* (sic) *Triecht* (B.).

— Guillaume van den *Biessen*, échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) à Montenaeken, 1465 : même écu. S. : *S Willem van den Biesen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Biesme. Jehan de *Bieme*, feudataire du comte de Namur, 1410 : une bande, chargée de deux oiseaux et accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais (*Nam.*, N° 1329).

L'inventaire imprimé nomme ce personnage, abusivement, Jean de *Brienne* et supprime les noms de six témoins, cités dans la charte en question.

BYESSEN, voir **Eyneburg**.

Biest (*Cristianus de*), et de *Bijest*, échevin de Saint-Trond, 1367, 8 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, cinq besants ou tourteaux (S.-T., c. 5^{bis}, 7 et 18) (Comp. les armes de **Gernoet**).

— (Chrétien van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 446 mout.; 1374 : une aigle, accompagnée de onze besants ou tourteaux, rangés en orle. L. : ✠ *S' Cristiaen van der Byest* (B.) Fig. 64).

— (Gilles de le) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 60 livres, sur le tonlieu de Termonde, 1389, 90 : une bande, chargée de trois coquilles, accompagnée au canton s. d'une molette, et une bordure engrêlée. T. : un h. sauv. sans massue. S. : deux léopards lionnés, assis. L. : *S' Gillis van der Biest* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Gisbert van der) tient, du Brabant, un fief à Berchem, près de Bruxelles, 1440 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une étoile à cinq rais, et un bâton broch. (Av. et dén., reg. 560).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1480 (n. st.) : trois chevrons. S. s. : un griffon. L. : *S Ian van der Biest* (B.).

— (Tade van der), échevin de Saint-Trond, 1514 : écartelé; au 1^{er}, un lion; les trois autres q. plains. Cq. cour. C. cassé (Ord.) (voir Taije van der **Blockerien**).

— (Etienne van der), échevin de maître François de Beere, fils de maître Jean, dans sa sgr^{ie} de Grammene, 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (*Deijnze*, c. L.).

BIEVENE. *Robiers de Bievone* (Bienne), chev., h. du comte de Namur, 1294 : une fasce d'hermine et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, le ventre chargé d'une étoile à cinq rais (*Nam.*, 262 et 266).

— (Gilles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547, 53 : d'hermine au lion. S. s. : un griffon (Fiefs, N^o 10510, 6).

— (Les échevins de la ville de), *a la seigneurie de Madame la duchesse douaigiere d'Arschot*, 1564 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fascés (**Croy**); aux 2^e et 3^e, trois dolaires, les deux supérieures adossées (**Renty**) (Mons) (voir aussi **Bienne**).

— (Les maieurs et échevins de), *a la seigneurie de damme Marie de Rubempré*, 1596 : trois jumelles. C. : un . . . entre un vol. S. : deux lions (**Rubempré**) (B. R., C. G., portef. 1949).

Biever. Jean-Jacques de Bievre (il signe J. J. Biever), écuyer, sgr. de Brandebourg, remet au roi de France le dénombrement de : un tiers du château et de la sgr^{ie} citée, du fief de *Neurbourg*, avec

maison franche et noble, etc., le tout au comté de Chiny, 1681 : un castor rampant. C. : un castor iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

Bièvre (*Perotins de*), écuyer et h. du duc de Brabant, reçoit, dudit, un paiement pour son maître, Gérard de Looz, sire de Chauvency, 1358 : trois pals; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : ✠ *S Perotin de Bievre* (B.).

Biffe (David le), licencié *es droix et loix*, h. de fief du Hainaut, 1385 : une fasce, chargée de trois feuilles et accompagnée de trois (2, 1) éperons, les molettes en haut. C. cassé (un éperon?). L. : *S David le* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Les feuilles sont découpées et dentelées presque comme des feuilles d'ancolie.

Bigard. *Florentius, dominus de Bigardis, miles*, échevin de Bruxelles, 1391, 2, 8 : plain; au chef échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes et col de paon, adossés. L. : *S Florentii dñi de Bigarde militis* (Brux.) (voir **Berchem**).

— (Guillaume, sgr. de), échevin de Bruxelles, 1418 : plain; au chef échiqueté. L. : deux têtes de coq, adossées, aux cols allongés et fortement recourbés. T. d. : un h. sauv., sans massue. S. s. : un griffon. L. : *S Wilhelmi dñi de Bygarde* (E. G., 368, et Brux.).

— Guillaume, sgr. de *Bigarden*, chev., *zweer* et et caution de Jean van Ranst, le jeune, 1440 : mêmes écu. C., T. et S., le C. iss. d'une cuve. L. : *S Wilhelmi dñi de Bygardē milit'* (B.).

D'après GELRE, *Bigarden*, en Brabant, porte : d'or, au chef échiqueté d'argent et de gueules.

Byginchoff (*Tayken*), bourgeois de Hamm (Mark), 1491 : une fasce, chargée de trois pals. L. : . . . *Go . . . rt Bi of* (Duss., *Clèves-Mark*, N^o 775) (comme **Gemen**, **Recke**) (voir **Binkhof**).

Bickelere (Jean), échevin de Lierre, 1317 : trois chevrons; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 243).

— (Jean), le jeune, même qualité, 1327 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une merlette, et un bâton broch. L. : . . . *Ian Bick* (N.).

BICKEN (*Robyn van*), écuyer, décl. n'avoir plus rien à réclamer au comte de Berg, 1366 : une bande de trois losanges. L. : ✠ *S Rabini (!) d . . . cken* (Ibid., N^o 789).

Les sceaux de son père, *Aüberen van Bicken*, chev., et de son parent (*neve*) Arnould van *Wermencroyde*, ayant scellé le même acte, sont tombés.

Bijl (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à *Lebbeke*, 1430 : une hache (Fiefs, N^o 3898).

Bijl (André) tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1313 : trois roses et une étoile (?) en cœur (Ibid., N° 3633) (voir **Vos**).

Bijlandt. *Th. de Bilant, miles*, 1295 : une croix. L. : ✠ *S Th'ni de Bilat militis* (Duss., *Emmerich*, N° 19).

— Sophie, dame de Berg (*van den Berghe*) et de *Bijlant*, femme de Guillaume, sgr. de ces lieux, 1357 : parti ; au 1^{er}, un lion cour. et une bordure, chargée de onze besants ; au 2^d, une croix. L. : ✠ *S Sophie dne d nt et . Monte* (Ibid., N° 78).

— Thierry van *Bijlant*, chev., sc. avec Guillaume, sire de Berg et de *Bijlant*, un acte de Gérard van Rossum, 1360 : une croix, chargée en cœur d'un coq. L. : ✠ *S Teoderici de Bilant mis* (Ibid., N° 95) (Fig. 65).

— Thierry van *Billant*, sc. un acte de Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves, etc., 1374 : une croix L. : . . . e . . . rici de Bilant (Duss., *Clèves-Mark*, N° 403).

— Othon van *Bijlant* sc. un acte de son frère Gérard, qui a pris en fermage, du comte de Clèves, *sinen Kijfwert . . . op tgene zide des Waels beneden sinen have deen Heijn van den Dike plach to bouwen*, 1373 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. deux léopards lionnés cour., accroupis. L. : *S Ottonis de Bylant* (Ibid., N° 413).

— Henri van *Bijlant*, chanoine de Cambrai, 1393 : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. (Ibid., N° 581).

— Othon van *Bijlant*, chev., se porte garant, pour le duc de Gueldre et de Juliers, envers le comte de Clèves, 1395 : une croix (Ibid., N° 580).

— Jean van *Bilant*, chev., sc. des actes dudit duc, 1395, et de Wessel van den Boetzelaer, comme parent du côté de la mère de celui-ci, 1397 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. : deux léopards lionnés, accroupis (Ibid., Nos 580 et 596).

— Thierry, chev., fils dudit Jean, sc. aussi l'acte de 1397 : même écu, mais sans lambel. Cq. cour. C. : un coq. Deux léopards lionnés supportent le timbre (Ibid., N° 596).

Voir *Introduction*, p. 69.

— Othon van *Bilant*, dit van Lunen, chev., Othon (sic!) van *Bilant*, écuyer, son frère (son sceau est tombé), Jean van *Bilant*, écuyer, sc., comme parents maternels, ledit acte de 1397 : Othon : une croix. Jean : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Ibid., N° 596).

— Sire Othon van *Bijlant*, chev., et dame Marguerite, sa femme, vendent à Arnould van Hessen, chev., le

karentol à *Huessen* (Huissen), 1405 : une croix. L. : *S Ot van Bilant* (Ibid., N° 638).

Bijlandt. *Aleit, wilnere echte wijff Ott Basterts* (van *Bijlant*), Guillaume, Jean et Jean (!), le jeune, (son sceau est tombé), frères, fils desdits époux, s'arrangent avec le chapitre de Bedbur, au sujet d'un champ à *Nyell* (Niel), 1447 : Jean (l'aîné) : une croix. Scellent encore, pour *Aleit* et son fils Guillaume : Jean et Henri van *Bijlant*, frères, tous deux, du même sceau (emprunté) : une croix, chargée en cœur d'un huchet contourné et accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un huchet contourné. L. : *S Iohan va de Bilant Ot bast* (Duss., *Bedbur*, N° 85) (Fig. 66) (voir **Berg, Culenborg**).

Voici, d'après GELRE, les armes de her *Otte van Bylant*, Gueldrois : d'or à la croix de sable. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'un coq d'argent, becqué et membré d'or, crêté et barbé de gueules. N.B. : Il y avait, d'abord une simple capeline, qui a été transformée en chapeau de tournoi, par un coup de pinceau de couleur rouge, en constituant le *retroussé*.

Bijenburch (Cornelle) (fils de Josse), échevin de Rotterdam, 1555 : un senestrochère brandissant une hache. C. : un oiseau (héron ?) essorant, iss. (U.).

Bijlewerff (*Jan Melisz. van*), même qualité, 1572 : une hache, en barre, le tranchant posé sur une terrasse fleurie. C. : un vol (U.).

Billen (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 437 mout., 1374 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un annelet en cœur. L. : ✠ *S' Wilhelmvs de Blisia B.*

Billy. *Jehans de Billey*, chev., et Agnès, sa femme, ont pris et *amoisenei*, des chanoines de St-Georges, à Briey, de fiefs en la ville de Moranges, 1341 : trois billettes. C. : un chapeau, garni de deux panaches. L. : . . *Jehan de Billi ch . . .*

— Ladite dame : parti ; au 1^{er} une demi-croix, mouvant du parti, cantonnée de deux aigles (comme **Amel**) ; au 2^d, trois billettes. L. : . . *Agnes d . . . w . . .* (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 133).

— (*Utry de*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Monjardin ; i. t. : 1120 mout., 1374 : mêmes écu et C. que Jehan, 1341. L. : *Oriet de Billey* (B.).

— (*Habrans de*), écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, avec ses compagnons (même bannière ?) ; 1374, 5 ; Michel de Saint-Mihiel, demeurant à *Billey*, qui l'appelle *mon tres cher maistre*, appose le sceau d'*Habrans* à sa propre quittance, 1378 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S A de Bellei* (B.).

Billocquier, voir **Pouilly**.

Bilsen (Les échevins de), 1468 : parti ; au 1^{er}, coupé ;
a, un saint, tenant un glaive, à cheval, passant à
d. ; b, un arbre terrassé ; au 2^d, un burelé. L. : . . .
. *illvm opidi sev libertatis blisiensis* (B.) (voir **Bil-**
len, **Blize**, **Blisia**).

Biltere (Pierre de), échevin d'Ypres, 1429 : une
fascé, chargée de trois chevrons accolés et accompa-
gnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S' P . . . er de . il-*
tere (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

Binche. *Jehan de Binch*, clerc et homme de fief du
comte de Hainaut, 1393 : diapré, à la bande,
chargée de trois besants, ou tourteaux (*Nam.*,
Nos 1241-2).

— *Jehan de Binch*, h. de fief du chapitre de Sainte-
Waudru, à Mons, 1411 : une bande, chargée de
trois besants, ou tourteaux. T. : un angle. L. : . . .
. . *n de Binch* (Mons, Sainte-Waudru, fonds : *Hal*).

— (Les échevins de l'alleu de), 1638 : un lion cour.
L. : ✠ *Seel eschevinal de lalluet de Binch . 1605*
(Mons, H. de fief de Binche).

Bindere (Jean die), suppôt (*knape*) à Bruges (voir
Handzaeme), 1324 (n. st.) : une fascé, chargée
de trois mouchetures d'hermine et accompagnée de
trois (2, 1) étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S Ian de*
Bindere (Fl.).

Binderen, voir **Eerp**.

Bingerden, voir **Bellinkhoven**, **Budel**.

Binkhof. *Theodoricus de Byinchove et Wychemodis*,
sa sœur germaine, vendent des serfs à l'abbé de
Werden, 1392 : une fascé, chargée de trois pals.
L. : *er . . . de Byinchove* (Duss., *Werden*,
N° 97 1/2) (voir **Byginchoff**).

Binckom. *Gerardus, miles de Binckem, dominus*
de Lintere superiori (Oplinter), pour cesser toute
discorde avec le couvent de Maegdendael (*Vallis*
Virginum), le confirme dans la possession de tous
les biens, féodaux, allodiaux ou censaux, qu'il tenait
de feu sire Arnould, son père, de feu sire Gérard,
son grand-père, ou de ses hommes, 1272 (n. st.) :
une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau.
L. : ✠ *S tis de Lintere* (Abb.
d'Oplinter, A. G. B.).

— Olivier van *Binchem*, jadis prisonnier à Basweiler,
sous le sire de Diest ; i. t. : 137 mout., 1374 : plain ;
au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S Olivier van*
Binke (B.).

— Olivier van *Binckem* reçoit, du Brabant, des
acomptes sur une créance de 880 vieux écus (guerre
de Gueldre), 1396, 7, 8 : même écu. L. : *Sigilly*
Oliveri de Binkeem (B.).

Binckom. Gauthier van *Binckem*, échevin de Tir-
lemont, 1444, 53 : même écu. L. : *S Walteri de*
B . . kee scabi t (Abb. d'Orient, A. G. B., et S.-G.).

— Olivier van *Binke[e]m*, échevin de Tirlemont,
1463, 70 : même écu. L. 1470 : . . . *ueri de Bi . . .*
. . *scabi then* (*Heijl.* et S.-G.).

Bijnnen (*Johannes de*), échevin de Malines, 1413, 4,
7, 8, 25, 6, 8, 34 : trois têtes humaines ; au fr.-q.
broch., chargé d'un poisson, posé en bande. S. :
deux aigles regardants (B. et Mal.).

Binsfeld. *Jordanus, dictus Mule de Binzvelt*, miles,
assigne à Godefroid, sire de Heinsberg, un cens sur
une terre près de *Binzvelt*, 1313 : une crémaillère
contournée. L. : . . *Iordani Mo . . . Binzvelt mil*
. . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 218).

— *Jordanus dictus Moul*, miles, h. de Jean, roi de
Bohême, comte de Luxembourg, 1328 : un lion et
une cotice broch., chargée de cinq besants, ou tour-
teaux. L. : ✠ *S Iordani Mole de Binsvelt mil*
(Lux., c. III, liasse XI, N° 18).

— *Gerhardus dictus Rosch de Binzvelt, miles*,
strenuus vir, sc. un acte de Chrétien de *Durffen-*
dayle, 1339 : un lion. C. : une tête et col de lion.
L. : *S Gerardi de Bince* (Duss., *Jul.-Berg*,
419).

— Guillaume van *Binzvelt*, chev., sc. avec Gérard
Rost van *Wilre* (voir celui-ci), etc., 1349 : un lion
(cour. ?), à la queue fourchée. L. : *S Uuithelmi*
militis de Binsvelt (*Ibid.*, N° 524).

— Thierry van *Binsvelt*, chev., sc. un acte de Guil-
laume de Hanstaden, 1362 : il reçoit une rente sur
Maestricht, 1363, 5 : même écu. C. : une tête et col
de lion. L. : *S Ded'rici d'Besvelt* (Lux., c. III,
liasse X, N° 7 ; B.).

Le lion n'est pas couronné.

— Renier van *Bynsvelt*, chev., reçoit une rente sur
Rolduc, 1363 : dans le champ du sceau (de tout
petit module), un lion cour., à la queue fourchée,
accosté des lettres R et E. Sans autre légende (B.).

— Renier van *Binzvelt*, chev., et Jean van Boden-
heim, *knecht van den wapen*, attestent au duc de
Luxembourg, avoir examiné le bien sur lequel sire
Othon de *Wachendorp* lui a assigné une rente de
20 *swair gulden* et qu'au témoignage des échevins
de *Wachendorp*, ce bien est un alleu, libre d'autre
charge, 1377 : un lion cour. L. : ✠ *S Reinnardi*
de Binzevelt myltis, (Lux., c. IV, liasse XVI, N° 32).

Voici, d'après GELRE, les blasons de trois vassaux du
duc de Juliers : 1^o, de *heer Muul van Bynsvelt*, h. : de
sable au lion d'argent, lamp. de gueules (à la queue
simple). Capeline d'argent. C. : un écran semi-circu-
laire de l'écu ; 2^o, *heer Koos van Binsvelt* : de sable au
lion d'or, armé de gueules et d'argent, lamp. de gueules ;



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sire de Löwenburg (1268).

Fig. 2. Sceau de Frédéric, noble homme, sire de Schleiden, appendu, par Conrard, sire de Schleiden, à un acte de 1270.

Fig. 3. Sceau de Bernard Wolf de Lüdinghausen, chevalier (1270).

Fig. 4. Sceau de Kraft de Greifenstein, chevalier (1299).

3^e, *her Reyner van Binscelt* : de sable au lion d'or, à la queue fourchée, armé et lamp. de gueules. C. : un lion d'or iss., lamp. de gueules, cour. d'or (?), terminé en volet (sans queue).

Bioul, *Egidius, dominus de Biuel et de Hierges, miles*, fils de *vir nobilis Gobertus, dominus de Biuel, miles*, donne un acte concernant l'abbaye de Salzinne, 1261 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel : à deux léopards, rangés en pal. L. : . . . *Egidii m mini de Hirge* (Salz.) (voir **Fischenich**).

Biourge (Alexandre de), écuyer, reçoit, du Brabant, pour lui-même et Jean d'Artaise, un paiement, par le receveur d'Ivoix. 1374 : deux léopards, rangés en pal. L. : *S' Alixandre d Biourge* (B.).

Birgel (*Nyt de*), *miles*, sc. avec *Wernerus de Gusten* (voir celui-ci), 1341 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions (Lux., c. III, liasse XI, N° 30).

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, chev., caution du sire de Schleiden, 1366 ; sc. des actes de son duc, 1361, 74, 6 : même écu, les lions cour. L. : *S' Frābag van Birghil ritter marzale* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 783 ; *Col.*, N° 846 ; *Jul.-Berg*, N° 899, 921).

— (*Wijnmaer Frammel van*), maréchal héréditaire de Juliers, reçoit une rente du Brabant, 1381 : même écu, les lions non cour. L. : *S' Wyrmer vā Birgel erfmarzchal zu Gulge* (B.).

— (Englebert, chevalier de), même qualité, bon ami de Conrard, sire de Schleiden, et de Jean, sire de Neuenstein, fils aîné du sire de Schleiden, 1406 : même écu. L. : . . . *Engelbret va Birgel ritt marzchalk zu G* (Lux., c. 10, liasse XVI, N° 69).

— (Englebert Nydt van), chev., même qualité, perd un cheval dans la guerre contre les Gueldrois, 1446 : une burelle, accompagnée de trois (2, 1) lions. C. : un lion iss. L. : *va Birgel . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2364).

— (Damoiseau Baudouin van) fait un accord avec les chanoines réguliers d'Aix-la-Chapelle, au sujet d'une ferme à *Oirssberch*, sur laquelle Jean van *Moirssuyt* (Möderscheidt ?) lui avait cédé ses prétentions, 1448 : même écu. Cq. cour. C. cassé. L. : *S Ba van Birgel* (Duss., *Regulierherrs.*, à Aix-la-Chapelle, N° 9).

J. v. M. tenait ces droits du chef de son beau-frère feu sire Jean Fyck.

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, vend, pour 3000 *peters* d'or, de Louvain, au duc de Bourgogne, *mijn slot van Cheve* (Saive ?), *gelegen bij Ludick over Maze, mit sinen bergen ende tymmere, also dat bijnnen sinen graven ende vesten gelegen is*, et le reçoit de lui en fief, 1431, en octobre :

même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. (sans pattes, ni queue). L. : . . . *rābac . . . Birgel . . . marschal* (B.) (voir **Buffel, Nyt** ; comp. aussi **Berghe**, 1370 ; *Andries, de vorstmeister*, serait-il un *Birgel* ?).

Voici, d'après GELRE, les armes du *maerscale van Birgel* (Juliers) : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois (2, 1) lions de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : une tête et col de lion d'argent, lamp. de gueules.

Birkelyn et Berkelyn, *Emundus Birkelinus, miles, civis colonienis*, sc. un acte de *Bliza, relicta quondam Henrici Hildegeri, militis, civis colonienis*, qui donne quittance à Florent Berthout de Malines, 1307 : un ours rampant, colleté et enchainé, la chaîne relevée au canton s. L. : *S' Emondici Bercein militis* (Ibid., N° 182).

— Edmond *Berkelyn*, et *Emondus dictus Birclyn*, reçoit, du Brabant, une rente à Fauquemont, 1371, 2 : un ours rampant, colleté. L. : *Sigillum Edmondii d. Berkelyn* (B.).

Die Birkelin : d'argent à l'ours de sable, colleté et bouclé d'or (GELRE).

BIRKELE (*Lodowicus, dominus de*), inféode au duc de Lorraine un alleu qu'il possède, en commun avec son frère Jean, *in villa et curte de Synoide*, 1301 : une fasce vivrée. L. : *S vici e* (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 7).

Au dos de la charte et sur la chemise de celle-ci, on le nomme : *sgr. de Kirckel* ; il m'est impossible de lire autrement que *Birkele*, nom de lieu que je n'ai pas réussi à identifier.

BIRSINICH (Arnould van) (*Borschemich* ?), chev., sc. un acte de son parent Cono van Pütz, burgrave de Lipp, 1343 : une fleur de lis. L. : *S' Arnoldi de Birseneych* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 463).

Bischof, *Wilhem Buysschoff*, lieutenant du juge à Aix-la-Chapelle, 1371 : un fer à cheval. L'écu posé sur une crosse épiscopale. L. : *S Wil des . . sschopz* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 71).

Bischofshausen, voir **Westerburg**.

Bischofsstab, *Geertruijt, werdijne in den biscuits staff t'Aken* (Aix-la-Chapelle), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 124 florins du Rhin (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : parti ; au 1^{er}, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais ; au 2^d, un anneau, surmonté d'un lambel. L. : *S' Drvd van den Bischofsstf* (B.).

— Gilles van den *Busschoffstaijfe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : trois macles (!). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol. L. : *S Gillys van den Besscofstaf scbiny aqv* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 61).

Bisschop (Florent), échevin de Rotterdam, 1495 : six besants, ou tourteaux, trois en chef, trois (2, 1 en pointe, réunis au moyen de tiges, de façon à former une sorte d'escarboucle, accostée de deux panelles. T. d. : un h. sauv. assis, tenant sa massue de la main droite (U.) (Fig. 67).

— Simon *Bisscop*, tuteur de par l'église de Marie Steemaers, qui tient, du comte de Flandre, des fiefs à Haesdonck et à Sinaj, 1315 : une marque de marchand. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 6474 etc., 915^{bis}, liasse N°s 7129-91) (Fig. V.).

— (Henri), échevin de Rotterdam, 1641 : coupé ; au 1^{er}, un oiseau essorant, accompagné en pointe de deux oiseaux ; au 2^d, un éléphant. C. : un oiseau essorant (entier) (U.).

BIJSSCOPDOEME (*Johannes dictus van den*), miles, échevin de Bruxelles, 1383, 4 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : un bonnet arrondi, garni d'un vol. L. : *S' Ioanes de Biscobdoe mlt* (Brux. et B.).

Bitere, voir **Rechede**.

Bitche (Scel du tabellionage de la sgrie de), 1615 : une bande, chargée de trois alérions. L'écu surmonté du millésime 1600. L. : *Seel de tabellionage de la seig de Biche* (Lorr., *Bitche*, B. 750, N° 47).

Bivels, voir **Salm**.

Bijvoorde. Gauthier van *Bivoirden*, échevin de Tirlemont, 1436 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un anneau. L. : *de Bivoirde scabi t* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Blabbenere (Jean de), échevin d'Anvers, 1420 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et une étoile à cinq rais en cœur (Hôp. Sainte-Elis., *Buiteng.*, III).

Bladelin. *Stacins Bladelins*, h. du comte de Flandre, sc. un acte relatif à un fief à Hooghlede, 1284 : une bande, côtoyée de deux cotices. L. : *S . . . tass . . . Bladelin* (Nam., N° 173).

— (Pierre), conseiller et gouverneur général de toutes les finances du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1445 : d'hermine . . . (cassé). C. : un vol. L. : *Sigillum Bladelin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 378).

— (Pierre), fils d'Antoine, tient, par succession de d^{ne} Marie, fille d'IJdrop Bladelin, sa mère, un fief du château de Furnes, 1502 : d'hermine à une bande. C. : un vol (Fiefs, c. 887, liasse N°s 1-77).

— (Hubert) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1 . . . : même écu (Ibid., N°s 79-112).

Blaeu (Georges), fils de Guillaume, échevin de Rotterdam, 1620 : un bœuf en arrêt. C. cassé (U.).

Blaesveld (Les échevins de), 1410, 49 : petit module ; trois (2, 1) poissons. L. : *S scabinorum de Blaersvelt* ; 1447, 53, 4, 1501, 18 : petit module ; même écu, brisé au point du chef d'un petit lion. L. : *Seghel van den scepenen van Blaersvelt* (Mal.) (com. **Wijtvliet** ; voir aussi **Apostole**).

Blaiel (Thomas), sergent de roi de France, écrit au bailli du Tournais, 1403 : une bande, accostée de deux trèfles. L. : *Seel Tomas* (Tournai, corps religieux, c. 1).

Blaireau, voir **Blareau**

Blaise (Jacques), h. de fief du Hainaut, 1661, à Mons : divisé en chevron ; au 1^{er}, trois trèfles, rangés en chevron ; au 2^d, une roue. Sur l'écu, incliné à d., perche un grand aigle. L. : *S Jacques Blaise* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Blâmont. Henri, sire de *Blamont*, a promis à noble home mon tres chier signor et coisin *Henri, conte de Bar*, de l'aider contre le roi de France, moyennant 2000 livres de tournois qu'il a reçues, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. : à deux bars adossés (Lorr., *Blâmont*, B. 574, N° 29).

JACQUES BRETEX, dans *Li tournois de Chauvenci* (1285) blasonne : *Parez dunes armes vermoilles, | Et bien li sient a mervoilles, | Li deux saumont d'argent batu | A son escu sont enbastu.*

— *Thiebaut et Thiebaus*, sire de *Blamont*, et *Blamont* reçoit par son châtelain de *Deneuvre* (Denèvre), un paiement du Brabant, 1361, 6 : écu aux mêmes armes. Cq. cour. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq, ledit chapeau accosté de deux bars, les têtes en bas (B.).

— Henri, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1378 : même écu. Cq. cour. C. : un bonnet pointu, sommé d'un panache de plumes de coq et accosté de deux bars, les têtes en bas. L. : *S Henri sire de Blamont* (B.).

— Ferry, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1401 : mêmes écu et C. Cq. cour. L. : *S Ferri sire de Blamont* (B.).

— (Jean de), écuyer, sgr. de *Waires* et de *Villeson* (Vellexon), donne, à son frère, sire *Philibert* ; sgr. de *Beffraymont* (Beaufremont) et à sire Jean de *Beffraymont*, son fils, chevaliers, quittance de 500 francs, solde du prix d'achat de la vouerie de Neufchâteau, 1405 : même écu, brisé au point du chef d'une fleur de lis. Cq. cour. Même C. que Henri, 1378. L. : *Seel Johan de Blamont* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 834-5, N° 142-3).

Blâmont. Jehan de *Blâmont*, chev., sgr. de *Veillexon*, reçoit, du duc de Brabant, en rachat d'une rente de 300 livres de petits noirs tournois, héritée de son père, la terre de *Wanferchîez* (Wanfercée), *empres Lingny* (Ligny), ou *Romans pais de Brabant*, avec juridiction, terres de culture, prés, moulins, caves, bois, rentes, etc.; en cas de vente de Wanfercée, il promet de réemployer les fonds en terres ou rentes en la comté de *Blâmont* ou dans ses terres et seigneuries; Lierre, 5 octbr. 1425: deux bars adossés, accompagnés au point du chef d'une coquille. Cq. cour. Même C. L.: . . . *han de Blâmont* (B.) (voir **Beaufremont**, **Chalon**, **Looz**).

Blanchart (Jean-Ferdinand), écuyer, sgr. féodal de Clémency, sgr. foncier de Belva et sgr. engagiste d'une partie de *Merenbettefelt*, tient, du roi de France, pour lui et d^{lle} Marie Zorne, la sgrie de Clémency (comté de Chiny), 1681: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un palé. C.: une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713a).

— (Gaspard-Antoine), écuyer, tient, du roi de France, le fief de *Chastellet-lez-Habay* (comté de Chiny), etc., 1682: même écu, mais trois pals, au lieu d'un palé. C.: une aigle iss. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Blanden. Les échevins de *Belandene*, 1378: parti; au 1^{er} à trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois pals et d'un fr.-q. de quartier à cinq billettes (hermine!); au 2^d, une fasce. L.: *S s ro de Byal . . den Came Birbace*. (S.-G.).

Blancars (*Jaquemars*), bâtard de feu *Jaquemont Blancars*, bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie, celles de Georges de *Quarouble*, de Marguerite *Bouviere*, sa femme (à lui, *Jaquemars*), de d^{lle} Marguerite de Sommaing, à présent femme de *Rikart* de Saint-Aubin, 1407, 8: six (3, 2, 1) lions et un bâton broch. L.: *S lakemart Blankart . . . tart* (Tournai, Quitt.).

Blancart (Francon), échevin de Louvain, 1252, 5: burelé; au franc-canton chargé d'une étoile à huit rais. L.: *S Franconis scabini lovan* (S.-G.).

— Jean *Blanchkard*, échevin de Malines, 1300: trois pals; au chef chargé de deux étoiles, à cinq rais. L.: *S Iohais Blanchka* (Mal).

— (Francon), échevin de Louvain, 1365, 6, 75: écartelé; au 1^{er}, trois pals; au chef de quartier plain; aux 2^e et 3^e, plains; aux 4^e, un anneau. L.: 1365-6: *S Fraconis Blacart scabi lov* (S.-G.) (Fig. 68, (voir **Dour**)).

— Jean *Blancaert*, échevin de West-Eccloo, 1410: une fleur de lis, accompagnée de trois étoiles. L.: *lankart Ians so . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 33-36).

Blancart. Guillaume *Blancaerd*, échevin de Wette-
ren, 1425: une branche de chêne, feuillée de trois
pièces, mouvant de la pointe. L.: *S Willem
Blancaert* (Ibid., l. 70-71).

— Renier *Blancart*, échevin de Léau, 1459: trois
pals; au chef chargé de trois roses (Abb. d'Oplinter,
A. G. B.).

— Jean *Blancart*, échevin de Louvain, 1469: trois
pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L.: *S
Iohis Blancart scabini lovan* (S.-G.).

— Jean *Blanca[e]rt*, même qualité, 1497, 1513, 8:
même écu. L.: *S Iohānis Blancart scabi lou*
(S.-G. et St-Pierre, A. G. B.).

Blanke (Jean), 1382, 3, 6, 7, 90, 9, 1400: trois
poings (Mal).

— (Simon), 1372-4, 7, 8, 80, 1, 3, 4, 6, 9, 90, 1, 3,
4, 6, 7, 1400-2, 4, 5, 10, 12, 6-8: même écu, brisé
en cœur d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Rombaut), 1407: trois poings; au fr.-q. broch.,
chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss.
du bord inf. de la fasce. C. cassé. T.: deux d^{lles}
(Ibid.).

— (Rombaut) 1418: trois poings, surmontés d'un
lambel. S.: un aigle (Ibid.).

Ces personnages du nom de *Blanke* excellent en qualité
d'échevins de Malines.

Blankenberg (?). *Rikardus, famulus domini comi-
tis Clevensis* (sans nom de famille), sc. pour *Henri-
cus dictus Deweken de Isender*, lequel jure de ne plus
rien entreprendre contre ceux de Cologne, qui l'ont
fait prisonnier à la bataille de Worringen, ni contre
le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers
et de la Mark, 1289, 19 janvier (n. st.); dans le
champ du sceau: un lion. L.: *S Ricardi de
Blankenber* [*Isender* (Ville de Cologne, N° 534).

L'inventaire imprimé contient des détails erronés sur ce
personnage.

Blankenberghe (Bourgmestre et échevins de),
1542; dans le champ du sceau: une mer, sommée
d'un mont, couvert d'herbe, accompagné en chef de
deux étoiles. L.: *Sigillum scabino Blan-
ckeberg . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 1).

Blankeberghe: de sable, à la fesse d'argent, et au pied
de l'escu une montaigne à trois montelettes d'argent
(*L'ancienne noblesse de la comté de Flandres*, par
CORN. GAILLIARD). Sur le sceau de 1542, le mont est à
six « montelettes ».

BLANKENBERCH, voir **Rheinbach**.

Blankenheim (*Fredericus de*), miles, devient vassal
de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, du
chef de 5000 livres de petits tournois, donnant lieu
à une rente de 500 l., 1314: un lion et un lambel
(à trois pendants) broch. (*Lux.*, c. IV, liasse XVI,
N° 53).

- Blankenheim.** *Fierris*, sire de *Blankineym*, reçoit un paiement du Luxembourg, 1319 : même écu, le lambel à cinq pendants, C. : un écran échancré, les pointes garnies de fleurs de lis (Ibid., N° 18).
- *Nobilis vir dominus Gerardus, dominus de Blankenheim*, sc. un acte des frères de Schmidtheim, 1325 : même écu. L. : ✠ S' . . . rdi de *Blankenheim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 303).
- Arnould, sire de *Blanckenheim*, sc. un acte de Courard, sire de Schleiden, 1326 : même écu. L. : ✠ S' *Arnoldi dni de Blankenheim* (*Lux.*, loc. cit., N° 28).
- Gérard, sire de *Blanckenheim*, sc. un acte de son parent, Jean d'Isenburg, sire d'Ahrenfels, 1343 : même écu, chacun des 5 pendants du lambel chargé de trois billettes, C. : un lion, iss. entre un vol. L. : S' *secretum i de Blankeh'* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 433) (Fig. 69).
- Arnould *von Blankenheim*, sire de *Gerarzsteyne* (Gerolstein), décl. avoir reçu pleine et entière satisfaction de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1357 : un lion et un lambel, à trois pendants, broch. L. : S' *Ar de Blackehym* (*Lux.*, loc. cit., N°s 37 et 44).
- Arnould, sire de *Blanckenheim*, reçoit une rente du péager de Kaiserswerth, 1365 : même écu, le lambel à 5 pendants, C. : un écran échancré de l'écu, chaque pointe garnie d'un rameau, feuillé de cinq pièces, ledit écran entre un vol. L. : S' *Arnoldi . . . ni . . . Blanckenheim*. Qualifié chev., sire de Bl., il sc. un acte de l'abbé de Prüm, 1368 : mêmes écu et C., mais les pointes de l'écran garnies, chacune, d'une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 809 et 781).
- Gérard *van Blanckenheim*, sire de *Castelberg* (Casselburg), promet de dégager son bien *tzo Brederen* (Briedern) *ind zo Poilsterstorp* (Poltersdorf), fief de Juliers, qu'il avait engagé de l'aveu du duc, 1367; 68 : même écu, le lambel à 3 pendants, C. : une tête et col de lion cour., entre un vol. L. : S' de *Blankenheim* (Ibid., N°s 798 et 809).
- Gérard *van Blanckenheim*, sire de *Castelberch* et de *Gerarzstein*, donne un *vidimus* d'un acte de feu son frère, Arnould, sire de Gerolstein, et de sa femme, *Jennete* (et *Johennete*) *van Rodemachern*, lequel Arnould décl. que ses châteaux de *Gerarzstein* et de *Kele* (Kell?), *mit der halver stat* — que son père avait inféodés à Jean, roi de Bohême, — sont *offen hūisen* du comté de Luxembourg, 1374 : même écu, le lambel à cinq pendants, C. : un lion, iss. entre un vol.
 Scellent les trois fils dudit Gérard :
 Jean : même écu. L. : *Iohis de Blankehe* ;
 Gérard : même écu. L. : . . *Gerardi de Blank* ;
 Arnould : même écu (*Lux.*, loc. cit., N° 34).
- Blankenheim** (Sire Arnould, sire de), sc. un acte de Jean de Reifferscheid, 1377 : même écu (*Lux.*, c. 1, l. IV).
- (Arnould, comte de), et sire Gérard de Bl., sire de *Castelberg* et de *Gerarzstein*, proches parents de Renier et de Jean, sires de Reifferscheid, 1385; tous deux : même écu. Le comte cime d'un chapeau de tournoi, sommé d'un écran échancré, chacune des pointes garnie d'une fleur de lis, ledit chapeau garni d'un vol (*Lux.*, c. 1, liasse IV).
- Frédéric, évêque d'Utrecht, 1402 : dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, sous un dais ogival, accosté de deux anges agenouillés, affrontés; dans le bas, deux écus : A, une croix (Utrecht, évêché); B, un lion et un lambel broch. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 608) (voir **Born**, **Rodemack**).
- Voici, d'après GELUE, le blason du comte de *Blankenheim*, h. de l'« évêque » de Trèves : d'or au lion de sable, armé et lamp. de gueules, au lambel, à cinq pendants, de gueules, broch. Volet d'or au lion de sable. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, sommé d'un écran échancré de l'écu, les pointes garnies de plumails de sable, ledit écran entre deux touffes de plumes de paon.
- Blankenstein.** Henri *van Blankensteyn*, juge à Werden (sur la Ruhr), 1365 : un gironné de huit pièces; au chef chargé d'une paire de ceps (!) L. : S' *Henrici dci (!) Bl* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 780) (Fig. 70) (voir **Vietinghof**).
- (Henri van), dit *an der Heggen*, échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1422 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile, à cinq rais, ou bien : un fascé-contre-fascé de trois pièces, chargé en chef à d. d'une étoile à cinq rais (endommagé) (Duss., *Werden*, N° 97, b).
- Blanckart**, voir **Blancart**.
- Blanckelaer** (Jean van), échevin des *damoiselles de Mons* (chapitre de Sainte-Waudru), à Hérenthals, 1313, 7; échevin de Hérenthals, 1317, 20 : un cygne, surmonté de deux fleurs de lis (Mons, Sainte-Waudru, c. II).
- Blanckenberg** (Waleran), docteur en droit, échevin de Cologne, 1634 : un arbre, posé sur un mont, et une trangle ondée, broch. C. : un vol, chargé d'une trangle ondée, L. : *Walram Blanckinbg licen scabi*. C -sc. : mêmes écu et C., ce dernier accosté des lettres WB — L (Duss., Testaments de Cologne, N° 182).
- Blanckert** (Pierre), 1647 : écartelé; au 1^{er}, une étoile; au 2^e, trois fleurs de lis; au 3^e, un lion; au 4^e, une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un vol (U.).
- Thierry), 1652 : même écu, mais l'étoile à huit rais. C. : l'étoile de l'écu entre un vol (U.).

Blanckert (Ewout), 1664 : même écu que Thierry.
C. : deux cornes de bœuf (U.).

Ces trois *Blanckert* excellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

Blancpain, voir **Broye**.

Blancq, dit de Naviers (Jehan le), juge à noble h. mgr. de *Croix*, chev., bailli de Lille, 1416 : un marteau, accompagné à s. d'une étoile (V^e Desmarières).

Blantsoen, voir **Rognée**.

Blare (Pierre de) (et *le Blare*), bailli et receveur d'Adrien de Claerhout, chev., pour sa sgrie d'Assebrouck, 1438; receveur d'Assebrouck, 1439 : un chevron, accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Pieter de Blare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Blareau (Etienne), alleutier à Jodoigne, 1641 : un chevron, accompagné de deux étoiles, à cinq rais, en chef, et d'un blaireau, en arrêt, en pointe. L. : *Este* (C. C. B., c. 37).

Blaton, voir **Loherains**.

BLAUVILLE (Etienne de), écuyer, résidant à Mussot-lez-Briey, tient, du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de sa femme, *Jenon de Hault*, la moitié d'un jardin, dit « le Jardin à la Chaulcie », à Saucy, bailliage de Saint-Mihiel, etc., etc., 1331 : un filet en sautoir, cantonné de quatre merlettes, contournées. Cq. sans C. L. : *E de Blaville* (Lorr., Briey, B, 593, N° 96) (voir **Hault**).

Blavier (Henri le), échevin de Liège, 1323, 8 : une bande vivrée, accompagnée au canton s. d'une étoile. L. : . . . *Hen . e Bla . . . r scabi . . .* (C de B.).

— Jean-Antoine Blavier, *Dei gratia episcopus diognyensis*, vicaire de Maximilien-Henri, duc de Bavière, évêque de Liège, 1664 : trois fascées et un lion broché. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Blavier* porte : d'argent à trois fascées de sinople et au lion de gueules brochant.

Blé (Huguenin du), *escuyer descuierie* du duc de Bourgogne 1423, 4, 5 : trois chevrons. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Huguenin du Ble* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116 et 112).

Bleeckere (Jacques de), h. du comte de Flandre, du chef du château de Peteghem, 1342 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes; aux 2^e et 3^e, une fasce, chargée de trois roses, à six feuilles. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iacop de Bleeckere* (Ibid., l. 159).

BLEESBEECK, voir **Bongart**.

DE RAADT

Blehen. Baudouin de *Blehaing*, chev., bailli du comté de Namur, 1352, 4, 5, 62 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S de Blehain* (Nam., Nos 774, 784, 9, 923).

— Godefroid de *Blehaing*, fils dudit bailli Baudouin, 1334 : même écu, mais la merlette chargée d'un anneau (ou rose?). L. : *frin de Blehain* (Ibid., N° 784).

— Jean de *Blehain*, chev., jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 1136 mout., 1374 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées; écu, en cœur, à la croix, cantonnée de quatre croissettes pattées, au pied fiché. L. : *S Iohans de Blehens* (B.) (Fig. 71).

— *Anseaul van Blehayn*, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 830 mout., 1374 : même écu, mais l'écu, ne broché pas sur les burelles. L. : ✠ *S Ancio de Blehen* (B.).

— Gérard *van Blehain*, jadis prisonnier à Basweiler; sous Robert de Namur; i. t. : 760 mout., 1374 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : ✠ *S Gerat de Blehens* (B.).

— Godefroid de *Blehain*, et *Blehayn*, chev., prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1390 mout., 1374, 5, 7 : même écu, mais sans la merlette. C. : une boule, sommée d'un panache de plumes de coq, entre deux bras. L., 1374 : *Godefroe d' Bl . . e . chr*; 1377 : *Godefroe d' Bl . . n sire d Abee* (B.).

— Gérard de *Blahain*, écuyer, reçoit le solde dû sur son indemnité du chef de ladite bataille, où il avait été fait prisonnier, le 22 août 1371, 1380 : même écu, brisé au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque d'hermine, colleté. L. : *Seiel Gierar de Ville* (B.).

Cette quittance de 1380 est le seul document authentique, à ma connaissance, qui mentionne la date de la bataille de Basweiler. Voir HEMRICOURT, éd. citée, p. 130.

— Gérard de *Blehain*, écuyer, bailli du comté de Namur, 1384 : même écu, mais brisé au canton s. d'un oiseau. C. cassé (Nam., N° 1166).

— Jean de *Blehe[i]n*, écuyer, châtelain de Fallais, 1471; maire de la haute cour et justice de Fallais, 1471; h. de fief de mgr. Wolfart de Borsselle, comte de *Bochain*, sire de Hemsrode et de Fallais, 1473, 7 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iohannis de Blehen* (C. C. B., c. 108).
L'acte de 1477 porte : comte de Grandpré et de *Bochain*, sgr. de la Vère, Fallais, etc.

17

Blehen (Adrien de), écuyer, sgr. de *Scaetbroeck* (Schaedbroeck), voué de Lens, maieur de Louvain, tient, du Brabant, par la mort de son frère, Jean, un fief à Lens-Saint-Remy, 1331 : même écu. G. : une tête et col de lévrier, colleté (Av. et dén., N° 4236) (voir **Ville**).

Voir sur la famille de *Blehen*, HEMRICOURT, *Le Miroir des nobles de Hasbaye*, et, en particulier, sur l'alliance avec Bolland, ou *Boulant*, l'édition de SALBRAY, p. 126-7.

Les *Blehen* portèrent, d'abord, au témoignage de HEMRICOURT, les armes de *Harezees* : de gueules à trois manches d'or; ils les chargèrent, par la suite, d'un *shouchet* (écusson) de Hemricourt : d'argent à une bande de gueules; puis, l'un d'eux prit : d'argent à une bande de gueules de part sa mère (Hemricourt) et brisat ly bende de trois manches d'or de part son peire.

Bleyche (Jean) reçoit, du duc de Brabant, 30 vieux écus, pour un cheval perdu à son service, 1357; Jean *Bleych van Nuereberch* et Jacques van Meerhem (ne sc. pas) reçoivent, du même prince, un acompte sur leur solde, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : trois aigles. L. : ✠ *S Iohannis Bleyche* (B., N°s 1138, 1190).

BLEKE, voir **Crupelant**.

Bleudeman (Pierre), échevin de la *vierschare* de Kemseke, Stekene et Saint-Paul, 1497 : une hache contournée, accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *S Pieter Bleudman f Pieters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

BLIAGIJS, voir **Gilles**.

Blide (Gauthier), échevin de Saint-Trond, 1313 : un losangé (S.-T., c. 3^{bis} et 7).

Blijde (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1337, 8 (n. st.) : un sautoir engrêlé et une bordure (simple). L. : ✠ *S' Walteri de Blide scabini* (S.-G.).

— (*Franco dictus*), échevin à Louvain, 1339 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un losange, chargé de ... (?). L. : ✠ *S Franconis . . . e scab' lov* (S.-G.).

— (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1344 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé de trois pals; au chef de quartier plain. L. : *S' Wal' dei' Blide scabini lov* (M. Rouffart).

— (*Simon die*), échevin d'Aerschot, 1421 : un sautoir engrêlé et un lambel broch. L. : *Sim Blid abi ar'* (S.-G.).

— (Simon die), échevin d'Aerschot, 1425, 30 : même écu. L., 1425 : *S Simoen die Blide scab aerschot*; 1430 : ✠ *S Symon Blyde scab aers* (S.-G.).

Bliden (Herman), échevin de Dusseldorf, 1409, 12 : une marque de marchand, représentant un 4 gothique

(◇), mouvant de la pointe. L. : *S' Herman Blide* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 109 et 101).

Blijdenstein. *Adolphus de Blidenstein*, miles, sc. pour *Thilmannus dictus Vos de Stumbele* (Stommel), qui jure de ne rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne qui l'ont fait prisonnier (à Worringen), ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1288, 11 août : un lion. L. : ✠ *S' Adolphi de Blid ilii* (Ville de Cologne, N° 520).

Blieck, etc. *Arnoldus dictus Blieck*, échevin de Malines, 1318, 22 : dans le champ du sceau, un toureau passant, accompagné de deux poissons, posés en fasce, l'un en chef, l'autre en pointe, et à d. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

AUG. VAN DEN EYNDE, op. cit., représente un bœuf.

— Henri *Blieck*, même qualité, 1367, 9, 71, 3-5, 7, 9 : un poisson, posé en bande, en chef à d., et deux têtes de bœuf, de profil, 1 en chef à s., 1 en pointe (Ibid.).

— Jean *Blieck*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rotselaer; i. t. : 912 mout., 1374 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. C. : une tête et col d'animal (chien?) L. : *S Iohannis dei Blieck* (B.).

— Jean de *Blick*, feudataire de *Costen van Grembergen*, sgr. d'Aa, etc., 1429 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef et dans chacun de trois autres cantons d'une étoile (Ch. et doc. et div., c. 1).

— Adrien le *Blieck*, échevin de Furnes, 1436 : un poisson, posé en fasce. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Adriaen de Blieck* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-94).

— *Henricus Blieck*, échevin de Malines, 1455 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. L. : *S' scabinatus Henrici Blieck* (Mal.).

— Goffart le *Blyck*, tient, du Brabant, un fief à Limelette, 1331 : un soc de charrue, posé en bande, la pointe en bas. L. : *S Gofaer le* (Av. et dén., N° 4238).

— François *Blieck*, échevin de Malines, 1610, 4, 9, 20, 4, 34 : trois poissons, posés en bande et rangés en barre (Mal.).

Blioff (Gilles), bourgmestre de Neuss, 1446 : une coquille. T. : un ange. L. : *Sigillv Egidii Bliof scabini nessen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363).

Bloul (Jean du), échevin de Bruxelles, 1536 : un chevron, accompagné de trois roses (Brux.).

BLIZE (mgr. Daniel de), h. du comte Namur, 1330 : d'hermine à la fasce de cinq fusées. Volet d'hermine. Cq. cour. C. : un bonnet d'hermine L. :
... lise militis (Nam., N° 517.)

Voici, d'après GELRE, les armes de *her Donyel van Bilsen* : d'hermine à la fasce de cinq fusées de gueules. C. : un bonnet d'hermine, terminé en volet, entouré d'une cour. d'or.

— *Jehans Espaignars de Blyse*, écuyer, feudataire namurois, 1345 (n. st.) : mêmes écu et C. Cq. cour. L. : *S Iohannis Spaniardi de Bilsen* (Ibid., N° 705).

Blisia (Marie-Catherine-Isabella de), décl. tenir, du Brabant, la sgrie de Russon, 1750 : trois (2, 1) huchets et une touffe de trois fleurs en cœur. L'écu sommé d'une cour. à cinq fleurons (Av. et dén., N° 7878) (voir **BILLEN**, **Halmale**).

BLYTTERS WICH (*Brun van*), échevin de Cologne, 1518 : un léopard cour. Cq. cour. C. cassé (une queue de paon?). L. : . . . *rvyn van Blit* (Duss., *Schrein Sanct Gereon*, l. 12).

Blitterswijk. *Henri van Blitterswijk* et *Jean Coc* (*1° loco*) sc. pour *Henri van Brienen* qui reçoit, du Brabant, un acompte sur sa créance (guerre de Flandre?), 1357 : coupé-denché; au 1^{er} parti; a, plain; b, une cotice vivrée; au 2^d, plain. L. : *S H de Blitterswic* (B.).

— *Henri van Blie* (sans aucun doute corruption de *Blitterswijk-k*) et *Thierry van Mameren* (*1° loco*) reçoivent un acompte sur 70 mout. du chef dudit *Thierry*, jadis prisonnier, et de maître *Herman van Langhel*, chirurgien, tué à *Bäsweiler*, 1374 : même écu. L. : (B.) (Fig. 72).

— *Othon van Blitterswick* se un acte avec *Thierry et Rodolphe van der Hautart*, 1436 : coupé-denché, au 1^{er}, charge à d. d'une étoile; au 2^d, plain (*Geld.*).

— *Jean van Blitterswijk*, échevin de Bruxelles, 1453, 60 : même écu, mais un losange, au lieu de l'étoile. Cq. cour. C. : un ours (?) iss. L. : *S Ian va Blitterswijk* (Brux. et *Afflig.*).

— *Guillaume van Blitterswijk*, même qualité, 1490, 5 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de sanglier (?). L. : *S Willem va Blitterswic* (Brux. et Mal.) (voir **Hessen**).

Bloeme (*Jean*), échevin du comte de Flandre, au métier de Somergem, 1471 : diapré, à deux roses en chef et à un pied humain, chaussé, en pointe. L. : *S Ian* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 137) (voir **Blomme**, **Malschaert**).

Bloemken, voir **Bloumkin**, **Born**.

Bloijere (*Henri de*), h. de fief de *Jean de Serclaes*, sgr. de *Nederockerzeel*, etc., dans sa sgrie à *Bode-*

ghem, 1598 : trois rencontres de boeuf. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Helias de Bloyer* (sic!) (M. de *Fiennes*).

Blois (*Jean de*), duc de *Gueldre*, comte de *Zutphen*, 1372 : écartelé; au 1^{er}, trois pals de vair; au chef de quartier plain; aux 2^e et 3^e, quatre lions (*Hainaut*). Un lambel broch. sur l'écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 410).

— *Guys de Bloys*, sires de *Biaumont* (*Beaumont*) et de *Chimay*, 1379 : même écu, avec le lambel (*Nam.*, N° 1129) (voir **Bouchout**, **Feluy**, **Godenard**, **Gueldre**).

— (*Jean de*), h. de fief du *Hainaut*, 1593 (à *Ath*, *Maffle*?) : une rose, accompagnée de trois (2, 1) étoiles, et une bordure. T. s. : un saint *Jean*. L. : *S Jean de le . orgnerie dit de Blois* (M. G. *Hulin*, à *Gand*).

Voit G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, passim, e. a. p. 161. Voici, d'après GELRE, le blason du comte de *Bloys*, h. du roi de France : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un cygne essorant, iss., d'argent, becqué de gueules.

Bloc, dit Coman (*Jean de*), tient, du château de *Termonde*, un fief à *Opwijk*, 1430; sc. pour *Güsel van der Hofstad*, feudataire à *Lebbeke*, 1430 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'une bague chatonnée d'une brillant; aux 2^e et 3^e, trois (2, 1) croissants et en cœur une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 4192 et 3929) (Fig. 73) (voir **Moerzeke**).

L'étoile n'est pas à six rais, comme sur notre dessin.

Bloke (*Guillaume van den*), échevin de la ville et du *bijvang* de *Lierre*, 1429 : un coq (Mal.).

Blokhoven. *Willaem van Blochove*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : deux fascées crénelées. L. : . . . *domini Wilhelmi de* (Holl.).

Block (*Louis de*), échevin du duc à *Overijssche*, 1492 : une hache rectangulaire (doloire) (C. C. B., c. 107) (Fig. 74).

Blockschoemaecker, voir **Berchem**.

Blocq (*Antoine de*, fils d'*André*), tient, du comte de Flandre, par achat de *Jean Braem*, qui l'avait hérité de *Corneille Braem*, son oncle, un fief à *Saint-Nicolas* (Waes), 1626 : dans le champ du sceau, une croix potencée, alésée, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 7087).

Blocquery. *Taije van der Blockerien*, échevin de *Saint-Trond*, 1499 : écartelé; au 1^{er}, un lion; aux 2^e, 3^e et 4^e plains. Cq. cour. C. : un lion iss. (S.-T., c. 10) (voir *Tade van der Biest*).

Blocquery. *Egidius van der Blockerijen, utriusque juris licentiatus, canonicus et officialis leodiensis*, 1318 : un chevron, accompagné de trois merlettes contournées. T. : un prélat, tenant sa crosse de la main droite. L. : *S Egidius vader Blockerie ca... off... leod.* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Christophe van der *Blocquerien*, abbé et sgr. de Saint-Trond, 1379, 83 : écartelé ; au 1^{er}, un lion et un semé de billettes ; au 2^e, un dragon, non ailé, regardant ; au 3^e, un dragon ailé ; au 4^e, un h. sauv., tenant de la main droite une rondache et de la main gauche une massue, et un semé de billettes. L'écu posé sur une crosse et surmonté des lettres S T, sans autre légende (S. T., c. 11, et Ord.).

Le sceau du damoiseau Jan van der *Blocquerien*, écoute-tête dudit abbé, à Saint-Trond, qui s'était trouvé apposé au même acte, est tombé.

— Philippe van der *Bloqueryen*, juge dans la cour du prévôt de Saint-Trond, 1580 ; échevin de ladite ville, 1594 : écartelé ; au 1^{er}, (de gueules) au lion (d'or) ; au 2^d, (d'argent) à un basilic regardant (d'azur) ; au 3^e, (d'argent) à un oiseau échassier (d'azur) ; au 4^e, (de gueules) à un homme sauv., tenant de la main droite une rondache (d'or) et de la gauche un bâton (au nat. ?). Cq. cour. C. : un lion iss. (Ord., S.-T., c. 11 et 13).

Les émaux de ce blason ont été indiqués d'après l'armorial ms. de Saint-Trond. Ce recueil contient encore ces armes attribuées à *de Blocquerie* : coupé ; au 1^{er}, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable ; au 2^d, à trois losanges d'or, accolés en fasce.

— Jean van der *Blocquerye*, écoute-tête de Saint-Trond, 1587-90, 1594 : mêmes armes (Ibid.).

Blomma[er]t, voir Beer.

Blomme (Pierre), à Menin, *reewart* et gouverneur des ouvrages à exécuter, dans la sgrie de Menin, pour le duc de Bourgogne, 1421 : un sautoir engrêlé. T. d. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite. L. : *S Pieter Blomme* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14).

— Nicolas *Bloeme*, fils de Michel, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijek, 1513 : trois (2, 1) fleurs de chardon, accompagnées en chef de deux merlettes et en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S Claes Blomme* (Fiefs, N° 4278).

— (Jean), tuteur des orphelins de Pierre Laureijs, qui tiennent, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1549 : trois roses (Fiefs, N° 4033) (voir **Alaerts, Damme, Rolin** ; comp. **Bloumkin**).

Blommerstein. *Jan van Bloemensteine*, chev., sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel. L. : *S Ia... m... stei... ridder* (Holl.).

Blon (Michel le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1594 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe. C. cassé. S. : deux animaux (lévriers, licornes ?) (B^{on} de Royer de Dour).

— (Jean le), même qualité, 1597 : trois trèfles. C. : un trèfle (?) (B. R., C. G., portef. 1907).

Blonde (Gauthier de) reçoit du Brabant un paiement (guerre de Flandre ?), 1357 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ✠ *Le seel Gautier le Blonde* (B.) (voir **Cole**).

Blondel. Henri *Blondiël* sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : un chevron, accompagné de trois cœurs, chargés, chacun, d'un croissant. L. : ✠ *S Henri Blo...* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), bailli de Vermandois, 1329, 30, 1 : un (!) aigle contourné, essorant, et une bordure, chargée de onze fleurs de lis (Tournai, *Péronne*).

— (Guillaume), même qualité, 1357 : une (!) aigle et une bordure, chargée de onze fleurs de lis. L'écu sommé d'un lion léopardé (Ibid.).

— (Jean), sire de *Longville*, écuyer, franc homme du comte de Boulogne, 1395 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : *S Ieh... el seigneur de Neri* (B.).

— (Guillaume), écuyer, conseiller et chambellan du duc de Limbourg, prête serment comme châtelain d'Anvers, 5 nov. 1405 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Gvil... Blondel* (B.).

— (Guillaume), sgr. de Grévillers, chambellan du duc de Brabant, prête serment comme châtelain et capitaine du *chastel et forteresse de Bohaing* (Bohain), ayant été nommé à ce poste par le duc et son frère Philippe ; 27 déc. 1415 : mêmes écu et C. S. : un lion et... (cassé, à s.). L. : *dni de Greuiller* (B.).

— (Jean), échevin de Namur, 1468 : trois étriers ; au fr.-q. broch., chargé d'une croix cantonnée de quatre merlettes. C. cassé. L. : *S Iehan Bl...* (Nam., *Pauvres*, 1026).

Bloumkin (Nicolas) ; en vertu des lettres de rémission du duc de Bourgogne, le bailli de Courtrai lui a fait grâce de 40 livres parisis sur une amende de 60 livres à laquelle l'avaient condamné les échevins de Courtrai, *a cause dun appelle Robbekin le Keij, cacheur de la lieue du moulin de Menin*, 1397 : un sautoir engrêlé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53-56) (comp. **Blomme**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

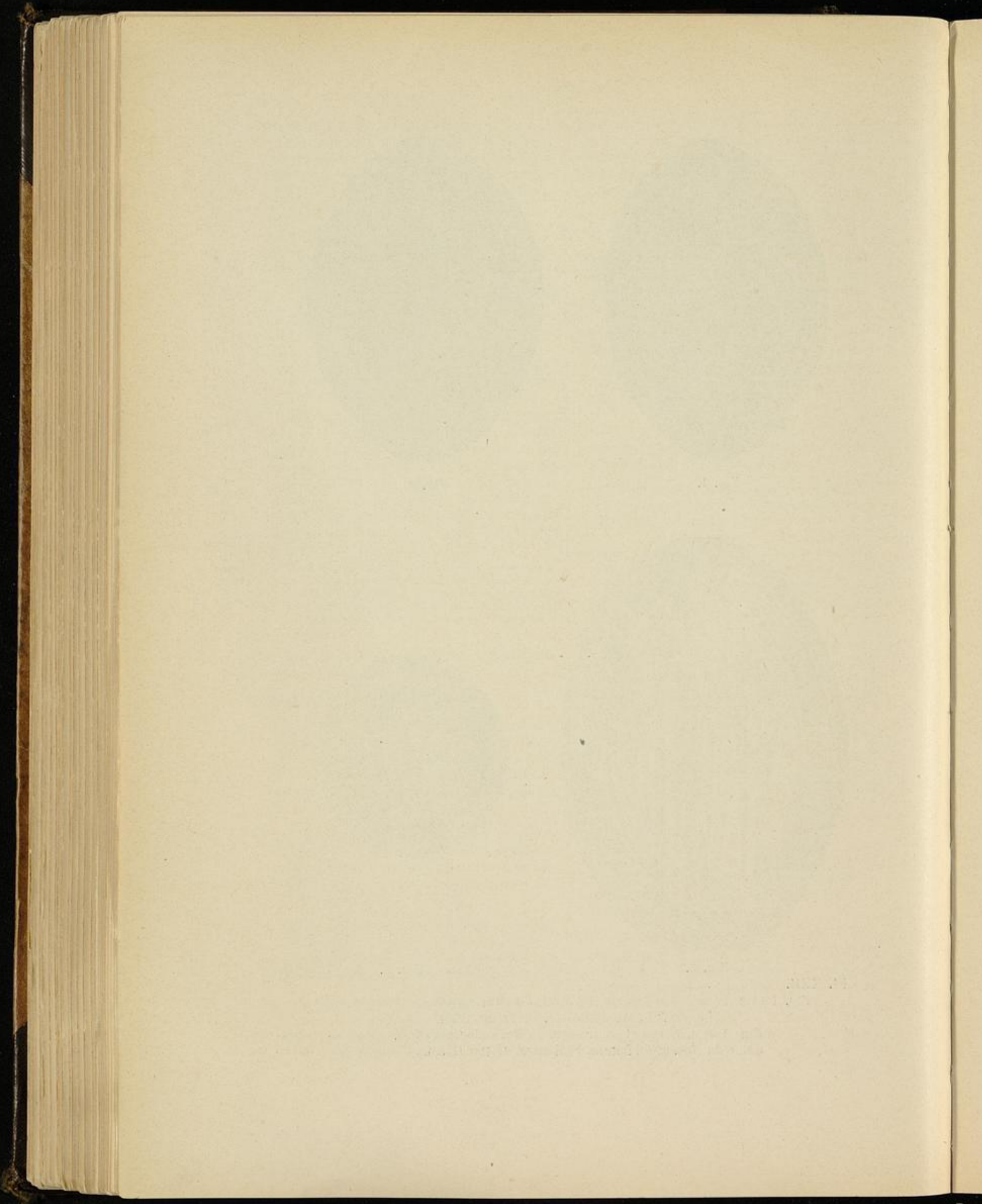


Fig. 4.

Pl. XXII.

Fig. 1 et 2. Sceaux des demoiselles Jeanne et Marguerite de Semeries, filles de feu Jean de Roisin, chevalier (1278).

Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Marie de Quiévrain, dame de *Noerville*, femme de Renaud de Bar (1283).



Blueminc (Henri), échevin de Tirlemont, 1405, 6, 22 : parti ; au 1^{er}, plain ; au lambel à cinq pendants ; au 2^d, un lion. L. : *S' Henrici Blvem . . . scabini t . . .* (S.-G. et Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Blughen (Nicolas), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1376 : une croix. L. : *S Clais Blu* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 23).

Bocheux (*Bauduins li*) (voir **Jardin**), 1416 (n. st.) : un croissant, chacune des deux pointes sommée d'une étoile. L. : *S Bavdovins le* (B.).

Bochon (Jacques), h. de fief de Flobecq et de Les-sines, 1531 : une coquille. T d. : un pèlerin, coiffé d'un chapeau rond et portant son bourdon de la main droite (Fiefs, N° 10460).

Bode (*Johannes*), senior, cité parmi des *virii discreti*, à Anvers, 1264 ; dans le champ du sceau. une femme, vêtue d'une courte robe et coiffée d'un bonnet pointu (casque ?), tenant de la main gauche une lance et de la droite un . . . (bâton ?) et portant, à la ceinture, un objet affectant la forme d'un écu. triangulaire (carquois ?) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— (*Johannes*), senior, échevin d'Anvers, 1277 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Ibid., II).

— (*Johannes*), junior, *ammanus antwerpiensis*, 1277 (même charte) : une fasce échiquetée (Ibid., II).

— (Jean), échevin d'Anvers, 1295 : même écu. L. : *Johann* (B.).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1328, 37, 52 ; receveur d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) croisants. L., 1337 : *✠ S' Iohannis Bo* (N.-D., Anvers, *Chap.*, I à V ; *Naz.*, Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II ; Fl.).

Deux personnages distincts ?

— (Jacques), bourgeois *illegitimus*, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef de deux épées, passées en sautoir, et en pointe d'un arbre (Fl.).

— (Arnould), le vieux, même qualité, prête le même serment, 1358 : même écu, mais sans l'arbre (Fl.).

— (*Nobiles ac discreti virii, dominus Petrus, miles, Willelmus et Egidius Bode, armigeri*), tous les trois frères, 1410 ; Pierre : une fasce échiquetée. C. : un sanglier iss. d'une cuve, chargée de la fasce échiquetée. S. : deux griffons. Guillaume : même écu, brisé d'une bordure engrêlée. Même C. Gilles : même écu, mais sans bordure et brisé d'un lambel. Même C. (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* VI à X).

Pierre Bode, chev., échevin d'Anvers, 1409, 21 : même sceau que Pierre ci-dessus (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I, et N.-D., *loc. cit.*, VI-X).

Bode (Gilles), échevin d'Anvers, 1423, 6, 30 : même écu, avec lambel. Même C. S. : un griffon et un ours (Ibid., XI-XV, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I et III).

— (*Jehan le*), h. de la châtellenie de Courtrai, 1440 : deux merlettes en chef et une étoile en pointe. S. : un aigle (?) (très cassé) (C. C. B., Acquis de Lille, I, 37-58).

Bodeghem, voir **BOEDEGHEM, BOIJEGHEM.**

Bodelschwingh. *Ernst van Bodelswynghe* a été indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1414 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange. L. : *✠ S' Ernesti dei Spek* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 722).

— Adolphe van *Bodelswynghe* a aidé Gérard, duc de Juliers et de Berg contre les Gueldrois et séjourné à Titz, 1446 : même écu. L. : *S Aleff van Bodelswige* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2364) (comp. **Westhausen**).

Bodenheim. Jean van *Bodinheym, knecht van den wapen*, 1377 : un demi-vol renversé. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S' Iohis de Vissenich* (Fischenich) (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, N° 32) (voir **Binsfeld**).

BODOIR. *Anthonis de meier van Budoir* (le maître de Bodeux ?), jadis prisonnier à Bâsweller, sous le sire de Montjardin ; i. t. : 78 mout., 1374, 85 : trois forces renversées, accompagnées au point du chef d'un macle. L. : *✠ S' Anthone de Bodoir* (B.).

Le sceau de la quittance de 1385 est tombé.

Boebroec, voir **Meldert**.

Boede (Georges van der), conseiller et secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, sc. une donation en faveur des chartreux de Lierde-Saint-Martin, 1427 : d'hermine à trois lions. S. : un aigle (Els.).

BOEDEGHEM (Jean van), tenancier de sire Guillaume van den Heetvelde, chev., 1413 : une croix ancrée ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (E. G., 349) (voir **BOIJEGHEM**).

Boegge (*Wenmar van*), *Geerlochs soen*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaîne, en pal. L. : *S We* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 775).

Boeijaert (Michel), h. de Pierre de Coninc, dans sa cour de Melsele, 1508 : une hache, posée en fasce (P., c. III).

Boeije, Boëyé. Guy de *Boeije*, secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et receveur *des gaiges de messeigneurs du conseil de mon dit seigneur le duc et autres suppoz, residents en sa chambre du conseil a Gand*, 1420, 1, 8 ; Guy *Boeije* (sans de) touche une rente sur l'espier de Bruges, 1424 : trois

chevrons, le 1^{er} écimé; au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Gaidonis de Boeye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222, 238, 376).

M. Josse Boëyé, à Alost, possède quelques documents relatifs à lui. L'un d'eux, de 1414, cite : *Guot de Boeije, notaris in de camere van den rade te Ghend.*

Boeijé. Joseph-Jean-Bernard Boëyé, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, chev. du Saint Sépulcre, † à Gand, en 1835 (époux de Marie-Thérèse-Xavière de Pascal); Emmanuel-Ferdinand-Antoine B., bourgmestre de St-Nicolas (Waes), chev. du Lion Néerlandais, † à St-Nicolas, 1829 (marié à Marie-Jeanne-Caroline Volckerick et à Françoise-Jeanne van Gothem), et Pierre-Antoine B., échevin de St-Nicolas et bourgmestre de Belcele, † 1850 (marié à Sophie-Cécile Volckerick), frères : d'argent à trois fasces ondées d'azur, surmontées d'un fer de prisonnier (ou ceps = *boeije*) de sable. Cq. cour. G. : un vol (Arch. de la famille Boëyé).

Voici la filiation directe, inédite, de cette famille patricienne : Guillaume Boeijje épousa, à Hasselt, le 14 févr. 1624, Madeleine Smeets. Leur fils : Nicolas, baptisé, à Hasselt, le 8 déc. 1631, y épousa, le 1^{er} nov. 1667, Marie van der Engelen. Ils eurent, e. a. : Michel, baptisé à H., le 22 mai 1670, † à Middelbourg (Zél.), en juin 1711, où il avait épousé, le 15 août 1702, Marie Geleins, de Westkapelle. Leur fils : Jacques, baptisé à Wemmel (Brabant méridion.), épousa, à Middelbourg, le 4 oct. 1723, Catherine van Dors[s]elaer, de Bruxelles, fille de Jean-Bapt. et de Reine van Zeebroeck. Jacques s'établit, en 1737, chirurgien, à St-Nicolas (Waes) et y mourut le 11 juin 1739. Son fils : Pierre-Antoine, père des trois frères ci-dessus, naquit, dans ladite ville, le 22 févr. 1738, y fut échevin du « Beversche » et haut-échevin du pays de Waes, et s'allia, le 25 sept. 1759, à Pétronille-Joséphine de Cauwer.

Cette filiation a été dressée d'après les états-civils de Hasselt, de Middelbourg, de St-Nicolas, etc.

Boeijken (Nicolas), et *Boeijkens sone*, échevin de Bréda, 1376, 7 : une fleur de lis. L. : *S Nicolai Boiken* (B.).

Boeikop. Arnould *ten Boicope*, écuyer, se porte garant pour le duc de Gueldre, envers le comte de Clèves, 1395 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et accompagnée de neuf billettes, dont 4 dans les coins de la croix, 2 en chef et 3 (2, 1) en pointe (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

Boekel. Georges van *Boeckele*, échevin de Hérentals, 1517 : deux fasces haussées et en pointe trois plantes, chacune fleurie de trois pièces, sur une terrasse. S. s. : un griffon (Mons, S^{te}-Waudru, c. II).

BOEKENAU (Cracht van) (Buchenu?), le jeune, h. de fief du comte de Clèves, 1353, 4 (n. st.) : trois (2, 1) gerbes; au chef plain. L. : *S Kracht d'Bochenow* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 366 et 437).

— Herman van *Bokinowe*, et *Boghenaue*, chev. constituée à Thierry, comte de Looz, etc., moyennant

120 livres de deniers, une rente de 12 l. sur son alleu *zu Muysbach* (Mausbach) *ind zu Meysinbach*, 1340 : un bouc (?). L. : *S Hmanni de Bo* *ove* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 429).

Boekstele, voir **Winxele**.

Boelaert, voir **Veen**.

Boele (Jean), échevin du métier d'Assenede, 1398 (n. st.), 98 : un oiseau (échassier) posé sur une branche, recourbée au-dessus de sa tête. L. : *S Ja* *oe* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 16 et 88).

— (Jean), h. servant de Marguerite Woutertiins, femme de Michel Boele, pour un fief, à Denderbelle, relevant du château de Termonde, 1430 : un marteau penché (?) en chef à d. et deux maillets, 1 en chef à s., 1 en pointe (Fiefs, N° 3602).

— (Simon) reçoit, avec Jean Papal, une rente du receveur de la sgrie d'Eijne, 1443 : un cor de chasse; au chef . . . (plain?). T. : un ange. L. : *Boele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-58).

Boelin (Laurent), échevin du métier d'Assenede, 1361 : une rose (Gand, Saint-Bavon; fonds van Lokeren).

BOELZ, voir **Wreden**.

BOELSBEKE, voir **Bombaye**.

Boem (Jean), échevin de Malines, 1321, 9, 30, 9 : un arbre, soutenant deux merlettes adossées, chargé en cœur d'une étoile, à cinq rais, broch., et accosté en pointe de deux autres étoiles à cinq rais. L. : *S Iohis dicti Boem* (Mal. et P. c. III).

— (Martin), même qualité, 1367, 71, 4 : un arbre, accosté en pointe de deux étoiles; au fr.-q. chargé d'un renard rampant (Mal.).

— (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 182 moult., 1374 : une couronne de feuillage, ornée de sept roses et en cœur une fleur de lis. L. : *S Iohannes Boem* (B.).

Boenen (Conrard van), bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaîne, posée en pal. C. : deux plumes. L. : *S Ko* *van B. nen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 775).

GELBE donne ainsi le blason d'un *Ricard van Bueningen*, h. du comte de la Mark; d'argent à une chaîne de gueules. C. : deux coutres (?) d'argent et de gueules, posés sur un vol d'argent. RIETSTAP donne à Boenen pour C. : deux plumes d'autruche de gueules et d'argent.

— *Goert Boenen*, h. de Jean Cotreau, chev., sgr. d'Assche, dans sa cour de Rumsdorp, 1505 : un chevron abaissé, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais, et un lambel à cinq pendants, broch. (S.-G.).

Boenbeken (Jean van der), h. de fief de Flandre, sc. une charte du bailli d'Alost, 1365 : trois besants, ou tourteaux (*Afflig.*).

Boendael, voir **Daneels**.

BOERT (*Jordanus de*) (Boort), échevin de Bois-le-Duc, 1527 : trois tierces, surmontées de deux fers de moulin (Helmond).

Boeseau (Jean), échevin de Léau, 1539 : d'hermine à trois forces renversées ; au fr.-q. broch. chargé de trois bandes. L. : S' *lewe* (*Heijl.*).

Boesdael. Jean *Sceijvart van Boesdale* reçoit une rente à Rolduc, 1366 : une bande et un semé de billettes, accompagnés au canton s. d'un lambel (B.).

Boeshoven. *Willelmus dictus de Boenssoven*, échevin de Saint-Trond, 1336 : trois roses à six feuilles. Le sceau porte : *de Bushove* (S.-T., c. 5^{bis}).

Boessins (Josse), échevin de Peteghem, 1522 : d'hermine à la bande, chargée de trois rocs d'échiquier (?). C. : une fleur, tigée et feuillée (*Deijnze*, c. K.).

Boet, voir **Boot**.

BOETBERG, voir **Budberg**.

Boeter (Pierre) (fils de Pierre), échevin de Sint-Geertuidenberg, 1457 : un poisson, posé en fasce voûtée, accompagné de quatre flanchis, 3 rangés en chef, 1 en pointe (N.-D., Anvers, *Chap., capsar. extraord.*) (Comp. *Mijld*).

Boetsaert (Paul), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Brant ; i. t. : 150 mout., 1374 : une fasce, un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, et un bâton broch. L. : S' *Pauwels van der Aerken* (B.).

— (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 1008 mout., 1374 : trois (2, 1) chiens braques en arrêt. L. : S' *Henri . . . ha . . . t . . .* (B.).

Boetzelaer. Roger van den *Butzlar*, chev., et Wessel, son fils aîné, cèdent à Gérard, comte de Juliers, leur alleu, dit *ten Rouwenhave, dat gelegen is ten Boutzlar vor der borg*, 1327 ; le père : trois crampons. L. : *eri de Botzl . . . militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 323) (voir **Bijlandt, Galen**).

— Wessel van den *Buetselaer* et Othon van den *Buetzlar*, chevaliers, sc. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 ; Wessel : trois crampons. L. : S' *Wesse Butzlar milit.* Othon : son sceau est tombé (Ibid., N° 509).

— Sweder van den *Buetselar* reçoit, du Brabant, une pension viagère, à Maestricht, 1366 : même écu. L. : S' *Swederi de Bot* (B.).

Boetzelaer. Roger van den *Boetseler*, chev., ayant reçu en gage, de Mathilde de Gueldre, comtesse de Blois, etc., et de Renaud de Brederode, sire de Genep, *den tolle tot Huessen* (Huïssen) *ende den Sonderlanxwert*, pour une somme de 3200 vieux écus, *ende dat hantgelt daer af*, promet de délivrer un décompte, dans le mois, si l'un des deux lui remboursait cette somme et, éventuellement, d'établir les frais qu'il pourrait avoir faits au château de *Huessen*, 1373 ; décl. avoir assisté à la renonciation d'Elisabeth de Clèves, dame de *Borne* et de *Sittard*, à tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant le mariage de celle-ci avec sire Renaud de Fauquemont, sire desdits lieux, 1393 : trois crampons contournés. Cq. cour. C. : une tête de dragon sur un col, courbé en volute (Duss., *Jul.-Berg*, N° 889, et *Clèves-Mark*, N° 570).

— Roger van den *Boetzloe*, et *Boetselair*, reçoit une rente du Brabant, 1379, 86 : trois crampons. L. : S' *Rtger van den Bvtzla . .* (B.).

— *Wessela* van den *Boitzlere*, femme de Jean van *Alpem*, écuyer, fils d'Arnould, sire de *Honapel* (Hönnepel) et de Marguerite, 1388 : parti ; au 1^{er}, un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair (gravées sous forme de billettes) ; au 2^d, trois crampons contournés. L. : S' *Wessel van Alpen* (Duss., *Col.*, N° 1118).

— *Wessel* van *Boytzlar*, fils du chev. Roger, reçoit du comte Adolphe de Clèves, sa vie durant et sous certaines conditions, le château de Boetzelaer, que ledit comte et ses amis avaient pris à son père, 1397 : écu cassé. Cq. cour. C. : comme Roger, 1379, 93 (Duss., *Clèves-Mark*, N° 596).

— Othon van den *Boitzlar*, h. du duc de Clèves, 1418 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une étoile (?). C. : une tête et col de loup. L. : S' *Otto va de Butseler* (Ibid., N° 756).

— Roger van den *Boitzlar* tient, du duc de Clèves, *tot enen . . . apenen huys . . . die borch ten Boitzlar, mit allen poirten, toirnen, hofsteden ind vestenisse . . . beheltlick Sweder ind Johan van den Boitzlar, synen bruederen, ilker eyn hofstede, bynnen den utersten voirborchte ten Boitzlar*, 1439 : trois crampons. Cq. cour. Même C. que Roger, 1379. L. : S' *Rvtg . . va . den Boetzeler* (Ibid., N° 596).

— *Sweder*, susmentionné, 1439 : même écu. Le cq. cour., cimé comme ci-dessus, coiffant un lion accroupi, supportant l'écu à s. (Ibid.).

— Thierry van den *Boitzlar*, se décl. vassal du comte de Clèves, 1439 : trois crampons contournés et un annelet en cœur (Ibid., N° 596).

— Jean van den *Boitzler* se dit vassal du duc Adolphe de Clèves qui, en suite du partage fait avec ses frères

et sœurs (à lui, Jean), l'a investi *myt eenre hofstat in de uysterste voirborch ten Boitzler*, etc., 1439 : trois crampons, le 1^{er} accompagné en chef à s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ioha . . van den Boitzeler* (Ibid., N° 596).

— (Roger), sgr d'Asperen, de Langerak, etc., 1545 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois crampons; aux 2^e et 3^e, un lion et un lambel broch. Sur le tout : un écu. à deux fasces bretessées et contre-bretessées. Cq. cour. C. : comme Roger 1373, 93 (Mal.).

— Théodore, baron de *Botzeler*, tient, du roi de France, un trentième de la sgrie de Villers-devant-Orval, avec haute, moyenne et basse juridiction, pêche, chasse, etc., la cense « au Lion », *illec*, etc., 1682 : trois crampons. Ecu, en cartouche, sommé d'une cour, des barons aux Pays-Bas autrich. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713c) (voir **Alpen, Lembeck, Rees**).

Voici, d'après GELRE, les armes de *her Rutger van den Buetseler*, h. du comte de Clèves : de gueules à trois crampons d'or. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête de dragon, sur un col courbé en volute, d'or, lamp. de gueules. *Her Jan van Langerak*, h. du « duc » de Hollande, portait : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, au lambel d'azur broch. Volet de gueules, C. : une tête barbus, au naturel, aux longs cheveux noirs, coiffée d'une capeline blanche.

Boeve (Jean), échevin d'Aerschot, 1436 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux roses. L. : *S Ioh^m Boeve scab^m arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1441 : même écu, mais les roses à quatre feuilles. L. : *S Io^m de Boeve scab^m arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1447 : même écu. L. : *S Io de Boeve scab arscot* (S.-G.).

Bogaerden, voir **Bongart**.

Bogaerts, voir **Bongart**.

Boghemakere (Daniel *le*), bourgeois de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1398 : une fasce, accompagnée de deux merlettes en chef et d'une rose en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Bogghe (Jan), *Claijs zoen*, cède une rente, devant l'écoutète du métier *van der Wateringe*, 1391 : trois anguilles (bagues?), posées en fasce, rangées en pal. L. : *S^m Jan Bogh Clais zoen* (Holl.).

Bohême, voir **Grancey, Luxembourg**.

Boijdens, voir **Berghe** (1432) et **Hellebeek**.

Boids. Jacques *Boijds*, h. du duc de Bourgogne, dans son Franc de Bruges, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : *S Iacop Boids* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40).

— (Fierabras), membre de la Chambre des Comptes à

Lille, 1442 : d'hermine à la bande. T. s. : un h. (moine, saint?), tenant devant lui une ancre (?). L. : *S Fierabras Boids* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43) (voir **Boijte**).

BOIJEGHEM (Jean van), h. du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1434, 69 : une croix nillée. S. s. : un lion assis. L. : *S Ioh^m de Boy . . . m* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42-44).

— Jean van *Boijegheem*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : une croix nillée. C. : une tête et col de chèvre (C. C. B., N° 80) (Fig. 75) (voir **BOEDEGHEM**).

Boien (Nicolas le), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 340 mout., 1374 : trois roses, deux à s., dont 1 en chef et 1 au flanc, la 3^e en pointe; au fr.-q. chargé d'un cygne. L. : *S^m Nicolai le Boien* (B.).

La charte l'appelle *van Bouwē*.

Boijen, voir **Overschie**.

Boiken. *Godefridus Bolken* (?), échevin de Bruxelles, 1286 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : *S^m Godefridi de . . . huse* (Brux.).

— *Franco dictus Boijken*, échevin *illec*, 1300 : même écu. L. : *S^m Franke Boicken* (Ibid.).

Boileau. Jean *Boileau de Mons*, chev., échevin de Liège, vers 1340 : un sautoir, chargé de quatre (?) coquilles et accompagné d'un semé de billettes (« clochettes » de vair) (C. de B.).

— Jean *Boleuwe*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 380 mout., 1374 : de vair au sautoir; écu. en cœur fruste (plain, au chef plain?). C. : un buste barbu, coiffé d'une sorte de turban. L. : *S Iohans . . . e . v . . .* (B.).

— Jean *Boleucus*, fils de feu sire Jean, chev., reçoit, à cause de son père, un acompte sur une i. t. de 360 mout., du chef de la bataille Bâweiler, où celui-ci avait combattu sous Robert de Namur, 1374 : de vair au sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : *S^m Iohans Boilaive de Mos (=Mons)* (B.) (voir **Briffœuil, Hemricourt, Herbais**).

Il semble être ce *Jehans Berlaive*, écuyer, qui reçoit, en 1381, une rente du duc de Brabant, par le rentier de Jodoigne; sceau très fruste : de vair (?) au sautoir chargé de . . . (B.). D'après HEMRICOURT, *Damoiss. Johane filhe ly jocene Monss. Johan Boyleave de Mons Chevalier*, veuve d'Othon de Waroux, mort sans hoir, *soy remariat a Gilhe fils de moy Jaqueme de Hemricourt compositeur de ce Traittez . . .* (le *Miroir des Nobles*).

BOYMBURCH (Else, rhingravine de), vouée et dame de Hunolstein, reçoit, du Brabant, un paie-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

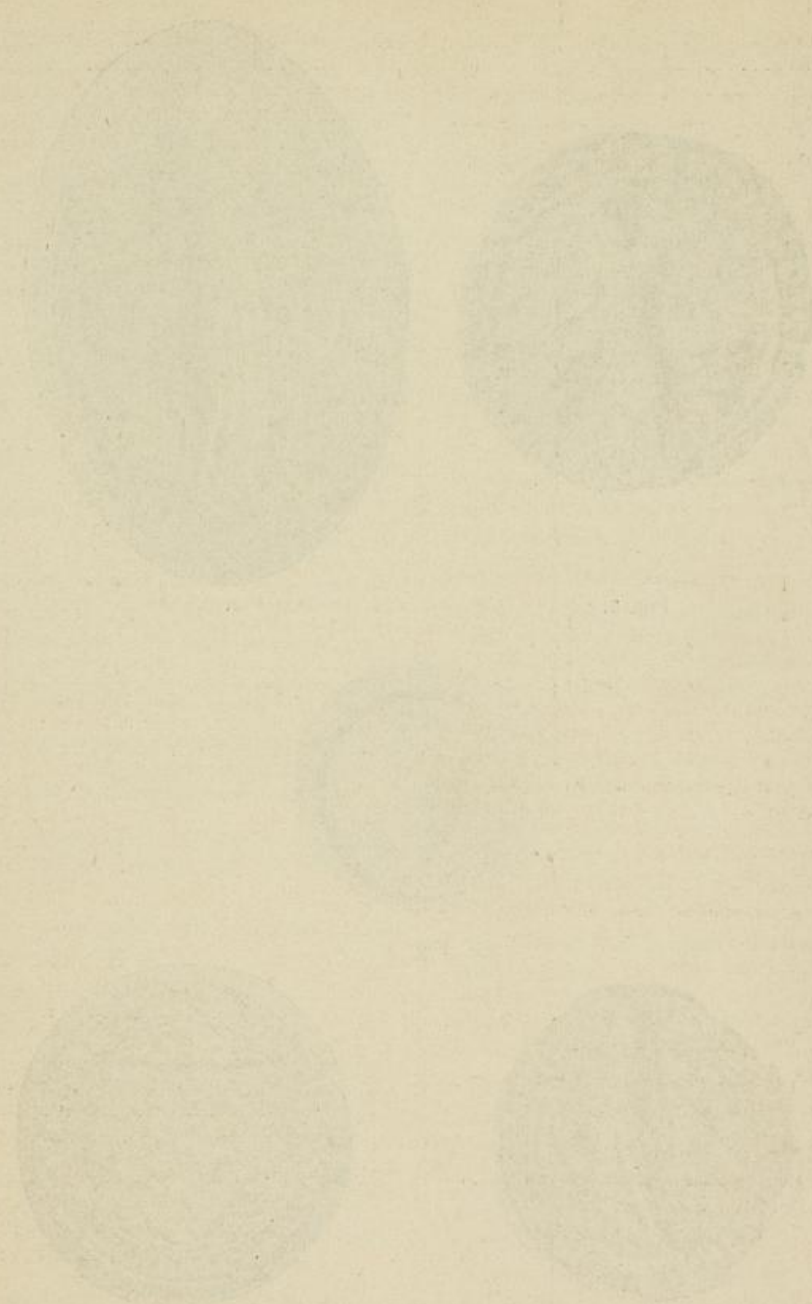
Pl. XXIII.

Fig. 1. Sceau d'Helvige, dame de Schirick (1285).

Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel d'Isabelle de *Mellet*, comtesse de Joigny, dame de Montpensier (1289).

Fig. 4. Sceau de dame Ermentrude de *Kalenberch* (1299).

Fig. 5. Sceau de Béatrice de Louvain, dame de Gaesbeek et de Herstal (1335).



Faint, illegible text visible at the bottom of the page, likely bleed-through from the reverse side.

ment à Maestricht, 1388 : dans le champ du sceau, en quadrilobe, quatre écus, dont deux, au milieu, posés l'un sur l'autre, aux armes de Hunolstein ; les deux autres, les accostant : parti de . . . et de . . . L. : ★ S E einby' vo vdy . . hoeltstey (B.).

Dans FAHNE, *Salm-Reifferscheid*, II, p. 175, un acte du 19 août 1391 l'appelle : *Else van der Nuwer Bomburg*.

Boymeister (*Arnoilf der*), échevin de Zulpich, 1375 : trois coupes couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile (Duss., *Col.*, N° 939).

Boinebroque (Jean), échevin de Douai, 1341 : d'hermine au lion, garni d'un collier fretté (Tournai, Chartrier).

Boyneburg, voir **Reuschenberg**.

Boins, dis Bonnes (*Pierars li*), bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour lui et sa femme, Jeanne de *Hargny* (Hargnies), 1402 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. L. : S' *Pierat Bonnet* (Tournai, Quitt.).

Boinsire (Renier) et *Goedehere*, prêtre, receveur du Brabant, 1395 ; *personne de Halle*, conseiller du duc de Brabant, 1400 ; prévôt de Maubeuge, 1402 : une bande, accompagnée au canton s. d'un étrier, et un semé de billettes ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'une cotice broch. L. : 1395 : *Sigillum Rheineri Goedehere* ; 1400, 2 : ✠ *Sigillum Reneri Goedehere* (B.) (voir **Brabant**).

BOIRLE (Renier van) (Buurlo?), chev., tient, du Brabant, une rente viagère de 30 vieux écus, que lui a donnée la duchesse Jeanne, 1406 (n. st.) : une fasce (de vair?), surmontée à d. d'un trèfle (?). L. : *S Reinardi d Bv . . .* (B.).

Bois, Nicholes, chevaliers, sire del Bos (Bois-Seigneur-Jsaac), décl. que son frère, Gilles, a vendu une terre à l'abbaye de *Braine Notre Dame*, de l'ordre de Cîteaux, 1245 ; sc. en 1247 ; coupé-enclavé ; au 1^{er}, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2^d, plain. L. 1247 : ✠ *S' domini Nicholai del Bos* (Abb. de W.-B., chartes, et Abb. d'Aywières) (voir **Bosch, Familleureux, Huldenberg**).

Voir TARBLET et WALTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, ad vocem Bornival et Ophain.

— (*Henris dou*), h. de loi, manant en la baillerie de *Waseige* (Wasseiges) 1331 (n. st.) : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe ; un bâton broch. (*Nam.*, N° 524).

— Henri, sire *de Bos*, s'inféode à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, moyennant 500 livres de petits tournois, 1339 : un arbre sec, mouvant de la pointe. C. : un vol de l'écu, sans légende (*Lux.*, c. III, l. IX, N° 4).

Bois. (Tristan du), sire de *Faumenchon* (Famechon) et de Raincheval, conseiller du Roy, bailli de Vermandois, 1369-73, 5 : un lion, un semé de billettes et un lambel broch. G. : une tête barbue, tortillée. S. : un aigle et un lion, tous deux à figures humaines (Tournai, Chartrier).

— *Colart Doubos*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 86 mout., 1374 : coupé-enclavé ; au 1^{er}, à trois marteaux penchés, rangés en fasce ; au 2^d, plain. L. : ✠ *S Colars do . bov .* (B.).

— (Louis du), h. de fief du duc de Bourgogne (au bourg de Bruges?), 1404, 22, 3 : trois moutons paissants. Derrière l'écu émerge un h. sauv., sans massue ; l'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *S Loy . van den . . ssche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 39, 41).

— *Tristan du Bos*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de France, 1405 : un lion et un semé de billettes, surmontés d'un lambel à cinq pendants. G. : une tête et col de . . . S. : deux griffons. L. : *do . . .* (Tournai, Chartrier).

— Denis *Boijs*, échevin de Louvain, 1426, 29 (n. st.), 30, 2, 3 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un poisson, posé en fasce. L. : . . *Dyonisii Boys scabini lovanien* (S.-G., C. C. B., c. 113, et *Heijl.*).

— Roland *du Bos*, maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1423, 4, 5, 7 : trois (2, 1) arbres. T. un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés assis. L. : *S Rolant debox* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92, 191).

— (*Boudechon dou*), échevin de l'évêque de Liège, dans sa cour à Spy, 1428 : un chêne, sommé d'un coq. L. : . . *odek* (*Nam.*, *Salz.*, 517).

— (Julien du) tient, de la châtellenie de Flobecq et de Lessines, le fief dit de *Lyauwe* et un arrière-fief de la sgrie de Lossignol, sous Flobecq, 1543 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux trèfles. S. s. : un léopard lionné (Fiefs, N°s 10273-4).

— (Pierre du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte à Beaumont, 1586 : un arbre terrassé. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beaumont).

— (François du), même qualité, 1624, à Braine-le-Comte, 1624 : un arbre. L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *S Franchois de Bois* (M. Hanon de Louvet).

— (Hughes du) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1625 : un lion, accompagné à s. de trois arbres, le tout posé sur une terrasse. C. fruste (U.).

Bois (Vincent du), h. de fief du Hainaut, 1644. 3, 8 : à Soignies : un chevron, accompagné de trois étoiles. T. : un grand saint Vincent, tenant le sceptre, accompagné à d. d'un petit saint Dentelin, derrière l'écu, et à s. d'un petit saint Landry, avec la mitre, la chape et la crosse. L. : *S Vincent de Bois 1641* (Mons, Hosp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, à Soignies).

— (Pierre du), même qualité, 1663 : même écu que Hughes (1625). C. : un lion, iss. d'une cuve (U.).

— (Maitre Francon du), même qualité, 1665 : même écu. C. cassé (U.).

— J. Dubois, médecin à Dalem, 1736 : trois arbres, posés sur une terrasse. C. : deux arbres (?) (cachet) (Conseil privé, c. 248, A. G. B.) (voir **Marchant, Ommeloop, Wotremant**).

Voici, d'après l'Armorial du XIV^e s., édité par DOUET DARCO, l'écu de *Mgr. Bocquet du Bos* : eschiqueté d'or et de gueules.

Bois-le Duc (la ville de), 1355 : dans le champ du sceau, trois arbres, celui du milieu du double de la taille des deux autres. Contre-scel : écu au lion (*Léau*, N° 42).

Boisot (Adrien), échevin de Malines, 1787 : trois annelets; au chef chargé de trois pals. C. : un arbre. L. : *Sig sca Adriani de Boiso*. (Mal.).

Boisschot. *Arnoldus de Boesc[h]ot*, échevin d'Aerschot, 1365 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broché, chargé d'une fasce de cinq fusées. L. : *S Ar de Boesscot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1396, 7 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c., mal ordonnées, la 1^{re} accompagnée à d. d'une panelle (croissant tourné?). L. : *S Wouteri d ot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1430 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois (2, 1) fleurs de lis, p. c. L. : *S Wovt van Boescot scab arsc* (S.-G.).

BOIJST (Jean van), maieur de Graesen, 1457 : trois fleurs de lis, p. c.; écu en cœur fruste (trois pals?; au chef chargé de trois . . .) (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Boijstale, voir **Veen**.

Boijtac. Corneille *Buejtac*, h. du bourg de Bruges, 1465 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un . . . en chef à s. et une étoile en pointe; au fr.-q. chargé d'un coudre, posé en bande, la pointe en bas, le tranchant à d. (?); aux 2^e et 3^e, un échiqueté; au chef de quartier chargé de trois merlettes. T. s. : un h. sauv. agenouillé. L. : *S Cornelis Boytac* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 44).

Boijte (Jacques), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : *ite* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 189) (voir **Boids**).

Boc, Buc, Bocq, etc. Gilles de *Buc*, échevin, à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, un bouc passant (Els.).

— Francon de *Boc* reçoit, du Brabant, un acompte (guerre de Flandre?), 1357 : deux fleurs de lis, l'une au canton s., l'autre en pointe, chacune surmontée de deux maillets penchés; au fr.-q. chargé d'un bouc saillant. L. : *Sigil Franke de Boch* (B.).

— Jean de *Buc*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un bouc saillant (Fl.).

— Winand *Boc*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 214 mout., 1374, 5 : un fascé; écu en cœur au sautoir. L. : *S' Winandes Bvc* (B.).

— Gérard de *Boc van Heleshem* (Elixem), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 614 1/2 mout., 1374 : coupé-enclavé; au 1^{er}, trois maillets penchés, rangés en fasce; au 2^d plain. C. : une tête et col de bouc, chargé au bas d'une fasce crénelée, surmontée de trois maillets penchés, rangés en bande. L. : *S Gerard Boc mil d Eylis* (B.).

Gerardus de Boc van Helechem, miles, héritier de sa mère, dame Marie's *Bois van Helechem*, relève *quendam bona apud Waesmont* (compte Pâques 1377-78, v. st.; C. C. B., N° 17144, f° 63). *Arnoldus Boc de Helenchines*, héritier de son père, le chev. Gérard, est investi de trois fiefs : deux à Neerwinden, un entre Houtain-l'Évêque et Waesmont (compte S^t-Jean 1386-87; *ibid.*, f° 207 v°).

— Gérard *Boc*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Holset; i. t. : 110 mout., 1374 : une fasce, surmontée à d. d'une coquille; la pointe de l'écu cassée. L. : *S' Gerart . . .* (B.).

— Jean de *Boc*, échevin d'Anvers, 1377 : un bouc saillant (N.-D., Anvers, Chap., *capsae* XI-XV).

— Jacques de *Boc*, tenancier de Jean van *Wesenbeke*, dans sa cour de Pulle, 1449 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : *S Iacop de Boc* (N.).

— Othon de *Bock*, échevin de Bruxelles, 1453 : une bande, chargée de trois alérions, et une bordure engrêlée. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Oste de Boc (Afflig.)*.

— Pierre de *Bock*, tuteur de Gilles van *Hoese* (fils de Gilles), qui tient deux fiefs de la cour d'Alost, 1515 : un bouc, saillant contre une branche, accompagné en chef s. d'un trèfle et d'une rose (?), rangés en pal (Fiefs, N° 4722).

Boc, Buc, Bocq, etc. *Casin de Buc* terminé un litige avec le couvent de Sainte-Marguerite, dit de Bétléhem, à Deijnze, 1517 : un bouc passant, surmonté à s. d'une étoile (*Deijnze*, c. K).

— Maître François de *Bucq*, échevin de Louvain, 1570 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. au sautoir échiqueté (un peu fruste; il se peut qu'il y ait eu un fr.-q. sur l'écu. (M. Delacre).

— Jean de *Bocq*, h. de fief de Termonde, sc. pour Liévin van *Vossele* (fils de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1603 : parti; au 1^{er}, un lion cour. et un semé de billettes; au 2^d, coupé; a, en chef à d. un croissant, surmonté d'une billette couchée, et en pointe un autre croissant (le coin sup. s. cassé); b, un écu. fruste, accompagné de trois (2, 1) besants ou tourteaux. C. : un bouc iss. (Fiefs, N° 3860) (voir **Harf, MEER, Reel**).

Bokel (Florent), frère de sire Thierry, juré de la ville de Rotterdam, 1535 : une fasce et un bâton broch. (U.).

— Gérard *Boekel*, bourgeois de *Reyde*, sc. pour le magistrat de *Reyde* qui reçoit du Brabant 17 mout. 4 sols, *als van den lene ind karrgelde* que la duchesse lui doit par an, 1383 : un palé de six pièces, la 2^e chargée en chef d'une merlette, et une fasce broch. L. : ✠ *S Iohan van [S?]eistorp* (!) (B.) (Fig. 76).

BOCHAGEN (Pierre van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1412 : dans le champ du sceau, un bouc élané (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 65-66).

Bocholz, Bucholz, etc. Werner van *Boichoiltz*, h. du sire de Malberg, 1390 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets et au point du chef d'une merlette. L. : ✠ *S Werner van Ulenbusch* (Duss., *Bedbur*, N° 23).

— *Goedart van Boichoultz*, écuyer, sc. un acte de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : trois têtes de léopard. L. : *S Godart van Bocholt* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 688).

— *Goedert van Boickholt* et *Janna van Goier* (Goer), sa femme, de l'avis de leurs parents : Arnould van Wachtendonck, Henri van *Krekenbe[ic]k* (Kriekenbeck) et Henri van Wachtendonck — qu'eux et leurs enfants appellent : *onse neven, swegerling, oemen ende goede vrunde* — partagent leurs biens entre leurs treize enfants, 1430; le mari : trois têtes de léopard. L. : *Sigill Gaert . . . Boe . . . helt*; la femme : trois huchets contournés. L. : *S Iohanna van Go[er]*.

Voici ces enfants :

1^o *Harman*, l'aîné; il reçoit : *denen haff to Lobbroick* (Lobberich), avec 124 journaux, etc., *denen hof tot*

Slübeck (Schlibeck) (fief gueldrois), *denen haff ten Ooverenboickholt*, relevant de Sibrecht van Kessel;

2^o sire Guillaume, sgr. de *Glabbach* (Glabach);

3^o Gérard;

4^o Jeanne, 5^o Marguerite, toutes deux religieuses à *Daelhelm*;

6^o *Dijne*, religieuse à Heinsberg;

7^o Arnould, reçoit des biens à *Lobbroick*, *Greveraed* (Grefrath) et *Boeshem* (Büschchen);

8^o Gertrude, 9^o Elisabeth, toutes deux religieuses à *Dieckirchen* (Dietkirchen);

9^o *Gaert* (aussi *Goert*), reçoit : *eenen haff tot Illem*, mouvant du prévôt de Saint-Géron et situé à *Viraschen* (Viersen), les tenanciers (*laeten*) *op ter Donck* (Donk), etc.;

10^o *Aelcid*, 11^o Catherine, toutes deux religieuses à *Keijserbosch*;

12^o Pierre et 13^o *Fija*; ces deux derniers reçoivent *denen haff to Broick* (90 journaux), fief dont une partie échoit audit Guillaume et qui relève du duc de Gueldre et de Juliers.

Il y a aussi des biens à Maestricht.

De ces enfants, cinq ont scellé cet acte, à savoir *Harman*, Guillaume, Arnould, Pierre et *Fija*. Les sceaux de Pierre et de *Fija* sont tombés.

Bocholz, Bucholz, etc. *Harman*, ci-dessus : trois têtes de léopard, accompagnés en cœur d'un huchet (emprunté aux armes de sa mère). L. : *Harmen van Boeckholt*.

— Guillaume, ci-dessus : trois têtes de léopard la 3^e accompagnée à d. de . . . L. : . . . m van *Boichholt* (il scelle avant son aîné, *Harman*).

— Arnould, ci-dessus : trois têtes de léopard, accompagnées en cœur d'une coquille (besant?). L. : *S Aert van Bo . kholt* (Collection de M. le D^r van den Corput, sénateur, à Bruxelles).

Voir *FAHNE, Bocholz*, I, p. 321.

— *Wilhelmus van Boicholtz*, abbé de S^t-Pantoléon, à Cologne, 1484 : dans le champ du sceau ogival, un prélat, debout, tenant de la main droite la crosse et de la gauche un livre; dans le bas, un écu à trois têtes de léopard (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— Jean et Arnould van *Boeckholt*, oncles de Jean et Guillaume van *Horum*, dits *Schraem*, avec lesquels ils s'arrangent au sujet de la fortune de la mère de ceux-ci, 1529; tous deux : même écu. C. : une tête et col de cygne (*Geld*).

— Edouard van *Boickholt* sc. le contrat de mariage de sa cousine, Sophie, avec Guillaume van *Eijll*, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— Arnould van *Boickholt*, frère de ladite Sophie, 1535; sc. un acte de ses neveux van *Eell*, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Baarle, Eyll, Hackfort, Spee, Vaek**).

Bokial (Johan), échevin de la haute cour et franchise de Florifloux, 1417 : un soc de charrue (*Nam*., N° 1342).

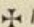
C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Kokial*.

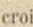
Bockevet (Henri) reçoit du Brabant une rente sur les moulins de Millen, 1380 : deux bandes et une bordure endentée (fort cassé; l'écu seul subsiste) (B.).

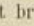
BOCKHORST (François van, Boekhorst), caution des époux *Goirt Pannenkoick* et *Evert N.*, 1519 : parti; au 1^r, un bouc saillant, contourné; au 2^d, une bande chargée de trois croisettes (*Geld.*) (voir **BUCKHORST**).

GELRE donne à *Willem van der Boechorst* : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules. Violet brun. Cour. de gueules. C. : une tête et col de lion brun, lamp. de gueules. Le même donne à *Claijs van der Boichorst* : le même écu, au lambel de gueules broch., le pendant du milieu chargé d'un besant d'or. Cq. d'or. Cour. de gueules. C. : le lion de l'écu, iss. d'une cuve d'argent, terminée en violet. Tous deux figurent dans la suite du « duc » de Hollande.

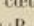
Bocquet (Charles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1373 : un écreuil. T. d. : un h., ou femme, sauv. (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q, liasse *Qua regnon*).

BOCSBERGHE (Lambert van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht; i. t. : 26 mout., 1374 : une croix et un lambel à cinq pendants, broch. L. :  *Lanber de Bocsberge* (B.).

Bolen (*Gille*), de *Comblin* (Comblain), et *Gilkin Bolen, dou Sart*, reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs débours, frais et dommages (guerre de Flandre ?), 1358; *Gille B.*, de *Comblin* : une croix L. :  *S' Gielkin Boii* . . (B.).

Bolgerij. Jean van *Bolgrije*, juge à *Lexmond* (Leksmond), sc. un acte de transport de *Gisbert*, sgr. de *Vianen*, son seigneur, 1388 : trois colonnes (*zuilen*) et un flet broch. L. :  *S' Ian van Bolgherie* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 604).

Bolgersteijn (*Doe van*) (fils d'Arnould), échevin de Rotterdam, 1536 : un chevron abaissé, accompagné de trois tours et surmonté d'une étoile à cinq rais. C. : une tour entre un vol (U.).

Bolheim. *Godefridus de Boelhem, miles*, reçoit du Brabant 25 livres de vieux gros, pour lui et ses *aidants*, pour tous dommages du chef de captivité et de l'incendie de leurs maisons, granges et fermes, 10 avril 1339; s'engage, moyennant 24 livres, à servir ce prince, à quatre hommes, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France; même jour; *Godefridus de Boylheyem, miles, strenuus vir*, sc. un acte de *Christianus de Durssendayle*, 1339 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. :  *S' Godefridi de Bolheim* (B., N°s 495-6; Duss., *Jul.-Berg*, N° 419) (voir **Bongart**).

Bollaert (Paul), h. de la Salle d'Ypres, 1418, 20 : trois boules, sommées, chacune, d'une merlette.

L. : *S Pauwels Bollaert* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 190, 191).

Bollaert (Roger), même qualité, 1442, 9, 52 : un chevron, accompagné en chef à d. de trois (2, 1) billettes et en pointe d'une étoile. T. : un ange agenouillé. L. : *S Roeger Bollaert* (Ibid., l. 192, 193).
Le canton senestre est plain.

— (Daniel), h. de fief du pays de Nevele, 1406 : un chevron, accompagné de trois (?) fleurs de lis (la 1^{re} est douteuse). L. : *S Dan laert* (Ibid., l. 57-58).

Bolland. Ernoul, seigneur de Boulant, chev., h. du Hainaut, 1339, à Valenciennes : une croix, cantonnée de douze croisettes recroisettées, au pied fiché. C. : une tête et col d'aigle, entre deux plumes (?). L. : *S Arnoult de Boilant ch* (B., N° 535).

— La « dame de *Bolant* » reçoit un acompte du Brabant, 1372 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, accostée de deux écus; A, une croix cantonnée de douze croisettes, mal ordonnées dans les cantons sup. B, un burelé et un lambel broch. (**Looz d'Agimont**) (B.).

— *Hiernous de Bolant* reçoit du Brabant un paiement par le *rentier* de *Jodoigne*, 1392 : une croix cantonnée de vingt croisettes. L. : *Ernoult de Boulant* (B.).

— Jacques de *Boulant*, sire de *Stolsenberch* (*Stolzenberg*), moyennant une somme de 1000 florins du Rhin, décl. avoir été entièrement satisfait, par la duchesse de Brabant, du chef des prétentions provenant de feu *messire Jaque dagemont, men grant sire, et messire Ernoul de Boulant, men pere*, sauf quant à ses rentes sur *Jodoigne* et *Binche*, 1401 : une croix et un semé de croisettes. C. : une tête et col de lion, iss. d'une cuve de l'écu. S. : deux aigles. L. : *S Iacobus de Bo t dn* (B.).

— Jacques de *Boulant*, écuyer, sire de *Stolsberch*, et de *Chastel Thierry sur Meuse* (Château-Thierry) décl. que le château de *Boulant* sera « *forteresse ouverte et rendable* » aux ducs de Brabant, 28 janvier 1401 (date de l'acte!) : mêmes écus, C. et S. L. : *S Iaqu eur de Stoll . enb* (B.).

Voici encore des détails contenus dans cet acte.
Pour certaines offenses commises et perpétrées contre lui par feu Ernoul de Boulant, escuier, frère dudit Jacques, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., avait confisqué le château et la terre de Boulant qui relevait de lui du chef du château d'Anvers. Il les avait rendus à Jacques, grâce à l'intercession du comte de Namur.

— Cunegonde, veuve de *Thierry de Brandebourg*, 1406 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, de . . . à l'écuss, plain; B, une

croix et un semé de croisettes. L. : *S' Kongent van Bolant vrouwe zv Stolzenbg* (B.).

Bolland. Jean de *Bolant*, sgr. de Rollé, prévôt de Bastogne, 1506 : une croix et un semé de croisettes, C. : un lion iss. d'une cuve de l'écu (ou comme Jacques?) (sceau sur hostie) (C. C. B., Acquits de Brabant, N° 2049^{bis}) (voir **Apremont, Blehen, Bongart, Drolshagen, Duijst, Gesves, Comognes, Looz, Proost, Reifferscheid**).

Bolan, portait : *dazur a une crois d'or semenchiez l'es-cut de croisettes recroisetées d'or et croioit Houffalize* (HENRICOURT, éd. de *Sabray*, p. 127).

BOLLANDE (*Warnerus de*), sc., à Mayence, le 6 mai 1221 : type scutiforme ; dans le champ du sceau, une roue, accompagnée en pointe d'une fleur de lis. L. : ✠ *Sigillo Wernheri* *i . . isav ori* (Fl., N° 14).

Voir le **BARON DE SAINT-GENOIS**, *Inv. analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

Bollebeek. Pierre van *Bolenbeke* et Henri Meeus (*1^o loco*) reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens dû, par le duc de Brabant, du chef d'un vignoble récemment englobé dans son parc, 1432 : une doloire, le fer chargé d'une petite croisettes. L. : *van Bolēbeke* (B.).

Bolle[n]. Jean *Bollen*, échevin du chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de tenanciers à Gingelom, 1401 : un lion, chargé sur l'épaule d'un écu. fruste (S.-T., c. 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollen* porte : d'argent au lion d'azur, lampassé de gueules et couronné d'or.

— Jean *Bolle de Cortijs* (Corthijs), échevin de Saint-Trond, 1412 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. au lion (Ibid., c. 10).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1447, 8, 9 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois roses. L. : *S Reneri Bollen scabi lewen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B., et *Heijlisse*m).

— Pierre *Bolle* (fils de Simon), échevin de Kieldrecht, 1454 : une tête et col d'homme barbu ; au chef diapré, plain. L. : *S' Pieter Bolle f Symoens* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1433 : même écu qu'en 1447-9. L. : *S Reyneri Bollen scabini lewen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Jean *Bollen*, échevin d'Alken, 1478 : deux roses en chef ; la pointe est cassée. T. : un ange (Ibid., c. 9).

— Pierre *Bolle*, échevin de Bouchaute et du métier de Bouchaute, 1494 : une ancre, l'anneau en haut (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

DE RAADT

Bolle[n]. Pierre de *Bolle*, fils de Pierre, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1514 ; sc. pour André van *Cousbrouc*, feudataire à Lebbecke, 1549 : une rose (Fiefs, N°s 4288 et 4036) (voir **Gelinden**).

— Baudouin *Bollen*, échevin de Léau, 1589 : même écu que Renier 1447-9. L. : *duwyn Bollen* (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

— Libert *Bollen*, même qualité, 1650 : un chevron, accompagné de trois roses à six feuilles. Sans L. (*Heijlisse*m).

— Maître Renier *Bollen*, 1503 : un chevron, accompagné de trois roses (S.-G.).

Renier *Bollen* et les deux suivants, Libert et Laurent, sc. en qualité d'échevins de Léau.

— Maître Libert *Bollen*, 1594 : même écu, les roses à six feuilles (Ord.).

— Laurent *Bollen*, 1670 : même écu (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, ces *Bollen* portent : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois roses à quatre feuilles, boutonnées d'or et barbées de sinople.

Bolle[n]borne (*Salomo dictus de*), échevin de Louvain, 1369 (n. st.), 78 : trois pals ; au chef chargé de trois billettes. L. : ✠ *S' Salomonis de Bolleborne scabi lov* (S.-G.).

Bollis (Lambert), échevin de Gorssum, 1427, 39, 48 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : ✠ *S Lambrecht Bollis* (Abb. d'Oriente, c. 2).

— (Jean), échevin des enfants de feu Rasse van *Guijgoven*, chev., dans leur sgr^{ie} de Gorssum, 1493 ; échevin de Saint-Trond, 1497, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée. T. : un ange (S.-T., c. 6 et 9).

— (Nicolas), vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1584 ; alleutier dudit abbé à Mielen-sur-Aelst, 1601 ; tenancier de Guillaume de Cortenbach, commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de *Schelliff Heijde* (Schelfheijde), à Gorssum, etc., 1613 : un filet en croix engrêlée, accompagné aux 1^{er} et 4^e, d'une croix (simple) ; aux 2^e et 3^e, d'un lion contourné (Ibid., c. 13 et 16).

— (Mathieu), tenancier dudit commandeur, à Schelfheijde, 1613 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e, d'une croix et aux 2^e et 3^e, d'un lion (Ibid., c. 16).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollis* porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à la croix bretessée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette, le tout de sable ; aux 2^e et 3^e, de sable au lion d'or.

18

Bollo (Henri van), prêtre, reçoit deux rentes de la ville de Malines, 1476 : une burelle, surmontée de deux fleurs de lis et soutenue de trois pals faillis. T. s. : un homme . . . (?) (Sceau mal gravé ; probablement à interpréter ainsi : trois pals ; au chef chargé de deux fleurs de lis) (B.).

BOLONGNE (*Gobeles de*), h. du comte de Namur, 1354 : deux lions léopardés, rangés en pal, et une bande brochante, chargée en chef d'une billette, posée dans le sens de la bande. L. : ★ *S' Gobelet de Welin* (Nam., N° 784).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, de *Fologne*.

BOLRE. *Staesken van Bole*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 61 mout., 1374 : un arbre (pommier ?) fruité de six pièces, accompagné en chef à d. d'une croisettes. L. : ✠ *Stasse van Bolre* (B.).

BOLSBEKE, voir **Bombaye**.

Bolsele (Jean) sc. pour sa fille, Elisabeth, qui tient un fief du damoiseau Jean van *Mengersrewt*, sgr. de Weijns, à Haesdonck, 1523 ; sc. pour son fils, Pierre qui tient, à Haesdonck, un fief de Guillaume van *Roeije*, 1527 : trois roses et une étoile en cœur (Fiefs, N°s 6478 et 6594).

BOLZENDAL (*Arnoldus de*), échevin d'Andernach, 1337 : type scutiforme ; six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au chef diapré, chargé d'un lambel. L. : ✠ *S' Arnoldi cendal* (Duss, *Stavelot*, N° 82).

BOLSCHÉ (?), voir **Ee**.

Bombaye. *Arnoldus de Boelsbeke*, armiger (voir **Argenteau**), 1339 ; reçoit une rente sur Maestricht, 1364 : une fasce échiquetée (1). L. : ★ *S' Arnoldi de Bv . . . s* (B., N° 479 et passim).

— Jean de *Boubais*, et *van Boubay*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 223 2/3 mout., 1374 ; sc. pour son parent (*neve*), Guillaume d'Aix, jadis prisonnier sous ledit ; i. t. : 60 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Joh de Bvbais* (B.).

— Renier van *Boelbeke*, jadis prisonnier sous le châtelain de Dalhem ; i. t. : 46 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile et sommée d'un lion cour. iss., accosté de quatre étoiles, 2 à d. et 2 à s., rangées en pal ; la fasce accompagnée en pointe de six (3, 2, 1) étoiles. L. : ★ *S' Renechon de Bvbais* (B.) (Fig. 77).

— Paul *Mudken van Boelsbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. t. : 222 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une coquille et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Muelkin van Boelsbek* (B.).

Bombaye. Jean *Fregon van Boelsbeke*, jadis prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 161 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une rose et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *Johan va n* (B.).

— Gilles d'*Andrimont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous . . . , dans l'armée brabançonne ; i. t. : 450 mout., 1374 : une fasce, surmontée d'un marteau penché. L. : ★ *S' Gîles de Bvbeis* (B.) (voir **Argenteau**, **Malgherappe**, **Presseux**).

Bommel (Godefroid van), échevin de Hedel (Gueldre), 1515 : trois fers de moulin. S. s. : un griffon (*Geld.*, liasse : na 1600).

Bommershoven (Renier van), échevin de Saint-Trond, 1432 : gironné ; écu. en cœur de vair à la fasce (S.-T., c. c. 6).

— (Jean van), échevin du couvent de Nonnen-Milen, 1461 ; échevin de Saint-Trond, 1469 : même écu. T. d. : un h. sauv. velu, assis, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bommershoven* porte : gironné de sable et d'argent, de douze pièces ; écu. en cœur vairé d'argent et de gueules, à la fasce de sable.

Bonant (Thierry), échevin de la haute cour du Feix, 1439 : plain ; au chef denché, chargé à d. d'un lion naiss. C. cassé (Nam., *Salz.*, c. 517).

— Thierry *Bonnant*, h. du comté de Namur, 1450 : même écu. C. : un lion iss. d'une cuve (?). L. : *S' Thiri* (C. C. B., c. 108).

Bone (*Arnoldus*), échevin de Louvain, 1417, 20, 1, 34 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un arbre. L. : *S' Arnoldi Bone scabini lova* (S.-G., ad annos 1417 et 1419).

— Jean *Boene*, échevin de Tirlemont, 1430 : de menu vair ; au fr.-q. chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Iohis Faba scabini tenecis* (S.-G.) (comp. **Wauwelbone**).

Boneffe. *Gossuins de Bonneffe*, homme de loi, « manant en la baillerie de Waseige » (Wasseiges), 1331 (n. st.) : deux losanges, posés en barre et rangés en barre. L. : ✠ *S' Iv . . . anseelv* (Nam., N° 524).

— *Johans de Fons de Bonneffe*, échevin de la cour d'*Errar de Jupleu*, seigneur de *casteal de Bonneffe*, *jugante a dit lieu*, 1409 : une fasce, entre deux burelles, le tout surmonté d'un losange et d'un anelet (*Afflig.*) (Fig. 79) (voir **Zwarte**).

Bonem. *Clais de Boenem*, h. du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1398 : un chevron et un lambel broch. S. : un aigle, à d. ; cassé, à sen. L. : *S' Clais* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

Bonem Jehan de *Bone[e]m*, même qualité, 1404, 5 (n. st.), 7, 8 : un chevron, accompagné de deux molettes et d'une rose. L. : *S Ian de Boneem* (Ibid., l. 39, 189, 35-37, 40).

— *Inghel van Boenem*, même qualité, 1408, 12 : un chevron, accompagné en chef à s d'une molette et un lambel broch. E. *S Ingletram* (sic!) *van Boenem* (Ibid., l. 40).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1410, 12, 20 : un chevron, accompagné de trois molettes. T. : un ange. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 35-37, 40, 41).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1420, 6, 7 : lieutenant et receveur de Jacques de Viesville, *dunherdere des Oostdunes* de Flandre, 1422, 8 : un chevron, accompagné de trois molettes à six rais. T. : un ange assis. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 35, 37, 41).

— Jehan de *Boenem*, h. du bourg de Bruges, 1424 : un chevron (rien de plus). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 41).

— Jehan de *Boenem* (fils de Jehan), *fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1426, 7 : un chevron, accompagné de trois molettes (à cinq rais), et un lambel à cinq pendants, broch. T. : un ange. L. : *S Ian van Bonem* (Ibid., l. 35, 37, 41).

— Jehan de *Boneem*, h. de fief du duc de Bourgogne à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1429, 34, 9 : un chevron. Même C. que Jehan, 1424. L. : *S Ian van Bonem* (Ibid., l. 80-83, 192).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1435 : un chevron, accompagné de trois molettes, et un petit lambel alésé, broch. sur la cime du chevron. T. : un ange. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 42).

— Jehan de *Boenem*, *fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1441 ; qualifié « le josne », 1442 : un chevron et un lambel broch. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 42, 93-4).

— Antoine de *Boenem*, lieutenant de Jehan de *Boenem*, garde des *Oostdunes* de Flandre, 1443, 6, 53 : un chevron, chargé d'un écu. au sautoir, ledit écu. à la bordure (simple). Même C. L. : *S Anthonis va Boneem* (Ibid., l. 43).

— Jehan de *Boneem*, *garrennier des Oostdunes* de Flandre, 1448 ; échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron et une bordure (simple). Même C. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 93-94, 152).

Bonem (Adrien de), *fermier de la clergie de la vierscharre* du Franc de Bruges, 1432 : un chevron et une bordure engrêlée. Même C. L. : *S Adriaen van Boneem* (Ibid., l. 43).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1433 : un chevron (!). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S Ian van B . . . m* (Ibid., l. 43).

— Corneille de *Boenem*, *fermier de la clergie de la vierschare* du Franc de Bruges, 1434 ; clerc de la *vierschare*, 1460 : un chevron et une bordure composée. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S Cornelis va Boneem* (Ibid., l. 43-44).

Bönen, voir **Boenen**.

Bonet (Jacques), fils de Jacques, tient de Romain van Claerhout, écuyer, sgr. de *te Ron[u?]cevaelsche*, un fief à Pitthem, 1502 : un chevron, accompagné de trois glands. C. : un gland (?) entre un vol (Fiefs, N° 10733).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. *Jacobus, miles, dictus de Pomerio, providus vir*, témoin à un acte du chevalier *Wernerus Princel* et de sa femme, 1315 : une fasce, chargée d'un oiseau et accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval. L. : . . . *Jacobi . . Pomerio militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 225).

— *Gerardus de Pomerio, miles*, constitue, moyennant 60 mares, à Godefroid, sire de Heinsberg, une rente de 6 mares, sur sa *curia*, 1315 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval, le tout surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S' Gera omerio militis* (Ibid., N° 234).

— *Arnoldus de Bongaerden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1318, 21, 2, 32 : un bâton ondé, accompagné de trois châteaux (portes), deux en chef et une en pointe. L. : ✠ *S' Arnoldi de Boegarden* (Ibid., N° 264 et Brux.).

— *Godefridus dictus Schelart de Bungarde, miles*, transporte à Godefroid de Juliers, sire de Bergheim, *bona mea allodialia* : la moitié de sa *curtis zer Balen*, achetée de *Johannes de Glymbach*, et douze journaux, près de ce bien, 1330 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval (Duss., *Jul.-Berg*, N° 346).

— Laurent van den *Boengarde*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : dans le champ du sceau, un arbre accosté de deux roses (Fl.).

— Gérard van dem *Bonghart*, chev., échange, avec la commanderie de Siersdorf, 17 journaux et 23 verges de terre dans le *Sersdorper welde* (Siers-

dorf) contre des terres, de même étendue, sises dans le *Setterighe welde* (Setterich) et dans le *Loverhighe welde* (Loverich), 1344, le dimanche après le 13^e jour : un chevron. L. : *S Ge* (Duss., Commanderie de Biesen, N^o 53).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Jacques *van deme Bungart*, chev., sc. un acte de Paul van Hächelhoven, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1330. L. : *✠ S' Jacobi de Pomerio militis* (Duss., *Jul-Berg*, N^o 391).

— *Reynart et Statze van dem Bonghart*, fils dudit Gérard, 1344; *Reynart* : un chevron et un lambel broch. L. : . . *Renardi de Pomerio, Statze*, disant se servir de son propre sceau ; même écu, mais les trois pendants du lambel chargés, chacun, de trois annelets. L. : *S' Rena . . . de Pomerio* (ibid.).

— Baudouin van den *Boomgaerde*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : dans le champ du sceau, une étoile, percée d'une flèche, posée en bande, la pointe en bas (Fl.).

— Gilles van den *Boengarde*, h. de fief des châtelaines de Gand et de Courtrai, 1358 : une aigle cour. (Fl.).

— Renier et Godefroid van den *Bungarden*, chevaliers, sc. un acte du duc de Juliers, 1361; Renier : un chevron. Godefroid : un chevron et un lambel broch. (Sans timbres) (Duss., *Col.*, N^o 846).

— Godefroid van den *Bongaert*, chev., sc. un acte des frères de Schoonvorst, 1369; reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses pertes de cheval, etc., du chef de l'expédition à *Salengy*, en Alsace (Chaligny), à Nivelles et ailleurs, 1377; reçoit une rente sur Rolduc, 1379 : un chevron et un lambel broch. C. : une tête barbue, tortillée (B.).

— Eustache van den *Bongarde*, chev., drossard de Dalhem, 1371 : même écu que Godefroid, 1361. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. L. : *S' Eustacii de Pomerio militis* (B.).

Her Staes van den Bogerd, h. du duc de Juliers(?) portait, d'après GELRE : de gueules au chevron d'argent (sans lambel). C. : un buste barbu, la figure de carnation, cheveux et barbe de sable, tortillé d'argent, vêtu de gueules.

— *Arnoldus de Bo[e]g[h]arden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1378, 87, 88 (n. st.) : trois tours (portes) et une aigle en cœur. C. : une porte à trois tourelles, iss. d'une cuve. L. : *✠ Si Aert van Boegaerden* (B. et Brux.) (Fig. 78).

— Guillaume van den *Bungarde*, demeurant à *Berghenhusen*, Werner van *Boetbergh*, Arnould van *Goedelsheim* (Gödersheim) (son sceau est tombé) et *Emmerich* van *Kessenich* (il ne reste qu'un fragment

de son sceau), *knapen van waypenen*, décl. que dame *Metza van Eyl*, jadis femme de *Reymar Malerben*, chev., de l'aveu de ses deux gendres, *Costyn van Merrekenich* (Merkenich) et Michel van *Boelenheym* (Bolheim), et de *Costyn van Merrekenich*, fils majeur dudit *Costyn*, a vendu à la Maison Teutonique à Siersdorf, ses biens à *Seirdorp* (Siersdorf), ayant appartenu, autrefois, à Arnould van *Eyl*, et que Michel van *Boelenheym* fera ratifier cette aliénation par ses deux fils, dès qu'ils seront majeurs; 1379, *up unser vrawen avent Conceptio* : coupé de . . . et de . . . (plains). L. : . . *Willem va . . . n Bonga* . . (Duss., Commanderie de Biesen, N^o 75).

Les quatre comparants agissent en qualité de parents et de tuteurs des deux mineurs.

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Godefroid van den *Bungart*, reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1380 : un chevron abaissé, surmonté d'un lambel. Même C. (B.).

— Jean van den *Bongard*, chev., reçoit 400 fl. de Holl. du duc de Luxembourg, etc. 1391 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de chien braque, aux armes de l'écu. L. : *S loh vame Bunchard rit'* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Jan van den Bogaerd*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, chargée d'une étoile à cinq rais d'or. Cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules, le col chargé de la fasce de l'écu et terminé en voilet.

— Jean van den *Bumgarde*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1397 : une fasce. C. : une tête et col de chien braque (Duss., *Col.*, N^o 1213).

— Guillaume van den *Boegaerde*, tenancier d'Arnould van *Bleesbeek*, sgr. foncier de biens sis *opten Liefkenrodeberch*, sur lesquels la mense du Saint-Esprit van *drie berderin t' Onser Vrouwen ter Cappellen van Dyeste* achète un cens, 1408 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, une rose broch. en cœur et une étoile à cinq rais au canton s. Diest, l. : *Cours diverses* (voir *Bonghenere*).

— *Godert van den Bongarde*, chev., Gérard et *Stas* van den *Bongarde*, tous frères, ayant à réclamer du duc de Brabant 1000 doubles moutons, du chef de rançon payée par feu leur père, sire *Godert*, jadis fait prisonnier au service du duc Wenceslas (chiffre qui ne comprend pas ses pertes de chevaux, de harnais, etc.), et 500 florins du Rhin, prêtés par leur père à la duchesse, décl. avoir reçu du duc une obligation, pour solde, 6 déch. 1410 : un chevron. L. : *evart van de' Bongart* (B.).

— Gérard, ci-dessus, 1410 : même écu. L. : *van den Bongart* (B.).



Fig. 1.

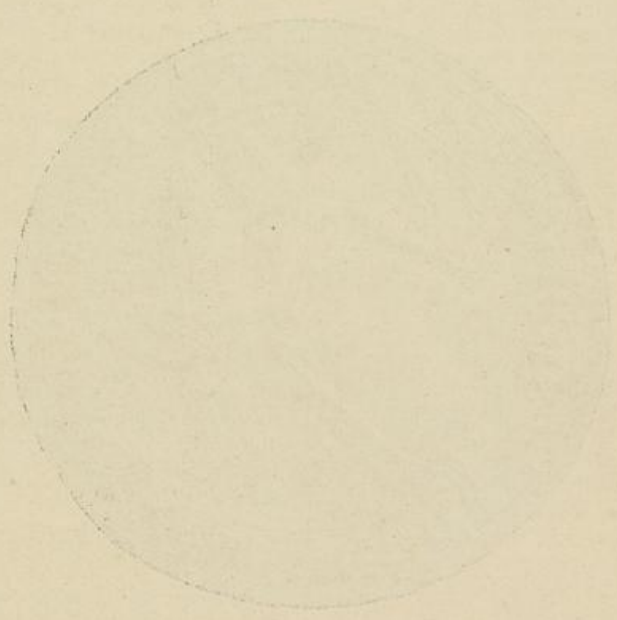


Fig. 2.

Pl. XXIV.

Fig. 1. Sceau de Baudouin, sire d'Iseghem (1238).

Fig. 2. Sceau de Jean, dit sire d'Audenarde, sire du Rosoy (1277).



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly a library stamp or page number.

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. *Stas* (Eustache), ci-dessus, 1410 : même écu. C. : un buste barbu, turbanné. L. : *S...rt van den Bongart* (B.).

— Wenmaer van den *Bongert*, h. du comte de Clèves, 1414 : deux pals. L. : *Win Bonger*. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

— Alard in den *Bomgarde*, h. du duc de Clèves, 1418 : deux pals. L. : *S in . . . Bongar . .* (ibid., N° 756).

— Mathieu de *Bongaerde*, receveur de l'avoie de *Zalichem*, pour l'abbaye de Tronchiennes, 1425 : trois hamades et un lambel broch. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Sigillum Mathie de Gardin* (C. C. B., *Aquits de Lille*, 1. 239).

— Jean van den *Bongaerde*, dégage le duc de Brabant, le comte de Virneburg et d'autres, de certaine promesse, 1440 ; décl., avec d'autres (voir **Broeke, Walhorn, Kriekenbeck**, etc.), que le duc de Brabant leur a fait payer, par un marchand de Cologne, 200 saluts d'or, pour frais et dépenses des Anglais dans le Limbourg, et ce en vertu de la convention faite, naguère, à Cologne, au sujet de la mise en liberté des sires de *Willeby* et de *Lawayre* et d'autres Anglais, faits prisonniers par Théodore de Brandebourg, sgr. de *Stoltenberg* et de *Bollant*, alors burgrave de Limbourg, et eux-mêmes, et que Jean le jeune, damoiseau de *Bollant*, fils dudit Théodore, et leurs autres compagnons les avaient autorisés à relaxer ces prisonniers ; 1440-41 (n. st.), 8 janvier : un chevron. C. : une tête et col d'homme barbu, tortillé. L. : *S Ian van de Bogaert* (B.).

— Godefroid van *deme Bongart*, bon ami de Bernard, sire de *Burtscheid*, chev., bailli *zu der Hart* (Haardt), 1444 : même écu (Duss., *Col.*, N° 831).

— Jean *Begaerts Becker* (boulangier ?), juge des héritiers d'Arnould van *Zelcke*, dans leur cour censale à *Wilderden*, 1475 ; Jean *Bogaerts*, juge de Gilles *Voelmans*, dans sa cour censale, sise *onder den Oelboom*, à *Halmael*, 1493 : fascé de quatre pièces, la 1^{re} chargée de trois merlettes. S. s. : un aigle (S.-T., c. 10 et 9).

— *Lambertus Bogart*, échevin de Bois-le-Duc, 1509 : coupé ; au 1^{er}, trois mouchetures d'hermine, rangées en fasce ; au 2^d, une lettre b. L. : *art scab in Buscod*. (S.-G.).

— Maître Roland *Bogaert*, prêtre, sc. pour Jacques van *Leeuwe*, procureur postulant au Grand Conseil de Malines, qui tient, du château d'Alost, un fief à Erpe, 1514 : plain ; au chef chargé de trois maillets

penchés. T. : un ange. Le sceau porte : *van der Hocaer*. (1?) (Fiels, N° 4848).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Georges *Boghaert*, fils d'André, tient, de la sgr^{ie} de Wesseghem, un fief à Ursel, 1515 : un arbre fruitier terrassé (ibid., N° 10876).

— Médard *Bogaert*, fils de Mathieu, tient, de la même sgr^{ie}, un fief à Ursel, 1515 : un oiseau ; au chef chargé de trois étoiles (ibid., N° 10877).

— Sœur *Alijdt Bogaerts*, vrowce des *godshuijs van den ziekerlieden buijten Antwerpen gestaen*, 1520 (n. st.) : un chêne terrassé. T. : un ange, la tête sommée d'une croix (Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III) (voir **Beer, Coninc, Malgherappe**).

Bonghenere (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 108 mout., 1374 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagnée au canton s. d'un anneau. L. : *Ian de Bonghare* (B.) (voir **Bongart**, 1408).

Bonheijden, voir **Wavre-Notre-Dame**.

Bonier (Pierre, Jean et Arnould), tous trois jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Maestricht, 1374 ; Pierre : i. t. : 50 mout., une croix engrêlée ; au fr.-q. d'hermine à la bande ; L. : *S' Petri de Heyr*. Jean : même indemnité ; même écu, la croix chargée en cœur d'un « j ». L. : *Johannes de Heyr*. Arnould : i. t. : 500 mout. ; même écu, sans le « j ». L. : *S Arnoldi de Heyr* (B.) (voir **Heer**).

Comme ces trois personnages donnent quittance séparément, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités ici est absolument dû au hasard.

Bonin (Gauthier), échevin de Bruges, 1310 : une gerbe. L. : *S' Woeter Bonin* (Fl.).

— Jean *Bonin van den Gapere* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses *maghen ende vrienden*, 1318 (n. st.) : un fretté, dans chacun des interstices une gerbe (semé). L. : *S' Iehan Bon livein* (fils de Liévin ?) (Fl., N° 1347).

— *Lambrecht Bonin van Calvekete*, 1325 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une gerbe et dans chacun des autres cantons de trois merlettes, celles-ci rangées en orle. L. : *S Lambrecht Bonin* (Fl., N° 1417).

— (Jean), et *Bonin* (fils du sgr. *Watier*), échevin de Bruges, 1329, 30 : trois gerbes. L. : *S' Iohis Bonin d Walteri* (Fl.).

— Nicolas *Bonin*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 (n. st.) : un lion cour. et une bande broch., chargée de trois gerbes (Fl.).

Bonin (Lambert) (fils de Gheerwin), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : même écu que Jean, 1318. L. : ✠ *S Lamberti Bonins filii Ghewincint* (Fl.) (Fig. 80).

— (Jean) (fils du chev. Louis), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 8, 21, 5, 8, 34, 7, 8, 9, 43-46, 55, 60, 2, 5, 8 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre gerbes. Cq. cour. C. : deux plumes, ou bien la partie sup. d'un roc d'échiquier (?). L. : *S Ian Bonin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 376, 378, 379).

Le seigneur de Molenbeque (Meulenbeke), près la ville de Thielt : d'or au sautoir dentelé d'asur, et quatre botes de fèves d'asur ; leur surnom fut Boonyn, très ancien, noble et puissant (CORN. GAILLIARD, L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).

BONYNGEN (Wyer van) (Bönnig?) et Gisbert, son frère, hommes du duc de Clèves, 1418 ; tous deux : un fascé. L. L., 1^o : *S Wier van Bvenninen* ; 2^o : . . . *seberti . . B. ninghen* (Duss., Clèves-Mark, N^o 736).

Bonlez, voir **Boulaere, Rivieren, Sart.**

BONLEUSE (Pierre van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 282 $\frac{2}{3}$ mout., 1374 : de . . . à sept burelles ; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : un chapeau pyramidal, sommé de trois plumes de coq. L. : ✠ *Piere de Bonleuse* (B.).

Bonn (Les échevins de), 1374 : type ogival ; un léopard ; au chef chargé d'une croix. L. : *Di. is der sc. . . . segil van Benne* (Duss., Col., N^o 962).

D'après G. A. SEYLER, *Geschichte der Siegel* (p. 87), ce sceau apparaît, pour la première fois, en 1343, et porterait la légende : *Dit is der Scheffen Siegel (!) van Bunne* ; à moins qu'il ne s'agisse de deux matrices différentes.

— *Johan van Bonne*, bourgeois de Cologne, 1518 : une fourche à deux dents, posée en fasce, en chef, et un croissant en pointe. S. s. : un léopard lionné. L. : *S Johan v^m Vleethem* (Duss., *Schrein St Gereon*, l. 12).

Bonnant (Thierry), h. de fief du comte de Namur, 1450 : trois piles, la 1^{re} chargée d'un lion naiss. C. : un lion iss. d'une cuve (C. C. B., c. 108).

Bonnechose. *Amaris, dit Amarion Bonnechouse*, h. du comte de Namur, 1356 : un croissant, chargé d'une merlette et accompagné de cinq trèfles, deux en chef et trois (2, 1) en pointe. L. : \star *S Amari* : *Bone* : *Chose* (Nam., N^o 814).

Bonnefille, voir **Baudoche**.

Bonnes, voir **Boins**.

Bonnevaux, voir **Sainte-Livière**.

Bonnhaus. *Dominus Henricus de Bunrehusen, plebanus in Gerishem* (Gerresheim), 1367 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. T. d. : une sainte cour. L. : ✠ *S^m Hen . . B^mrehuse pastor' i Gerishe* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N^o 47).

Bont. *Pierre die Bonte*, prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 324 mout. ; quittance datée de Bréda, 1375 : trois flanchis, deux en chef à s., accostés, une en pointe ; au fr.-q., chargé d'une burelle abaissée, soutenue de deux pals (pont) et sommée d'un arbre. L. : *S Pe . . . Bonte* (B.).

— (Jacques de) reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1386 : parti ; au 1^{er}, une croix, cantonnée de quatre croissants ; au 2^d, un semé de besants, ou tourteaux. L. : *S Coppen de Bonte* (B.) (Fig. 81).

— (*Johannes*), *utriusque iuris doctor*, chancelier du duc de Bourgogne, etc., 1432 ; *thesaurarius cameracensis ac cantor et canonicus ecclesie Sancte Gudile bruxellensis*, 1451 (n. st.) : plain ; au chef chargé à d. d'un fer de moulin. T. : un ange. L. : *S Iohannis Bont* (B. et E. G., dossier de la *Maison des Douze-Apôtres*).

Voir J.-Th. DE RAADT, *La Maison des Douze-Apôtres, à Bruxelles*.

Bonvarlet. *Jean Boinvarlet, et Goetknecht*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; i. t. : 26 mout., 1374, 81 (n. st.) : trois tours ; au fr.-q. broch., chargé d'une patte d'ours, mouvant du bord s. L. : ✠ *S Johan Bonvarles* (B.).

— (Jean), écuyer, échevin de Liège, vers 1390 : cinq (2, 2, 1) lions ; au fr.-q. broch. fruste (on voit dans sa partie sup. deux membres de lion). C. : un bourrelet (?). L. : . . . *han et ecv* (C. de B.).

BONVELRE (Mathieu van), lieutenant et substitut de Gérard Stragiers, lequel a « commission » de Jean van Hemste, conseiller du roi de Castille, etc., *watergrave et moermeestere* de Flandre, 1516 : parti ; au 1^{er}, trois (2, 1) glands, sommés, chacun, d'une merlette contournée ; au 2^d, une croix alésée, cantonnée de quatre glands. L. : *S^m Matis van Bonvelre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 236).

Boon (Liévin le), receveur pour Jacques Clozman, *ou lieu de damoiselle Trude del Ackere*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1418 : un arbre arraché, accosté de deux étoiles. L. : *Seghel Lieven de Boom* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— (Hughes) (fils de Jacques), échevin de Zierikzee, 1430 : une branche d'arbre à d. et une marque de marchand à s. (C. C. B., c. 465) (Fig. VI).

Sans la ligne de partition, indiquée par erreur sur le dessin.

Boomen (Pierre van den), échevin de Helmond, mort le 9 septembre 1690 : un arbre. C. : un arbre (Helmond).

Boon (Maitre Adrien), échevin de Rotterdam, 1633 : une fève, tigée et feuillée. C. : le meuble de l'écu (U.).

Boone, voir **Bone**.

Boonen (Jacques), archevêque de Malines, entre 1620 et 1633 : parti ; au 1^{er}, un lion, enclos d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné ; au 2^d, deux clefs, passées en sautoir et une épée broch., la pointe en bas. Sur le tout, un écu, au sautoir, cotoyé d'un sautoir *empresté* (1), accompagnés en chef d'une aigle. Ecu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange, derrière laquelle émerge une croix tressée, soutenant un chapeau de cardinal. L. : ✠ *S ad causas Iacobi Boonen archiepi mechl prelati afflig* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

(1) Comp. *Le Blason des Armes*, par le roi d'armes CORN. GAILLIARD, édition JEAN VAN MALDERGHEM, p. 44.

Boort, voir **Boert**.

Boortmeerbeek (Les échevins de), 1493, 1509 : un lion, accompagné en chef à s. d'une étoile. A l'écu se trouve adossé, à d., un petit écu à la fleur de lis. L. : ✠ *Sigillum scabinorum de Merbeke* (Mal.).

Boos. *Johannes, miles, et Philippus dicti Boeszen, fratres de Waltecken, milites, Theodericus Boesze de Waltecke, dictus Templeir, armiger, Hermanus et Wynandus Boesze de Waltecke, armigeri, Johannes Boesze junior, armiger, Johannes et Herteynus de Wynningen, fratres, armigeri, . . . omnes inhabitantes castrum Waltecke (up dem Hundsrucke) et vulgiter dicti « gemeynere » ibidem*, viennent d'être, à nouveau, du chef de ce château, inféodés à l'archevêque de Cologne, 1398 ; Jean : trois fermaux en losange, aboutés en bande, touchant les coins de l'écu. Philippe : les mêmes meubles, mais chargeant une bande. C. : un vol (1). Thierry : comme Jean. Hermann : même écu. C. : un vol, chargé d'un disque aux armes de l'écu. Wynand : même écu ; sans timbre. Jean, le jeune : écu et C. comme Herman (Duss., *Col.*, N° 1219).

— *Herman Boesse von Waldecke, uff deme Hundsrucke, eidel knecht*, possède la moitié du château de *Waldecke mit allen synen turnen, huyseren*, dont l'archevêque de Cologne possède l'autre moitié, 1398 : son sceau décrit ci-dessus. Sc. cet acte : Jean *Boesse von W.*, le jeune, *edelknecht*, mêmes écu et C. (Ibid.).

D'après GELBE, *Her Boes van Waldec*, h. de l'« évêque » de Trèves, aurait porté : de gueules à trois annelets (1) d'argent, rangés en bande.

Boot, Boet, Boete, Bote. *Henri dit Bote*, bourgeois de Bruxelles, 1292 : dans le champ du sceau, un lion rampant, contourné, et un lion rampant à d., broch., les deux lions n'ayant ensemble que deux pattes de derrière. L. : ✠ *Sigillum Henrici Boete* (Fl., N° 636).

— *Godefridus dictus Boete*, échevin de Bruxelles, 1305 ; h. du duc de Brabant, 1321 (n. st.) : trois molettes. L. : ✠ *S' Godefridi Bote* (Brux. et B., N° 205).

Et non des étoiles.

— *Everardus dictus Bote*, reçoit, du Brabant, pour des marchands allemands, 51 livres de vieux gros, prix de 3 destriers et 3 chevaux (*caballi*), 1338 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois portes crénelées, ou tours ; au 2^e, cinq besants ; aux 3^e, trois besants, 1 en chef à s., 1 au flanc d., 1 en pointe à s. L. : *S Everardi* (B., N° 400).

— *Henricus Bote, opidanus bruxellensis*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, p. c. ; aux 2^e et 3^e, neuf besants (rangés 3, 3, 2, 1 au 4^e quartier). L. : ✠ *Sigillum Henrici dci Boete* (B., N° 438).

— Le même reçoit du Brabant une indemnité du chef de ladite guerre, 1338 : même écu, avec cette différence qu'il n'y a que huit besants, rangés, au 2^e : 3, 2, 3, et au 3^e : 3, 2, 2, 1. L. : *Sigilv . . . rici dci Boet* (Ibid.).

— *Evercinus Boete junior*, échevin de Bruxelles, 1342 ; sans *junior*, 1354 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, cinq besants ; aux 2^e et 3^e, un lion. Sur le tout : un petit écu, à la croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. Cq. cour. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Euerraardi dicti Boete*.

— *Johannes Boete, filius quondam Johannis Boete iuxta domum bladi*, échevin illec, 1345 : un lion cour. et un semé de billettes, au lambel broch. L. : ✠ *Sig' Johannis dicti Boete* (Brux.).

— *Everard Boete*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Bruxelles ; i. t. : 2101 mout., 1374 : un lion et un semé de besants ; ledit lion chargé d'un écu, à la croix, accompagné au 1^{er} canton d'une merlette. L. : *Seghel Everaert Boets* (B.).

— *Francon Boete* reçoit du Brabant une récompense pour un service rendu, 1378 (?) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch. chargé d'un maillet penché et de deux besants, en chef et de cinq autres besants, rangés 2, 3. L. : *S Vranke Boete* (B.).

L'acte est déchiré à l'endroit de la date. D'après GELRE, *Vranc Boot*, Brabançon, portait : d'azur à trois fleurs de lis, p. c., d'argent ; au fr.-q. broch. de gueules, chargé d'un maillet penché et de sept besants, le tout d'or et rangé 3, 2, 3. C. : une tête et col de chien braque d'argent, colleté et bouclé d'or, tenant de la gueule un grand plumail de sable.

Boot, Boet, Boete, Bote. Amaury *Bo[e]te* prend, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une contribution de 10,000 mout., qui lui a été imposée, 1382 ; bourgeois de Bruxelles, reçoit de la duchesse un acompte sur sa créance, 1382 ; arbitre entre le couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Jean, sire d'Héverlé, chambellan du Brabant, 1385 ; reçoit du fisc du Brabant le remboursement de 300 francs, prêtés par lui, 1386 ; h. de fief de la duchesse, 1393 : trois fleurs de lis p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de neuf besants. L. (1382 et 93) : *Sigillum Amelrici dicti Boete* (B. et S.-G.).

— *Evercoy Bote*, bourgeois et aubergiste (*weert*) à Bruxelles, atteste que les marchands anglais, descendus chez lui, lorsqu'ils poursuivaient la duchesse en paiement de 1395 1/2 nobles d'Angleterre, pour fourniture de laine, et de 200 francs, pour frais et dommages, ont été indemnisés, 1390 : un lion, l'épaulé chargée d'un écu. fruste. L. : . . . *verar* e (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason d'un *Her Everait Boot*, Brabançon : de gueules au lion d'argent, chargé d'un écu. d'or à la croix de gueules (sic !). Le eq. d'or. C. : une tête et col de coq de sable, becqué, barbé et crété de gueules, l'orbite du même, iss. d'une cuve d'argent, terminée en volet.

— Jean *Boet*, bourgeois de Bruxelles, reçoit du Brabant des acomptes sur 155 francs et 240 fl. du Rhin (guerre de Gueldre?) 1395, 6, 7 : six (3, 2, 1) besants. L. : *Sigillum Ian Boete* (B.).

— Everard *Boete*, chev., sgr. de Pamele, 1397 : l'écu cassé à d.; on n'aperçoit plus que, au bas, six (3, 2, 1) besants. C. : une tête et col de coq (*Ninove*).

— Everard *Boete*, sire de *Savelthines* (et *Zavelthem* = Saventhem) et de *Steertbeke* (Sterrebeek), h. de fief de la duchesse de Brabant, 1397 (2 actes) : dix (4, 3, 2, 1) besants. Même C. L. : *Sig' Everardi Boete militis* (B.).

— Louis *Boete*, *gecommitteert ten ontfange generail van Brabant*, donne quittance au receveur de Hal, 1419 : trois fleurs de lis p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de sept (3, 2, 2) besants (Mons, Domaines de Hal, I).

— Maître Jérôme *Boete*, sgr. de Wesembeek, échevin de Bruxelles, 1588, 94 : même écu, mais huit (3, 2, 3) besants. C. fruste (E. G., I, 366-7).

Boot, Boet, Boete, Bote. Michel *Boot*, échevin d'Anvers, 1609 : un cerf élané ; au chef chargé de trois étoiles. C. fruste (114 lettres scab. d'Anvers).

— Les tenanciers de sire Gaspard-Joseph *Boot* de Sombeek, sgr. de la cour d'*Ursene-Oste-Asscherijen*, etc., sous Londerzeel, 1758 : d'or au cerf élané ; au chef d'azur chargé de trois étoiles. L'écu muni d'une bordure dentée. C. : une sirène (M. van der Elst) (voir **Bouchout, Herwijnen, Schoonhoven, WATERLOES**).

Boppard (Simon dit Beyer de), chev., 1342 : un lion cour. L. : ✠ *S' Simonis Bavri de Bopardia mili* (Duss., *Col.*, N° 634).

— *Eyn wal geborin knecht Kolfe van Boparde*, homme du comte de Luxembourg, assiste à l'inféodation de Frédéric de *Rynberch*, chev., au même comte, du chef de 100 écus d'or, pour lesquels il constitue à ce prince une rente de 10 écus, sur son vignoble allodial à *Brubach*, 1346 : un lion, l'épaulé chargée d'un macle. L. : . . *ollevev de Voperde* (*Lux.*, c. III, liasse IX, N° 11).

Le sceau de *Her Johan Winant, eyn ritter van Bopard*, qui avait scellé le même acte, est tombé.

— Henri *Beyer van Bobarden*, jadis prisonnier à Bâsweler, où il avait commandé une rotte, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 5639 mout., 1374 ; sc. la quittance de Henri van *Staelhoven*, prisonnier sous la bannière de Boppard ; i. t. : 702 mout. ; 1374 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. S. : deux cygnes. L. : ✠ *S' Heinrici Beyer de Bopardia militis* (B.).

— Conrad *Beyer van Bobarden*, reçoit du chef de son père (N. N.) une indemnité à cause de la bataille de Bâsweler, 1375 : mêmes écu et C. S. : deux h. sauv. sans massues, iss. de l'encadrement du champ rond du sceau. L. : *S' Conradi Beyer de Bopardia militis* (B.).

— Conrad et Henri *Beyer, bruder von Boparten*, chevaliers, ont assigné à Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, duc de Luxembourg, 3000 petits florins *uff die halbe stat und halbe burg zu Howinburg* qu'ils tiennent en gage de l'évêché de Metz, pour 6000 fl., et reçoivent dudit monarque 3000 fl. sur la moitié de la ville d'Alben, qu'il tient en gage de Jean, comte de Salm, pour 6000 fl. ; 1386, à Luxembourg ; Conrad : même sceau qu'en 1375. Henri : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion (!) ; aux 2^e et 3^e, un senestrochère, mouvant du bord, paré d'une manche à sac, la main tenant une bague ; le champ semé de croissettes recroisetées au pied fiché. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. T. : deux h. sauv. agenouillés. L. : *S' Herici Beier d' Bop' dia milit'* (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, Nos 33 et 34).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXV.

Fig. 1. Sceau de Henri, sire de Petersheim (1282).
Fig. 2. Sceau de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont (1288).

Boppard. Conrad. évêque de Metz, 1433 : sceau rond ; même écu (écartelé). Soutien : un saint. T. : deux anges, sous des édicules (Lorr., Neufchâteau, B., 834-5, N° 145).

GELRE donne ainsi le blason des *Beyer van Boeberd*, vassaux de Trèves : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de sable ; aux 2^e et 3^e, de gueules au senestrochère, paré d'argent, aux broderies d'or, mouvant du bord, la main tenant une bague d'or, chatonnée d'azur, le champ semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, d'or. Le eq. d'or. Volet d'hermine, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'hermine (?), garni de deux touffes de plumes de paon.

Borch, Borchgrave, Borchoven, voir plus loin, le **c** étant rangé, dans ces noms, comme **k**.

Bordeau. Gérard van *Bordeel*, héritier de sire Godefroid van *Bordeel*, tué à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Cluetinck ; i. t. : 160 mout., 1374 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette ; écu. en cœur au lion. L. : ✠ *Si Girat de Borval* (B.).

Boreel (Jacques), receveur de Peteghem-lez-Audenarde, 1480 : un chevron, chargé de deux fouets et, sur la cime, d'un besant, ou tourteau, ledit chevron accompagné de trois cors-de-chasse contournés. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Iaco . B* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

Borewalle (Jehan de le), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1404 : un triangle, accompagné en chef de deux roses. L. : . . . *ohan van de* (ibid., l. 182).

Borgh, voir **Borch**.

Borgher. Herman *Borghere*, échevin de St-Trond, vassal du château de Duras, 1367 : trois lions (S.-T., c. 5^{bis}).

— (Henri), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 892 mout., 1374 : trois (2, 1) lions cour. et en cœur une aigle, chargée d'une étoile, ou fleur de lis. L. : ✠ *S Henric Borghes* (B.).

Borghet (Huwaert), échevin du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, 1474 : une tierce, accompagnée en pointe d'un étrier. T. : un ange. L. : *S Hovvair* (C. C. B., c. 108).

Cette tierce doit probablement représenter une fasce entre deux burelles.

Borgne, voir **Aigremont, Jauche**.

Borgtlombeke. Les échevins de *Burchgraven Lombeke*, 164. : de . . . à trois écu. chargés, chacun, de trois lions. L. : *Ihm scabinorem de . . . beca castell . . .* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Borkelo. *Henricus, dominus de Borclo, miles.* caution de Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Domini Henrici mi o* (Nam., N° 191).

— *Henricus, dominus de Borclo*, qualifié *avunculus noster diligendus* par les époux Hermann d'Ahaus et Agnès, 1338 : même écu. L. : ✠ *S Henr . . . d lo militi* (!) (Duss., *Werden*, N° 107).

Her Henric van Brukeloe, tué à Worringen, sous le comte de Gueldre, portait : . . . *ene baniere van goude*, | *Daer waren in drie coken root* (VAN HEELU, v. 6532-3). GELRE blasonne ainsi les armes de Borkelo (Gueldre) : d'or à trois tourteaux de gueules. Capeline d'or chargée, au haut, sur le devant, d'un tourteau de l'écu. C. : un vol d'or, chaque aile chargée d'un tourteau de l'écu.

Borch, Borgh, Burch, Burch. Robert de le *Borgh*, h. du comte de Flandre, sc. un acte relatif à un fief à Hooghlede, 1284 : dans le champ du sceau, un château. L. : ✠ *S Robe Bvryt* (Nam., N° 173).

— *Daneaus de le Borch*, chev., 1293 : trois aigles. ✠ *S' Dan . el de le [M?]ote chr* (Fl.).

VOIR, SUR LUI, *l'Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

— *Leonius de Castro, miles.* s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, probis et honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 sept. 1338 : trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Leonii de Wolve millitis de in Castro* (sic) (B., N° 467) (comp. **Woluwe**).

— Gilles van der *Borch*, chev., échevin d'Anvers 1347 ; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande, chargée de trois chevrons. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, l.).

D'après GELRE, *her Gelis van der Borch*, Brabançon, portait : de sable à la bande d'argent, chargée de trois chevrons de gueules.

— Nicolas van der *Borch*, échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 ; échevin, 1370 : même écu. Sans timbre (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, c. III).

— Jean van der *Burch* reçoit un acompte du Brabant, 1370 : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Ian van der Borch* (B.).

— Gérard van der *Borgh*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de *Wilre* ; i. t. : 554 mout., 1374 : trois macles, surmontés de trois pals retraités, chacun chargé d'un marteau penché. L. : . . . *art van der Borch* (B.) (Fig. 82).

— Jean van der *Borgh*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Bruxelles ; i. t. : 58 mout.,

1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois croissants; aux 2^e et 3^e, trois (2, 1) estacades, chacune à trois estaches. L. : ★ *S' Ian van der Borch* (B.).

Borch, Borgh, Bouch, Burch. Guillaume van der *Borch*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la même bannière; i. t. : 36 mout., 1374 : une estacade à cinq estaches, touchant les bords de l'écu. L. : ✠ *S Wilhelmi dei de Borch* (B.).

— Segher et Jean van der *Bouch*, bourgeois de Bruxelles, fils de Gilles, reçoivent de la duchesse de Brabant des acomptes par sixièmes, sur une indemnité de 1643 vieux écus et 20 gros de Flandre, ayant été fait prisonniers, au service de ladite princesse, par Olivier van den Dorpe et Jean van den Driessche, dit van Thienen, et détenus *tot Gulpen aen den Berch* (1), 1393, 6, 7, 8; Segher : une croix latine, enlacé par un serpent, à d., et un *e* à s. L. : ✠ *S Seghere van der Borch*. Jean sc. du sceau de son père : un sautoir et une fasce broch., accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. c. L. : *S Gielis Maghermans* (B.).

(1) A moins qu'ils ne fussent faits prisonniers à cet endroit; le texte porte : ... *van onser gevanckenissen tot Gulpen aen den Berch gedaen*.

— Michel van der *Borch*, caution pour le duc de Brabant (voir **Thomas**), 1416 : trois chevrons. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Machiel van der Borch* (B.).

— Jan van der *Borch*, échevin de Tervueren, 1417 (n. st.), 19 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, p. c. L. : *S' Ians van der Borch*, (S.-G.).

— Gérard van der *Borch*, bouteiller du Brabant, ayant été, par l.-p. du duc Jean et de la duchesse Jacqueline de Brabant, données à Bruxelles, 17 janvier 1420 (n. st.), créé châtelain de leur *huijse van Vlijeringen*, sa vie durant, comme successeur de leur cousin (*neve*) et conseiller Jacques, sgr. de Gaesbeek, Abcoude, Putte, Strijen, drossard de Brabant (déchargé de ladite fonction de châtelain), prête serment de ce chef, Bruxelles, 18 janvier 1420 (n. st.); *Gerard de le Borch, escuier*, prête, au duc de Brabant, serment comme *capitaine et garde de ses chastel, ville et forteresse de Hal*, 5 décembre 1423 : une bande, Cq. cour. C. : un vol. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue vers le bas. L. : *S Ghe-rüts vā der Borch* (B.).

— *Riquart van der Borch*, et *Buerch*, tient, du château de Furnes, un fief à Alveringham, 1421; h. de fief du comte de Flandre, 1421 : d'hermine à trois étrilles et en cœur à une étoile. L. : *S Riqu...* ... *r Borch* (Fiefs, N° 86; c. 889, N°s 1041-1106).

Borch Borgh, Bouch, Burch. Daniel van der *Borch*, échevin de Saint-Trond, 1443, 5 : plain; au fr.-q. plain. C. : une tour à deux étages, T. d. : une dam. Le sceau porte : *de, ou a Castro* (S.-T., c. 6 et 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Goyvaet van der Borch* portait : d'argent plain; au fr.-q. d'azur à l'étoile d'argent.

— Georges van der *Buerch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1443; *G. de le Bourg* et van der *Burch*, écuyer, reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1460, 1; *G. de le Bourg*, écuyer, ancien bailli de Furnes, reçoit de son successeur, de la part dudit duc, le solde à lui dû sur son dernier compte, 4 juin 1468 : d'hermine à trois étrilles. C. : un vol. L. : *S Ioriis van der Bouch* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 93-4, 395; 1. 95-96).

— Gommaire van der *Borch*, échevin de Lierre, 1467, 71 : une bande, chargée de trois chevrons, et accompagnée au canton s. d'un croissant, Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque (Mal.) (Fig. 83).

— Georges van der *Burch*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : d'hermine à trois étrilles (C. C. B., c. 80).

— *Arcelles de le Bourg*, échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1470 : d'hermine à trois étrilles. C. : ... (cassé. Seuls, l'écu et le cq. restent visibles sur ce sceau, fort endommagé) (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 95-96).

— Jean van der *Borch*, échevin de Louvain, 1472, 3 : trois maillets penchés. L. : *S Iohannis vander Borch scabini lova* (S.-G.).

— Jacques van der *Burch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1483 : trois étrilles, accompagnées en cœur d'une étoile (le champ n'est pas d'hermine). S. : un aigle. L. : *S Jacob van der Burch* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 95-96).

— Henri van der *Borch*, échevin de Louvain, 1493 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une bande de cinq losanges. L. : *S' Hérici vā Borch scabi- louaniē* (S.-G.).

— Henri van der *Borch*, même qualité, 1502 : même écu. L. : *S He... vā d Borch scabini louan...* (St-Pierre, à Louvain, c. 2, A. G. B.).

— Jean van der *Borch*, même qualité, 1521, 33 : trois maillets penchés. L. : ... *van de Borch scabini louan* (S.-G.).

— François van der *Burch*, archevêque de Cambrai, 1617 : d'hermine à trois étrilles; au chef chargé d'une aigle (E. G., 1. 368).

Borch, Borgh, Bouch, Burch. Bernard van der *Borch*, maieur et échevin de Wellen, 1625 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une tour; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tour (Ord.).

Le seigneur de le Bourg : d'argent, à trois estrylles de gueulle; maeyz depuis l'an 1370, il ont porté, d'ermynes à trois estrylles de gueulle, et crye : Le lyber vaillant de le Bourg! Le lyber vaillant de le Bourg! (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres.)

— Henri van der *Borch*, échevin de Malines, 1643 : trois maillets penchés; à la bordure engrêlée. C. cassé (Mal.) (voir **Borssele, Bouchout, Herman, Loix, Waenrode, Woluwe**).

Borchgrave. Guillaume de *Borchgrave*, échevin de Heusden (Brab.), 1436 : deux poissons adossés (Mal.) (voir **Schooten**).

— Jean de *Borchgrave*, échevin du roi dans son espier d'Harlebeke, 1362 : deux lettres j, soutenues d'un lac d'amour. L. : *Borghrave* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— (Jean de), même qualité, 1377 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : *ch-grave* (Ibid., l. 413).

— Damoiseau Jean de *Borghreef*, échevin de Louvain, 1639 : deux poissons en pal, accostés. C. : les deux poissons, renversés. L. : *S Ian de Borchreef scab lova 1621* (S.-G.).

Borchoven. *Henricus de Borchove*, échevin de Louvain, 1373 (n. st.) : écartelé; au 1^{er}, trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés; au 4^e, trois macles (sans l'étoile). L. : ✠ *S' Henrici de Borchove scabini lova* (S.-G.).

— (Henri van *den*) reçoit, du chef de feu son père, Henri, jadis prisonnier à Bâzweiler, sous Rike, un acompte sur une i. t. de 248 mout., 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés. Une étoile broch. en cœur sur l'écartelure. L. : ✠ *S Heri . . . Borchoven Everte* (B.).

— Gauthier van den *Borghoven*, jadis prisonnier à Bâzweiler, sous la même bannière; i. t. : 83 mout., 1374 : même écu, mais des marteaux, au lieu des maillets, et une couronne, au lieu de l'étoile. L. : ★ *S Walteri de Borchove* (B.) (Fig. 84).

— *Johannes dictus de Borchove*, échevin de Louvain, 1378, 79 (n. st.), 80 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés. Un lambel broch. sur l'écu. L. : ✠ *S Iohis uan de Borchove scabini louai* (S.-G.).

— (*Henricus de*), échevin *illegitimus*, 1393, 1401, 2, 7, 9, 12, 4, 8, 9, 20, 21 : même écu que Henri, 1374, mais

sans l'étoile. L., 1393 : *S' Henrici de Borchove scabini lovan*. L. : 1401-21 : *S' Henrici de Borchove scabi lovani* (M. Rouffart, *Afflig.* et S.-G.).

Borchoven (Jean van [den]), même qualité, 1401, 10, 13, 16, 22, 23 (n. st.), 29 : même écu, mais sur le tout un écu. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✠ *S' Iohis de Borchove scabini lovanien* (*Afflig.* et S.-G.).

— *Johannes de Borchoven*, même qualité, 1428 : même écu, mais sur le tout : un écu. au lion. L. : . . *Iohis de Borchoven scab lov* (S.-G.).

— *Johannes de Borchoven junior*, même qualité, 1430 (n. st.) : même écu. L. : *S Ioh' de Borchove iwnior' scab. lov* (Ibid.).

— *Henricus de Borchoven*, même qualité, 1436. 8 : même écu. L. : *rici de Borchoven scab lov* (S.-G.).

— (Guillaume van den), fils de feu Henri, tient, du Brabant, un fief à Pellenberg, 1440 : même écu, mais sans l'écu. sur le tout. C. : une hure et col de sanglier (Av. et dén., reg. 538).

— (*Raso de*), échevin de Louvain, 1433, 8 (n. st.) : même écu; mais sur le tout : un écu. au lion. L. : . . *asonis de Borchoven scabini louan* . . . (S.-G.).

— (Jean van), *als voecht Philips van Borchoven, mijns zoens zoene, here tot Ethen* (Ethen) *ende tot Meduwen* (Meeuwen), donne en fief une terre à *Meduwen, in den Oestinck*, 1467 : même écu; mais l'écu. en cœur fruste. Même C. que Guillaume (Mal.).

Borcht. voir **Borch**.

Borlant. voir **Koterken, Malle**.

Borlez Jean de *Borlé*, échevin de Liège, 1396 : un losangé; au chef plain et au fr.-q. chargé d'un semé de fleurs de lis. L. : *hans Bo de L . . .* (C. de B.).

— Guillaume de *Borlé*, échevin *illegitimus*, vers 1410 : un losangé; au chef coté en barre (hachuré?); au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S Wil . . . Bo . . . v de Liege* (Ibid.).

— *Johan de Borley, le joesne*, échevin de la haute cour de Fallais, 1458 : un étrier en chef à s. et quatre fleurs de lis, rangées 3 et 1, en pointe; au fr.-q. au lion. L. : *S' Iohan de Borlei* (C. C. B., c. 108) (Fig. 85).

— Jean de *Borlee*, échevin de Wanze, 1472 : parti; au 1^{er}, coupé; a, un étrier; b, une étoile; au 2^d, un lion (cour.?). L. : . . *han de . . rle* . (Ibid.).

— Jean de *Borlee*, même qualité, 1474 : un étrier

et une rose, rangés en pal à d., et un lion, à s. L. :
... han le (Ibid.).

Borluut (*Gherom*), fils de *Gherom*, tient, du château de Gand, une dime à Ruijsselede, 1302 : deux cerfs élanés en chef, surmontés d'un lambel. Le bas de l'écu et le C. cassés (Fiefs, N° 3263).

— (Simon), fils de *Gheerem*, tient, de la Flandre, des dimes dans le polder de Nieuw- et Oud-Otene, dans le métier d'Axel, 1313, 5 : trois cerfs passants (!). Cassé à d. C. : une tête et col de cerf entre un vol (Ibid., N°s 3477 et 3481).

— (*Gherem*), fils de *Gherem*, tient, du château d'Alost, un fief dit *'t Hof t' Hijssche* (56 bonniers), à Erem-bodegem, 1314 : trois cerfs élanés et une bordure (simple). C. : un cerf en arrêt entre un vol (Fiefs, N° 4897).

— (Gilles), chev., h. servant de Quentine, sa fille, qui tient, du château de Termonde, une rente seigneuriale sur des biens à *Ghendt, daer men 't heet over Schelde, buiten de Brabant poorte, in 't Keijserijcke*, etc., 1606 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois cerfs élanés; aux 2^e et 3^e, une tour. C. : un cerf iss. (Fiefs, N° 3679).

Born, Gossuin, sire de *Borne[s]*, chev., h. de fief de Waleran, sire de Fauquemont, 1283 (n. st.), 86 : trois chevrons. L. : ✠ *Sigillum Gosvini . . Borne* (*Nam.*, N°s 161 et 191).

L'acte de 1283 l'appelle tout bonnement : *Mon seigneur Gossuin de Bornes*. En 1285, *Goswinus, dominus de Burne*, sc. un acte de son consanguineus, *Henricus, dominus de Schinna* : trois chevrons (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Oste de Burne* sc. un acte de *Henricus, dominus de Schinna*, 1285 : même écu, brisé d'un lambel (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Oist, here van Elslo* (Elsloo), de l'aveu de sa femme, Catherine, reçoit en fief, de Guillaume, comte de Juliers, *dat vurboge (!) van unser Burch zo Elslo ind dat dorp alda dar zo, so wei id uns zo behurt, oven ind undin dat husse der warden, dat dorp zo Brugele* (Brogel), *dat dorp zo Erpekeim* (Erpecom) *und gereichten, ho ind neder . . . sunder Boichhoiltz* (Bochholz) *ind dat man van mere greven van Loene* (Looz) *zo lene held*, 1329 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois chevrons; aux 2^e et 3^e, d'hermine à l'écuss. plain (**Wildenburg**). L. : ✠ *S' Oestonis de Borne dni d Elslo et Wildech* (Ibid., N° 341).

— Catherine, femme dudit, 1329 : parti; au 1^{er}, trois chevrons; au 2^d, d'hermine à l'écuss. plain. L. : ✠ *S' Katherine dne de Elslo et Wildech* (Ibid.).

— Catherine de *Wildenberg* et son mari, le sire d'Elsloo et de *Wildenburg*, sc. un acte de Jeanne, dame de *Wildenburg*, cédant à Guillaume de Juliers,

son oncle, une rente à *Hyllesheim*, 1332; *Oyst, here van Elslo*, et sa dite femme troquent avec Guillaume, comte de Juliers, *unse burch, unse lant van Wildenberch, Hillisheim ind Amöle ind unse goed van Oessenning ind gereichten, ho ind neidder, . . . up dis siden der Mosellen*, et ce qu'ils pourront hériter d'Irmegarde, dame de *Blankenheim* (*anghe* = tante, de Catherine et de sa mère, ladite Jeanne, dame de *Wildenburg*), en deça de ce fleuve, contre *dat goid van Kessenich ind van Bicht, also as id unse here der greve . . . gald widder heren Henrigen van Riferscheid, heren van Beidburen, ind sin elich wif*, 1335 : les deux sceaux décrits ci-dessus (Ibid., N° 381).

Born (Othon de), h. du duc de Brabant, 1337 : trois chevrons. L. : ✠ *S' Oyston de Borne dni d Elslo et Kessenig* (B., N° 380).

— Arnould van *Elslo*, chev., reçoit, du comte de Berg, une rente par le péager de *Kaiserswerth*, 1365 : trois chevrons et un lambel broch. L. : ✠ *S' Arnoldi de Elcilo militis* (Ibid., N° 781).

— *Oste*, sire d'*Elsloe*, chev., sc. un acte de la famille de *Steyne*, 1372 : trois chevrons. L. : ✠ *S' Oes esse . . .* (Ibid., N° 870).

— Guillaume van den *Borne* sc. pour Everard *Blommen*, jadis prisonnier à *Bäsweiler*, sous la bannière de *Godenaerts*; i. t. : 270 mout., 1374 : trois pals; au chef plain (? il est cassé à d.). L. : ✠ *S' Willem van d* (B.).

GELRE cite : *die here van Borne* (sans indication de nationalité) : écu resté en blanc. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'hermine, langué de gueules. *Wildenberch*, vassaux de l'«évêque» de Trèves : d'hermine à l'écuss. de gueules; *her Arnt van Elslo*, Brabançon : de gueules à trois chevrons d'or (sans lambel). Violet de gueules. C. : deux faucilles dentelées d'argent, emmanchées d'or.

— Daniel van den *Bornne*, alias van *Carlewijch*, alleutier du métier de Tirlemont, 1438 : une rose à six feuilles. L. : *S' Daniele de . . . te* (*Fonte?*) (S.-G.) (voir **Beeck**).

Borneken (*Johannes*), *fidelis* du duc de Brabant, sc. un acte d'*Oger* (van Haren), chev., avoué de *Maestricht*, 1291 : six (3, 2, 1) étoiles à six rais, le rais sup. subdivisé en trois rais (comètes?). L. : *... ohis* (B., N° 121).

Bornecolve (Paul), échevin d'Anvers, 1276 : trois crosses renversées, rangées en fasce et touchant aux bords sup. et inf. de l'écu (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Paul), échevin d'Anvers, 1282, 99, 1307, 11 : (2, 1) crosses (Ibid., I, II, III) (Fig. 86).

Du jeu de crosse. *Crosses*, en flamand *koleen*, meubles portés aussi par les *Balcoeren*.

Bornival. Bernard, sire de *Borneval*, *Borgneval*, chev., sc. pour Waleran van *Seijn* (Sayn), qui reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services et perte de chevaux dans la guerre de Flandre, 7 juillet 1337; sc. le 20 du même mois (voir **Buisseret**); sc. pour Renier Cache, le jeune, qui reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, pour frais et pertes (même guerre), 22 octobre 1357 : de vair; au chef plain. L. : ✠ S' *Biernart de Borneuale cheualier*; conseiller du duc de Brabant, 1361; drossard de Brabant, 1362, 6, 72; reçoit des souverains un acompte sur 400 mout. d'or de Vilvorde, *van onsen wedden, als wij in haren dienste ghereeden ende gheveest hebben als haer ract*, 1364 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal L. : S' *Bernaerdi dni Bornivaal milit'* (!) (B., Nos 1189, 1272, 1485, etc.).

Voici, d'après GELBE, le blason du *here van Buergevel*, Brabançon : de vair, au chef de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau pyramidal blanc, sommé d'une tête barbue brune, coiffée d'un chapeau pyramidal blanc (voir sur Bornival C. C. B., N° 2359, *passim*, et N° 17144, f° 117, 150, et TALLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, ad vocem Bornival, p. 19).

— Jean van *Borgnevaal*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 386 mout., 1374 : de vair; au chef chargé à d. d'un losange. Même C. L. : S' *Iohis de Borgniwaal milit'* (B.).

— Roland van *Bourgnivaal*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Cluettinck; i. t. : 1880 mout., 1374 : de vair; au chef chargé de deux macles. Même C. L. : S' *Rolād de Segmau (?) mies do. ls de roch. (?)* (B.) (Fig. 87).

— Jean, sire de *Bourgneval*, chev., sc. un acte de la duchesse de Brabant, 1393 : mêmes écu et C. que Bernard, 1362-72 (*Nam.*, N° 1248).

— Roland van *Bourgnevaal*, chev., reçoit, de ladite duchesse, des acomptes sur une indemnité de 736 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1395 : de vair; au chef chargé à d. d'un losange (surchargé d'une croix?). L. : S' *Rolandi de Borgeval militis*; 1396. 7 : de vair; au chef chargé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T. : deux d^{lles}. L. : S' *Roelandi de Borgeval miles* (B.).

— Philippe, sire de *Bourgnevaal*, 1396, 8 : même écu et C. que Bernard, 1362-72. T. : deux anges. L. : S' *Philips domini de Borgeval*.

— (Roland de), 1396 (v. ci-dessus).

— Jean de *Bourgnevaal*, parent (*neve*) des deux précédents, 1396; fils d'Henri, d'après un acte de 1397 : de vair; au chef chargé d'un fr.-q. à la fasce abaissée et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L'écu

sommé d'une aigle éployée. Ces trois personnages (Philippe, Roland et Jean), Francon van den Dale, époux de dame Marie de *Bourgnevaal*, et Barthélemy et Serarnts, époux d'Elisabeth de *Bourgnevaal*, donnent, en qualité de plus proches héritiers de sire Jean, sgr. de *Bourgnevaal*, à la duchesse de Brabant, des quittances pour des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 8214 1/2 vieux écus (guerre de Gueldres?) (B.).

Bornival. Roland, sgr. de *Bourgevale*, chev., promet de se soumettre à la décision commune de quelques conseillers du duc de Brabant et des échevins de Bruxelles, au sujet de la récente confiscation, par ce prince, de ses château et biens de *Bourgevale* et de l'amende qui pourrait lui être infligée : *van al-sulken brueken als ic, mijn wijf ende knechte mes daen of ghebruct moghen hebben*, 12 juin 1409 : de vair, au chef plain. C. comme Bernard, 1362-72. T. : deux d^{lles}. L. : S' *Roelandi dni de Borgheval* (B.) (voir **Buisseret**, **Woluwe-Saint-Lambert**).

Borre van LAERSUM (Nicolas), échevin de Rotterdam, 1511 : coupé-enclavé; au 1^{er}, un croissant au canton; au 2^d, plain (U.).

— Florent (fils de Nicolas), même qualité, 1511 : même écu. C. : un vol (U.).

Borreman (Adrien), bailli et semonceur du damoiseau Gérard de Vos, sgr. de Laerne, à Laerne, 1461, 2 : deux feuilles de tilleul, renversées, sans tige, en chef, et un trèfle en pointe (*Sainte-Pharailde*).

Borsoi. *Jaquemin de Boursoit*, h. du comte de Namur, 1334 : une aigle. L. : ✠ S' *Iakemin de Borsoit* (*Nam.*, N° 560).

Borssele. *Florens van Bersel* promet au comte de Hollande de le rendre indemne du chef de son fief qu'il a assigné en garantie du douaire de sa femme, 1282 : une fasce. L. : ✠ S' m Flor rrssele (*Zélande*) (voir **Arnemuiden**, **Brabant**, **Brugdamme**, **Kruiningen**, **Maalstede**, **NIJEUWERVE**, **Poele**).

— (Florent van), chev. (voir **Gavre**), 1299 : une fasce. L. : S' *Florencii de Bars militis* (Ibid.).

— (Sire Rasse van), chev. (voir **Gavre**), 1298, 9 : une fasce (diaprée), accompagnée en chef de trois molettes, surmontées d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum Rasonis de Barsalia militis* (Ibid. et Fl.).

Dans *l'Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*, il est appelé, à tort : « Rase, seigneur de Kerssele. »

— (Wolfard de), chev., sgr. de Souburg, 1292, 98, 9 : type équestre; le bouclier, Paillette et la housse à la fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. C. et

ornement du chanfrein : un éventail, les pointes garnies d'une fleur de lis. L. : *Isted sigilum est Wlfardi de Barsalia militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secret Wlfardi de Barsalia milit* (Fl. et Mons, Hainaut).

Her Wulfard van Berssele, here van Zaudenborch, chev., vassal du comte de Hollande, 1298 ; se ligue, en 1292, avec le comte de Flandre, contre son maître, le comte de Hollande, qui a manqué à ses serments.

Borssele. Rase van Berselen (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais et d'un lambel broch. sur les étoiles. L. : ✠ *S' Rasonis de Bersalea* (Fl.).

— Jean van *Berselen* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; même écu, mais sans lambel, au bâton broch. L. : ✠ *S' Iohis Melart de Wissekerke* (Fl.).

— (Jean van), chev., 1298, 9 : une fasce, surmontée de trois molettes, et un bâton broch. L. : ✠ *Sigilem Iohannis de Bersalia militis* (Ibid.).

Dans l'inventaire imprimé, il est appelé, abusivement : Jean de *Kersele*.

— Louis de *valkenare* (= le fauconnier), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 100 mout., 1374, 8 ; 1374 : trois têtes de bœuf, de profil. L. : *S Lodewyc van B. . sele* ; 1378 : trois rencontres de bœuf. L. : *S Louic van Borssele* (B.).

Les deux quittances ne citent pas son nom de famille.

— (Nicolas van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (*beede*) ; i. t. : 3260 mout., 1374, 3, 9 : une fasce, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de bœuf. L. : *S' Nichi de Bsalia milit'* (B.).

Un Henri van *Borseel*, ayant combattu à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un premier acompte sur une i. t. de 692 mout. Son sceau est tombé (B.).

Un Louis van *Borsele* se dit, en 1378, satisfait du chef de ses pertes faites à la bataille de Bäsweiler. Le sceau est tombé (B.).

— Nicolas van *Borselen*, chev., sire de Brigdamme, 1395, 1401 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. Même C. S. : deux lions (C. C. B., c. 80 et 113).

L'acte de 1395 le qualifie receveur de *Bevesterschelde*, en Zélande.

— Nicolas van *Borselen*, sire de Brigdamme, receveur de *Bevesterschelde*, en Zélande (son sceau est tombé), et Thierry van Borssele décl. posséder en commun, chacun par moitié, la dime héritée de leurs parents (*ouders*) à Zantdijk, à Gapingen et dans la paroisse de Sainte-Catherine, à Borssele, et la dime à Brigdamme, qu'ils ont reçue de sire Simon de Brigdamme, 1395 ; Thierry : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, trois colonnes (*zuijlen*) (C. C. B., c. 80).

Borssele (Thierry van), sgr. de *Zulen* (Zuijlen), décl. avoir vendu à Nicolas van B., sgr. de Brigdamme, sa part dans les dimes à Walcheren et à Borssele, qu'ils avaient héritées de leurs parents, 1407 : trois colonnes (!). Cq. cour. C. : une colonne entre un vol, chaque demi-vol, chargé d'une colonne. L. cassé (Ibid.).

— (Philippe van), chev., sgr. de Borssele et de *Cortkine* (Kortgene), tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Vroendijc, 1420 : une fasce, surmontée d'un lambel, dont le 1^{er} pendant est chargé d'un besant, ou tourteau. C. : une tête et col de bœuf. S. : deux lions (Fiefs, N° 3377).

— (Francon van), sgr. de Zuijlen et de Sint-Maartensdijk, 1430, 1 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée d'un lambel ; aux 2^e et 3^e, trois colonnes. Cq. cour. Même C. T. : deux d^les (C. C. B., c. 80).

En 1431, Francon et les deux suivants, Philippe et Florent, reconnaissent devoir, conjointement, à Jean van der Borch, *hondert nje hollandse scilde*, du chef d'argent emprunté. Francon, qualifié chevalier, et Florent (sans qualificatif) scellent, en 1430, le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie de Borssele (Ibid., c. 465).

— (Philippe, sgr. de) et de *Cortkine* (Kortgene), chev., 1431 : une fasce. Cq. cour. Même C. S. : deux aigles (Ibid.).

— (Florent van), gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise, 1431 : une fasce, surmontée à d. d'une molette. Même C. (Ibid.).

— (Henri van), sgr. de la *Vère* (Veere) et de *Zaudenborch* (Souburg), chev., sc. le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : une fasce. C. : un panache de plumes de coq, soutenu par un manche (Ibid., N° 465).

— (Baudouin van) sc. le même contrat, 1430 : même écu. C. : un panache de plumes de coq (Ibid.).

— (Florent, sgr. de) et de Souburg, 1432, 5 : même écu et C. que Florent, 1431 (Ibid., c. 80 et 113)

L'acte de 1432 le dit receveur de *Bevesterschelde* et de *Beoosterschelde*, en Zélande.

— (Adrien van), sgr. de Brigdamme, sc. son contrat de mariage avec Marie van *Zubburch* (Souburg), fille de Jean van Cats, 1450 : une fasce. Même C., d'hermine. T. d. : une d^le. S. s. : une licorne (C. C. B., c. 465).

Un autre acte de 1450 le qualifie sgr. de Brigdamme et de Du[li]veland (Ibid., c. 465).

— (Dame *Haedwyc van*), dame de la *Vère*, tante dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée à s. d'une étoile à cinq rais. S. : deux lions (Ibid.).

— (D^le Béatrice van), dame de *Hongersdijc*, cousine dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée à d. d'une molette. T. : un ange (Ibid.).

Borssele. Adrien van *Borssellen*, chev., sgr de Brigdamme, vend au comte de Charolais deux tiers du village et de la sgrie de Brouwershaven, dont il avait acquis un tiers du duc de Bourgogne et un autre tiers de Hughes van Bergen, 1466 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. C., T. et S. s. comme Adrien, 1450 (*Ibid.*, c. 113).

— (*Edele ende mogende heere, mijn heere Wolfart van*), comte de Grandpré, et de *Bochem* (Bouchain?), sgr. de Veere, etc., 1481 : une fasce. C. : un panache de plumes d'autruche, iss. d'une cuve (ou panier). T. : deux h. marins, armés de toutes pièces, brandissant un glaive de la main extérieure, posés sur une mer (*Ibid.*, c. 108).

— (Jacques van), chev., dijkgraaf, à Duiveland, pour Adolphe de Clèves, sgr. de Ravestein, etc., et de sa femme Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijndaele, Duiveland, etc., 1484 : une fasce diapréée, surmontée à d. d'une fleur de lis, et un bâton broch. C. cassé (*Ibid.*, c. 113).

Voici, d'après GELRE, les blasons de quatre membres de cette famille, tous vassaux du « duc » de Hollande :

Her Clays van Borsel : de sable à la fasce d'argent. Le cq. d'or. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, de l'écu, terminée en volet de sable, doublé de gueules.

Her Vranc van Borsel : même écu, brisé en chef de trois étoiles à cinq rais d'argent. Le cq. d'or. Volet d'hermine. Bourrelet de sable et de gueules. C. : une tête et col de taureau d'argent, langué de gueules, accorné d'or.

Her . . . es van Borsel : de sable à la fasce d'argent, surmontée d'un lambel de gueules. Le cq. d'or, cour. d'hermine. Volet brun. C. : une tête et col de taureau brun, accorné et langué de gueules.

Die here van der Veir (Veere) : de sable à la fasce d'argent. Le cq. d'or. Volet de sable, doublé de sinople. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, coupée de sable et d'argent.

Bors[s]ere, voir Aelbrecht.

Borste (Jean) jure de ne jamais rien entreprendre contre le comte de Berg, 1371 : de . . . au heaume, garni de son volet et cimé de deux cornes de taureau adossés. L. : ✠ S *Iohannis Borste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 867).

Bortel (Grégoire van), échevin de Lierre, 1626 : dans le champ du sceau, une marque de marchand, accostée des lettres G B (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II) (Fig. VIII).

Bortoen (Jean), tuteur de Guy, fils de sire Guy, qui fut fils de sire Guy, bâtard de Flandre, 1404 (n. st.) (avec Pierre Boudins) : trois bassinets. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux petits léopards lionnés, acroupis. L. : *Bortoen* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I. 222).

Boseal[z] (Arnould) de *Axysen*, chev., lieutenant du bailli de Namur, 1362 ; maire de Namur, 1362 :

une bande, chargée de trois . . . (aigles?). L. : S *Ernovl Boseal* (*Nam.*, N° 926-7).

Boseal[z]. *Yernold Bosseal*, échevin de Jodoigne, 1435 : une bande (!). L. : S *Arnoldi Bovcelle de* (B.).

— *Ernovl Bozeal*, alleutier du duc à Jodoigne, 1461 : parti ; au 1^{er}, trois filets, au centre du champ ; au 2^d, coupé ; a, un lion ; b, un macle. L. : S *Ernovl Boesia* (C. C. B., c. 36).

— *Ernovl Bozeal*, échevin de Jodoigne, 1469, 74 : parti ; au 1^{er}, les trois filets ; au 2^d, de . . . à l'écuss. plain, accompagné en pointe d'une rose, et au lambel broch. sur l'écuss. L. : S *E Bosia* (*Ibid.*).

Ces trois filets représentent probablement une bande cotivée.

Boseclaes (*Claes, genant*), *burchman zu Monrean* (Monreal), constitue au margrave de Juliers 10 florins *of minen halven hof zu Distilberch* (Distelberg), laquelle moitié il tiendra de lui en fief, 1345 : deux fascés, la 1^{re} de quatre, la 2^{de} de trois losanges. L. : ✠ S *eclas von* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 493) (comp. *Monreal*).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche Giselbert van den *Bossche*, 1297 : un fascé (8 pièces), une cotice échiquetée et un lambel broch. L. : ✠ S' *Giselb* *de Bosch* (Mons, *Hainaut*).

— *Gerlacus de Buscho, miles*, sc. avec Roger de Leefdael, chev., etc., 1321 : trois huchets, surmontés d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes. L. : ★ S *Gherl* *decis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 264) (Fig. 88).

— Henri van den *Bussche*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : un chêne, non englanté. Le sceau porte : *van den Boesche* (Fl.).

— *Guillermus de Bosco, miles*, décl. que le duc de Brabant lui a engagé, *titulo pignoris, suam villam de Erpe* (Erp), et que lui ou ses successeurs pourront en faire le retrait, moyennant 48 livres de vieux gros ; Bruxelles, 1334 : trois huchets et un lambel broch. L. : ✠ S' *Willelmi de Buscho militis* (B., N° 344).

— *Henricus de Busco*, échevin de Léau, 1342 : trois forces renversées ; au fr.-q. broch., à trois pals retraités (Léau, N°s 37 et 38).

— *Franco de Busco*, même qualité, 1359 : même écu. L. : S' *Francois de Busco scab'i leuve* (*Ibid.*, N° 49).

L'inventaire imprimé blasonne ainsi les armes de ces deux échevins de Léau : a, celles de Henri : écu à deux ciseaux de tondeur et au franc-canton trois billettes au chef ; b, celles de Franco : écu chargé de deux ciseaux de tondeur et au franc-quartier billeté.

Bosch, Bossche, Busch, Bussche. Bernard van den *Bossche*, bailli d'*Odinghen*, 1369 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *S' Berna . . . ls . . . de Bosco* (B.).

— Jean van den *Bussche* (fils de Pierre), h. du comte de Namur (dans sa cour de Winendaele ?), 1373 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis et accompagné de trois rencontres de bœuf. L. : ✠ *Signum Ian van den Busche* (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis).

— Jean van den *Bossche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Diest, i. t. : 220 mout., 1374 : trois coquilles et au point du chef une étoile à cinq rais. L. : *S Iannes van den Hov* (B.).

Il peut y avoir eu : *Hove* ou *Hoet*.

— Laurent van den *Bosche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de *Wilre*, i. t. : 30 mout., 1374 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : . . . *gillom Laurenti (!) de Busco* (B.).

— Arnould van den *Bossche*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 1053 mout., 1374 : une fasce, chargée de trois étoiles, à cinq rais, et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *Si Arnould dov Bos* (B.).

— Guillaume van den *Bossche*, jadis prisonnier sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 114 mout., 1374 : trois aigles, accompagnées en chef à s. d'une étoile à cinq rais ; au fr.-q. broch. chargé de trois oiseaux. L. : *S' Willi de Busco* (B.) (Fig. 89).

— Herman van den *Bossche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1020 mout., 1374 : une rose à quatre feuilles. L. : ✠ *S Hermanni de Oyen* (B.).

— *Willemet* van den *Bossche* reçoit, du chef de la bataille de Bäsweiler, où il combattit sous le sire de Diest, un acompte sur une i. t. de 147 mout., 1380 (n. st.) : de vair à la fasce ; chargée de trois fleurs de lis et d'une étoile à cinq rais, en haut, entre les deux 1^{res}. L. : ✠ *S Willi de Busco* (B.) (Fig. 90).

— Gauthier van den *Bossche*, h. de fief de Rodolphe uten *Lijeminghen*, bourgeois de Louvain, 1395 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. L. : *S' Walle . . . Busco* (B.).

— Gilles van den *Bussche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1421 : un chevron, chargé de trois . . . ; au chef chargé de trois . . . (trèfles ?). L. : *S Gillis . . . e Bussche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Louis van de *Bussche*, h. de fief du bourg de Bruges, 1421 : trois loups passants (Fiefs, N° 11174).

— Josse van den *Bossche*, échevin de Lebbeke, 1428 ; serviteur, ou h. servant (*dienare*), de Guillaume van

Montenaken, sgr. de Graesen et Wilderen, qui tient, du château de Termonde, la *meijerie* de Lebbeke et quatre autres fiefs, 1430 ; tient lui même deux fiefs à Lebbeke, 1430 : trois annelets. L. : . . . *s van den Bos . . . (Zwijveke; Fiefs, Nos 3933 et 3920)*.

Bosch, Bossche, Busch, Bussche Jean van den *Bossche* tient un fief *illeg*, 1430 : trois annelets et un filet, les 1^{er} et 3^e annelets broch. (Ibid., N° 3903).

— *Colaert de dessuslebois*, sous-bailli de Gand, 1429 : trois têtes de lion arrachées. C. : nne tête et col de l'écu (?). Le cq. accosté de deux lettres m. L. : *S Coelaert van vp den Bos . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— Gilles van den *Bossche* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens d'un demi-florin, à lui dû par le duc de Brabant, du chef de sa ferme, récemment englobé dans le parc (*van mijnen hove in de warande gelegen*), 13 mai 1432 ; dit sceller de son propre sceau : une lettre *A* en cœur, surmontée d'une cour, et accompagnée de six roses, en orle. L. : *S Gerardi dei' Gherot* (B.).

— Georges van den *Bossche*, maieur et semonceur de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : trois annelets, celui de la pointe sommé d'une fleur de lis iss. L. : *Goe-ris van den Bossche (Zwijveke)*.

— Philippe van den *Bossche*, échevin de Malines, 1442 : coupé ; au 1^{er}, un lion, iss. du coupé ; au 2^d, un arbre arraché. T. d. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Mal.).

— Antoine van den *Bosche*, échevin de Bruxelles, 1443, 8 : une fasce, chargée de trois étoiles et surmontée de trois merlettes. C. : un plumail. T. d. : un h. sauv. Le sceau porte : *de Busco* (E. G., l. 358 et 364).

— Henri van den *Bossche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1431 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'un chevron. L. : *S va . de . Bosce . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-8).

— Arnould van den *Bossche*, écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1432, 60, 62 : trois barres, chargées de deux, trois, respectivement de deux glands ; au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un lion iss. (S.-T., c. VI et IX, et Ord.) (Fig. 91).

— Gérard van den *Bosce* sc., pour un tiers, une quittance relative à une rente sur l'espier d'Alost, 1434 : coupé ; au 1^{er}, un lion, iss. du coupé ; au 2^d, une branche de chêne. L. : *S Ghert n Bos . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXVI.

Fig. 1. Sceau de Thierry de Walcourt, sire de Rochefort,
voué de Dinant (1264).

Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Jean de Renesse, chevalier (1289).



Bosch, Bossche, Busch, Bussche. Jan van (!) *Bossche*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Crujbeke, 1437 : trois pals; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : *S Ian van Bo* (Ibid., l. 67-8).

— Gilles du Bois, receveur du duc, pour Ypres, Bailleur, Cassel, Lille, Courtrai, etc., 1468 : un chevron; au chef chargé de trois trèfles et d'un lambel broch. C. : un buste (barbu?). L. : *S Gilles van de Bussche* (Ibid., l. 412).

— Gilles du Bois, conseiller du duc et son receveur d'Ypres, 1469, 71; receveur d'Ypres et de Lille, 1470, 3 : un chevron; au chef chargé de trois trèfles. C. : un buste barbu. L. : *S Gillis van de Bussche*, (Ibid., 51, 52, 57-8).

— *Willelmus de Busco*, échevin de Bois-le-Duc, 1487 : trois tierces; au chef chargé d'un fr.-q. à trois fers de moulin (Mal.).

— Jean van den *Bossche*, tuteur de d^{lle} Jeanne van der Eecke, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Oostwinkel, 1503 : trois coquerelles (simples, et non en grappes de trois pièces, comme d'ordinaire) (Fiefs, N° 3233).

— Pierre van den *Bossche*, marie d'Anne's *Parmen-tiers*, qui tient du château de Termonde, trois fiefs à Opwijk, 1514 : trois annelets. S. s. : un griffon (Ibid., N° 4287).

— Gérard du *Bosch* (fils de Gislebert), tuteur de d^{lle} Antoinette Heijmans, sa mère (*mijnder Joncvr. moedere*), qui tient, du château d'Alost, trois bonniers, au lieu dit *te Muelescette*, près de ladite ville, avec des arrière-fiefs; son oncle, Adrien du *Bosch*, scelle pour lui, 1515 : trois tourteaux. C. : un vol. T. d. : une d^{lle} (Ibid., N° 4720).

— Jacques-Philippe du *Bosch* (fils de sire Adrien, chev.), tient, dudit château, le fief dit *Muelenscheten*, de trois bonniers, avec 18 arrière-fiefs, 1603. et, du château de Termonde, par la mort du damoiseau Gisbert, fils de sire Gérard, son oncle, un fief à Schellebelle; sans date : même écu. Même C. (Ibid., Nos 4819 et 4438).

La mayson surnomé Bousch : d'argent, à troes tourteaux de gueulle (L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

— Pierre *Busch* (fils de Léonard), échevin de Rotterdam, 1594 : un cerf saillant, accompagné à d. d'un arbre mouvant du bord, le tout posé sur une terrasse. C. : une tête et col de cerf entre un vol (U.).

— Léonard *Busch* (fils de Pierre), même qualité, 1625 : même écu, mais, au lieu d'un arbre à d., deux arbres à s. C. : un cerf iss. entre un vol (U.).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche. Anne-Barbe *Bosch*, fille majeure, dame engagiste de Hesperange, etc., tient, du roi de France, ladite sgrie, relevant de Rodemack, 1681 : écu en losange : deux flèches, passées en sautoir, et un arbre arraché, broch., le fût entouré d'une couronne. L'écu entouré d'une cordelière (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

— *Ludoine-Pétronille Bosch*, femme autorisée de Sébastien-François de Stassin, sgr. de Brandebourg (qui, « a cause de son indisposition continuelle », ne peut vaquer à ses affaires), décl. tenir du roi de France, la moitié de la sgrie de Mont-Saint-Jean, avec les dix villages et hameaux qui en dépendent, 1681 : le même cachet (mais en cire noire) (Ibid.) (voir **Bois, Brakel, Ee, Erp, Hellebeek, Coene, Melin, Mellet, Sas[se]**).

Le seigneur de le Bousche : d'argent, au léopaert de gueulle, lampassé et armé d'or, et crge : Van den Bousche! de le Bousche l'ardy! (L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

Bosman (Antoine), alleutier du Hainaut, 1443 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une tête d'animal (hure?), à s. de . . . (fruste; hure?) et en pointe d'une hache, posée en fasce, le tranchant en bas (1). T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite et une femme (sauv.?) (M. E. Matthieu).

(1) Et non de trois haches; voir J. BOSMANS, *Traité d'héraldique belge*, p. 251, N° 260, figure qui semble représenter un sceau de la même matrice (1446).

Bosmans (Jacques), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1548, 55; échevin de Binderveld, 1552 : une anille. L. : *S Iacop van O* (Ord. et abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Henri *Boesmans*, tenancier de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour censale à *Sainte-Joris-Jueck* (Goyer), 1594 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e, de deux oiseaux, aux 2^e et 3^e, de deux roses en chef et de deux fleurs de lis en pointe (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond donne ainsi le blason de *Boesmans* : écartelé; au 1^{er}, d'or à deux merlettes; au 2^e, d'argent à deux roses à quatre feuilles, boutonnées d'or, rangées en pal; au 3^e, d'argent à deux fleurs de lis de sable; au 4^e, d'or à la fasce de cinq fusées de sable.

— (Zacharie), 1610; tenancier de la cour censale de *Schellifheyden* (Schelheijde, à Gorssum), appartenant au commandeur de Bernissem, 1613 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses (S.-T., c. 15, 16).

Son sceau figure à une charte des tenanciers de la cour dite *des Graeven hoff*, à Duras, laquelle ne mentionne, toutefois, pas Zacharie Bosmans, pas plus que l'emprunt de son sceau (1610).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *Bosmans* porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, tranché d'azur et de gueules; aux 2^e et 3^e, d'argent à deux écots, chacun muni au haut d'une feuille, le tout de sable.

Bosquet (Jean), h. de fief du Hainaut, à Binche, 1473, 4, 5; reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme Marie Goutdor, 1474, 6; receveur des hôpitaux de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, à Binche, 1481, 4; Jean *Bosque* (!) reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour sa sœur *Quinte Narette*, 1493; un écureuil (*bo[s]quet*), grim pant sur un chêne englanté, le tout posé sur une terrasse. S. d. : un écureuil. L. : *S Jehan Bosket* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1683, 7, 8).

— (Simon), prêtre, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1531, 62, 5 : une croix de quatre noisettes (coquerelles simples) (anglais : *cross avellane*). T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— (Jean), h. de fief du Hainaut etc., 1586 : un écureuil contourné, accompagné à s. d'un noisetier. L'écu, attaché à une lanterne, accompagné à s. d'un saint Jean, portant, sur la main gauche, un agneau pascal. L. : *Bosq* . . . (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Bosquiel (Jehan du) reçoit, sur les domaines de Courtrai, des rentes viagères au nom de *Sanderinet* et *Mainon* du B., ses enfants, et pour Jehan *Vrediere*, d^les Marguerite et Jeanne, sœurs de celui-ci, 1448 : plain; au fr.-q. plain. L'écu suspendu à un arbre et accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Seel Jehan* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (voir **Boudet**).

Bossaert (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans la chàtellenie d'Ypres, 1421; receveur de l'espier d'Ypres, 1421, 2, 6 : deux chevrons, accompagnés de trois étoiles. S. s. : un griffon (aigle?). L. : *S Iohis Bossaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Charles *Bossart*, h. dudit duc, dans ladite chàtellenie, 1453 : un (seul) chevron, accompagné de trois étoiles. L. : *Bossa* . . . (Ibid., l. 193).

— (Pierre) (fils d'Olivier), échevin du métier de Hulst (Fl. zél.), 1454 : deux renards passants, rangés en pal. T. : un ange. L. : *S Pieter Bossaert Oliuier sone* (Ibid., l. 235).

— (Jean), vassal de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1478 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois pals; au fr.-q. fruste. Sur le tout : un écu, à trois (2, 1) fleurs de lis, p. e., entre deux faucilles dentelées, affrontées (*Afflig.*).

— (Roland), échevin de la Salle et chàtellenie d'Ypres, 1542 : deux chevrons, accompagnés de trois étoiles. C. : une aigle iss. L. : *S Roeland Bossaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Bossières. *Balduinus, advocatus de Bossires*, sc. un acte de Gilles, sire de Bioul, 1261 (n. st.) : trois fleurs à quatre feuilles. L. : ✠ *S' Baldvini avocati de Bosires* (Nam., *Salz.*).

Bossimé. *Jaquemins de Bossimeit*, panetier et h. du comte de Namur, 1338 : une aigle éployée, chargée d'un écu, burelé, à trois piles broch. L. : ✠ *S' Iakemin de B* *pa* (!) (Nam., N^o 591) (Fig. 92).

— Libert de *Bossimeir*, panetier du comte de Namur, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Robert de Namur; i. t. : 205 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *Libi* . . . *de Bossimeir*. En 1380, il appose à une quittance, relative à ladite bataille, le sceau d'un parent, sceau qu'il dit être le sien : même écu. L. : ✠ *S' Iacmard panet 'a cote de Namvr* (B.).

Les actes l'appellent tout bonnement *Libert de pantier* et *le panetier*.

— Jacquemar de *Bossimey*, li panetier, et de *Bossimeil*, le panetier, 1389; échevin de Namur, 1399 : même écu (Nam., N^{os} 1211 et 1291).

L'inventaire imprimé, supprimant prénom et particule, l'appelle **ROSSINALE POTIER** (!).

— *Willaume de Bossimer* (frère de *Jehan de Bossimer*, nostre pannetier heretable), vassal du comte de Namur, 1420 : une aigle éployée, surmontée d'un croissant et chargée d'un écu, fruste. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle (Nam., N^o 1349) (Comp. **Ghiselin**).

Bossin (Josse) tient deux fiefs, l'un de Romain van Claerhout, du chef de sa seigneurie de *ten Ron(u) ? sevalschen*, s'étendant à Pitthem, Coolscamp et *Heedeghem* (Eeghem), l'autre du sgr. de Wijnghe, 1502 : trois besants, ou tourteaux; écu, en cœur, coupé; au 1^{er}, deux étoiles à cinq rais; au 2^d, plain. T. : un ange. Le sceau porte : *Bossins* (Fiefs, N^{os} 10366 et 10762).

Bosschere. *Busschere*. *Willem de Busschere*, marguillier de l'église de Reninghelst, reçoit, du comte de Flandre, 3 livres parisis, comme gages d'une année, 1419 (n. st.) : un houx arraché. L. : *de Bussch* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— Jean *die Busschere*, échevin d'Overijssche, 1433 : trois fers à cheval renversés et en cœur une fleur de lis, p. e. (C. C. B.).

— Jean de *Bosschere*, fils de Gilles, tient un fief, d'Arnould Sturm, du chef de sa sgr^{ie} dite *'t Hamervelt*, à Saint-Nicolas (Waes), 1527 : dans le champ du sceau, un arbre, accosté de deux étoiles (Fiefs, N^o 7054).

— Pierre de *Boschere*, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1549 : un arbre terrassé, accompagné en pointe à s. d'une étoile. S. s. : une aigle (Ibid., N^o 3846) (voir **Baenst**, **Martins**).

Bossut. Jacques van *Bossuyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Godenaerts; i. t. : 269 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain, à la bande broch., chargée de trois annelets et accompagnée au canton s. d'un lambel alésé, broch. sur l'écuss. L. : ★ *S Jakemien de Bossvit* (B.).

— (*Goetscale van*), jadis prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 606 mout., 1374 : même écu, mais la bande chargée de deux fermaux ronds et le lambel broch. sur le tout. L. : *S' Godessa . de Bovsvt* (B.) (Fig. 93).

— Jean van *Bossuyt* reçoit, du duc de Brabant, des comptes, par sixièmes, sur une indemnité de 33 vieux écus (du chef de la guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : de . . . à un écus. plain et au bâton broch., chargé de trois besants ou tourteaux. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, de trois viroles. L. : *S Iohanis de Bossvit* (B.).

— Jean de *Bossut* (et *Boissuyt*), chev., bailli du Roman Pays du Brabant, 1416 : même écu, mais les trois besants ou tourteaux, sur une cotice, au lieu du bâton. Même C. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Iohannis de Bossvit militis* (B.) (voir **BOUSSUT, Saint-Paul**).

Ces personnages doivent leur nom à Bossut-sur-Dyle. Voir WAUTERS et TARLIER, *La Belg. anc. et mod.*, Canton de Wavre.

Bost Moulin (Philippe-Alexis du), écuyer, *seigneur chef de la franchise et terre d'Esch sur la Saur* (Sure), tient, du roi de France, en qualité d'exécuteur testamentaire de la maison mortuaire d'*Enchringen* (Enscheringe) de Bitburg, le château de Bitburg, etc., 1683 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, un arbre terrassé, accompagné en pointe à d. d'une hure de sanglier (tête de loup?); aux 2^e et 3^e, un burelé. L'écu sommé d'une cour. à 9 perles. S. : deux lions (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^a).

Bot (Jean), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre. 1358 : une plie (poisson), posé en pal. L. : ★ *S Iohannis dicti Bot* (Fl.) (voir **Gennep**).

— (*Willem die*) van der *Marwede* (Merwede) décl. décl. être marié à d^{lle} *Nelle*, fille de sire Gisbert, *Ko'e'c van Nederijnen* (Neerijnen) 1358 : une fasce, chargée d'une plie, posée en fasce; ladite fasce accompagnée de quinze besants, ou tourteaux, 9 (3, 4) en chef et 6 (3, 2, 1) en pointe (*Geld*).

En lui survivant, elle reprendra, qu'il y ait, ou non, des enfants, son apport et ses héritages. Le mari promet de lui constituer, dans l'année, une rente de 200 livres *zwarter tornoijsse*, dont elle aura l'usufruit, mais qui sera réduite à 150, s'il y a des enfants. Bot s'engage à céder, à la première réquisition de son dit beau-père, les biens en Gueldre et dans le pays de Buren que *Nelle* a hérités de sa mère, dame *Oede*.

Bot (Jean de) (tout court), écuyer, fils de Henri, se

porte caution pour *Willem die Bot van der Marwede*, 1358 : trois plies, les deux supérieures broch. sur une cotice, et au point du chef une étoile (Ibid.).

L'acte l'appelle : *Jan Heinric Bots soen knape*. Voici, d'après GELRE, l'écu des *Bot van der Eme* (Em), vassaux de Hollande : de gueules à trois plies d'argent.

Bot. André *Buth*, échevin de Brèda et tenancier du sgr. de Brèda, 1406 : un arbre arraché. L. : ✠ *Sigillum Andries Bot* (Conseil hérald., Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

Bote, voir **Boot**.

Botoul (Mathieu), écuyer, sgr. *descarnes* (Carne, à Hérinnes?), reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, pour sa femme Catherine *davennes*, 1 . . . : d'hermine au croissant et à la bordure engrêlée. C. : un croissant entre un vol. S. : deux lions. L. : *S M . . . eu Bot . . . l* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 391).

Bottaert (Tielman), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wittem, i. t. : 243 mout., 1374 : un lion et un semé de billettes; l'épaule du lion chargée d'un écus. à la fasce de cinq fusées. L. : ★ *S' Tilmani Bot (!) scabi Tegr* (échevin de Tongres?) (B.) (Fig. 94).

Botterman (*Bellken*), décl. avoir perçu, pour le comte Adolphe de Clèves et de la Mark, 549 muids et 2 boisseaux de seigle, qu'il reçoit à valoir sur ce que le comte lui doit, 1412 : une flèche, posée en en pal; au chef chargée de deux étoiles. L. : *Sigillum Bellken ottermā* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 708) (voir **Waardhuizen**).

Bottier. *Bottier de Centfonteynes* (Saint-Fontaine) (sans prénom), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rochefort; i. t. : 180 mout., 1374 : une bande de vair, de deux tires (*OHAY*, ou *OHEY*), accompagnée au canton s. d'un écus. à la croix (**Bottier**). L. : *S Botir de Cenfontene* (B.) (Fig. 95).

HENRICOURT cite : *Johan Botier saing. de Hour et de Centfontaines*, et son frère Olivier, *manant à Ohay qui a present est Chevalier*, fils d'Olivier Dohay, *Saingnor de Cent Fontaines, bon Escuier et riche*, et d'une fille de *Johan Botir Daaz Chevalier* (édition SALBRAY, p. 131, 285).

Bottlenberg. *Wynnemar van Boedelenberch* doit une redevance viagère à noble dame Agnès, dame d'Angermund, jadis comtesse de Berg, *van yreme hove uf deme Berghe . . . den si mir und mynen reychten erven us hail verdain*, et lui donne en gage *mynen halven hof zu Sermede* (Serm), *de geheyssen is Benrade*, 1349 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'une étoile. L. : ✠ *S Wilmar van Bvelbergo* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 329).

Voici, d'après GELRE, l'écu des *van Bodelenberch*, vassaux des ducs de Berg : d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable.

Bottlenberg. *Weynmar van Bodelenberch* fait un accord avec le chapitre de Dusseldorf, 1361 : même écu, sans l'étoile. L. : ✠ S' V *Vilmar van Bodelbergo* (Duss., Chap. de *Dusseldorf*, N° 33) (voir **BANEWALT, Schirp**).

Botton de THOURINNEZ (Tourinne) (*Libiert*), 1470 ; *Libiert Botton de Thurine*, 1458 ; échevin de la haute cour de Fallais, 1458, 71 ; h. de fief du monastère de St-Corneille d'Inde (Cornelis Münster), dans sa sgric de *Hosden*, 1470, 4 : une bande, accompagnée au canton s. d'un lion. Cq. cour. C. : un vol. L., 1458 : *Seel Libier Bouton* ; 1470 : *Seel Libier Botton* ; 1471, 4 : *Seel Liber Botton* (C. C. B., c. 108).

BOUBAIS, voir **Bombaye**.

Bouchart (Martin), prévôt de Quiévrain, « en ce cas » bailli des fiefs tenus du château de ce lieu, appartenant à la duchesse d'Arenberg, princesse-douairière de Chimay, 1631 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une fleur de lis. C. cassé (B^{on} de Loë).

Boucher (Martin le), religieux et prévôt de l'abbaye de Saint-Corneille-lez-Nièveve (Ninove), 1440, 1 (n. st.) : un oiseau, tenant du bec une plante, en cœur, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : ti *arnifici*. (= *Carnificis*) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Boudelot (Nicaise), échevin de l'Ecluse (Fl. zél.), 1399 : une église (Ibid., l. 78-79).

Bouden. *Cholaert Boddant*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 160 mout., 1374 : coupé ; au 1^{er}, un léopard à d. ; au 2^d, plain. C. : un vol. T. du cq. : deux h. sauv., sans massue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Colart Bouden* (B.).

— Gilles *Boddant*, jadis prisonnier, sous la même bannière ; i. t. : 344 mout., 1374 : plain ; au chef chargé à d. d'un léopard. Mêmes C. et T. L. : *S' Gilvinni Boddenni* (B.).

Boudet (Pierre) sc. un acte de sa cousine *Mehault* de Prevost, veuve de Gilles du Bosquiel, 1437 : trois lions. C. : un cygne, essorant, iss. S. : deux lévriers colletés (Tournai, Chartreux, c. X).

Boudins, voir **Bauwens**.

Boudt (Gérard den) (fils de Nicolas), échevin de Rotterdam, 1589 : un cheval effrayé. C. : un cheval iss. (U.).

Boue, voir **Bouwe**.

Bouge. *Ouriars de Burges*, échevin de Namur, 1359 : trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., plain ;

au chef de quartier denché. L. : . . *ovri de . . ote* (*Crote* = *Crotte*) (*Nam.*, N° 847).

Bougiers (Pierre), bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour sa femme, Agnès *Casteloize*, 1407, 8 : six (3, 2, 1) casques. L'écu est porté par un h. sauv., sans massue. L. : *S Pierart Bovgier* (Tournai, Quitt.) (voir **Castelois**).

Bouchout. *Daniel de Boechout*, h. du duc de Brabant, 1296 ; *Daniel dictus de Rouhaut, miles*, donne des chartes avec *Ivanus de Meldert, miles* (sceaux tombés ou frustes), Thierry de Hornes, sire de Perwez, etc., 1303 : une croix. L., 1296 : ✠ *S' Daie! de Bechi (!) dapifr braban* (B. et S.-T., c. 5 et 7).

— Mgr. Daniel de Bouchout, chev., *chier et foiable* du duc de Brabant, 1315 ; *Daniel de Bochout, miles*, sc. une charte de Gérard, sire de Diest, châtelain d'Anvers, et de sa femme Marie de Looz, 1315 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L'écu accosté d'un chien saillant et d'un . . . (cassé) et surmonté d'un dragon (1315). L. (1313) : . . *Daniel de Bocht dni de Stbek. Savetm* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 214, 230 et 230 ; Diest, N° 20).

Id est : Sterrebeek et Saventhem.

— Gilles van *Boechout*, chev., décl. que, devant lui et ses hommes, Gossuin van der Borch, de Saventhem, a vendu à Henri van *Nossenghen*, maieur du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, une rente sur un *stijpmolen* à *Nedercolue*, 1330 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une corneille. L. : *S Egidii de Bochovt milit* . . (Brux.).

— Daniel van *Boechoute*, sire de *Hoeneke* (Humbeek) et de *Loenhout*, reçoit de Jean van Polanen, sire de la *Lecke* et de Bréda, 34 moutons de Vilvorde, pour frais faits, en 1363, avec lui dans l'expédition du duc de Brabant, en Lorraine, 1364, 4 avril ; Daniel van B., sire de *Loenhout*, et Gérard Rolibuc, chevaliers, reçoivent du Brabant 320 mout., pour services rendus *ten Grave, ligghende acht daghe met vierdech glavien*, 13 . 4 (date déchirée) : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais. Cq. cour. C. : un bonnet d'hermine entre un vol. L. : *S Danel de Bou militis* (B.).

— (Jean, sire de), vicomte de Bruxelles, chev., 1367, 83, 6, 8 ; jadis prisonnier à Basweiler, où il commanda un corps d'armée ; i. t. : 7000 mout., 1374 ; conseiller de la duchesse de Brabant, 1388 : une croix. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un h. barbu, iss. de flammes, tenant de la main droite une banderole de l'écu. L. : *S dni Ioh'is de Boechovt militis* (B., S.-G.).

En 1367 (n. st.), le chev. Jean, sire de Bouchout, Jean *Goindenards*, Jean *Brijn van Crainhem* et *Godefroid van den Torn* (Torre) se portent cautions pour le duc



Fig. 1.

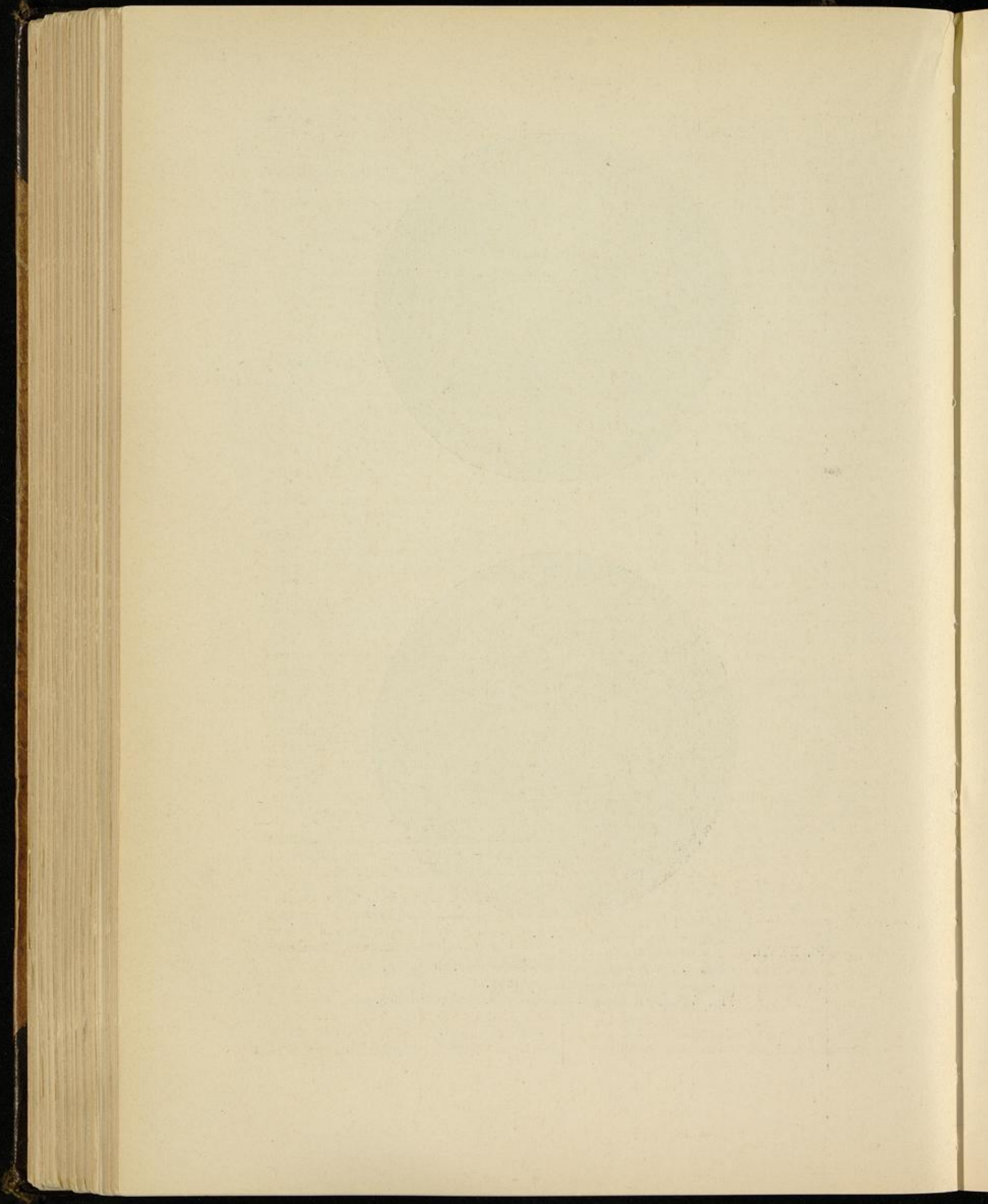


Fig. 2.

Pl. XXVII.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Mortagne, chevalier,
sire de Rumes (1290).

Fig. 2. Sceau d'Arnould d'Audenarde, chevalier (1292).



- de Brabant, envers le *cousin* de celui-ci, Jean van *Bloys*, sire de *Schoenhoven* et de la *Goude*, du chef de 3635 moutons d'or, dus pour nourriture, voyages à Bois-le-Duc, pertes de chevaux, etc. (B.).
- D'après l'*Armorial* de son contemporain GELRE, Jean portait : d'argent à la croix de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un h. barbu de carnation, vêtu de l'écu, brandissant des deux mains une banderole de l'écu, la hampe d'argent, ledit homme iss. de flammes au naturel. *Luenis van Boechout*, Brabançon, portait, d'après GELRE : d'argent à la croix de gueules, et au bâton de sinople, chargé au haut d'un losange d'or. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, sommé d'un loup de sable, lamp. de gueules, en arrêt, ledit chapeau garni d'un vol d'argent.
- Magister Laurentius de Bouchout*, chanoine de Sainte-Gudule, fils de feu Jean, sgr. de B., châtelain de Bruxelles, donne à son église une rente, le 18 juin 1408 (Brux.).
- Bouchout.** Daniel van *Boechout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 1163 mout., 1374 : une croix, chargée en cœur d'un écus, à l'aigle. L. : *S' Danieli dci de Boechout* (B.).
- Jean, le bâtard de *Boechout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 40 mout., 1374 : une croix et un filet broch. L. : *S' Ian van Boechhovt* (B.).
- Henri van *Bouchout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Linter; i. t. : 482 mout., 1374 : une fasce de cinq fusées, surmontée à d. d'une étoile. L. : *S' Henric van Bovchovt* (B.).
- *Lonijs van Boechout* reçoit du Brabant des paiements pour ses services, 1388; écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1393, 94 (n. st.) : une croix et un bâton broch., chargé au haut d'un losange. L. : *S' Loevis (!) va Boechovt* (B.).
- Une des quittances de 1388 concerne aussi Guillaume van Ophem, pour services rendus au duché.
- (*Lonijs de*), écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1396, 7 : une croix et un filet (!) broch., chargé, au 1^{er} canton, d'un losange broch., posé en bande. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : *S' Lonis van B* (B.).
- (*Loenis van*), écuyer, bouteiller de la duchesse de Brabant, héritier de feu Amäury Boot, père de sa femme, donne quittance au duc de Limbourg, comte de Rethel, gouverneur du Brabant, pour 1000 francs, dus, par la duchesse Jeanne, audit Amaury, et pour lesquels elle lui avait engagé la haute, moyenne et basse justice et les revenus du village de *Rode bi Cortelke* (Rhode-St-Pierre), 1403-6 (n. st.), 3 mars : une croix et un filet broch. Même C. S. : un griffon et un lion. L. : *S' Lonis chout* (B.).
- (Hughes de), dit *Lauvereis*, et *Huvars Lauvereis*, ou *Lauvereis*, tout court, h. de fief du Hai-

naut, à Hal, 1429, 34, 5, 6; *massart* de Hal, 1431 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux losanges couchés, accolés en pal; aux 2^e et 3^e, une aigle. L. : *S' Hvghe va Boechovt* (Mons, Domaines de Hal, 1) (Fig. 96).

Bouchout. Daniel van *Boechout*, sgr. de Diepenstein et de *Cucelgeem*, reçoit, pour sa femme, Marguerite van *Poeke* (Pouques), une rente sur le tonlieu de Rupelmonde, 1434 : une croix. C. : un h. barbu, brandissant une banderole. S. : deux lions (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 377).

Cucelgeem semble être Cutsegem, dépendance de Bergh.

- (Jean van), seigneur de *Beversweerde* et suzerain d'un fief à Grimberghe, 1440 : une croix et un lambel broch. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : un léopard lionné et un griffon (Mal.).
- (Daniel, sgr. de), de Humbeek et de Loenhout, burgrave de Bruxelles, donne pour sa femme, Marguerite van *Poeke*, quittance relative à une rente de 370 livres parisis qu'elle tient, à titre de douaire, sur les revenus de *Werveke* (Wervicq), sgrie appartenant au duc de Bourgogne, 1456 : une croix. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. S. : deux griffons. L. : *hē te Bovchov* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 391).
- Gauthier van *Bouchoute*, échevin du métier de Somergem, 1470, 1 : trois feuilles de tilleul, renversees, sans tiges (ménuphar) (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 409, 457).
- Daniel van *Boechout*, tenancier, de Jean d'Hamal, à Mielen-sur-Aelst, chev., 1472 : une fasce de cinq fusées; au fr.-q. chargé de deux fascées. C. cassé (S.-T., c. XI).
- (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1492, 9 (n. st.), 1501 : une croix, accompagnée au 2^e canton d'une étoile. L. : *S' Iohīs de Boechout scabi louan* (*Afflig.* et S.-G.).
- (Jean) (tout court!) (fils de Jean), feudataire de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, chev., sgr. de Caster, Rumbek, Claerhout, 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quartefeuille (?) (Fiefs, N^o 10768).
- (Balthasar van), échevin de Lierre, 1635 : un sanglier effrayé, accompagné en chef à s. d'une étoile. C. : le sanglier effrayé (entier) entre un vol (Mal.) (voir *Braembosch*, *Eggloij*, *Humbeek*, *Oemen*).
- Bouconville**, voir **Briey**.
- BOUCOURT.** Jean van *Boucoert*, sgr. d'Eijne, *ber* de Flandre et souverain bailli du comté d'Alost, 1434 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un plain; aux 2^e et 3^e, trois

alérions. Une cotice engrêlée, broch. sur l'écu. C. : une tête et col d'animal. S. du cq. : deux léopards lionnés, accroupis sur l'écu. L. : *S Johan de Boucovert si[gr] dainne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-58).

Le grand seigneur de Heyn, ber de Flandres : d'argent à la bordure de gueulle, et crye son nom (L'Anchiene Noblesse de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

Boulaere, Bonlez. *Williame de Bouleir, mam-bour de le terre de Bouleir, 1293 : de . . . à l'écuss. et à la bande broch. (Afflig.).*

— Guillaume, sire de *Boulers*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 322 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. et au bâton broch. L. : . . . *iamvs sire de Bovle . . .* (B.).

GELRE blasonne ainsi *Boelaer* (Flandre) : d'or à l'écuss. de gueules. Volet : d'or, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bouf du même.

Il est à remarquer que les familles de Boulaere, en Flandre, et de Bonlez, en Brabant, portaient dans leurs armes un « écusson ». Les noms des deux terres, étaient, d'ailleurs, identiques au moyen âge : comme Boulaere, Bonlez — qui relevait de Walhain (dont les seigneurs avaient le même emblème) — s'appelaient, jadis, *Bondeir, Bouleir, Boulers*, etc. (A. WAUTERS, *La Belg. anc. et mod., canton de Wavre, ad vocem Bonlez*). « *Le seigneur de Boulers (Boulaere), ber de Flandres, d'or à l'escuson de gueulle, et crye son nom* » (*L'Anchiene Noblesse de la contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD*).

— Jean van der *Sart* reçoit du Brabant des acomptes sur 250 vieux écus et 8 florins (guerre de Gueldre?, 1395, 6, 7 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande broch., chargée de trois étoiles. L. : *★ S' Iohan de Bonleir* (B.).

— *Lowy*, seigneur de *Boulers*, chev., sc. la promesse faite, en 1402, par Robert le Rouc, au comte de Namur, de faire un pèlerinage à Jérusalem : une croix engrêlée. C. : deux crosses adossées, à chacune desquelles est suspendue une boule (**Reigersvliet.**) (*Nam.*, N° 1303).

Du jeu de crosses; voir **Bornecolve**.

— Isabelle van *Boelaer*, « damoiselle » à Mons, (à Sainte-Waudru), tient une rente du château d'Alost, 1456 : même écu, entouré d'une couronne de feuillage (Fiefs, N° 4829).

— *Pieroene van Boelaer*, damoiselle de la *Nuefruwe*, tient une rente du château d'Alost, 1456 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, une croix engrêlée (**Neuverue**) (*Ibid.*, N° 4830).

Boulay. Godefroid, sire de *Bollay*, chev., devient vassal du comte de Luxembourg, 1305 : une croix ancrée et un bâton broch. L. : *✠ S' Iofridi de Bola militis* (*Lux.*, c. III, liasse X, N° 29).

Boulange. Henri de *Boulenge*, écuyer, jadis prison-

nier à Basweiler, avec sire Pierre de *Monssels* (Moncelle), sous le comte de Saint-Pol, 1377 : trois pals et une barre de cinq losanges, broch. L. : *✠ S' Hanri de B . . . ange* (B.) (Fig. 97).

Boulanger. *Lambillos fils jadis Lambert le Bolenger*, échevin de Wavre, 1377 : une scie de boulanger, contournée, accompagnée à d. de deux étoiles à cinq rais, rangées en pal, et à s. d'une rose (Afflig.).

— Adam le *Boulenquier*, h. de fief de Jean, sgr. de Wancourt, du *Pont de Remy* et de *Noyelles-sur-l'Escaut*, 1416 : un corbeau contourné, perchant sur une branche. L. : *S Adan Bolengier* (Tournai, Chartier).

— Jean *Boulenghier*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : coupé; au 1^{er}, un oiseau (dragon?); au 2^d, trois étoiles à cinq rais. C. cassé (V^{te} Desmaisières).

Boule. *Robiers, fils Watier Boulhe*, échevin de Jodoigne, 1367 : trois portes crénelées (ou châteaux). L. : *S Rob'ti Walt'i Boiwlh (Heijl.)*.

— *Jehan Boule de Jodoigne* reçoit un paiement du rentier de Jodoigne, du chef de la part que *Jehan le Familheur* et lui possédaient dans un moulin, 1433 (15 mai) : écartelé, aux 1^{er} et 4^e, un lion et un filet broch.; aux 2^e et 3^e, un bâton et un semé de billettes (**Glimes**). Une porte crénelée, ou château, broch. en cœur sur l'écu. C. : deux cuissards affrontés. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Iohannis Bovl . . e* (B.).

Boulet (Gilles), h. du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1450 : un fascé et un lambel broch. C. cassé. S. : à d. un lion; à s. : . . . (cassé). L. : . . . *Boul . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53).

Bouly (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1593, 1617, à Condé : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois boutons de roses, ou feuilles. T. s. : une d^{lle}. L. : *S' Nicolas Bovlit* (Mons, Gr. scab. de Condé).

Boulligny. Thieband de *Boulligny* et ses deux frères, Robert de Housse et Pierre de Housse, remettent au duc d'Anjou, etc., un aveu de fief, 1455 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. C. fruste. S. : deux lions. L. : *S Thiebau de Boul* (Lorr., Etain, N° 55) (voir **Housse**).

Bounant (*Waltiers*), un des *plus prochains amis de Agnez, fille legitime de Robert de Heymtinez, escuier, jadis*, 1399 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois piles; aux 2^e et 3^e, trois étoiles à cinq rais. L. : *S Vatiev Bov . a . t* (*Nam*, N° 1292).

L'inventaire l'appelle, à tort : **DE Bounant**.

BOUNE (Guy de), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de cette ville, 1434 : une croix,

chargée de cinq coquilles et accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. S. s. : un griffon. L. : *S Guy de . . . ne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

Bouquemont (Jean de), jadis prisonnier à Bäsweiler, parmi les gens du duc de Brabant, 1374 : trois tours, mal ordonnées. L. : *S Jehan Boqvemot* (1) (B.) (Fig 98).

La quittance porte *van Bocmont*. Comp. les armes de *Dole, Fontoy, Tour, La Vaulx*, Vizis, (voir Introduction, p. 137).

Bouquet (sire Jean) (fils de Jean). curé à Hamme, tient, *illec*, un fief du château de Termonde, 1605 : trois épis, attachés à une seule tige (Fiefs N° 3863).

L'acte l'appelle, *Broquet*, mais il signe lui-même *Bouquet*.

Bourbon (Jaques de), chevalier, un des chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Bäsweiler, où il fut fait prisonnier ; i. t. : 9600 mout., 1374 : un semé de fleurs de lis et une bande broch., chargée de trois lions. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Iaqe de Bourbon chlr* (B.).

— (Jacques de), sgr. de Dargies, *Preaulx* (Préaux), Dangu et *Thuey*, donne procuration à messire *Jehan de Saint Moris*, chev., sgr. de *Neufville le Feriere* (Neufville-Ferrière), et Guillaume de *Cuwillers*, écuyer, pour traiter avec le duc de Limbourg, gouverneur de Brabant, au sujet de la somme à lui due par la duchesse et de la rente viagère sur la ville de Nivelles, 24 mai 1405 : même écu. Cq. cour. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Jacques de Bourbon* (B.).

— (Louis de), élu de Liège, 1459 : dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, tenant sa crosse de la main gauche ; au bas : un écu à trois fleurs de lis et une cotice (non broch.) ; 1462 : armorial ; même écu. C. : une fleur de lis. T. d. une d^{lle} (très cassés) (S.-G.).

— (Antoine de), duc de Vendôme, pair de France, etc., tient, du château d'Alost, les terres d'*Acrene* et de *Grimmingen*, héritées de sa grand'mère, Marie de Luxembourg, 1549 : trois fleurs de lis et un bâton brochant. Ecu cour. et entouré d'un collier d'ordre (Fiefs, N° 4739) (voir **Grancey, Luxembourg, Huffleleere, Meerschaute**).

Bourdiau (Allart), franc-alleutier du Hainaut, sc. un acte en faveur du couvent des Croisiers, à Tournai, 1500 : trois fasces et un bâton broch. C. cassé (Tournai, Chartaux. X) (voir **Marchin**).

Bourdon (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1524 : trois bourdons, posés en bande et rangés en barre. T. : un ange (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q, liasse Quévy, N°s 41-50).

Bourdon (Nicolas), même qualité, sc. un acte, à Binche, 1611 : trois bourdons, deux passés en sautoir, le 3^e en pal, broch., et une coquille broch. en cœur. S. : deux lions (Mons ; H. de fief de Binche) (voir **Descamps**).

Bourges (Bertrand de), h. du comte de Namur, 1362 : un lion. L. : *ram dele Brin* (Nam., N° 927).

Bourghelles. Philippe de *Bourghielle*, reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour sa femme, Marie Tustap, 1402, 5, 7, 8 : une fasce d'hermine, accompagnée de six glands, 3 en chef et 3 (2, 1) en pointe. En 1402, l'écu est sommé d'un aigle, regardant ; il est accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Philippe de Bourghielle*. En 1403-8, l'écu est tenu par un ange, émergeant derrière lui, et il est accosté des deux dits léopards lionnés. L. : *S Philippe de Bourghielle* (Tournai, Quitt.).

Bourgeois (Maitre *Lienart*), licencié-ès-lois, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et dame Jeanne du Mortier, religieuse à l'abbaye de *Weulenghien* (Ghislenghien) t, 1402, 3, 4 : trois chapels de roses et une bordure engrêlée. C. : deux pattes, ou membres d'aigle (le graveur n'a indiqué ni des griffes, ni des serres), tenant, ensemble, un chapel de roses. S. : deux ours. L. : *S Lienart Bourgeois* (Ibid.).

— Jeanne *Bourgoise*, veuve de Jean de Cordes, écuyer, reçoit une rente de ladite ville, 1404 : même écu, sans bordure. L. : *S Iehanne Bovrgoise* (Ibid.).

— Paul *Bourgoys*, échevin d'Ypres, 1439 : une aigle. S. s. : un cerf sautillant. L. : *Pauwels Bour* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— Jean *Bourgeois*, bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Binche, pour lui, Amelberge, sa fille, Ysabeau Rousseau, sa femme, et Annelette, sa fille, procréée avec ladite Ysabeau, 1473, 4 ; h. de fief du Hainaut, 1473 : un léopard, entouré d'une ramure de cerf. T. : une d^{lle}. L. : *S Iehan . . urgo* . . . (Ibid., l. 1683).

Amelberge semble être née d'un lit antérieur.

— (Charles), conseiller de l'empereur, h. de fief de la cour de Mons, 1524 : trois roses. T. s. : une d^{lle} (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q, liasse *Quévy*, 41-50).

— (Pierre le), h. de fief de la cour de Mons, 1533 : cinq trèfles. T. s. : une d^{lle} (V^{te} Desmaisnières).

— (Guillaume), laboureur à Anderlues, tient, *illec*, un fief, de la sgr^{ie} de Binche, 1546 : une herse de labour triangulaire (Fiefs, N° 10462).

— (Jean), échevin de Vilvorde, 1618 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. L. : *Bovrgois* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Bourgogne. *Yolendis, comitissa nivernensis*, femme du comte Robert de Nevers, 1275 : dans le champ du sceau ogival, sous un dais, dame debout, tenant de la main droite une rose, non tigée, une autre rose à s. dans le champ, à la même hauteur, ladite dame accostée de quatre fleurs de lis, L. : ✠ *S' Yolendis com ensis*, C.-sc. : écu bandé, à la bordure engrelée. Sans L. (Fl.).

— Jehan de *Bergoingne*, frere au comte de *Bergoingne*, se porte caution pour Henri, sire de Blâmont, envers Henri, comte de Bar, 1295 : une aigle et un lambel à cinq pendants broch. L. : *s de* (Lorr., *Blâmont*, B, 574, Nos 29 et 31).

— (Cornelle, bâtard de), lieutenant et gouverneur général des pays de Luxembourg et de Chiny, 1446 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fleur de lis et une bordure componée; aux 2^e et 3^e, parti; a, un bandé et une bordure (simple); b, un lion (qui a la queue fourchée au 3^e). Sur le tout : un écu. au lion. Un filet broch, sur le tout. L. : ✠ *S Cornille bastart de Bourgne* (!) C. C. B, Aquits, I, 2130.

— Englebert van *Bourgondie*, échevin de la ville et banlieue de Lierre, 1636 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un semé de fleurs de lis et une bordure componée; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; a et e, trois bandes et une bordure; b et d, un lion. Sur le tout, un écu. au lion (Mal.) (voir **Brabant, Gracht, Hessen**).

Bourguignon (Louis le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1585, 90 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée; aux 2^e et 3^e, trois roses. C. : un dragon aiglé (Mons, h. de fief) (voir **Waitte**).

BOURLARMONT (*Reniers de*), noble homme, sc. un arbitrage des frères Etienne et Jean d'Ittre, 1300; chev., sire delle *Bruviere*, arbitre entre l'abbaye de Wauthier-Braine et la commune de Braine-le-Château, 1309 : type équestre; petit module, le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. : de vair; au chef chargé d'un lion, iss. du champ. C. : un éventail. L. : . . . *Regnier d' Bovrlamon chl*. L. du c.-sc. : ✠ *S' Regnier de Bovrlamon chl* (Abb. de W.-B., chartes).

Renier tenait en fief du Brabant la « Tour de Bourlarmont, » à Wauthier-Braine. Voir TARLIER et WALTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, *ad vocem* Wauthier-Braine. Rectifier et compléter, comme ci-dessus, la description du sceau de Renier (!), contenue dans ce livre.

Bourlon (Jean de) prête serment comme châtelain du *chastel et forteresse delincourt* (Élincourt), naguère échu aux enfants du duc de Brabant par la mort du comte de Ligny et de S^l-Pol; 7 juin 1415, au *chastel delincourt* : un coq. L. : *Seel Iehan de le Tour* (B.).

Bournonville (Jean de), chev., prête serment comme châtelain des *chastel, terre et chastellenie de Bohaing* (Bohain), naguère échus aux enfants du duc de Brabant, par la mort du comte de Ligny et de Sain-Pol, pour qui il avait été auparavant châtelain dudit Bohain, 6 mai 1415 : un lion et un lambel broch. C. : un lion, assis entre deux cornes de bœuf. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S I de Bournonuille* (B.).

— (Robert de), écuyer, prête serment au duc de Brabant, comme capitaine de sa forteresse de Fiennes et bailli de ses terres et seignies de Fiennes et de Belle, 6 nov. 1429 : un lion. C. : une tête et col d'aigle (?) entre un vol. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *S Robert de Bournonville* (B.).

Bours (Guillaume de), dit *Witart*, mari de Catherine de *Pouques* (Pouques), fille et héritière unique de feu messire Jean, 1402; Marguerite le *Tolmare*, dame de *Molimont* et d'Amougies, veuve de mgr. *Jehan de Pouques*, sgr. desdits lieux, et Guillaume, sgr. de Bours et desdits lieux, « comme héritier, » et Catherine de *Pouques*, sa femme, fille dudit messire *Jehan*, reçoivent une rente du *fermier* de Menin, 1403; Guillaume : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé et un écu. fruste, broch. en chef à d. ; aux 2^e et 3^e, une bande de vair. C. : un écran rond, ajouré de petites ouvertures rondes (tamis?) L. : *S Witart de Bovrs* (C. C. B., Aquits de Lille, I, 13-14 et 222).

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, châtelain de Lille, reçoit une rente à Menin, 1404; et, non qualifié châtelain, une autre sur les *briefs* d'Assenede, 1405 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande de vair; aux 2^e et 3^e, un fascé et un écu. fruste, broch. en chef à d. C. cassé. L. : *Bovrs* (Ibid.).

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, reçoit lesdites rentes à Menin, 1408, 9, 10, 2, 3, 5 : même écu, mais sans l'écuss. aux 2^e et 3^e. C. : un grand écran rond, ajouré en guise de roue (tamis?). S. : un griffon et un lion. L. : *Guille sire de Bovrs dit Witart* (Ibid.).

Voici, d'après l'Armorial du XIV^e s., publié par DOUTERDARQ, l'écu de mgr. Guillaume de Bours : *de gueules à une bande de vair*.

— Catherine de *Pouques*, dame de Bours, de *Molimont* et d'Amougies, reçoit des rentes sur Menin et sur les *briefs* d'Assenede, 1418, 9, 21, 2, 5, 7 (n. st.), 8 : dans le champ du sceau, deux écus : A, une bande de vair (**Bours**); B, un léopard (**Pouques**). T. : une sainte Catherine. Les écus accostés de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Catheline de Pou . . . dame de Bovrs* (Ibid.).

— (*Hotton* de), écuyer, maître d'hôtel du duc de Brabant, 1408; dit sceller de son propre scel : une

croix, accompagnée au 1^{er} canton de . . . C. : une tête et col de . . . (chien?). S. : deux griffons. L. : *S Wautier de Bours* (B.) (voir **Pouques**).

Boursier (Jean le), chev., sgr. de *Sternay* (Ester-nay?), général des finances, conseiller du roi de France, 1437 : un fascé, la 1^{re} pièce chargée de trois aigles. C. : une coupe, sans couvercle (Tournai, Chartrier).

Boursin (Gérard), échevin de Namur, 1371 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fretté; aux 2^e et 3^e, trois maillets. C. : un panaché de plumes d'autruche. L. : *S Gerard* (Nam., *Pauvres*, N° 1025).

Bourscheid (Sohier, sgr. de), justicier des nobles de Luxembourg, 1297 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (ou de nénuphar). L. : ✠ *S Sogeri domini de Burscheit* (Coll. sigillogr., A G. B.).

— *Ferris*, sires de *Bourscheit*, et *Soyers*, son fils, conviennent avec Jean, roi de Bohême, etc., comte de Luxembourg, que, s'ils lui faisaient outrage, *dont nos ne verisseins venir ne a jour ne a droit*, leurs châteaux de *Bourscheit* et de *Bredenes* (Bredimus) écherraient à ce monarque, 1317, *le vendredi apres l'assumption Notre Dame* : même écu. L. : . . . *ri-derici de B. rse* . . . (Lux., c. II, l. VII, N° 26).

— *Marsilius*, sgr. de *Bortscheid*, juge des nobles (*edeler lude*) du duché de Luxembourg, 1371, 9, 80 : même écu. L. : ✠ *S Marcil . . de Burscheit* (Ibid., l. VI, N° 40 et 16).

— *Merchier* (*Marsilius*) *van Bourschet*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 433 1/4 mout., 1374 : même sceau (B.) (voir **Salm**).

Bousart (*Buevon*) sc. une charte de Sohier de Braine, chev., sire de Seneffe, 1290 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné de six roses, rangées en orle (*Ninove*).

Bousies, voir **Feluy, Sauch, Vertain**.

Bousquiel, voir **Prévôt**.

Boussart (Mathieu), h. de hief, à Aix-en-Pevèle, de Lyon du Chastel, chev. (voir **Havaine**), 1482 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S Maheu Boussar* (Tournai, Chartrier) (voir **Fevre**).

Bousse Jean *Bous[s]e*, h. du duc de Bourgogne, au bourg de Furnes, 1400, 6, 24 : d'hermine à la bande, chargée de trois rocs d'échiquier. L. : *Seel Ieh . . Bousse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88, 9, 90, 1, 2).

— (Jean), même qualité, 1425 : même écu, mais brisé d'une étoile entre les 2 rocs sup. L. : *Bousse* (Ibid., l. 112).

DE RAADT

Bousse. Jean *Bouce*, tuteur de *Belote*, fille de maître David *Bouce*, sa nièce, reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1425 : même écu qu'en 1400-24. L. : ✠ *Seel Ieha* (Ibid., l. 394).

— (Jean), échevin et *cuerheer* de Furnes, 1432 : même écu. C cassé. T., à d. : un h. sauv., la massue appuyée sur le sol; à s. : . . . (cassé). L. : *Iohis* (Ibid. l. 93, 4) (voir **Grave, Hallinc.**)

BOUSSUT. *Gielis van Bossut* décl. *dat ic oirveede gedaen hebbe* au duc de Brabant, et jure *dat ic nimmermere doen en sal, noch raden, noch werven jegen hem, noch jegen sijn oir, . . . stede, lande . . .* 1414-15 (n. st.), 10 mars : trois pals, formés de petits macles; à la fasce broch., chargée d'une étoile; au fr.-q., broch., sur les deux premiers pals, chargé d'un sautoir alésé, enclos d'un trêcheur (simple), fleuroné et contre-fleuronné. L. : ★ *Gille de Bovssut* (B.).

Boutalle. Francon *Bottalque*, 1374; *Franques Boutelle de Lonwy* (Longwy?), écuyer, 1378; jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 72 mout. : une fasce, accompagnée de six croisettes pattées, au pied fiché, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : ✠ *S Franke Bottalle* (B.).

Boutellier (Arnould le), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 253 1/3 mout., 1374 : deux haches d'arme adossées. L. : *S Eir* (B.) (Fig. 99).

GELRE donne à un *Her Willem Bottelgier*, Français : écartelé d'or et de gueules; au lambel d'azur broch. sur l'écu.

Boutepois (André), bourgeois de Tournai, reçoit, de cette ville, une rente, inscrite sur sa vie et celle de sa femme, Isabelle, fille de Jean à le Pliche, 1402 : une couronne de feuillage, garnie de cinq cosses de pois. T. d. : un h. sauv. assis, tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Andrieu Boutep . .* (Tournai, Quitt.).

— (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1447, 8, 61, 2 : une tête et col d'aigle, enclose d'une couronne de feuillage, garnie de cosses de pois. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Iohannis Boutepois* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Boutevilain. Jean *Bottevilayn*, reçoit du Brabant un acompte pour son sgr. et maître, mgr. Raoul de *Raynevaul*, 1369 : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et cantonnée de quatre lions. L. : ✠ *S Iehan Bouttevilain* (B.).

Boutin (Daniel), h. de la Salle d'Ypres, 1408 : diapré à la fasce, surmontée des trois roses. L. : *S Daniel Bou . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

20

Bouveau (Jean), prévôt de la ville et terre de Binche, 1481, 2, 5; bailli des fiefs de Binche, 1481, 5 : une tête d'âne, posée de face. C. : une étoile à cinq rais, surmontée d'une boule, entre deux cornes de bœuf. L. : *Seel Iehan Bovviav* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687).

Bouviaux (*Oudars con dist*), sergent du roi de France, donne un *vidimus* de lettres du bailli de Vermandois, 1289 : type scutiforme; une fleur de lis. L. : * *S. vda vve . .* (Tournai, Chartrier).

— (*Jehans*), bourgeois de Liège, 1293 : dans le champ du sceau rond, trois écus, posés en paire renversé, les pointes au centre, chaque écu : à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : * *S Iohanis dicti* (Fl.) (voir **Boveaz**).

Voir *Incent. analyt.*, N° 692.

Bouvier, voir **Blancars**, **Bovier**, **Patoul**.

Bouvignes. *Libiers de Bouvigne*, h. du comte de Namur, 1294; *Libiers*, châtelain de Fanson, 1294; *Libiers, chastelains de Goulesines* (Golzinne), 1289 : une bande ondée, accompagnée de six roses (?), 3 (2, 1) à s., 3 à d. rangées en bande. L. : * *S Liebert castelai de Golesin* (Nam., Nos 266, 262, 211).

— *Jehans de Bovingne*, prévôt de Saint-Aubain, à Namur, 1338 : une porte hersée, munie de deux tours. L. : * *ig : dyac (!)*; 1333 (n. st.), 62 : même écu. L. (1333) : *de Bovig ti sci Alba . .* (Nam., Nos 393, 6, 8; 789, 925).

— Jean de *Bovingne*, h. du comte de Namur, 1362 : un fretté; au chef chargé à s. d'une anille. C. : une anille. L. : *S Iohan o* (Ibid., N° 927).

Bouvigny. Jacques de *Bouvignier*, chev., reçoit une rente de *haus princes et poussans messire de Bar*, 1327 : quatre pals et un bâton broch. L. : . . . *aqve de Bovigne* (Lorr., Briey, B., 390, N° 22).

BOUWE (*Gobbeert de le*), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montjardin; i. t. : 646 2/3 mout., 1374 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lambel. L. : *S' Gobert de la Bove chevalier* (B.).

Gobert de *le Boue*, chev., sgr. d'Étze, sc., le 18 avril 1379, comme bailli de Vermandois : même écu (mais le lambel à cinq pendants) (Tournai, Chartrier).

Bouxières. Jean de *Bouxiere*, écuyer, bailli de Nancy, 1386 : un losangé. C. : un lévrier assis. L. : *n de Boxiere* (Lorr., Briey, B., 391, N° 126).

Henri de *Bouziere*, sire de *Sorcey* (Sorcy), écuyer, a été indemnisé, par le Brabant, de toutes ses pertes, du chef de la bataille de Basweiler, 1375 (n. st.); le sceau est tombé (B.).

BOVA. *Robertus de Bova*, miles, sc. un acte de réconciliation de la commune de Tournai, 1237 : type équestre; bouclier indistinct (très cassé). L. : *Ilm Roberti de Bova*. C.-sc. : un écu fascé de vair et de . . . , de six pièces; au fr.-q. chargé de quatre têtes d'aigle contournées (?), encloses, chacune, d'un annelet. L. : * *S' Roberti de Bova* (Tournai, Chartrier).

Boveaz (Pierre), échevin de Liège, 1268, 79 : trois lions. L. : *S' Petri Bovea scabini leodiensis* (C. de B.).

— Pierre *Boveas* (*Boveal*), échevin illec, 1312-21 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles (Ibid.) (voir **Bouviaux**).

Bovekerke, voir **Clerc**.

Bovier (Maitre Gérard) reçoit, du Brabant, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 262 mout., du chef de la bataille de Basweiler, 1375 : trois pals de vair; au chef chargé d'un paon, à la queue fermée. Un filet broch. sur l'écu. L. : *S' Ghere . . . avecer* (B.).

— (Henri), reçoit, du duc de Brabant, 13 vieux écus, 3 s., 10 d. et 1 esterl., *als voir dat zeven gesellen die registers van den besuecke copieerden, om die bede in elc stad ende dorpe mede t'ontfaen*, 31 mai 1396 : coupé; au 1^{er}, parti; a, une fougère; b, un canard; au 2^d, trois tringles. L. : *Sigill' Henrici Bovier* (B.).

— Henri *Bovijer*, échevin de la cour de *Lenculen*, 1432 : une croix engrêlée; au fr.-q. chargé d'une bande. L. : *S' Henrici Bavier (!) ple* (ou bien : . . . yle) (B.).

Des autres échevins de ladite cour, *Bijessen*, Clut et *Warwelle*, figurent, dans d'autres actes, comme échevins de Maestricht.

— (Jean), échevin de l'abbé de Corbie, dans son *vroenhoff* à Montenaeken, 1465 : même écu, mais la bande du fr.-q. accompagnée d'un semé de billettes. L. : *S Iohan Bavier (!) scepén* (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

Boville (Charles de), chev., chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné et de Viennois, 1383 : une fasce, chargée de trois annelets. C. : une chouette (grand-duc = *bubo*). L. : *S Charles segn de Boville chlr* (Tournai, Chartrier) (Fig. 100).

Die here van Bovile, vassal du roi de France, portait, d'après GELRE : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois annelets d'or.

L'*Armorial de France* du XIV^e s., publié par DOUET D'ARCO, donne ainsi l'écu du sire de *Bouville* : d'argent à une fesse de gueules à trois aigleaux d'or sur la fesse.

Boxhoren (Godefroid), échevin de Louvain, 1393, 8, 9 : un sautoir, accompagné en chef d'un macle et dans chacun des trois autres cantons d'un besant, ou tourteau. L., 1398-9 : * *Sigil . . . Godefridi Boxhorens scabini lovaniens* (S.-G.).

Boxhoren (Gérard), religieux à Adlighem, 1438 : parti ; au 1^{er}, coupé de . . . et de . . . (plains) ; à la bordure engrêlée ; au 2^d, parti-émanché, au lambel. T. : un ange. L. : . . . *Gerardi Boxore mo* (= *monachi*) (C. C. B., Acquits de Lille, I, 371).

— Daniel *Boxhosren*, le jeune, échevin de Louvain, 1484 : de . . . à l'écuss. : *plain, au chef plain* ; au fr.-q., broch. sur cet écu. et chargé d'un écu. plain et d'une bande broch., surchargée de trois maillets. L. : *S Danielis Box . . . i . nioris scabini lo .* (S. G.)

— (Hector), échevin de 1343, 6 ; *magister*, 1336, 7 : même écu. L. : *S Hectoris Boxhore scabi lo* (S. G.)

Boxmeer (Hubert van), échevin de *Deijll* (Deil), 1546 : un lion et un semé de billettes Cq. cour. C. : une tête et col de bouc. L. : *S Hvet va Boxmer (Geld.)* (voir **Bruinichs**, **Loix**, **Puelinchs**).

Boxtel *Mgr. Willame, sgr. de Boucstelle*, chev., *chier et foiable* du duc de Brabant, 1313 : deux fascées, accompagnées de huit (3, 21, 2, 4) merlettes. L. : *✠ Sigilom sekrete* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214) (voir **Drongelen**, **Nieuwland**, **Steke**).

— (Guillaume, sgr. de), chev., 1318 : L. : *s viri W dn . . . Boecstele milit .* (C. C. B.)
= *nobilis viri*.

— Henri van *Bucstelle*, chev., se porte garant pour son parent (*neve*) Godefroid de Heinsberg, sire de *Dalenbroke*, chev., envers le duc Jean de Brabant, *als van der momborie van Dijest der kinderen heren Thomaes, heren van Dijest, mijns lifs oems wilneer was*, 1331 : même écu, mais une étoile en cœur et les merlettes rangées en orle. C. : un bonnet, chargé au bas de trois . . . , rangés en fasce. L. : *✠ S Henrici de Boecstele militis* (Duss., *Jul.-Berg*), N° 340).

— Guillaume van *Boecstele*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 633 mout., 1374 : même écu que *Willame*, 1313. L. : *✠ S Wilhelmi de Boecstel militis* (B.).

— Jean *Proestken van Boecstele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Brijn van Grainhem ; i. t. : 668 mout., 1374, 5, 6 : même écu, mais les merlettes rangées en orle et un filet broch. L. : *S Iohis dei Proest d Boexstel* (B.).

— Gérard van *Boecstele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 131 mout., 1374 : même écu, avec filet (!). L. : *S Gerardi de Boecstel* (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Bucstel*, en Brabant : de gueules, à deux fascées, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle, le tout d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de cygne de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent, becqué du même.

Braam, voir **Braem**.

Brabandere, voir **Brabantere**.

Brabant. Blanche de *Brebant*, femme de Jean de Thouars, sire de Mennetou-sur-Cher, et dame de ce lieu, *feme jadis de feu Jehain Bertaut, jadis seigneur de Malines*, font un accord avec *Giles Bertaut, frere et hier dou dit feu Jehan Bertaut*, au sujet du douaire de Blanche, 1307 : parti ; au 1^{er}, un semé de fleurs de lis ; au fr.-q. au lion (**Thouars**) ; au 2^d, un lion. L'écu surmonté d'un petit écu au lion et accosté de deux autres petits écus, chacun écartelé de . . . et de . . . (plains) (**Vierzon**). L. : . . . *ankie de Brebant dame de M. net . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 178).

À la fin du xiv^e, ou au commencement du siècle suivant, les descendants illégitimes des ducs de Brabant, pour resserrer les liens qui les unissaient, résolurent de conclure un traité d'alliance. Sur la convocation du sire de Rotselaer, du sire de Wittem, de sire Jean van den *Vene* et d'autres, une réunion des agnats eut lieu à Tervueren. On y institua un conseil de six personnes ayant pour mission de défendre les intérêts communs et de faire rapport de leur gestion dans des réunions périodiques. Furent désignés membres de ce conseil : le sire de Rotselaer, le sire de Wittem, sire Jean van den *Vene*, le sire de *Longsomp*, sire Segher van den Heetvelde et sire Renier Goedeheere, alors receveur de Brabant.

Quatre de ces *hoetsiede* (= *hoofdmannen*) et *berichters*, à savoir : les sires de Wittem et de *Longsomp*, Jean van den *Vene* et Seger van den Heetvelde, étant venus à mourir avant que cette convention ne fût consacrée par une charte, une nouvelle assemblée se tint, à Tervueren, en 1403.

Outre les descendants naturels de la maison de Brabant, y assista Guillaume de *Zeijn* (Sayn), sire de Rhode-Sainte-Agathe, parent légitime des ducs. On reconstitua le conseil par la nomination des suivants : ledit Guillaume de Sayn, Jean, sire de Rotselaer, sire Henri de la *Leek*, drossard de Brabant, sire Jean, sire de Wittem, le sire de Wavre (1), sire Renier *Goedeheere*, actuellement prévôt de Maubeuge, sire Guillaume van den Heetvelde et Jean de Ranst, en stipulant qu'en cas de décès de l'un d'eux les survivants pourvoiraient à son remplacement.

Le pacte rédigé, en cette circonstance, fut scellé par ces huit personnages et quatre autres, à savoir : Gauthier de Ranst, prévôt de Nivelles, Henri de Wittem, sire de Beersel, Arnould de Jodoigne et sire Gérard de Waenrode, sire de Binckom et de Glabbeek (cet acte, daté de Tervueren, 1403, se trouve imprimé dans le *Codex diplom.*, joint, par WILLEMS, aux *Brabantsche IJeeften*, T. II, p. 707).

Voici comment HEELU (xiii^e s.) blasonne les armes du duc Jean 1^{er} : « *At dat die hertoge hadde an, | Wapenroc, helm, ende britsieren* (ailettes?), | *Dat hadde al teken van sire banieren, | . . . Van sabele, metten leeuwce van goude. | Dit teken voerde hi al geheel : Sijn broeder daer op dat palesteel, | Ende die bare sijn oem bastaert* (v. 4486-91). — D'après *Les Enfances Ogier*, voici les armes de Thierry d'Ardenne : *Blanches estoient, s'ot d'or . i . lion. | Li premiers dux de Bra-*

(1) Probablement Robert de Spontin, fils de Guillaume et de Marguerite, dame de Wavre, à moins que ce ne fût son père, ledit Guillaume (comp. FARLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Wavre, p. 23).

ban, ce dist on, | Qui Godefrois à la Barbe et a non | Porta tes armes, de droite estracion (2^e moitié du XIII^e s.). — GELRE donne ainsi les armes du duc de Brabant (Jean III) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de sable au lion d'or, armé et lamp. de gueules; aux 2^e et 3^e, d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, lamp. d'azur, armé et cour. d'or. Le eq. d'or. Volet d'hermine. C. : un vol, coupé d'hermine et d'yeux de plumes de paon, sommé d'une queue de paon.

Le continuateur de GELRE cite encore, sans nom, un bâtard de Brabant (voir Prusse) : de sable au lion d'or, armé et lamp. de gueules, au bâton d'argent broch., chargé en chef d'un losange (non colorié). Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête et col du lion de l'écu entre un vol de sable.

Brabant (Marie de), comtesse de Juliers, dame d'Aerschot et de Virson, 1313 : dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant de la main droite un lis, accostée de deux écus : A, un lion (**Juliers**); B, un lion et un lambel à cinq pendants broch. L. : *... igillum Marie . . . isse . . . iacensis*. C.-sc. : un écu au lion; ledit écu entouré de quatre petits écus, les pointes vers le bord du sceau, tous à un écartelé de . . . et de . . . (**Vierzon**). L. : *Secre Marie* (N.).

— (Jean de), échevin de Liège, 1333-53 : deux sceaux; A, dans le champ du sceau, une escarboucle; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : *S Io reban . . .*; B, parti; au 1^{er}, une demi-escarboucle, mouvant du parti; au 2^d, un lion. L. : *Jonis d b* . . . (C. de B.).

— (Henri, noustres chier et ameis fuis, damoisias de), 1345 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (**Brabant**); aux 2^e et 3^e, un lion, à la queue fourchée (**Limbourg**); un lambel broch. sur l'écu (*Afflig.*).

Fils de Jean, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg, marquis du Saint-Empire.

— (Godefroid de), sire de Malines, sc. avec son père, le duc Jean (III), 1331 : même écu (B.).

— (Marie de), femme de Renaud, duc de Gueldre, comte de Zutphen, 1336 : parti; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée (**Gueldre**); B, écartelé de **Brabant** et de **Limbourg** (le lion cour.) (B.); duchesse de Gueldre, etc., 1369 : même écu, mais sans les lignes de partitions. L. (1369) : *S Marie de Brabant dvcisse gelrensis* (B.).

— (Andriot van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 132 mout., 1374 : trois triangles, surmontées d'un lambel. L. : *S Overt . . . de . her . .* (B.).

— Pierre Clignet (ou Clugnes, Clognet, etc.) de *Brebrant*, ou Brabant, chev., sire de Landreville (1374), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 893 mout., 1372, 4, 8; 1372, 4 : de . . . à six burelles et à la bande broch., chargée de trois coquilles. L. : *S Clignet de Breban*; 1378 : un burelé et une bande broch., chargée de trois coquilles. L. : *S Pierre Clignet* (B.).

En 1374, il appose son sceau à un reçu de *Renauldins Ma[un]quareis de Clarey* (Clary), jadis prisonnier à Basweiler.

Brabant (Guillaume van) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension sur la ville de Termonde, 1385, 90 : une fleur de lis, p. c., en cœur, entre deux faucilles afrontées, le tout accompagné de six billettes, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L. : *S Willelmi de Brabant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 70, 71).

— (Antoine, duc de Lothier, de) et de Limbourg, etc., 1415 : type équestre; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, à trois fleurs de lis (sans bordure!); au 2^e, un lion; au 3^e, un lion, à la queue fourchée. Contre-scel : même écu; C. : une fleur de lis, p. c. S. : deux lions (Diest, N° 80).

— (Jean, duc de Lothier, de), etc., 1418 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis et une bordure composée; au 2^e, un lion; au 3^e, un lion cour., à la queue fourchée. C. : une fleur de lis, accostée, au haut, de deux petites fleurs de lis et accompagnée à s. d'un b. S. : deux léopards lionnés; 1419 : même écu, mais le lion du 3^e quartier non cour. C. : une fleur de lis, à cinq pétales, chacun des trois du milieu sommé d'une boule (C. C. B., c. 80).

Plusieurs sceaux de 1418 et 1419 portent un petit contre-scel, dans le champ duquel se trouve un eq. cour., cimé d'une tête et col de bouf. L. : *S Florus va Borssele . . .*

— Philippe, comte de *Liney* (Ligny) et de Saint-Pol, sgr. de Fiennes, châtelain de Lille, 1423, 6 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis et une bordure engrêlée; au 2^e, un lion, au 3^e, un lion à la queue fourchée. C. : une fleur de lis, les pétales sommés, chacun, d'une boule. T. : deux d^{ies}. Le C. accosté des lettres r et b. L. : *Seel Philippe de Breban conte de Saint Poul*. C.-sc. : un eq. cimé d'une fleur de lis florencée, supporté par deux aigles, le 2^d regardant. L. : *S Philippe de Brebant conte de Liney* Σ *de S Poul* (B.).

— (Antoine, bâtard de), chev., sgr. de Crujbeke, donne quittance à Jean de Zwaef, son bailli d'*illec*, 1483 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion contourné et un bâton broch.; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis et une bordure (simple). C. : un . . . entre un vol. L. : *S Anthone de Brabant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 67, 68).

— Pierre de *Braibant*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590 : une fasce, accompagnée de deux corbeaux (aigles?) passants, 1 en chef, 1 en pointe. C. : une tête et col d'aigle. L. : *de Brabant* (B^{on} de Royer de Dour).

— (Julien de), h. de fief du Hainaut, 1641, à Ath : une marque de marchand. T. s. : un personnage



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXVIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Wolphard de Borssele, chevalier
(1292, 1299).



armé, tenant de la main droite la lanière de l'écu et de la gauche une épée basse. L. : . . . *lie* . . . *Brabant* (M. Hulin, à Gand).

Brabant (Etienne de), h. de fief des cours de Mons et du comté de Berlaimont, 1630, 7 : une bande, accostée de deux têtes et cols de lion. C. : une tête et col de lion. L. : *Estienne de Brabant* (M. de Latre) (voir **Amman, Baenst, Baerdeghe, Es-selen, Guillemoix, Haamstede, Juliers, Lerzy, Limburg, Lisy, Thouars, Veen**).

Brabantere. Jean de *Brabandere*, échevin de la *vierschae*re de Kemseke, 1454 : une merlette, posée en pal. L. : *S Jan de Brabantre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

— (Jean de) (fils de Jean), tenancier juré du comte de Flandre, dans sa sgrie de Wesseghem, 1484 : trois roses, à six pétales, tigées et feuilles, les tiges recourbées à s. L. : *Brabantre* (Ibid., l. 224).

— (Pierre de), échevin du comte de Flandre, au métier de Somergem, 1486, 7, 94 : un sautoir écoté, mouvant. L. : *S Pieter de Brabantere f lans* (Ibid., l. 116, 224).

— (Jean de), fils de Jacques, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1502 : trois coquilles (Fiefs, N° 10847).

La famille de *Brabandere*, qui obtint, en 1848, concession de noblesse et du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture, porte : d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Brabeck. *Wolter van Bradbeck* a été indemnisé par le comte de Clèves, du chef de sa rançon, de pertes de chevaux, etc., 1413; h. du *duc* de Clèves, 1418; trois crampons. L. : *Sig Wolteri de Bradbeke* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 719, 756).

Brachy, voir **Sainte-Livière**.

Braderic (Henri), h. de fief du comte de Flandre, 1335 : trois poissons, posés en bande et rangés en barre (Fl., Invent. imprimé, N° 1723).

— (Georges) décl. que, en vertu de l. p. du duc de Bourgogne, Jean de *Vaerneuyc*, sgr. d'Exaerde, bailli du pays de Waes, lui a fait grâce du dixième denier et des droits seigneuriaux dus, par lui, du chef de rentes viagères qu'il avait vendues, à Olivier et Antoine *del Banc*, frères, bourgeois de Bruges, à Jean *le Hont* et à Pierre *le Hont*, à charge de son fief de *Bevrebrouc*, mouvant de la cour de Vracene, 1420, le 26 décembre : même écu, mais, en cœur, à l'écuss. coupé de . . . et de . . . (plains); la partie sup. de cet écuss. chargée à d. d'un autre écuss. : d'hermine au sautoir (**Vilain**). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un poisson, la tête en

bas, engoulant, entre un vol. T. : deux d^{bles}. L. : *S Ioris Braderic* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

Braem (*Monseigneur Henri*), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : (écu en losange!) une fasce échiquetée (Fl.).

— *Mathijs Hugen Braems sone*, échevin de Middelbourg (*Zél.*), 1392 : un carreau échiqueté, ou échiquier de seize cases, et une bordure engrêlée (C. C. B., N° 80) (voir Pl. 5, fig. 101).

— *Watier Braem*, jadis *copier* (géolier) de la Salle d'Ypres, 1435 (n. st.) : un chevron, accompagné en pointe d'un arbre dans lequel perche un oiseau contourné. L. : . . . *ter Br.* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Godefroid), tuteur de *Copkin Braem* (fils de Baudouin), feudataire du Vieux-Bourg de Gand, 1502 : coupé; au 1^{er}, un lion, iss. du coupé, surmonté d'un lambel; au 2^d, plain. C. cassé (Fiefs, N° 2716).

— (Jean), tuteur de messire Gilles de Hondt, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1535 : une trangle, sommée d'un lion iss. C. : une tête et col de lion (assez fruste) (Ibid., N° 7059) (voir **Blocq**).

La mayson surnomé Braem : de sable, au chief, d'argent au demy lyon de gueulle, lampassé et armé d'asur, et crye Vilayen à Gandt (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*; comp. DUCHESNE, *Hist. des Vilain*).

La famille *van Braam*, faisant partie de la noblesse officielle du royaume des Pays-Bas, porte ce même écu.

Braembosch (Gilles), chanoine de l'église de Sainte-Croix en Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, une rente qui à sa mort, passera à son neveu, sire Jean de *Bochout*, prêtre, 1402, 6 : un rameau en volute, garni de quatre trèfles, 1 en cœur, 2 dans les coins supérieurs, 1 au flanc s. L. : *S Egidi Braembos* . . (Tournai, Quitt.).

Braem[d]t (Jean van der), échevin de Termonde, 1400; tient, du château de Termonde, le fief de *ter Meeren*, hors les murs de Termonde, 1430 (même personnage?) : trois besants, ou tourteaux (*Zwijveke*; Fiefs, N° 4443).

Braffe (*Lotars de*) sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : un gironné de dix pièces; écuss. en cœur à trois étoiles. L. : *S Gillion de Braffe* (Tournai, Chartrier).

Lotars, Gillotars, etc., diminutifs de Gilles.

Bray (Jean de), lieutenant du bailli de Vermandois, 1387 : deux léopards, rangés en pal, et un bâton broch. L. : *han de Bra* . . (Tournai, Chartrier).

Bray (Jean du) reçoit une rente viagère sur la ville de Binche, pour sa femme, *Amalberge* de Thiennes, 1493; h. de fief du Hainaut, 1493 : une bande accompagnée de six merlettes, rangées en orle. C. : une touffe de plumes de coq, iss. d'une cuve. L. : *Seel Jehan du Bray* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

Braynart (Melchior), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1683 : de . . . aux lettres M B (M. E. Matthieu).

Braine. *Antonius de Brania* donne à l'église de Forest *duos manipulos decime quinque bonariorum terre . . . in confinio divisionis duarum parochiarum scilicet Galmardie (Gamerages) et Herne* (Hérinnes); sans date (fin du xiii^e, commencement du xiv^e s.); un lion cour. L. : **Braine** (Forest) (voir **Bruxelles, Enghien, Héron**).

Un Antoine de Braine scelle, en 1219, un acte, *apud Steenkirke* (Steenkerque) (A. WAUTERS, *Table des chartes et dipl. impr.*, III, p. 514).

— **Wautier de Braine**, châtelain de Binche, 1245 : type équestre; cassé. C.-sc. : un écu au lion. L. : . . . a. vvalte (*Wautier-Braine*, chartes).

— **Watiers, apieles de Brainne**, chev., et ses frères. *Sohiers et Jakemes*, vendent à l'abbaye de Wautier-Braine, leur alleu illec, 1281 (n. st.); plusieurs autres chartes de 1281; dans l'une d'elles, il se dit sire de *Gamarege* (Gammerage) et cite : *demisele Marien, me sereur, fille le noble home mon signeur Jehan de Gavre* : un gironné de dix pièces, les 2^e, 4^e, 6^e, 8^e et 10^e semées de croisettes. L. : ✠ S' *Watier de Braine chevalier*. Contre-scel : même écu. L. : ✠ *Cles de saiel* (Ibid.)

Ces deux frères n'ont pas de sceau.

— **Watiers de Brainne**, chev., sire de Senefle, 1287 : même écu (*Ninove*).

— **Sohiers dis de Brainne**, chev., sire de Senefle, 1290 : même écu brisé d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

— **Jakemin**, que ledit *Sohiers* appelle *notre frere*, 1290 : de . . . à trois écus, aux armes du précédent, mais sans lambel (Ibid.) (Pl 3, fig. 102).

Voie sur les *Braine*, *Annales du Cercle archéol. d'Enghien*, T. II, p. 425 etc. : *Notice historique sur la commune de Deux-Acres*, par V.-J. GUIGNIES, et TARDIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod., ad vocem Wauthier-Braine*.

— (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610 : écartelé; au 1^{er}, une plume; aux 2^e et 3^e, une étoile; au 4^e, une croix ancrée (Mons, H. de fief).

Braine-l'Alleud. Les échevins de la franchise de *Braine l'Aluet*, 1338 : un burelé et trois lions

broch. (Ch. et doc. div., c. 1); 1394, 1633, 46 : même écu. L. (1646) : ✠ *S Scabinorv de Brania Allody* (E. G., 367; N.-D., Anvers, doc. de la fam. Thijs, de Braine-l'Alleud, et Abb. de W.-B., 4006).

Braine-le-Château (Le maieur et les échevins de), 1315 : parti; au 1^{er}, une aigle et un bâton broch. (*Housdaing*); au 2^d, un bandé. L. : *de Brania* (Abb. de W.-B., chartes).

Braine-Je-Comte (Les échevins de), 1609, 91 : de . . . à la tour, chargée d'un écu, à l'aigle éployée, ladite tour accostée des chiffres 8 et 0. L. : *S les eschevins de Breine le Conte* (M. Hanon de Louvet et B. R., C. G., portef. 1949).

Brakel (*Wilhelm van*), *genant Beyzel*, chev., et Catherine, sa femme, inféodent au margrave de Juliers, *unse huys ze Bure, mit hoifstat ind vurburge*, et en font son *offen huts, los ind ledich*, 1337; *Wilhelmus dictus Beysil, miles*, témoin à l'acte d'Arnould de Buschfeld, 1338 : plain; au chef chargé à d. d'un besant, ou tourteau, surchargé d'une merlette. L. : ✠ *S' Gvilielmi . . . B . . . broche* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 394 et 402).

— (Staes van), chev., donne en partage à sire Jean van Brakel, son oncle, *den coren tijende ende den smalen tijende tot Deijl* (Deil), dont le chapitre de Sainte-Marie, à Utrecht, possède l'autre moitié, et deux *hoeven land*, à 'ts Hertoghenmalsen : « *heeren Steeskinshoeven* » et un ilot (*weert*) sous Brakel, dit « *Kedden weert* » *ende* « *Snaertsart* », 1369 : deux poissons adossés (sans croisettes!) (*Geld.*).

Gérard, bâtard van Brakel, est un des hommes de fief, devant lesquels est passé cet acte.

— **Bernard de Brakele**, h. du comte de Flandre, du chef du château de *Bevre* (Beveren), 1421, 31 : quatre chevrons. T. : un h. sauv., portant sa massue de la main droite. L. : *S Bernaert va* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238-9).

— (Thierry van), témoin de Guillaume van IJzendoorn, à son contrat de mariage, 1431 : parti; au 1^{er}, deux poissons adossés et un semé de croisettes; au 2^d, trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel. C. : une aigle iss. S. : deux lions (*Geld.*).

— **Baudouin de Brakele**, prévôt de l'abbaye d'Eename, 1437; prévôt et receveur de cette abbaye, 1440, 4, 5, 6 : quatre chevrons. T. : un ange. L. : *S' Balduini de Brakele mon (= monachi)* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 377-8).

— Jean van *Brakell*, *heemraad* en Nederbetuwe, 1490 : deux poissons adossés et un semé de croisettes. Même C. que Thierry (*Wassenaer*).

— Gilles van *Bracle*, dit van den Bossche, tient, du château de Courtrai, *'t goed van Morslede*, à

Autrijve, 1504 : quatre chevrons. C. : une tête d'animal (lévrier?) sur un col allongé (Fiefs, N° 1249).

Brakel. Josse van *Braickell*, père de *Marij*, qui fait un contrat de mariage avec Joachim van Eichen, 1539 : deux poissons adossés, accompagnés de trois croisettes, 1 au point du chef, 1 en cœur, 1 en pointe. C. : deux poissons renversés, posés en pal renversés (*Geld.*).

— Josse van *Bracle*, écuyer, sgr. de Willecom, *Varenbeke* (Vaerbeke), etc., tient, du comte de Flandre, par achat des tuteurs des enfants de Jean de Rij[c]ke, la sgrie dite 't *Hamervelt* (18 bonniers), à Saint-Nicolas (Waes), 1620 : quatre chevrons. C. : une tête et col de chien colleté (Fiefs, N° 7085) (voir **ALIJSHOVEN, Galen, Giessen, IJzen-doorn, Laer, Puijffijk**).

Le seigneur de BRAQUELE d'argent à cinq (?) chevrons de queue, le premier coupé, et orge : Courtraeyseyn! Courtraeyseyn (sic)! (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres).

Bracquignies (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1644, 5, 7, à Soignies : trois cors de chasse ; au chef chargé d'une étoile à cinq rais. L'écu posé sur un cartouche. L. : *S Jacques d Bracquignies 1622* (B. R. C. G., portef. 2229, et Mons, Hôp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, à Soignies.)

Bramhorn (Thierry), écuyer, cher ami et conseiller du comte de Tecklenburg, 1571 : deux huchets adossés, les pavillons en haut. L. : *S i dei . . amhoren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 856).

Branchon (Enguerrand de), bailli du comté de Namur, 1530 : *homme de loy, manant en le bail-lerie de Wasseige* (Wasseiges) 1531 (n. st.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée de deux annelets. L. : *de Branchon* (Nam., Nos 517 et 524) (voir **PRAIELE**).

Brande (Jean van den), h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1596 : un chien braque passant, surmonté d'une étoile à cinq rais. L. : . . *an van den Bran . .* (B.).

— (Jean van den) tient, du château de Termonde, un fief à Zele ; sans date (1440?) : trois (2, 1) roses et un besant, ou tourteau, en cœur (Fiefs, N° 4564).

— (Marie van den) (fille d'*Oste*), béguine, reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1444, 5, 7, 62 ; dit sceller de son propre sceau : trois bandes, accompagnées au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Oste van den Brande* (C. C. B., *Aquits de Lille*, 1, 391).

La maison surnomé DE LE BRANDE : d'argent, à troes bandes de sable (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres).

Brande (Pierre van!), fils de Daniel, tient, dudit château, un fief de Zele, 1549 : deux roses en chef et une fleur de lis en cœur. La pointe est cassée (*ibid.*, N° 4595). (voir **Berg, Iseghem, Puppe**).

Brandenburg. Thierry, sire de *Brandeberch*, écuyer, sc. un acte de Philippe, fils aîné du comte de Vianden, 1306 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande d'hermine brochante (*Lux.*, c. I. liasse V).

— Herman, sire de *Brandenberg*, chev., sc. des actes de Ferry de Cronenburg, 1332 ; du sire de Cronenburg, 1344 ; de ses parents, Thierry de Milburg et de sa femme, *Metze* de Merode, 1348 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une étoile. L. : *S H' mani m d'ni de Bradiberch* (*Lux.*, c. IV, t. XVI, N° 67 ; Duss., *Jul.-Berg*, Nos 477 et 510).

— Herman van *Brandenberch*, chev., sc. un acte de Jean, sire de Reifferscheid, 1341 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à senestre d'une coquille, posée en barre (*Lux.*, c. I, l. IV).

— Herman van *Brandenberch* reçoit, du Brabant, 150 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 22 août : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une coquille. L. : *berch* (B., N° 1349).

— Jean, sire de *Brandenborch*, jadis prisonnier à Bäsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant ; i. t. : 1328 2/3 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une merlette (?). L. : *S Ioh d. Brandinberg* (B.).

Sire Herman van *Brandenborch* garantit l'authenticité du sceau.

— Herman van *Brandenborch*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 1224 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une coquille. L. : *S Hmani d Bradebg milit* (B.).

— Jean van *Brandenberch*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Sponheim, i. t. : 411 2/3 mout., 1374 : d'hermine à l'écuss., chargé d'une cotice! L. : *S I . . van Branden . . r . .* (B.).

— (Jean, sgr. de), 1 . . . : de . . . à l'écuss. plain. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes d'ours, ou de lion (?). L. : *S Iohis de Bra . . . b'* (Arch. commun. de Lux.).

— Ferry de *Brandenbergh*, écuyer, sgr. de *Boulant* (Bolland), donne décharge à la duchesse de Brabant, du chef de réclamations faites en son nom, ainsi qu'à cause de feu sire Jacques d'Agimont, de Jacques de *Boulant* et de sire Arnould de *Boulant*, *des quelz je suy heritier*, 1404 : même écu. C. : les deux pattes d'ours (?). L. : *S Friderici von Brandenb* (B.).

Brandenburg. Thierry van *Brandenborch*, sgr. de *Stoltenberch*, (Stolzenburg) et de *Bollant* (Bolland); le duc de Bourgogne l'ayant nommé, par l.-p. du 1^{er} du même mois, châtelain, burgrave et drossard de son château et pays de Limbourg et semonceur de ses vassaux *illec*, Thierry promet de lui restituer ce château, etc., à la première réquisition; 5 mai 1439 : mêmes écu et C. L. : *S Diederich von Brandenbg* (B.).

— Thierry de *Brandebuerch*, sgr. de *Boulant*, promet de payer au duc de Bourgogne 4500 fl. du Rhin, en deux années, *commenchans au jour de ma delivrance du chastel de Riplemonde* (Rupelmonde), . . . *sans pouvoir chargier, vendre, ne aliener mesdicts biens et seignorie, . . . avant ladite parpaye*; 9 mai 1444; il consent, par un autre acte du même jour, à ce que le duc conserve les sommes perçues sur les revenus de *Boulant* et d'autres terres, *depuis que je fu prins jusques a ma dicté delivrance* : même écu. C. : deux pattes de lion (?), soutenant, chacune, entre les deux griffes visibles trois feuilles allongées (?) (serait-ce une main?). L. : *Siel Tiery de Brandeberg* (B.) (voir **Bolland, Bongart** (1440), **Kriekenbeck, Montmorency**).

Tous les cimiers des sceaux décrits ci-dessus sont assez mal gravés. D'après les amoriaux, les Brandenburg cimeraient de deux mains, ou de deux bras.

Brandenburg. Herman van *Brandenburch*, bourgeois de Cologne, 1518 : trois (2, 1) (?) roses, surmontées de trois piles. C. cassé (Duss., *Schrein St-Gereon*, l. 12).

La rose de la pointe est fruste.

Brandin (Jean), échevin de la ville de Loo (Fl.), 1438 : d'hermine à deux étais alésés, l'un renversé, entrelacés. L. : *Ihan Brandin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 239).

Branscheid. Jean van *Brantscheit*, le jeune, chev., reçoit, du duc de JULIERS, 250 *sware gulden*, pour les pertes subies par lui et ses compagnons à la bataille de Basweiler, 1371 : trois crampons contournés, accompagnés en chef à d. d'une étoile. L. : *S' Johan de Br* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 865).

Brant (Jean), chev., sire d'*Asay* (Aiseau) et d'*Ochans* (Ochain), reçoit des paiements du Brabant, par le receveur du *Roman pays*, 1362, par Renard, sire de *Schoonvorst*, 1364; sc. aussi en 1363 : un lion et une bande broch., chargée de . . . L. : *S. Io Brant dni de Asa militis* (B.).

Les actes de 1363 et 4 ne le qualifient pas sire d'*Ochans*. DE SALBRAY, dans son édition de HENRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbays*, blasonne *Brant* : de sable au lion d'or, à la bande d'argent broch., chargée de trois lions de gueules.

— *van Baerle* (Jean) et d'autres déclarent s'être inféodés au comte de Berg et de Ravensberg, 1369 :

une fasce, surmontée de trois lions. L. : . . . *Iohan de Baerl . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837).

Brant van Baerle, (Jean) le jeune, caution, à la place de son père, du même nom, pour Hedvige, veuve du chev. Jean Ba[e]ke, 1374 : même écu. L. : . . . *Iohannis Brant* (Duss., *Werden*, N° 147).

— (Catherine, veuve de Jean), chev., et Jean, son fils, reçoivent, du chef de la bataille de Basweiler, à laquelle le défunt avait commandé une *rotte*, un acompte sur une i. t. : de 254 mout., 1374 : parti; au 1^{er}, un lion et un bâton broch.; au 2^d, six (2, 2, 2) fleurs de lis. L. : . . . *arine van Osia trovve van As . . .* (B.).

— (Jean) et Guillaume l'Ardenois, sire de Spontin et de Wavre (*1^o loco*), reçoivent, du Brabant, un acompte pour leurs services *van dien tijde dat wij laghen tot Eijndoven, doen de hertoghe van Gelre in Brabant reijdsje*, 1388; sc. pour Imbrecht van *Hermal[e]*, chev., qui reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services : *dat wi ghesonden hadden twee ghelavien, ale met twee perden, sestien daghe lanc tot Eijndhoven*, 1388 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un filet broch.; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis. L. : *S Iohis Bra* (B.) (voir **Baerl, HERTBOSCHE**).

Les Brant d'Aiseau ont pour auteur un fils naturel de Jean III, duc de Brabant.

— *Willelmus Brant Rover*, échevin de Bois-le-Duc, 1421 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une croixette. L. : *S Willi Brant in Bvscod . . .* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 57).

— (Simon), échevin de la ville de Loo (Flandre occ.), 1438 : un dextrochère, mouvant du bord de l'écu, tenant un glaive. L. : *Br . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 239).

— (Guillaume) *van Asau*, conseiller de Philippe le Bon, 1446 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et une bande broch., chargée de . . . ; aux 2^e et 3^e, un semé de fleurs de lis. C. : un h., iss. de flammes, tenant de la main droite une banderole. S. d. : un griffon. L. : *S Willelmi de Aysa* (B.).

Branteghem (Robert van) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour une chapellenie, *legghende voer Onser Vrouwen te Doijnze* (Deijnze), *daer Hanneken, mün zone, nu ter tüt possesseur af es*, 1448 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile, et une bordure engrêlée. T. : un h. sauv. sans massue, agenouillé derrière l'écu. L. : . . . *Rubb a Branteghe* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 401).

— (Jean van) (fils de Robert), chapelain de la chapellenie de N.-D., en l'église de Deijnze, 1454; ancien chapelain de ladite chapellenie, 1455 : même écu,



Fig. 1.

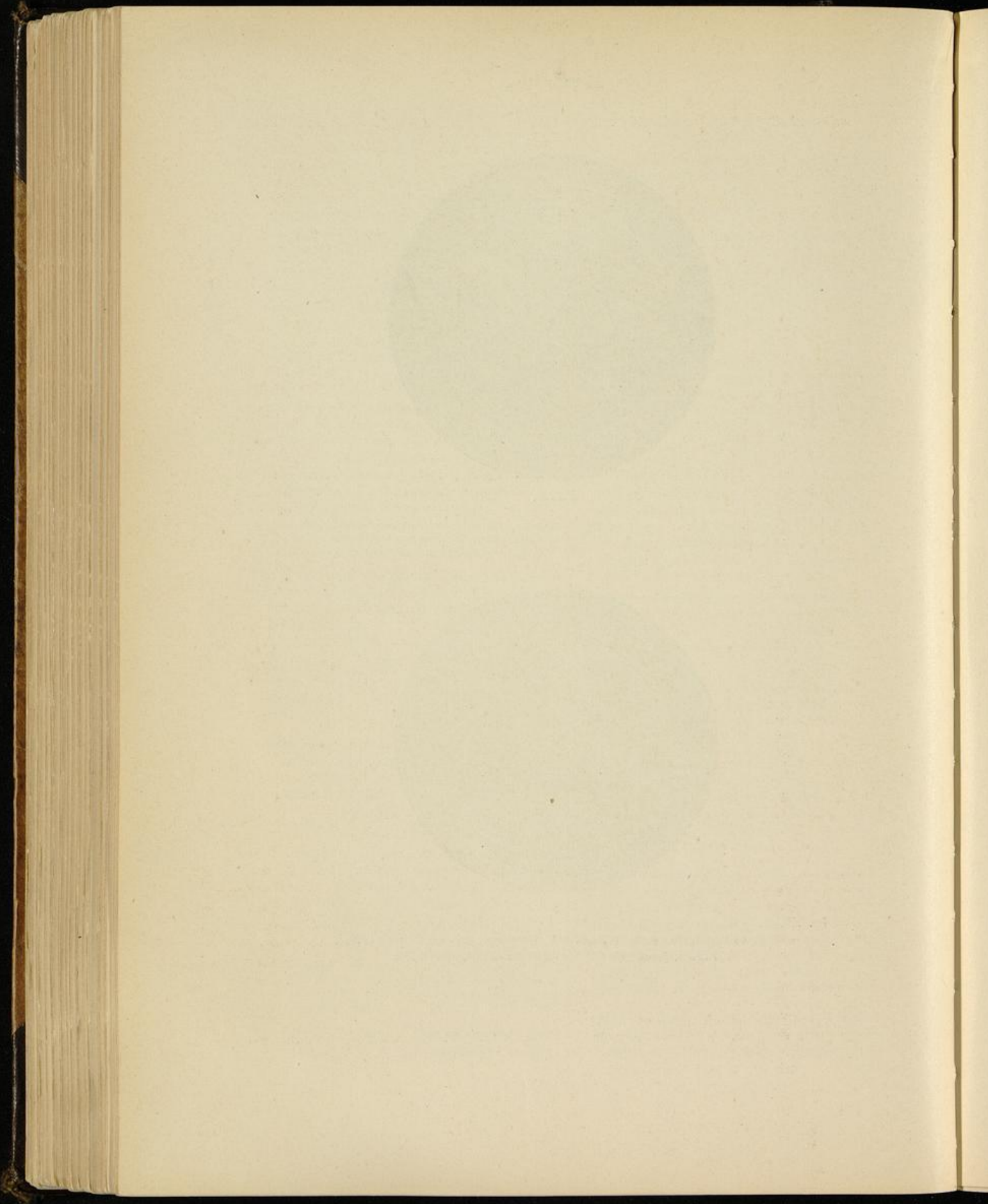


Fig. 2.

Pl. XXIX.

Fig. 1. Sceau de Louis de Beaujeu, chevalier, sgr. de *Bruccq* (1295).

Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de Berlaimont (1295).



mais un croissant, au lieu de l'étoile. Même T. L. : *S Ian van Branteghem* (Ibid., l. 401).

Branteghem (Adrien van), bailli et receveur de Jean van den Walle, dans sa sgr^{ie} de *Monnebrouc*, 1463 : un corbeau essorant, accompagné en pointe, à s., d'une étoile. L. : *hem* (Ibid., l. 371).

— (Barthélemy van), prêtre, *costere van de uppercosterie* de Sainte-Parailde, à Gand, 1475, 8 : trois meubles formés, chacun, d'une tige, pointue en bas, terminée, au haut, par une pointe en losange, rangés en fasce. L. : . . . *tholomei de Brateghe*. (Ibid., l. 402, 416).

BRANTELGET (*Adolphus de*) se porte fort pour *Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : type scutiforme ; une crémaillère posée en bande. L. : ★ *S Adolphi de Brantelget* (Duss., *Werden*, N° 30).

Brantin (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1396, 8 : une croix nillée, surmontée d'un lambel. L. : *S Ian Brantin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

— (*Ernol*), même qualité, 1397, 1405 : une croix ancrée (!). S. s. : un griffon accroupi (Ibid., l. 38).

— *Pauwels Pieter Brantins sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1392 : à d. une demi-croix nillée, défaillante à s., à s. une tour, surmontée d'une étoile et en pointe une fleur de lis (C. C. B., c. 80) (Pl 5, fig. 103).

Brants (Jean), le vieux, maieur et tenancier de la cour de Waenrode et d'*Amors hoff*, 1589, 92, 3 : de . . . au pentalpha, sommé d'un nœud, ou lacs d'amour. Le sceau porte *Braents* (S.-T., c. 13).

— (Jean), le jeune, tenancier de la cour de Waenrode, 1592, 3 : dans le champ du sceau, deux triangles, vidés, le 2^d renversés, entrelacés, formant une étoile, entourant une fleur de lis et accostés des lettres J B et de quatre besants, ou tourteaux, chacun chargé d'un petit besant ou tourteaux, 2 en chef, 2 en pointe (Ibid.).

Brassars (Nicolas), prêtre, chanoine de l'église Saint-Géry en Cambrai, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et *Regnaut*, son fils, 1407, 8 : un chevron, accompagné de deux coquilles, 1 en chef à d., 1 en pointe, et d'une anille, en chef à s. L. : *Brassardi pbr* (Tournai, Quitt.).

Brassart (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1506 : écartelé ; au 1^{er}, une coquille ; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée ; au 4^e, deux chevrons, le 2^d renversé, entrelacés. S. s. : une licorne (B. R., C. G., Portef. 1949).

Brau, Pierre *Braeu*, échevin de Bruxelles, 1485 : trois pals de vair ; au chef plain. T. : un ange. L. : *S P . ter Braev* (Brux.).

— (Pierre), échevin *illeg*, 1486, 91 : écartelé, aux 1^{er} et 4^e, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de nénuphar ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Petri Brav* (Ibid., et E. G., l. 357).

Braun de Schmitburg (Lothaire), grand-commandeur de l'Ordre Teutonique, tient, du roi de France, les sgr^{ies} foncières de Temmels et de Wehlen (diocèse de Trèves, comté de Chiny), 1682 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix pattée (l'Ordre) ; aux 2^e et 3^e : un crampon et un semé de billettes. L'écu sommé d'un cour, à 7 perles, surmontées des lettres L B V S (C. C. B., reg. 43713c).

Au 2^e quartier, les billettes sont rangées par 5 (2, 1, 2) de chaque côté du crampon, au 3^e, leur disposition est irrégulière. Il n'est pas exact de blasonner : neuf billettes.

Braunsberg, *Bruno, dominus de Brunsberg, fideiusor* dans un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 : deux fasces. L. : ✠ *Sigillum Br . . . nis senbere* (Duss., *Jul -Berg*, N° 52).

— *Johan van Brunsperch*, dit *Winnenberch*, constitue, au margrave de Juliers, moyennant 50 petits florins, une rente de 5 fl., sur tous ses biens in *Meytscheyder kirspel*, 1338 : une fasce de trois macles, surmontée d'un lambel, à quatre pendants. L. : ✠ *S Iohis de Pronisberg* (Ibid., N° 413) (Fig. 104).

— *Juncker Wilhelm, here van Bruinsberg ind van Ysenbourgh*, sc. des actes d'Everard Rudel van *Hedesdorp*, 1338, de Philippe d'Isenburg, sire de Greutzau, 1338, et de son parent (*maigh*), Gilles, sire de Daun, 1339 : deux fasces (Ibid., Nos 399, 411, 7).

— *Willelmus de Brunsbergh* s'inféode au duc de Brabant, du chef d'une rente de 70 livres tournois qu'il lui assigne sur ses alleux, 1339 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ *S Wilhelmi de Brvnysberch* (B., N° 533) (voir **Wied**).

Braunshorn, Jean de *Brunshorne*, chev., 1299 : trois huchets. L. : ✠ *S Iohannis domini de Brvnishorno* (C. C. B.).

— *Gerlacus, dominus de Brunshorn*, ratifie l'inféodations *meorum nepotum de Winnenberg*, 1361 : même écu (Duss., *Col.*, N° 845) (voir **Broeck**, **Winnenberg**).

Brauw (Maitre Jean de), échevin de Rotterdam, 1648 : une roue, surmontée à d. d'un écu. à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants. Cq. cour. C. : une tête et col de cerf (U.).

Brauwere, voir **Brouwere**.

Brauweiler. *Rycwyn van Bruucilre*, h. de fief du Brabant, 1397; R. van *Bruucilre*, *Bruucildere*, *Brouucilre*, *Bruucire*, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 100 vieux écus (guerre de Gueldre); 1396, 7, 8 : un crampon contourné, muni d'une traverse. L. : $\text{✠ S Rucwin van Bruucilre}$ (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609, et B.) (Fig. VIII).

— Herman, abbé de *Bruucilre*, sc. un acte de l'archevêque de Cologne, 1393 : type ogival; dans le champ du sceau, un prélat agenouillé; dans le bas, un écu à la fasce, surmonté à d. d'une croisette pattée (Duss., *Col.*, N° 1170).

Brebant, voir **Brabant**.

Bréda (*Ysabella, domina terre de*), fait de l'aveu de son mari, *dominus Arnoldus de Lovanio, dominus de Breda*, une donation à l'hôpital d'Anvers, 1280 : type équestre, à dextre; fort endommagé. Contrescel : écu parti; au 1^{er}, un lion et un lambel broch.; au 2^d, trois flanchis (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

Dans *De Grimbergische oortog*, on lit, à propos du sire de Bréda : *Twee dusent mannen haddi fiere | Onder sijn rode baniere. | Van selvere drie sautoren daerin* (II, v. 2355-7).

— (Les échevins de), 1353 : dans le champ du sceau, une tour, chargé d'un écu à trois flanchis (*Léau*, N° 42).

— (Godefroid van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité à Louis de Male, 1338 : un buste de femme, posé de face, accompagné de trois coquilles. L. : *Sigillum Godefridi dei de* (Fl.) (voir **Gavre**, **Craon**).

Brede, et **Breide** (*Zeds et Zeits van*) reçoit, avec Jean van Eijk[e], du Brabant, d'importantes indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1337 et vers 1357; sc. pour *Zethe van Karich*, qui reçoit, du Brabant, 47 vieux écus, pour ses services (même guerre), 1357 : plain; au chef d'hermine; au fr.-q. à l'aigle éployée (?). L. : *S Seits van Bride* (B., N°s 1193, 1228, etc.) (voir **Eijk**).

Bredeken (Guillaume), échevin de Saint-Trond, 1364 : un oiseau, surmonté à s. d'une étoile (S.-T., N° 3bis).

Brederode (Thierry, sire de), reçoit du Brabant, un acompte sur sa créance, 13 . 7 : un lion et un lambel broch. C. : deux pieds de cheval adossés (B.) (voir **Boetzelaer**, **Flandre**, **Leiden**, **Polanen**, **Renesse**).

L'endroit de la date est déchiré.

— (Thierry, sire de), et Renaud, chev., son fils, donnent au duc de Brabant quittance pour une rente

de 900 vieux écus, en se portant fort pour Guillaume et Waleran, leurs fils et frères respectifs; le sceau de Thierry est très endommagé. Renaud : un lion chargé d'un écus. fruste et un lambel broch. sur l'écu (B.).

Brederode (Renaud van), chev., reçoit de son parent (*neve*), Jean van *Pollanen*, sire de la *Lecke* et de Bréda, 160 mout., pour deux chevaux usés avec lui, au service du duc de Brabant, dans l'expédition de *Chalancy* (Salency), 1363 : un lion et un lambel broch. (fort endommagé).

— (Renaud van), sire de Gennepe, tient, du duc de Juliers, du chef de sa femme, Jeanne van *Ghennip, den hof ende des hoefts ghedinghe te Linse* (Linz) *ende te Katzbach*, et un vignoble à Linz, 1370; sc. en 1372; lesdits époux constituent à Jean Sarys van Erpe, pour 300 vieux écus, une rente de 30 vieux écus, sur leur moulin de Gennepe, 1378 : même écu. L. (1378) : $\text{✠ Sig Reyno . . . domini de Brederode et de Ghennip}$ (Duss., *Jul-Berg*, N°s 850 et 873; *Clèves-Mark*, N° 438).

L'acte de 1378 appelle les époux : Renaud, sgr. de Brederode et de *Genp*, et Jeanne, dame de ces lieux.

— Renaud van *Brederode*, sire de Gennepe, promet de tenir compte, au duc et à la duchesse de Gueldre, des sommes qu'il recevrait de Thierry van *Hoedenpijle, die gevangen waert bi heren Willem van Brederode, onsen bruedere, in den stride tot Baeswijlre, die aen des heren hant van Vijanen steet*, 1373 : même écu, mais le lambel broch. en chef; le lion chargé d'un écus. au lion à la queue fourchée. L. : *S' Reyn . . . de Brederode militis* (Duss., *Jul-Berg*, N° 896).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, où il commanda un corps d'armée (*rot bij hem selven*); i. t. : 2450 mout., 1374 : même écu, mais sans l'écus., et le lambel broch. sur l'épaule du lion. L. : $\text{✠ S Wilhelmi de roede militis}$ (B.).

(Renaud, sgr. de), et de *Genp*, 1387 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un lambel broch.; aux 2^e et 3^e, un lion cour., à la queue fourchée (*Holl.*).

— (Guillaume van), sgr. de *Steijn* et de la *Merweide*, frère de sire Waleran van B., décl., à *Gorchem*, le 17 janvier 1419 (st. d'Utrecht), avoir reçu du duc de Brabant, en récompense des fidèles services de guerre, rendus à la duchesse de Brabant, femme dudit prince, par ledit Waleran, lequel *dairom in groten last van schulden ende cost gecomen was*, 700 nobles d'or d'Angleterre, prélevés sur la part des princes dans la rançon des prisonniers faits à la bataille de *Goerchem* (Gorinchem), le jour de la Saint-Louis, il y a un an, et détenus à Utrecht : même écu. C. : deux pieds de cheval. S. du cq. :

deux léopards lionnés. L. : *Sigillv Willems van Brederoed* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de son contemporain, *die here van Brederoede*, vassal de Hollande : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, et au lambel du même, broch. Capeline de sable. C. : deux pieds de cheval d'argent, virolés de sable, les sabots du même, ferrés d'argent.

Bree (Renier van), prévôt de l'abbaye de Saint-Trond, 1443 : de . . . à neuf triangles ; au fr.-q. chargé d'un coq (S.-T., c. 9).

Breeden. Gilles de le *Breede*, échevin d'Opwijk, 1425 : une étoile à cinq rais et deux besants, ou tourteaux (2, 1), surmontés d'un lambel. L. : . . . *lis de B* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 63-6).

— Gilles de le *Breede*, même qualité, 1427 ; G. van den *Breeden*, mari d'Elisabeth van den Damme, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1430 ; sc. pour son bon ami, Francon van Assche, feudataire à Opwijk, 1430, et d'autres, 1430 : même écu, brisé en cœur d'une étoile à six rais (Ibid., l. 70, 71, et Fiefs, Nos 3928, 4130, 8, 9, 63).

— *Amelrec van den Breen* sc. pour Josse van den *Breeden* (et *Breen*) (fils de Daniel) qui tient, dudit château, un fief à Opwijk, 1513 ; sc. pour un autre, 1513 : deux roses en chef et un anneau en pointe (Ibid., Nos 4251, 60).

— Pierre van den *Breen*, échevin d'Opwijk, 1539 : même écu. L. : . . . *eter vande . . . en f* (Greffes scab., Mélanges, A. G. B.).

— (Pierre van den), fils de Josse, tient des fiefs *illeg*, 1576 : même écu (Ibid., Nos 4322-3).

Breide, voir **Brede**.

Breijdel (*Jan filius Jans filius Michiels*), échevin de Bruges, 1355 : une (1) tête et col de cheval bridé (C. C. B., c. 107).

— Jacques *Breijdele*, mari de Claire (fille de feu Antoine) Ghijselin, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1460. 2 : trois têtes et cols de cheval, bridés. C. : un meuble de l'écu. L. : *S Iacop Breid* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

— (Corneille) reçoit, pour Bernardin Breijdel, *f. sch Jacobs* (fils de sire? Jacques), une rente sur ledit espier, 1481 : mêmes écu et C. (la partie inf. de l'écu est cassée). L. : . *Cornelis* (Ibid., l. 380) (voir **Ghiselin**, **Hecke**).

Breiderbach, voir **Monfin**.

Breit, voir **Walraven**.

Breitenbend. Werner van *Breidenbeint*, et *Breydenbeendt*, et trois autres, tous chevaliers, arbitres entre le duc de Juliers et Godefroid, sire *zu der*

Heiden, déclarent que celui-ci doit transporter à celui-là son château de Heiden à titre d'*Offenhaus*, 1369 ; ami et conseiller de la duchesse de Juliers, 1371 ; sc. en 1373 et 6 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi fascé, garni d'un vol. Violet fascé. L. : ✠ *S' W'neri de Bredebet mil* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 835, 864, 912-3, 921) (voir **Arnoldus**, **Pa-**
land).

Brecht (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenaerts ; i. t. : 2188 mout., 1374, 5, 6 : un lion et une cotice échiquetée, broch. L. : ✠ *S' Iohannis de Brecht* (B.).

— Gauthier *Brecht* (?), échevin du métier d'Assenede, 1402 : une fasce frettée, accompagnée en chef à d. d'un cœur, ou écu, fruste. T. : un h. sauv., sans massue. L'écu accosté de deux têtes et col de léopard. L. : *Brecht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 161).

— (Les échevins de), 1426 : dans le champ du sceau, un ange, accosté de deux écus : A, trois macles ; au chef chargé de trois pals (**Berghes**) ; B, deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) merlettes (**Cuijk**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, 1).

— Jean van *Brechte*, échevin de Lierre, 1467 : un étai abaissé et alésé, sommé d'une fleur de lis, et un étai abaissé et alésé, renversé, entrelacés. S. s. : un aigle (Mal.).

— (Jacques de), échevin de Bruxelles, 1494 : un lion et une bande échiquetée, broch. Cq. cour. C. : un lion iss. (E. G., l. 337).

Bremsoen (1) (*Johannes dictus*), miles, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, probis et honestis, . . . cum galeis armatis et . . . equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 11 avril 1339 : un lion. L. : ✠ *S Ioh'is Brasō de Winde milit* (B., No 506).

(1) Sic! Et non *Utensoen*.

— Lambert *Bremsoens*, chev., *alse gersfhere te Buding[h]en*, 1358 : un lion (*Léau*, No 46).

L'inventaire imprimé blasonne, à tort : « écu au lion rampant à gauche »!

Brempt. *Thilmannus dictus de Breynt*, miles, sc., à Cologne, un acte de Gertrude, veuve de Herman, écoute de Deutz, chev., 1292 (n. st.) : un fascé et un sautoir broch. L. : *S Th militis de Bre is* c . . (Arch. de la ville de Cologne).

— *Theodericus de Brempt, fidelis domini de He[i]nsberg*, sc. un acte de *Rabodo* de Brempt, 1321 : un fascé, un bâton en barre broch. et une coquille broch. en cœur sur le tout l'écu seul reste) (Duss., *Jul.-Berg*, No 269).

Brempt. *Johannes de Brent, dictus Scadvinke*, de l'aveu de sa femme, *Aleydis*, inféode, à Godefroid, sire de Heinsberg, ses alleux *apud Brent*, 1321 : un fascé et un bâton broch. (Ibid., N° 272).

— (*Rabado de*), *armiger*, inféode audit sire de Heinsberg, moyennant 30 marcs de deniers de Brabant, ses alleux *apud Brempt*, savoir : 18 *iugera terre arabilis*, dont 3 se trouvent *penes domum de Brempt*, 1321 ; sc. l'acte de *Johannes* précité, 1321 : même écu. L. : ✠ *S' Robodonis de Brema* (Ibid., N° 269).

— *Thierry van Breemt* sc. un acte de *Thierry van Ophoven*, 1373 : un fascé (Duss., Col., N° 943).

— *Tilman van Breempt* reçoit, par le receveur de Limbourg, une rente sur le tonlieu de Rolduc, 1378, 9, 84 : trois pals ; au chef plain. L. : . . . *Tilmanni de Ire* . . . (B.).

— *Arnould van Breempte*, bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. L. : *S'Arnolt van Brent* (Duss., Orange-Moers, N° 53).

— *Tylgen van Breempt*, sc. un acte de *Jean*, voué de Neersen, bailli de Kempen et d'Oedt, 1459 : coupé ; au 1^{er}, plain ; au 2^d, trois pals C : une boule, sommée de quatre épis (Duss., Col., N° 938) (voir **Freialdenhoven**).

Comp. FAHNE, *Coeln. Geschl.*, I, 50, ad vocem Brent.

Brenken (*Volmar von*) donne *eynen alden unversegeden hantfredre Ludeken Westudde to hant mines heren des greven von den Berge, vier dage kuntlichen vor up to segende to Bilevelde* (Bielefeld), *vor Frederiche von Patberg van deme Inghenhus und vor alle sine hulpere, und wert dat dusse fredre fredre irgen midde verbroken werde von Frederiche vorgeschreven . . . so sal ich und wil inriden to Paderborne in de stad und nicht dar wyt, de fredrebrake en sy gerichtet*, 1372 : six (3, 2, 1) roses ; au chef chargé de trois pals. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de cinq dents de roue de moulin. L. : *S Volmari de Brenken* (Duss., *Jul-Berg*, N° 874).

FAHNE, II, 18, blasonne mal les armes de Brenken.

Brenner (*Jean*) et *Henri van Helfensteyn* (son sceau est tombé), reçoivent du duc de Juliers, pour eux-mêmes, pour *Jean van Rupach*, *Guillaume van Helfensteyn*, *Hilger van Langenauce*, tous chevaliers, et pour *Frédéric Brenner*, écuyer, 1200 *suaer gulden*, pour leurs pertes subies par la bataille de Bäsweiler, 1371 : une bande, chargée de huit besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iohis Brener militis* (Ibid., N° 863) (Pl. 5, fig. 103).

Bressers (*Jean*), échevin de *Bieldervelt* (Binderveld), 1531 : un rateau et un fléau, passés en sautoir. L. : *S Ian Iracser* (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

Breux. *Henri de Breuz*, écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : une croix ; au fr.-q. chargé de trois pals. L. : *S' Henri de Breuz* (Lux., c. IV, l. XVII, N° 9).

Brialmont. *Gillot van Briamont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 330 mout., 1374 ; une fasce de cinq fusées ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'un semé de besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Giles de Briamon* (B.).

— *Werotte van Briamont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la même bannière ; i. t. : 256 mout., 1374 : se sert du sceau du précédent ; 1381 : une fasce de cinq fusées, celle du milieu chargée de deux fleurs de lis, rangées en pal. L. : *S' Werot de Briamont* (B.).

— *Giley de Bryamont* sc., avec *Johan de Fyes*, cousin de *Libyers*, fus *Johan d'Oteye*, manans à *Dolhem* (Dalhem), une quittance pour une rente reçue du sénéchal de Fauquemont, 1386 : une fasce de cinq fusées . . . (assez fruste, mais sans fr.-q.) (B.).

Briart, voir **Baudouin**.

Brijde (*Baudouin*), échevin d'Ypres, 1425 : un chevron, accompagné de trois étoiles. Cq. cour. C. : un tourne-sol (?) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Bo* de (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 191).

— *Josse Brijde*, « naguère » bailli d'Ypres, 1432 : même écu, mais le chevron chargé d'une moucheture d'hermine. Cq. cour. C. : deux léopards lionnés. L. : *S Ioo* (Ibid., l. 191).

Briey (*Erard de*), chev., et sa femme, *Aelis*, échangent des biens avec *Asselin de Bo[u]conville*, bailli de Saint-Mihiel, 1281 : trois pals. L. : ✠ *S' Erart de Brie chevalier* (Lorr., *Briey*, B., 390, N° 59) (voir **Apremont**).

— (*La prévôté de*), 1389, 1403 : dans le champ du sceau rond, un personnage (prévôt) assis sur un banc, accompagné à d. d'un écu à deux bars adossés, accompagnés de trois croisettes au pied fiché, 1 au point du chef, les 2 autres aux flancs. Ledit personnage accompagné à s. d'une croisette potencée, au pied fiché. L. : ✠ *Le seel de la provostei de Bry* (Ibid., N° 42, et passim).

— (*François de*), chev., baron de Landres, sgr. de Ruelle-la-Grande, etc., remet au roi de France le dénombrement de cette sgr^{ie}, 1681 : trois pals alésés, au pied fiché. C. : deux épis de blé, les tiges passées à travers le bord d'un chapeau cylindrique et soutenant celui-ci. S. : deux lions cour. L. : *B D F Andre de Landre* (sceau plaqué de cire rouge). Il dit sceller de son propre sceau (C. C. B., 43713e).

Briey. Le même, chev., baron de Landres, et Gillon de *Trassignier*, chev., baron de Silly, assisté de Charles Malicorne, son tuteur, décl. tenir, du roi de France, le château et sgr^{ie} de Villemont, avec ces huit villages et hameaux : Tintigny, Han, Poncel, La Haye, Bellefontaine, St-Vincent, *Ansay* (Ansart) et Breu-vanne, 1682 : même écu, sommé d'une cour, à 8 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid.).

JACQUES PRETEX, dans *Li Tournois de Chauvenci* (1285), donne à Henri de Briey : *L'escu d'or à trois pies (pieux) de guelle* (v. 854), et, plus loin : *palé d'or et de guelles* (v. 1072). — Dans les armes de Briey, Ficquelmont, Landres, etc., les pals se représentent, mais pas toujours, au pied fiché.

Brielle (Pierre van den) (et **Bruele**) sc. pour Henri van den *Nuvenhove* (fils de Josse), vassal du château de Termonde, à Opwijk, 1430, et pour Henri *Cruuplandt*, mari d'Elisabeth van den *Brouke*, qui tient, dudit château, un fief à Merchtem, 1440 : un sautoir et une fasce broch., chargée d'une coquille et accompagnée de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. S. : un aigle (Fiefs, Nos 4174 et 4108).

Brielle. Jean de *Bryelle*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1554 : une étrille, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe . . . (fruste). S. s. : un griffon (Ibid., c. 933).

Brien, et **Brijn van Crainhem** (*Craijnhem*, etc.). *Brijn van Craijenem* (sans prénom) reçoit, du Brabant, 255 vieux écus, pour parfaire 283 vieux écus, à lui dus (guerre de Flandre), 30 octobre 1358 : un lion, chargé d'un écu, à la fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Iois Bri ain . m militis* (B., N° 1682).

— (Jean), chev., se porte caution pour le duc de Brabant, envers Jean de *Bloys*, sire de *Schoenhoven* et de *la Goude*, 1367 ; écoutète de Bois-le-Duc, 1368 ; jadis prisonnier à Basweiler, où il commanda un corps d'armée ; i. t. : 3020 mout., 1374 ; h. de fief de la duchesse de Brabant, 1384, 3 ; il se sert, depuis 1374, de ce sceau : un lion, chargé d'un écu, à la fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Iohs Brien de Kreinē militis* (B.) (voir *Eijs, Cuijk, Rat*).

Sur la liste des ammans de Bruxelles, figure Jean, dit *Bruyn* (?) de *Crainhem*, en 1324 et 1356 (un seul personnage ?) (HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*). *Her Brien van Craijne[m]*, Brabançon, portait, d'après GELRE : d'azur eu lion d'argent, armé et lamp. de gueules, chargé d'un écu, d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de cheval d'argent, langué de gueules, bridé de sable.

Brienen (Henri van) reçoit, du Brabant, un acompte de 80 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 2 août ; sc. pour Jean van *Amstele*, qui reçoit un acompte de 120 écus, pour ses services dans la même guerre ; même jour : une licorne saillante. L. : *S Henrici d Brinen* (B., N° 1320, etc.).

DE RAADT

Brienen (Henri van) reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 4 juin 1358 : une licorne saillante. L. : . . . *nruc van Brenen* (B., N° 1629).

— Henri van *Brijenen*, fils de sire Thierry, écuyer, Arnould et Henri van *Brijenen*, frères et écuyers, promettent de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., 1372 ; Henri, fils de Thierry : une licorne saillante (fort endommagé). Arnould : une licorne saillante, surmontée d'un lambel. Henri, son frère : une licorne saillante (fort endommagé) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 873).

— (Henri van), échevin de *Deijll* (Deil), 1558 : une licorne saillante. C. cassé (*Geld., ad annum 1546*) (voir *Blitterswijk*)

Brienne, voir **Enghien, Luxembourg**.

Brievonck (Adrien), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1473 : une croix latine, potencée à sa base et étayée au bas par un petit chevron alésé, accostée de deux oiseaux, le tout en chef ; la pointe, assez fruste, semble n'être pas chargée de meuble (N.-D., Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Briffault, voir **Croix**.

Briffœuil. Gillot van *Briffolth*, jadis prisonnier à Basweiler, sous . . . , dans l'armée brabançonne ; i. t. : 310 mout., 1374 : de vair au sautoir, accompagné en chef à s. (1^{er} canton) d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Giloti a Briffo*.

D'après HEMRICOURT, « *ly Briffouz* » sont issus des Boleau (voir ceux-ci). — Voici, d'après GELRE, l'écu du *here van Briffœul*, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : de gueules au lion d'argent et au lambel d'azur broch.

Brigdamme, voir **BRUGDAMME**.

BRICKON (Huwet de) (Bricon ?), écuyer, prisonnier à Basweiler, sous . . . , dans l'armée brabançonne ; i. t. : 240 mout., 1378 : trois roses et un bâton broch. C. : un vol, accosté des lettres m et h. L. : *S ✠ Huet de Brecon* (B.).

Bricquet (Gilles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : une tête et col de cerf, surmontée d'une étoile à cinq rais. C. : on ne voit qu'une partie de l'aile d. d'un vol (Mons, H. de fief).

Brimeux. Guy de *Brimeu*, sgr. de Humbercourt, comte de Megen, 1475 : trois aigles. Cq. cour. C. : une aigle iss. S. : deux lions léopardés. L. : *Brimeu e . . . de Humbercourt* (Abb. de Postel).

— (Charles de), écuyer, gouverneur et bailli d'Enghien, 1614 : trois aigles. Cq. cour. C. cassé (M. E. Mathieu) (voir *Hersel*).

Die here van Brimuer, h. du roi de France, blasonnait, d'après GELRE : d'argent à trois aigles de gueules becquées et membrées d'azur.

Brymtzer van ROEDESHEIM, et **Bryms-ser van Rûdesheim** (*der feste Knecht Johan*) sc. des actes du comte de Falkenstein et de *Mintzenberg*, 1395, et du duc de Berg, 1395 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au chef plain. L. : *S' Johan Brymtzer* (Duss., Col., N° 1179).

Brynard (Nicolas), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : une tête de cerf, posée de face, le nez percé d'un anneau, accompagnée de trois étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs. L. : *Seel Nicolas Breynart filz* (Ord.).

Brine, voir **Diest**.

Brisart (*Jaquemart*), *sergent des mortemains en la terre et prevoste de Bins* (Binche) 1484; *sergent des mortemains es meltes et cache de la terre et prevoste de Bins*, 1484 : une tête et col de bœuf. T. : un ange. L. : *S Iaques Brisart* C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

BRISENUE, et *Brusenhouwe* (Jean van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le comte de Saint-Pol, 1374 : une cotice (B.).

Brisepot, voir **Chastre**.

Brisetête, voir **Limelette**.

Brisse (Tassart), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général de Flandre, 1432, 33 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une rose; aux 2^e et 3^e, une fasce. T. : un moine assis, tenant l'écu devant lui. L. : *S Tassart Brisse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14, 53-6).

— Le même, 1434, 5 : même écu. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Seel Tassart Brisse* (Ibid., l. 42, 80-1).

Brix (Paul) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1452 : une fleur de lis. L'écu sommé d'une croix, à laquelle flotte un ruban. L. : *S' Pavicels Bryx* (Ibid., l. 378).

Brixis (Jean), échevin de l'Ecluse (Fl. zéland.), 1401, 5, 6 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. L. : *ixis* (Ibid., l. 78-9).

Brodouls (et **Brodoulx**) (Rogier), bourgeois de Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie et celles de son frère *Thomas Brodoul* (!) et de Catherine de *Havraincourt*, jadis *ma femme*, 1402, 4 : un « R », surmontée d'une couronne, accostée de deux annelets. L. : *S Rogier Brodoul* (Tournai, Quitt.).

Broeder (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1403 : une croix recroisetée, toutes les 12 extrémités terminées en boule, broch. sur une couronne. L. : . . *il-*

helmus *bv* (Duss., Comman-derie de *Biesen*, N° 37).

Broeder. Guillaume *Brueder* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû par le duc, du chef d'une maison avec jardin, sise rue du Parc, à Bruxelles, 1432; dit sceller de son propre sceau : trois (2, 1) rateaux. L. : *S' Ieh . . de Biavmont* (B.).

Un autre acte, de 1432, cite : Guillaume *Brueders* et sa femme, *Yda de Mechlinia*.

Broeder Aerds sone (*Aernout*), échevin d'Eeckeren, sous sire Francon de Borssele, 1372 : un arbre, mouvant de la pointe, sommé de deux merlettes adossées. L. : *S Aert Broed' Aerts son* (S.-G.).

Broechem (Libert van), tenancier juré du prévôt de S'-Lambert, dans sa cour de Gelinden, 1442; maieur du prévôt de S'-Trond, dans sa cour censale à Engelmanshoven, 1448 : un lion cour. (S.-T., c. 9).

— (Renier van), tenancier dans cette dernière cour, 1448 : un lion, surmonté d'un croissant (ou huchet) (Ibid.).

— (Les échevins de), etc., vers 1650 : les armes complètes de Phil. le Roy, chev., sgr. *illec*, etc., (voir plus loin), tenues par deux *Suisses*, portant chacun une bannière, la 1^{re} aux 1^{er} et 3^e, la 2^{de} aux 2^e et 3^e quartiers de l'écu. L. : *S Phil le Roy eq de Broechem et Oelegem et scab ibid* (= *scabinorum ibidem*) (B^{on} de Royer de Dour).

— (Les échevins de), près d'Anvers, 1685 : écu cassé. Cq. cour. C. : un ange, en pied, tenant de la main droite un bourdon (**Colen**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

Les *Colen* portent : coupé; au 1^{er}, de gueules à deux bourdons d'or, passés en sautoir; au 2^d, d'azur à deux grelots d'or (ou plutôt un *chef*, au lieu d'un coupé, ce qui est conforme aux lettres-patentes de 1683) (Voir J.-TH. DE RAADT, *Not. histor. sur Broechem et ses seigneurs*).

— (Les échevins de), depuis 1786 : une fasce échiquetée, de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses. Cour. de vicomte. S. : deux lions (**Fraula**) (B^{on} Hipp. de Royer de Dour).

Broecheven, voir **Lijscap**.

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. *Dominus Nicolaus de Broche, miles*, sc. pour *Johannes de Liverlo* (Lierlo), qui jure de ne rien entreprendre contre la ville de Cologne, qui l'avait fait prisonnier à Worrigen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark, 1288, 14 août : type scutiforme; un lion cour., l'épaule chargée d'une fleur de lis. L. : *Sigillum Nicolai de Brochge milit* (Ville de Cologne).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Mgr. Thierry, sire de *Brosch*, sc. un acte de Jehan de *Brunesor* (Braunshorn), sire de *Bilsteyn*, 1299; sc. pour Jean Vinkelin, chev., qui assigne à Henri, comte de Luxembourg, des redevances sur les vignobles allodiaux in *Clussirche*; cet acte l'appelle *nobilis vir dominus Theodericus de Bruche*, . . . *sub cuius iurisdictione . . . assignatio reddituum existit*, 1307: type scutiforme; un bandé. L.: ✠ S' *Dederici de Broke* (*Lux.*, c. I l. III; c. III, l. IX, N° 21).

— Guillaume van den *Broecke*, h. de Jean Berthout, sgr, de Malines, 1304 (n. st.): une fasce (R., c. 4).

— *Henricus de Palude*, échevin de Saint-Trond, 1307: quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch. d'hermine plain (Abb. d'Orient; A. G. B.).

— *Walterus de Broke*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1316, 8, 30; *Walterus dictus van den Bro[e]ke*, alleutier (un des actes à trait à une terre à *Vijrcele* — *Viersel*), 1328, 32: trois chevrons, accompagnés en chef à d. d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. c. L.: ✠ S' *Walteri de Broeke* (Duss., *Jul-Berg*, N° 240, et N.).

— *Willames du Bruech*, h. du comte de Flandre; celui-ci ayant fait *ardoir*, par son bailli de Cassel, *mes maisons que jou avoie en men manoir du Bruech deles Cassel*, il renonce à toute revendication de ce chef; Cassel, 21 oct. 1318: une aigle. L.: ✠ S' *Willame de Bre . c* (Fl., N° 1360).

Le seigneur de BROUCQUE: d'argent, à l'aigle de gueulle, membrez d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la contée de Flandres*).

Le seigneur de BRUECQ: fesses d'azur et d'ermynes de six pièces (Ibid.).

— Jean *Utenbruke, vir discretus*, échevin de Saint-Trond, 1326: quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. fruste (S.-T., c. 3^{bis}).

— *Meis van Broeghe, burgman* du margrave de Juliers (*up sine huise zu Broeghe*) (Broich), 1345: plain; au chef chargé d'une étoile. L.: . . . *evs . . . oy . . . va* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 490).

— *Burghart, here van Bruke*, chev., parent (*mage*) du comte Frédéric de Moers, 1346: de . . . à l'écuss. plain. L.: . . . *er . ha . . i de Br . . .* (Duss., *Orange-Moers*, N° 19).

— Gauthier van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1352: trois croissants, surmontés d'un lambel (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— *Goessuijn, Jan Goessuijns soene van den Broeke*, reçoit, du Brabant, 45 vieux écus, pour un cheval perdu dans la guerre de Flandre, 1357, 27 septembre: une bande, chargée d'une force renversée. L.: ✠ *Goss filii Ioh de Palude* (B., N° 1411).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. *Willem von dem Brūiche, her Jordains soen*, sc. un acte de *Jacob van Welts* (Welz), *knape van wapen*, déclarant avoir vendu, de l'aveu de *Goiswin van Dieppendale* (Diepenthal), son *swieger herre*, et dudit *Willem*, des prairies à *Illartzhaeven* (Eliashoven) à la Maison Teutonique d'Aix-la-Chapelle, 1362: trois macles. L.: ✠ S' *Willem van den Wier* (pour *Wier?*) (Duss., *Commanerie de Biësen*, N° 63).

— *Henricus ex Palude, senior, scabinus curie . . . conventus monasterii de Milen*, 1364: comme Jean, 1326. le fr.-q. chargé de deux maillets, 1 en chef à d., 1 en pointe, et d'une rose en chef à s. (S.-T., c. 3^{bis} et 7).

— *Borgart van Brouke*, écuyer, sc. un acte du sire de Friemersheim, 1366: de . . . à l'écuss. plain. L.: ✠ S' *Berchard de Broke* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— *Dideric van Brouke*, écuyer, fils de ce dernier *Borgart*, 1366: même écu. L.: S' *Thiterici de Brueke* (Ibid.).

— Thierry van *Broiche* et sa femme, Catherine, inféodent au comte de Berg *unse huys ind sloz zo Broiche, mit alle dem buce ind getsymmerde ind vestinge*, 1369; le mari: de . . . à l'écuss. plain. L.: . . . *iterici de Broch* . . . La dame: dans le champ du petit sceau rond, dame debout, accostée de deux écus; A, de . . . à l'écuss. plain; B, un cygne. L.: S' *Catrina an Broich* (Duss., *Jul-Berg*, N° 822).

D'après GELRE, *die here van den Bruyc*, vassal du duc de Berg, portait: de gueules à l'écuss. d'or. Volet de gueules, doublé d'azur. Cour. d'or. C.: un vol de gueules.

— Simon van den *Bruijch*, voué de *Sint-Ailbrecht*, reçoit une rente à Rolduc, 1371: une croix engrêlée. C. fruste. L.: ✠ S' *Nimonti (!) de Broch* (B.).

— *Reymer* (et *Reynere*) van *Sint-A[i]lbrecht* (et *Olbrecht*), sc. pour un autre une quittance pour le fisc du Brabant, 1368; reçoit un paiement du receveur de Limbourg, 1370; jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t.: 118 mout., 1374: une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. L.: S' *Reymer va . Sent Ailb . . .* (B.).

La quittance de 1374 tronque son nom en *Rejnere van Tseraelsberghen!* D'après HEMRICOURT (SALBRAY, p. 58), une fille de sire Jean de Schoonvorst épousa « une Chevalier quy demoroit al Brouk deles Ays (Aix), quy astoit de lynage de Ghimegnis (Gymnich): d'argent a une croix dentee d'azure » . . .

— Jean van den *Bruijche* se porte fort pour le duc de Brabant envers Renier de Schoonvorst, chev., le jeune (voir *Bergen*), 1372: une croix échancrée; écus, en cœur à la fasce (?) L.: . . . *ohan van . . . roiche* (B.).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Jean van den *Broeke*, prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 196 mout., 1374 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton de . . . (écuss. à la fasce?). L. : ✠ *S Iohannis de Brv . . .* (B.).

— Jean van den *Broeke*, prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorskelaer, i. t. : 102 mout., 1374 : une étoile en chef à d. et deux croissants, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S' Ian van de Broeke* (B.).

— Renaud van den *Broeke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gronsveld; i. t. : 4040 mout., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Sigill Renaldus de Bruch* (B.).

— Jean van den *Broeke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 236 mout., 1374; 9 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch. d'hermine, chargé d'une couronne de feuillage, ornée de quatre roses. L. : *Sigillum Iohannes ude (Palude)* (B.); 1379 : un semé de besants, ou tourteaux; au fr.-q. comme sur son sceau de 1374. L. : ✠ *S Iohan van den ch* (B.).

— Gilles *uten Broke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 446 mout., 1374 : un semé de besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine, chargé d'une coquille. L. : *S' Ghielis ut den Broeke* (B.).

— Guillaume van den *Broeke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorskelaer; i. t. : 78 mout., 1374, 8 : un fascé; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *S Willi de Breke de Halle* (B.).

— Arnould van den *Broek*, l'un des *comannen* (marchands), sc., à Louvain, une charte du receveur de Brabant, 1377 : trois (2, 1) billettes et une étoile à cinq rais en cœur. Le sceau porte : *de Palude* (B.).

— Franbach van den *Broeke*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, où il semble avoir commandé une rotte; i. t. : 1128 mout., 1374; a reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, un moulin à *Haest* (Hassé), au pays de Sprimont, 1378 (n. st.) : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S' Franbach van den Broke ritter* (B.).

— *Walterus dictus de Palude*, échevin de Louvain, 1390, 1402 : même écu qu'Arnould, 1377. L. : ✠ *S' Walteri de Palude scabini lovaï* (S.-G.).

— Gérard van *deme Brucgh* vend son *hoff zu dem Brughe*, près de Bedbur, aux Augustins de ce lieu, 1390 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile (Duss., Couv. de *Bedbur*, No 22).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Henri van den *Broeke*, h. de fief de Rodolphe *uten Lijemighen*, bourgeois de Louvain, 1393 : de vair au bâton (B.).

— Pierre van den *Broeke*, échevin de Tervueren, 1399 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c.; à la cotice, broch. sur la 1^{re}, chargée de trois maillets. L. : . . . *Peter ua e* (S.-G.).

— Jehan *de le Brouc*, et van den *Bruoucke*, h. de fief du comte de Flandre, 1422, 3 : un chevron, chargé d'une étoile (?) et accompagné de trois cygnes. S. s. : un griffon assis. L. : ✠ *S Ian van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— Guillaume van den *Broeke*, de Pulle, h. de la cour ducale à Santhoven, 1423 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois étoiles; un lambel broch. sur le tout. L. : *S' Willem va den Broeke (Nazareth)*.

— Guillaume van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1435 : trois étoiles à cinq rais. C. : une tête et col d'animal (Anvers, N.-D., Chapell., *capsae* 6-10, et M. Schuermans).

— Gilles van den *Broke*, h. et *wijser* dans ladite cour, 1436 : trois chevrons; au fr.-q. fascé. L. : *S Gielis van den Broeke* (B.).

— *Ingelbrecht van den Broeke*, échevin de Bruxelles, 1439 : une croix (simple), accompagnée au 1^{er} canton d'un lion. C. : une femme iss.; le haut cassé (Mal.).

— Jean van den *Broeke* (voir **Bongart**), 1441 (n. st.) : une croix engrêlée (B.).

— Antoine *Brouc* donne, avec Antoine Losschaerd, une quittance relative à une rente sur l'espier de Bruges, pour Antoine, fils d'Olivier *de le Banc* (bourgeois de Bruges), dont ils sont les tuteurs, 1446, 53 : une fasce, chargée de trois têtes de lion et accompagnée de trois (2, 1) coquilles, le tout surmonté d'un lambel. T. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ. L. : *S' Anthonis Broeck* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— *Jehane du Broeucq*, veuve de Watier Hellin (à Tournai?), reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1445, 7, 8 : une tête de bélier, posée de face. L. : ✠ *Seel Jehanne du Bruec* (Ibid., l. 391).

— Renier van den *Broeck*, échevin de Graesen, 1448 : trois cotices, accompagnées au canton s. d'une étoile (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— *Imbrecht van den Broeke*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 : même écu qu'Ingelbrecht (1439) (Ch. et doc. div., c. 1).



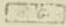
Fig. 1. 

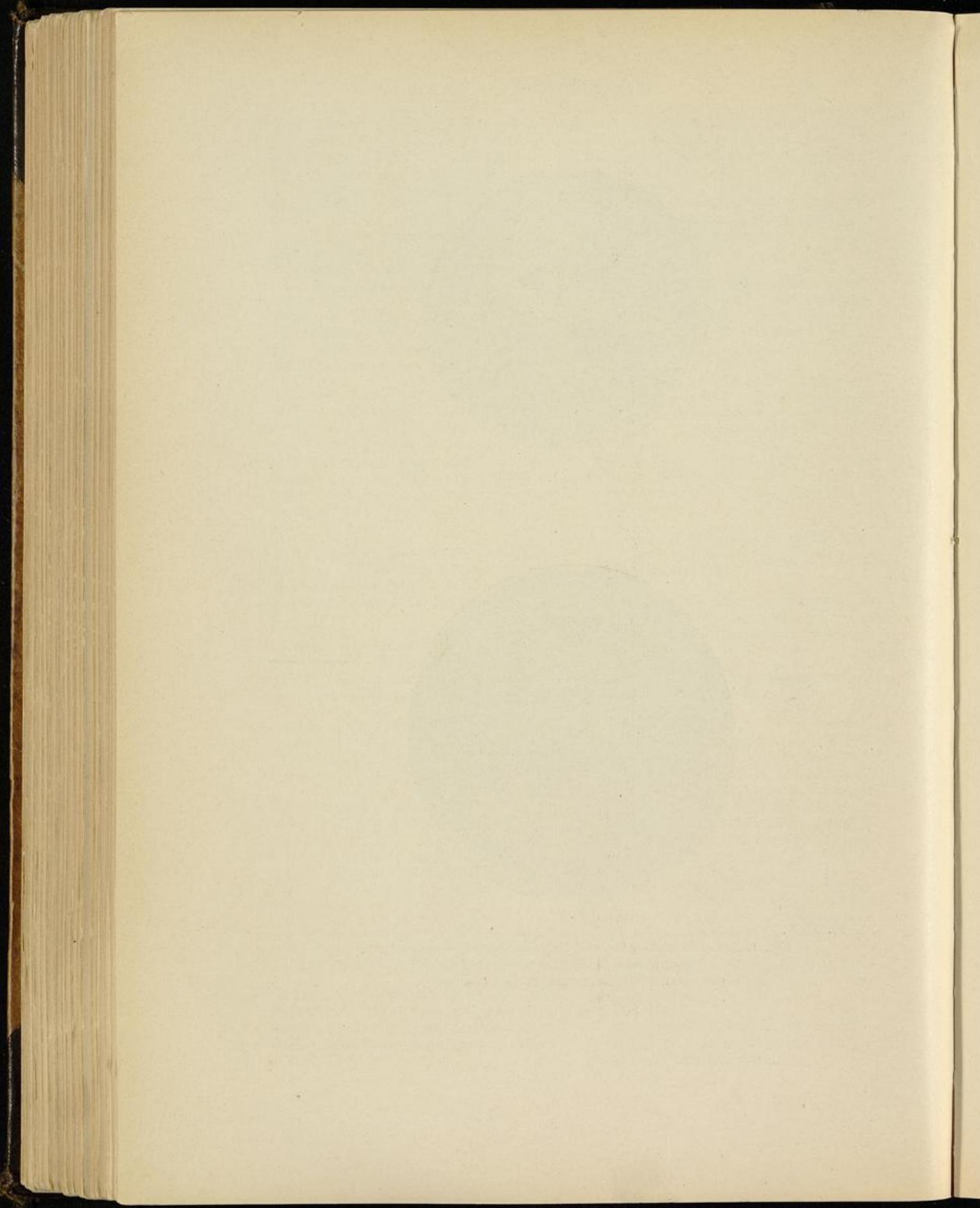


Fig. 2.

Pl. XXX.

Fig. 1. Sceau de Jean de Hennin, chevalier, sire de Boussu (1298).

Fig. 2. Sceau de Henri, comte de Salm
(fin du XIII^e siècle ou commencement du XIV^e).



Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. (Antoine van den), h. de la cour de Sauthoven, 1434 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois roses (ou étoiles?); un lambel broch. sur le tout (Mal.).

— *Gerardus ex Palude*, vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1435 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine chargé en chef d'un croissant. Le sceau porte : *van den Broecke* (S.-T., c. IX).

— Gérard van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1436 : ... (cassé); au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'âne (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 11-15).

— Jean *dou Bruecq* (et *Bruecque*), coutelier, bourgeois de Binche, reçoit, pour lui et sa fille, *Massette*, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1473, 6, 7 : un croissant versé, accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iehan dou Breuc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— Jean van den *Broeck*, receveur de Bruxelles, 1488 : une fasce, chargée d'un croissant tourné et accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux (E. G., l. 336).

— Henri van den *Broeke*, tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : trois roses (Fiefs, N° 3627).

— Jean van den *Broucke* tient, de Guillaume van *Clærhout*, sgr. de Pitthem, un fief *illec*, 1514 : un *Agnus Dei* (Fiefs, N° 10772).

— Jean van den *Broucke*, fils de Corneille, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, chev., sgr. de Caster, Rumbek, *Clærhout*, souverain bailli de Flandre, du chef de la sgrie de *Clærhout*, un fief à Pitthem, 1514 : trois oiseaux (Ibid., N° 10762).

— Rasse van den *Broeke*, écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1518 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine plain (Ord.).

— Rasse *uitten Brouck*, écoutète de Saint-Trond, 1519, 22 : quatorze (4, 4, 3, 3) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine plain. C. : une tête et col d'animal (loup?) (S.-T., c. XI et XIII).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une (autre?) famille *van den Broeck* porte : coupé; au 1^{er}, d'or, à la fleur de lis de gueules; au 2^e, d'argent à l'étoile de sable.

— Jean van den *Broecke*, h. de l'empereur à Peteghem, 1539 : une rose entre deux branches sèches, les bouts inférieurs passés en sautoir. L. : *S Ian oecke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 139).

— Maître Antoine *du Bruec*, prêtre, à Gand, tient,

des châtellenies de Flobecq et de Lessines, un fief, près du *courtill* de Guillemotte *du Bruecq*, à Flobecq, 1546 : trois aigles. T. s. : un chevalier marin, cimé d'un panache et brandissant un glaive de la main droite. Le sceau porte : *du Bruecq*. Signature du personnage : *A. de Palude* (Fiefs, N° 10312).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Corneille van den *Broke*, fils de Josse, sc. pour ses frères, Jean et Gilles qui tiennent, du château de Termonde, des fiefs à Opwijk, 1549 : une lame de couteau, renversé, touchant le chef et la pointe de l'écu et accostée de deux maillets, aux flancs (Ibid., Nos 4303 et 4300).

— Paul van den *Broucke*, fils de Josse, tuteur, de par l'église, de Pierrine 's Clercx (fille de Gérard), qui tient, du sgr. de Laerne, de Masnuy-St-Pierre, etc., du chef de la sgrie de Rokeghem, un fief à Berchem-lez-Audenaerde, 1553; il tient du damoiseau Georges de Maulde, une rente, arrière-fief de Jeanne de Gavere, douairière de *Ribecourt*, 1574 : trois moutons (Els.).

— Nicolas *du Bruecq*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un trèfle. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef. 2220).

— Alexandre van den *Broeck*, échevin d'Anvers, 1637 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2^e et 3^e, quatre annelets et en cœur une étoile à cinq rais. C. cassé (Anvers; Arch. commun., *Goedenisbrieven der huizen de Grootte Fortuin*, etc.) (voir *Bongart* (1440), **BRIELE**, **Holset**, **COSELLAER**, **Loze**, **Lourdo**, **Ringoet**, **Zonnebeke**).

Broekhuizen, Bruchausen, etc. *Willelmus, miles de Brughusen*, inféode au comte de Juliers son dit alleu, près de *Venela* (Venlo), 1270; *Willelmus de Bruchusen, miles*, caution de Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, 1286 : plain; au chef d'hermine. L. : *S Willemi de Brvches militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53; *Nam.*, N° 191).

— *Sygerus de Bruchusen* inféode au sire de Heinsberg, moyennant 50 marcs, *mansionem meam, dictam Ther Gonne*, et 20 journaux de terre arable, 1321 : sc. des actes de *Wygerus de Barle*, 1321, et de Jacques de *Mierlaer*, 1324 : même écu, le chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : **S Zegher van Broechusen** (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 271, 3, 297).

— *Johannes, dominus de Bruchusen*, sc. des actes de son dit frère (*germanus*), *Sygerus*, et de *Wygerus de Barle*, 1321 : plain; au chef d'hermine. L. : **S Iohis de Brvchusen**, (Ibid., Nos 271, 3).

— Guillaume van *Broichusen*, chev., et sa femme, *Alfrade*, fille de sire Gérard van *Eyndelsdorp*,

chev., reçoivent de Renaud, comte, et *Alianora* d'Angleterre, comtesse de Gueldre, *die borgh tot Wickerade . . . mitler veste ende mitten wonincgen*, etc., 1338 : plain; au chef d'hermine, chargé à d. d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Broechusen militis* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

Broekhuizen, Bruchausen, etc. Ladite *Alfrade*. 1338 : parti: au 1^{er}, comme son dit mari; au 2^d, une fasce, sommée d'un lion cour., iss. L. : . . . *omine Alveradis de Broechusen* (Ibid.).

— *Rutgher van Brouchusen* sc. pour Herman van *Wetselair*, ayant combattu, jadis, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Flandre, lequel Herman l'appelle *min geselle*, 1357; reçoit, du Brabant, lui-même, avec Othon van *Eeuwijc* (Ewijk), 169 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la même guerre, 1357 : de . . . à l'écuss. plain, surmonté de trois merlettes. L. : . . . *vtgh van Broechv's* (B., N° 1004, 1278).

— Sire Jean van *Broechusen* reçoit avec Jean, sire de *Mere*, un acompte sur leurs services (guerre de Flandre), 1357; sc. pour Zegher van *Broechusen* qui reçoit (du même chef) un paiement du Brabant, 1357; pour Gérard de Vet (ou Bet?) van *Oploe* (Oploo), Henri Scuddemuwe, Gérard van der Mazon et *Brune van Lanc* (ou *Lant*), 1357 : trois (2. 1) croisettes pattées, au pied fiché; au chef d'hermine, chargé à d. d'un anneau. L. : ✠ *S' Iohāns de Broechvse miles*(1) (B., N° 1455, 9, 1464, 6).

— Jean van *Broechusen*, chev., fils de sire Guillaume, et Jean, sire de Meer, reçoivent, du Brabant, un paiement pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1356, 7. 8; sc. pour Arnould van *Pellant* (Peelland?), Zegher van *Broechusen*, *Bruen van Landt*, Rogier (van) Haren, Jean van *Groesbeke*, *Helmine van Cambeke*, Henri de Hertoghe (qui a perdu un cheval), Jean *Botke* (lisez : *Bocke*). sgr. de *Mere*, Henri van *Stevic* et Gauthier van Delft (ces deux derniers ont, chacun, perdu un cheval) (tous combattants de la même guerre) 1357; reçoit pour lui-même et ses compagnons, faits prisonniers à Malines, 949 vieux écus, 1357; reçoit, avec le chev. Jean van *Mere*, un acompte, pour eux et leurs compagnons, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1358; il reçoit, du comte de Berg, 77 vieux écus, pour un étalon, 1369 : neuf (4, 3, 2) croisettes; au chef d'hermine, chargé à d. d'un anneau. L. : ✠ *S' Iohannis de Broechvsen* (B., Nos 1179, 80, 4, 96, 1216, 25, 32, 82, 89, 1598, 1627, et Duss., *Jul-Berg*, N° 832) (Pl. 5, fig. 106).

Broechusen et Jean de Bock, sgr. de Meer, ont dû fournir à Wenceslas une troupe importante, les acomptes sur leur indemnité étant très élevés : ils reçoivent, entre autres, le 26 avril 1357, 700 vieux écus, le 10 juillet, 1500 vieux écus, et, le 4 juin 1358, 3880 vieux écus.

Broekhuizen, Bruchausen, etc. Zegher van *Broechuse*, bâtard, et *Brune van Lang* reçoivent, du Brabant, 270 1/2 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : plain; au chef d'hermine. Un bâton broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Segeri de Broechvse bastart* (B.).

— Guillaume van *Bruechusen*, dit *Hutschart*, ou *Hutschart* (*Hutzart*) van *Broighusen*, *Bruichusen*, et van *Bruchusen*, tout court, reçoit une rente sur Rolduc, 1360, 70, 4, 5, 9 : trois pals et un croissant broch. en cœur (B.).

— Jean, sire de *Broichusen*, caution de Jean van *Moerse* et de Thierry, sire de Broich, envers le sire de Schoonvorst, 1370; sc. avec Werner Ingenhave (voir celui-ci) un acte de Frédéric, sire de Moers, 1375 : plain; au chef d'hermine. C. : un bonnet entre un vol (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 400, 421).

— Jean, sire de *Wickrade* (Wickrath), reconnaît être payé, par le Brabant, pour lui-même et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380 : huit (4, 3, 1) croisettes pattées; au chef d'hermine. L. : ✠ *S' Ian van Broechvse dñs (!) de Wicrod* (B.).

— Sire Guillaume van *Broichusen*, acte de même teneur que le précédent, 30 avril 1380; Guillaume, sire de *Bruichusen*, reçoit, du Brabant, une rente, à Bois-le-Duc, 1384 : plain; au chef d'hermine. L. : ✠ *S' Wilhī d Broechusen militis* (B.).

— Jean van *Bruchusen*, *knape van wapen*, reçoit, du Brabant, une rente à Rolduc, 1384; dit sceller de son propre seel : trois pals et un croissant broch. en cœur. L. : ✠ *S' Sanderi de Brughvse* (B.).

— Gisbert van *Broechuusen*, écuyer, sc. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une bande. L. : *S' Ghisebert va Bruchv . . n* (Arnhem, *Rekenk.*).

— *Johan van Broichusen*, sgr. de Waardenburg et d'Ammerzoden, investit *Fije*, femme de Gisbert Coc van Neerijnen, de l'usufruit de terres à *Hier*, 1422; sc. en 1439 : de vair à trois pals de . . . (sic!); au chef plain. C. : un vol (**Waardenburg**). T. d. : un ange; s. : cassé (*Geld.*).

— François van *Broeckhuijsen*, échevin de Rotterdam, 1646 : une croix échiquetée. C. : une tête et col d'aigle (?) (U.).

— Wilt van *Broeckhuijsen*, juge, bourgmestre de *Tijelle* (Tiel), député du quartier de Nimègue, commissaire ordinaire des montres, sgr. d'Eck, et Thierry v. B., sgr. de Wiel, partagent, 1669; tous deux : d'hermine; à la champagne plaine (!). C. : un vol de l'écu. Le 1^{er} se sert, comme contre-seel, d'une empreinte de bague : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme à la face; aux 2^e et 3^e, trois pals de vair;

au chef de quartier chargé d'un lion iss. L'écu couronné (*Wassenaer*) (voir **MEER, Renesse**).

Le sceau de Herman-Guillaume van *Broeckhuysen*, sgr. tot den *Lackmaer*, témoin à cet acte, est tombé. Voici, d'après **GELNE**, les blasons de quatre vassaux du duc de Geldre :

- 1° *Willem van Bruchusen* : de sinople, au chef d'hermine. Le eq. d'or. Capeline de sinople. C. : un vol coupé d'argent (blanc) et de sinople ;
- 2° *Her Jan van der Donc* : même écu. Le eq. d'or. Volet de sinople. C. : un chapeau de tournoi du même, retroussé d'argent (blanc), soutenant un demi-vol d'hermine, sommé, au haut, d'une plume d'argent.
- 3° *Her Werner Volken* : même écu, brisé d'un lambel de gueules, à quatre pendants. Le eq. d'or. C. : un haut bonnet d'hermine, terminé en volet, doublé d'azur.
- 4° *Henric van Wierede* : même écu, sans lambel (sans timbre).

Broekstraet (Henri van), échevin de Malines, 1301, 8 : trois pals ; au chef chargé de trois . . . (probablement des gerbes). L. : *S' Henrici de Broecstrat* . . . (Mal.).

Mais non des tours, comme dans A. VAN DEN EIJNDE.

Brogere, voir **Berk**.

Brognart. *Jehan Brognart de Weis*, h. de fief de Renaix, 1294 : trois hamaiides. L. : *Jehan Brognart de Wov* . . . (Nam., N° 263).

L'acte ne lui donne pas de prénom.

— Pierre, dit *Broing[n]art*, chev., sgr. de *Haynin* (Hainin) et de *Louwegnies* (Louvignies), h. de fief du Hainaut, 1421 (à Valenciennes) : une croix engrêlée. Cq. cour. C. : deux pattes de lion. S. : deux griffons. L. : *Seel Piere de Hainnin chlr* (Nam., 1354-6).

— Gracien *Brongnart*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1316, 24 : un chevron, accompagné de trois têtes de lion, ou de chien braque. S. s. : un lion (Mons, S^{te}-Waudru, c. II et Q., liasse *Quévy*).

— *Arthus Braingnaert* tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illec*, paroisse S^{te}-Pharailde, 1358 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fascé ; aux 2^e et 3^e, trois lions contournés. L. : . . . vs *Broingnard* (Fiefs, N° 2798).

— Philippe *Brongnart*, h. de fief du Hainaut, etc., 1374 : même écu que Gracien, avec cette différence que le chevron et les têtes sont surmontées de cinq piles (Mons, H. de fief).

BRONGNON (Jehan du) (ou *Brougnon*), h. de fief du Hainaut, 1484, à Binche : un oiseau essorant, le coin sup. à d. est cassé. L. : *S' Ieh . . . gnou* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687).

Brohl. *Coinraid und Coinraid, heren zu Broele, die wilne sune waren heren Coinraids ind heren Syvarts, der edelre luden, heren van Broele*, inféodent à Guillaume, margrave de Juliers, *unse huys zu Broele, turn und porse ind vurburge, mit deme*

gerychte imme daile ind umme die burgh, 1338 ; Conrard I : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *✠ Conradi de Brole*. Conrard II : même écu, brisé d'un lambel (ne brochant pas). L. : *✠ S' Joni . oris Conradi de Brol* (Duss., *Jul-Berg*, N° 396).

Brohl. Conrard van *Broile*, ayant assisté, à la demande de l'archevêque, à une séance du conseil à l'Hôtel de ville de Cologne, donne, avec d'autres un *vidimus* d'un acte de Charles, empereur des Romains, 1375 : même écu, sans lambel, mais une étoile à cinq rais à d. entre les deux rangées sup. de besants, ou tourteaux (Duss., *Col.*, N° 961).

— Sire Thierry et sire Conrard, seigneurs de *Brole*, 1405 ; Thierry : même blason, mais plein. C. : une tête et col d'âne. Conrard : le sceau est tombé (Ibid., N° 1423).

Broye (Henri de la), et *Broie*, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour lui et sa femme, Catherine Blancpain, 1445, 8 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses. L. : *Seel Henry de la Broie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Broigne. Jean, abbé de l'église de *Broing*, 1386 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat sous un dais ; au bas, un écu, à trois macles et à un B en cœur (B.) (voir **Lambotins**).

Broich, voir **Broek**.

Brocquette (Antoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1396 : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. s. : un cheval (panthère ?) assis (B. R., C. G., portef. N° 1907).

Bronkhorst. *Willelmus, dominus de Brunchorst, miles*, caution pour Renaud, comte de Gueldre, etc., 1286 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *✠ Willelmi . . . litis de t* (Nam., N° 191) (voir **Arndts, Baar, Baexen, Buren, Remen, Spruijt, Voort**).

— (Guillaume de), sgr. de Batenburg, 1317 : un sautoir, accompagné en chef d'un lion et d'un lambel, ne brochant que sur le lion, et dans chacun des trois autres cantons d'une force de tondeur, renversée. L. : *mi de Bro . . . orst dni de Batebo* . . . (Liège, chap. de S^{te}-Lambert).

— Sire Gisbert van *Brunchorst*, oncle du sire de Baar, 1342 : un lion et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : *✠ S' Gyselberti de Brenchorst* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 584).

— Sire Gisbert, sgr. de *Brunchorst*, parent (*neve*) du sire de Baar, 1342 : un lion cour. L. : *✠ S' domini Giseberti de Brochorst militis* (Ibid.).

Bronchorst (Gisbert, sire de) *Bronchorst*, chev., se porte caution pour Renaud, comte de Gueldre, envers *Hille*, fille de Jourdain van *Rijneren* (Reenderen), femme de Jean van Wij[h]e, le jeune, chev., 1349 : un lion cour. (*Wassenaer*).

L'acte, ainsi que les suivants de 1377-1517, donne l'orthographe : *Bronchorst*, celui de 1541 : *Bronckhorst*. *Die here van Bronchorst*, Gueldrois, portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'argent, armé et cour. d'or. Le eq. d'or. Capeline d'argent. C. : deux membres de lion, d'argent, armés d'or, adossés, tenant, chacun, une boule de gueules (comme *Batenburg*).

- (Guillaume, sgr. de), caution de Jean de Moers, chev., envers le sgr. de Friemersheim, 1366 : un lion cour. L. : *S Wilhel dni de Bronchorst* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).
- (Guillaume, sire de) reçoit une rente du Brabant, 1377, 83 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne. L. (1377) : *✠ S' Wilhelmi domini de Bronchorst* (B.).
- (Sire Roger van), *keppeler* et chanoine de la cathédrale de Cologne, 1396 : un lion cour. et un lambel broch. (Duss., *Col.*, N° 1192).
- (Guillaume, sire de), échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1397 ; donne un *vidimus* d'un acte d'Adolphe van den Spiegelberghe, abbé de Werden, 1402 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne et accompagné, au bas, d'un dragon. L. : *S' Wilhelmi domini de Bronchorst* (Duss., *Werden*, Nos 97 1/2 et 73).
- (Guillaume, sire de), et Othon van *Bronchorst*, sire de *Borclo* (Borkelo), sc. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 ; Guillaume : un lion cour. C. : deux pattes de lion, tenant chacune une boule. L. : *Sigillu Willem hē van Bronchorst* ; Othon : un lion cour., l'épaule chargée d'un écu. fruste. Même C. L. : *S Otto van Bronchorst he to Borkelo* (Arnhem, *Rekenk.*).
- (Thierry van) et Gislebert van *Bronchorst* (ne scelle pas), frères, donnent à Philippe, duc de Bourgogne, qu'ils sont désireux de servir, *een goede, vaste, stede, alde ende volcomene zoene* au sujet de l'imitié où ils se sont trouvés, eux et leur valet, Ruelken Ghijben, envers le duc Jean de Brabant, s'étant engagés, autrefois, par lettres scellées, vis-à-vis de leur *lieve Joncher ende neve*, feu Jean van *Bueren*, prévôt d'Aix-la-Chapelle, à l'aider contre ce prince, mais n'ayant, toutefois, commis aucun acte préjudiciable à celui-ci, ni au Brabant ; 28 septembre 1429 : un lion. L. : *S Dirc van Bronkorts* (sic!) (B.).
- (Elisabeth et Jean van), fils de *Marcelijs*, vendent une rente, 1442 ; Jean : un lion cour. (*Geld.*).
- (Thierry van), échevin de Nimègue, 1503 : un lion (cour?). C. : deux pattes de lion (S.-T., c. 12).

Bronchorst (Henriette van), femme de Guillaume Inghenulant, 1517 : un lion . . . (fruste) (*Geld.*).

— (Jean van) dote Anne van *Bronckhorst*, à son mariage avec Thierry van Malburg, à Zalt-Bommel, 1541 : un lion cour. C. : deux pattes de lion (ibid.).

Broodsnijder (?). *Egbertus Paniscida*, échevin de Nimègue, 1294 : une étoile. L. : *✠ Sigillum Egberti* (sans autre nom) (Arnhem, *Rekenk.*, N° 397).

Broquet. Jean *Broket*, h. de fief de l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : une fasce, accompagnée de six merlettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : *✠ S' J. han Brok . .* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal) (voir **BRUECQUET**).

— Aubert du *Broecquet*, h. de fief du Hainaut, 1524 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande frettée ; aux 2^e et 3^e, un échiqueté. C. fruste. L. : *du Broecquet* (Mons, Cour féod., reg. II).

BROQUIERE (*Bertram* de la), sgr. de *Viefchastel* et *darquesnes* (Arquennes), conseiller du duc de Bourgogne et *haut guerrenier des Oostdunes* de Flandre, reçoit, par le bailli de Furnes, ses gages annuels, soit 24 livres parisis, 1455, 6 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine ; au chef chargé de quatre . . . (brochets, posés en pal ?), rangés en fasce ; aux 2^e et 3^e, un animal rampant (chat, chien, renard ?). C. : une tête et col de loup (?) entre un vol. L. : *Se . . Bertram de la Broqu . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 93-6).

BROUGNON, voir **BRONGNON**.

Broseken (Everard), fils de Béatrice, *die Diderics wief van der Dunc was*, vendent, au chapitre d'Emmerich, leur bien *op Scocken werde*, 1363 : trois étoiles. L. : *✠ S' Everardi Brosekini* (Duss., *Emmerich*, N° 49).

Brouckere. Baudouin *die Broekere*, chev., h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 : un échiqueté ; au fr.-q. plain, ou fruste. L. : *✠ . . Baldecini Brokere militis* (Nam., 176).

— Baudouin *die Broekere*, échevin du Franc de Bruges, 1295 : un échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une étoile (*Oost-Eecloo*).

— *Boidins le Brouckere*, h. du comte de Flandre, 1329, à Bruges : un échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : *S Baidin de Brouckere* (Fl., N° 1489).

— Jacques *de Broucker*, échevin d'Ypres, 1417 : un chevron, accompagné de trois trefles. L'écu sommé de . . . L. : *S Iacob de Brouckere* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 417).

— (Jacques de), h. du comte de Flandre, reçoit, du bailli de la Salle d'Ypres, une indemnité pour deux



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sgr. de Walincourt, etc. (1311).

Fig. 2. Sceau de Sohier de Ringenberg (1247).

Fig. 3. Sceau de Léon, fils du châtelain de Bruxelles (1247).

journées passées, avec lui, à Courtrai, pour assister *daer mijn gheduchte heere van Bourgoingne, grave van Vlaendren, gheeruet was in Belle ende in Belle hambocht* (Bailleul et le métier de Bailleul), 1421, 12^e jour du *wuedemaend* (août?) : un chevron, accompagné de trois croisettes pommelées (chaque bras terminé en boule). Cq. cour. C. cassé. L. : *S Ian* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 491).

Brouckere. Agnes *Brouckers*, veuve de Simon van der Banck, Banck, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1473 : parti ; au 1^{er}, . . . ; au 2^d, un échiqueté (assez fruste). T. : un ange (Ibid., l. 240).

Brousaert (Thierry) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 350 moutons (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : coupé ; au 1^{er}, deux roses, surmontées d'un lambel ; au 2^d, une rose, toutes à six feuilles (trois roses de l'un en l'autre?). L. : *S Thiri Brovsar* (B.).

BROUSBERG, voir **Semal**.

Broustin (Jacques), alleutier du Hainaut, 1463 : une rose à six feuilles (Tournai, Croisiers).

Brouthières. Jean de *Brouthieres*, mari d'Agnès de *Fraisne*, fait, de concert avec Robert de Housse et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la sgrie de Moranville, 1459 : quatre burelles. C. fruste. L. : *Jehan de Broutte* (Lorr., *Etain*, N° 45) (voir **Ancherin**).

Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere. *Gerardus dictus Breuwere*, échevin d'Aerschot, 1329 : dans le champ du sceau (sans écu), une fleur de lis, p. c., et un bâton alésé, broch. L. : *S Ge de Breuwere scabi arscot* (S.-G.).

— *Paulus Bruere*, échevin d'Oesterwijk (Brab. sept.), 1334 : trois roses à six feuilles et une cotice broch., chargée de trois mouchetures d'hermine. L. : *wels de Br. v . . .* (S.-G.).

— Hughes de *Brucere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1387, 97, 1400, 1, 6 : deux renards sautillants, affrontés. L. : *S H . . . e de Brovvere* (Fiefs, N° 2672, et Acquits de Lille, l. 411, 405).

— Pierre de *Broucere*, h. de fief de Sotteghem, 1414 : une bande, accompagnée au canton s. d'une étoile (Els.).

— *Jehan le Bruwere*, religieux et piteancier de l'abbaye de Saint-Corneille, près Ninove, 1439 : un chevron, chargé de trois étoiles (à six rais) et accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais (le coin sup. de s. et la pointe plains) ; l'écu muni d'une bordure dentée. T. : un ange. L. : *S fris Iohannis de Bruwer* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere. Jean de *Breuwere*, dit de Hac, tient un fief du damoiseau Adrien van Rokeghem, du chef de sa sgrie de ter Donct, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. Le sceau porte : *de Breuwere* (Els.).

— Henri de *Braucere*, échevin du comte de Flandre à *s Gravenlivenare*, 1519, 21 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une étoile, surmontée d'une petite boule (*Deijnze*, K.).

— *Isbrant Arentsz Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1583 : trois oiseaux, mal ordonnés, le 1^{er} essorant. C. : un vol (U.).

— *Adriaen Reijbrantsz Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1598 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois (2, 1) oiseaux ; aux 2^e et 3^e, trois trèfles. C. : un trèfle, surmonté (!) d'une merlette, entre un vol (U.).

Broux (Jacques de), mari de Catherine del Hutte (fille de Jean), qui tient, du Brabant, un fief à Pinchart, sous Ottignies, 1531 : un fer à cheval (Av. et dén., N° 4276).

— (Guillaume de), h. de fief de Jauche, 1613, 4 : une demi-burelle, défaillante à d., accompagnée de trois losanges, 2 en chef, 1 en pointe à s. (Gr. scab., *Jauche*, c. 4363).

Brouxelles, voir **Bruxelles**.

Bruchausen, voir **Broekhuizen**.

Brudeghoem (Jean de), sacristain (*costre*) de Sainte-Pharalide, 1393 : une fasce ondulée, accompagnée de trois (2, 1) coquilles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Bruden, voir **Webbecom**.

Brueder, voir **Broeder**.

Brukem (Gilles van), prisonnier à Basweiler, dans maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 35 mout., 1374 : un chêne (non englanté), surmonté d'un lambel. L. : *S' Gillis va d . . . orrie* (B.).

BRUECQUET (Aubert du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1510 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande fretlée ; aux 2^e et 3^e, un échiqueté. C. cassé (Mons, Sainte-Wandru, c. 1) (voir **Broquet**).

Bruel. *Arnoldus de Brolio*, échevin de Malines, 1304 : une croix, chargée de cinq . . . , et une bordure engrêlée. L. : . . . *Arnoldi d . . . de* (Mal.).

D'après A. VAN DEN EIJNDE, la croix serait chargée de cinq fianchis. Les *de Brolio* seraient-ils une branche des *Elewijt* ? Voir à ce nom.

BRUELE (*Philippus de*), échevin d'Anvers, 1270 : une fasce échiquetée et un bâton en barre, broch. (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 1).

— (Gisbert van den) reçoit, du Brabant, un acompte sur une i. t. de 40 mout., pour la descendance (*ghebuerte*) de Josse van Beringhen, son frère, tué à Basweiler, sous le sire de Bouchout, 1374 : une fasce échiquetée. L. : . . . *ūsberti de Brv.* . . . (B.).

— (Guillaume van den), échevin du duc à Overijssche, 1384 : une croix latine, le bras inférieur terminé à s. par une petite tige, posée en barre (C. C. B., c. 107) (voir **Briele**).

Bruëlis, Jean van *Bruelis*, chev., bailli de Medemblik, 1337 : coupé ; au 1^{er}, quatre lions (Hainaut) ; au 2^d, trois oiseaux. L. : *han de Brv.* (Holl.).

BRUESBEKE, voir **Veen**.

Brufaut, voir **WAESBERGHE**.

BRUGDAMME. *Bouden van Brigdamme* (voir **Poele**), 1292 : une fasce de trois fusées et une triangle broch. (estacade de trois *estaches*). L. : ✠ *S.* *ini de Breggedamme* (Fl.).

— (Simon van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wedergrate ; i. t. : 1000 mont., 1374 : (de sable) à la fasce (d'argent) dentée (de gueules), surmontée à d. d'une étoile (d'argent) (Volet d'argent, doublé d'azur), Cq. cour. (la cour. de sable). C. : deux têtes et cols d'oiseau (d'argent, becquées d'or), adossés. S. : deux aigles. L. : *S' Simoen van Bruggedame* (B.) (voir **Borssele**).

Les émaux de ces armes ont été empruntés à l'armorial de son contemporain GELRE qui cite *Her Symon van Brugdam* parmi les Flamands. Toutefois, sur le sceau, l'étoile est à six rais et le cimier est constitué par des têtes et cols de cygne, tandis que le ms. donne deux têtes et cols d'aigle et représente l'étoile à cinq rais.

— (Elisabeth van), veuve de *mer* (sire) *Lonis Scaec*, chev., sgr. *van den Hamme* et de *Scardau* (Schar-dau), reçoit une rente viagère, par le *watergrave* de Flandre, 1438, 9, 33 : parti ; au 1^{er}, un échiqueté (**Schaec**) ; au 2^d, une fasce, chargée d'une triangle vivrée et surmontée à senestre d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *S Lisbette van . . . dame* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 235).

L'acte de 1438 la dit : *dame van den Hamme* et appartenances.

Le seigneur de BRUGDAMME : de sable à la fesse émenée (émanchée) d'argent, à cinq pointz de gueulle, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bruges (*Lotins de*), sergent du comte de Flandre, 1286 (n. st.) : trois coquilles. L. : *illem Lotini de Brvgis* (Fl., N° 395).

Bruges (Gérard de), h. de fief de Renaix, assiste à l'acte de six parents de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), déclarant que, pour acquitter ses dettes, il a vendu et cédé (à Peteghem), *se tiere de Rosnays*, avec la sgrie, à Guy, comte de Flandre, pour son fils, Guyot de Namur, 1294 : dans le champ du sceau, une poule, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Gierart de Breges* (Nam., N° 265) (voir **Aa**).

— (Maitre Guillaume de), conseiller de la duchesse de Brabant, témoin à l'acte par lequel Henri Pipenpoij, bourgeois de Bruxelles, décl. se soumettre à un arbitrage pour terminer la discorde surgie entre lui et les siens, d'une part, et Daniel de *Masmines* (Massemen), chev., d'autre part ; 1^{er} janvier 1396 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois croissants et un semé de billettes ; aux 2^e et 3^e, un lion et un semé de billettes. T. : un ange. L. : *S' G' d Wescsore in legib' licen* (B.).

Brugg[h]e[n]. Henri van der *Bruggen*, h. de Gilles van Bouchout, chev., 1330 : dans le champ du sceau, sur une eau d'où émergent trois têtes de poisson, un pont à trois arches, sommé d'un dragon. L. : . . . *Henrici de Ponte campsor . .* (Brux.).

— Nicolas van der *Bruggen* et Jean van *Nederhem* reçoivent, du Brabant, 517 vieux écus qu'ils avaient dû payer à sire *Aernt van Simper* (Schimper), *die ons ghevanghen hadde, voer ghelt dat men hem sculdich was van dienst ende verliese van den orloghe jeghen Vlaendren, daer hi onder den greve van Loen (Looz) mede was*, et à déduire de la somme due au dit comte, 1358, 9 juin : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois cotices ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de nénuphar. L. : ✠ *S' Nicholaus de Ponte* (B.) (comp. les armes de **Nederheim**).

— Jean van der *Bruggen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; 58 mout., 1374 : écarté ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis (complètes) ; aux 2^e et 3^e, six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Ian van der Brugen* (B.).

— Renier *op de Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1380 : un pont (une fasce voûtée, soutenue par des arches ogivales). L. : ✠ *S' Ren'i supra pōte scabi arscō'* (S.-G.).

— *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1389, 92, 8, 9 (n. st.), 1404, 5, 8, 12 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. L. : ✠ *S' Iohannis de Ponte scabini lovaniē* (S.-G., B. R., C. G., portef. 1875).

— Jean van der *Bruggen*, échevin de Bruxelles, 1416, 7 : trois fleurs de lis, p. c., surmontées d'un lambel. Cq. cour. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons. L., 1416 : *S Ian va' d . . . gghen* ; 1417 : . . . *han van der Bruggen* (E. G., l. 349, et Brux.).

Brugg[h]e[n]. *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1419, 20 : une scie de boulanger, posée en bande, accostée de deux roses. L. : ✠ *S' Iohis de Ponte scab lov* (S.-G.).

— Henri *op die Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1421 : trois fleurs de lis, p. c. (Mal.).

— Henri *op die Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1426 : trois fleurs de lis, p. c.; écu, en cœur à trois pals; ledit écu au chef chargé à d. d'un écu. (?) (fruste) L. : ✠ *S' Heinric op de Brve (!) scab aerscot* (S.-G.).

— Henri van der *Bruggen*, dit *metten Ghelde*, vassal de Jean, sgr. de Merode, etc., 1474 : une marque de marchand (*Afflig.*) (Fig. IX) (voir **Schimper**).

— Gérard van der *Bruggen*, échevin de Bois-le-Duc, 1509 : un lévrier passant, accompagné en cœur d'une petite boule et surmonté d'un lambel. L. : *Gerard van d Bru . . . e scabi' in Bu . . .* (S.-G.).

Bruggeneyen (*Johan van der*), dit *Hasenkamp*, h. du comte de la Mark, 1418 : trois triangles, posées au centre de l'écu. C. : un vol. L. : *S' Iohan Brvggenoye* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 763) (voir **Hasenkamp**).

Brugman (Jean), jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 49 mout., 1374, 9 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : *S' Ian Brvgman* (B.).

— Herman *Brugman*, échevin de Dusseldorf, 1391 : dans le champ du sceau une marque de marchand, formée de deux crochets, passés en sautoir, reliés au bas par une traverse. L. : *S' Herman Brucman* (Duss., Chapitre de Dusseldorf, N° 61).

Bruheze (Jean van), et *Bruhese*, etc., jadis prisonnier à Bâweiler, sous Brien van Crainhem; i. t. : 450 mout., 1374, 9; échevin de Bois-le-Duc, 1376 : trois huchets contournés, accompagnés en cœur d'un fer de moulin versé. L. 1374 : *S' Iohannis de Brvhees . . .* 1376 : ✠ *S' Iohis de Brvhes scabi in Besco* (B.).

Bruiant (Jernoul), h. du marquis de Namur, 1294 : de . . . à l'écu, plain et au lambel broch. Le bouclier accosté, à d., des lettres V I C, gravées de bas en haut, et à s. des lettres L O, gravées de haut en bas. L. : ✠ *S' Hernes de Rines balhs de (!) (= de Rhisne, bailli de Lovic (?), on de Viclo (?))* (Nam., N° 268).

Bruyère. *Helemannus de la Bruyre de Gestgorelpont* (Geest-Gérompont), *armiger terre Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, la 1^{re} chargée d'un losange. L. : ✠ *S' Heinnot de Gest* (B., N° 507).

Et non : *Gestgerospont*.

Bruyère. *Henemans*, et *Hynemans de Gest*, échevin de Jean Hazart, de Dinant, dans sa cour à Villers-lez-Heest, 1359; maire et échevin du Feix, 1360 : plain; au chef denché, chargé à d. d'un losange. L. : ✠ *S' Heleman . . . est (Nam, Nos 838 et 863)*.

— Charles-Albert de *Bruière*, h. de fief du Hainaut et de *Crespin* (Crepin), nommé par le parlement de Tournai, 1696 : trois aiguères, sans anses et un besant, ou tourteau, en cœur (M. L. Paris).

Bruijn[e]. *Egidius, plebanus ecclesie beate Gudile bruzcellensis*, 1385; Gilles *Bruijn*, curé de ladite église, 1395, 6 : dans le champ du sceau ogival, sainte Gudule, sous un dais; au bas, un écu au sautoir, chargé en cœur d'une étoile et cantonné de quatre fleurs de lis. L. : *S' Egidii Brune plebani ecce ble Gudile bruxellen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71, et B.).

— Michel de *Bruijne*, mari de Marguerite van den Weerde, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une fasce, chargée de trois rocs d'échiquier et surmontée de trois oiseaux (Fiefs, N° 3924) (Pl. 5, fig. 107).

— Philippe de *Bruijne*, h. de fief de Termonde, sc. pour Jean de Jonghe (fils de Mathieu) et Pierre de Bruijne (fils de Jean), feudataires, dudit château, à Hamme, 1549 : un sautoir (Fiefs, Nos 3832 et 3850).

— Thomas de *Bruijne*, tenancier juré héréditaire du Roi, dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616 : un buste imberbe, posé, en pointe, de face, coiffé d'un turban, à quatre rubans flottants, surmonté de trois roses, rangées en chef. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S' Thomas de Brvyne* (C. C. B., c. 47, 48).

— Thomas de *Bruijne*, même qualité, 1637 : même écu. L'écu dans un cartouche. Sans timbre. Même L. (Ibid., l. 47).

Il est, selon les apparences, le même personnage que Thomas cité, ci-dessus, en 1616. N'étant pas gentilhomme, il aura été obligé, par les rois d'armes, de supprimer le timbre de ses armes, en vertu de l'ordonnance du 14 décembre 1616.

Voir des exemples analogues, aux noms de *Hauten*, *Mire*, *Polspoel*.

— François de *Bruijne*, même qualité, 1640, 2 : même écu. L. : ✠ *S' Fransois de Brvyne* (Ibid.).

— Martin le *Bruijn*, alleutier du Hainaut, 1678 : deux fourches, passées en sautoir et un panier ovale, sans anses, renversé, broch. en cœur, surmonté d'un besant, ou tourteau (Enghien) (voir **Brun[e]**, **Laer**).

Bruецq, voir **Broek**.

Bruchausen, voir **Broekhuizen**.

Bruleet (Jean), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 138 mout., 1374 : un lion. L. : ✠ *S' Iehans Brvleit* (B.).

Brumières. *Kaerle van Bruneueres*, chev., commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Brabant, dit seigneur de Chantraine, 1507 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lambel, à cinq pendants, enclos d'un orle (simple); aux 2^e et 3^e, une croix ancrée (!). L. : *S F Charles de* (S.-G.).

Nous empruntons, sous réserve, la forme *Brumières* à *La Belg. anc. et mod.* (ad. vocem Huppaye), par TALLIER et WAUTERS.

Brun[e]. Nicolas de *Brune*, échevin de Rotterdam, 1375 : une aiguère, accompagnée en pointe d'un gobelet (U.) (voir **Trazegnies**).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorskelaer; i. t. : 142 mout., 1374, 8 : trois chevrons; le 1^{er} chargé de trois roses broch. L. : **✠ Seghel Ians Brennen** (B.).

— Jean *le Brune*, chev., h. de fief du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1409 : un chevron, chargé de trois roses, accompagné en chef à d. d'un écu. fruste (le coin sup. de s. et la pointe plains). C. : un renard en arrêt entre un vol. T. : deux h. sauv., sans massues. L. : *de Brune* (C. C. B., Acquits de Lille).

La mayson surnomé de Brune : de sable, au chevron d'argent sargé de troes quinte fueilles de queuelles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres*).

— (Jourdain), époux de d^{lle} Marie N., qui tient, du château de Furnes, un fief à Stavele, 1421 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une merlette; aux 2^e et 3^e, un échiqueté (Fiefs, c. 889, l. 862-81).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1442, 7 : deux fascés. T. : un ange. L. : *S Ian de* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116, 137).

— Pierre de *Brune*, père de Jean, sc. une quittance par laquelle ce dernier et Guillaume de *Brune* décl. être payés, par le bailli d'Oudenbourg, pour avoir conduit celui-ci et d'autres personnes de Gand à Lille, 1444 : une pelle, le manche garni au haut d'une traverse, le fer en bas, en pal. L. : *Pieter d ne* (Ibid., l. 157).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1453 : deux fascés, surmontées d'une rose, molette ou étoile, à cinq rais, et une bordure (simple). T. : un ange. L. : *S Ian de Brune* (Ibid., l. 401).

— Jehan *le Brune*, même qualité, 1456 : deux burelles, T. : un personnage. L. : *S I Brune* (Ibid., l. 113).

— *Eloys le Brune*, chev., échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1458 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, chargé de . . . ; aux 2^e et 3^e, un sautoir de vair, de deux tires. Sur le tout, un écu. à la croix. C. cassé (Ibid., l. 95-6).

Brun (Jehan le), lic. en droit, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, etc., 1477, 8 : un chevron, accompagné de trois meubles affectant la forme de battants de cloche (brunissoirs?). L. : *Seel Ricarsele(?) Jehā le Brun* (Tournai, Chartrier).

Scel de Richard et de Jean †

— (Gilles le), h. de fief d'Enghien, 1500 : parti; au 1^{er}, un renard sautillant; au 2^d, une fasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe de trois (2, 4) besants, ou tourteaux. T. : un ange (Abb. de W.-B., c. 4008).

— (Gaspard le), *clerc aux enquestes de la cour de Mons*, 1524 : une couronne; au chef chargé de trois étoiles. T. s. : un ange (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q., l. *Quévy*, 41-50).

— (Antoine le), h. de fief de la sgr^{ie} de Binche, 1549; du Hainaut et de la cour de Mons, 1579, 81, 2 : un cygne et une bordure engrêlée. Cq. sans C. (4) (Ibid., c. II et I) (voir **Patoul**).

L'acte de 1579 le qualifie aussi de *conseiller ordinaire du Roy*.

(1) Sur le sceau de 1549; sur les autres (1579, 81, 2), le haut est cassé.

BRUNE, voir **Diepenbroek**.

Bruneau (Eustache), h. de fief et avocat en la cour de Mons, 1524 : une hure de sanglier, surmontée d'une étoile à cinq rais et d'un gland (panelle?). T. s. : un ange, portant de la main droite un rameau (Ibid., c. Q., l. *Quévy*, 41-50).

— (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1616 : trois roses, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : une aigle iss. (?) L. : *Seel Jean Bruneav* (M. A. de Latre du Bosqueau).

— (Jacques), même qualité, 1625 : un chevron, accompagné de trois étoiles; au chef coupé; au 1^{er}, plain; au 2^d, trois roses, rangées en fasce (B. R., C. G., portef. 2221) (voir **Piret**).

Bruneel (Jean), échevin de *Sgravenlivenare*, 1519 : un arbre (créquier) (Deijnze, c. K.).

Bruninc (Jacques), échevin du comte de Flandre, dans sa sgr^{ie} de *ter Cruce*, à Wervicq, 1467 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. L. : *S Ia . . . B . . . inc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 31-2).

— *Anceel Brunijnc*, h. de la cour de *Belle* (Bailleul), 1474 : même écu, mais une coquille, au lieu du trèfle. L. : *S Anc* (Ibid., l. 391).

Bruninchs (Gilles), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale du couvent de *S^{te}-Marie-ten-Trone*, 1441 ; tenancier (*illeg*) du damoiseau Jean van Box-

meer, 1441 : deux fasces ; au fr.-q. fruste (au lion ?).
C. : un lion iss., appuyant ses pattes de devant sur
le casque, entre un vol. T. : deux d^les (S.-T., c. 9
et 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, cette famille
porte : d'or à deux fasces de gueules ; au fr.-q. d'argent
à trois lions de sable.

Brunincks (Jean), échevin, à Zeperren, pour l'église
St-Servais, de Maestricht, 1433 : un marteau, sur-
monté d'une couronne (S.-T., c. 9).

Bruninx (Jean), tenancier de l'église Saint-Jean-
l'Evangeliste, de Liège, à Goyer, 1594 : un nœud
(Ord.) (voir **Hoets**).

Brunken (Robert), jadis prisonnier à Basweiler,
sous le sire de Linter ; i. t. : 145 mout., 1374 :
d'hermine à la fasce. L. : $\text{✠ S' Robier Brvnis de}$
Tis (B.).

Brunchorst, voir **Eyckel**.

Brunkin (Jean), fils d'Etienne, tient, de la sgr^{ie} de
Nevele, un fief à Aersele, et, de Jacques de Thiennes,
dit de Lombise, sgr. de Claerhout, un fief à Pitthem,
1502 : trois roses, accompagnées en cœur d'un
trèfle (Fiefs, Nos 1243 et 10810).

Bruse. *Heinrijc Bruus zone* (voir **Poele**), 1292 :
une croix, cantonnée de quatre étoiles. L. : ✠ S'
Heïne Bruse (Fl.).

BRUSENHOUWE, voir **BRISENUE**.

BRUSENOGHE (Jean de) reçoit, du Brabant,
40 vieux écus, sur une indemnité de 181 1/2 vieux
écus (guerre de Flandre) 1357, 7 sept. : une aigle.
L. : $\text{✠ S' Iehan . . . vch. . . t. . .}$ (B., 1380).

Brusnel (Jacques), h. de Philippe de Clèves et de la
Mark, sgr. de Ravenstein, Enghien, Aulnoy-lez-
Valenciennes, etc., dans sa sgr^{ie} d'Aulnoy, 1501 :
trois roses (fort endommagé) (V^{ie} Desmaisnières).

BRUSTEMME (Louis de), chev., et Marie, sa
femme, reçoivent ce qui est dû à celle-ci, par Guil-
laume, comte de Namur, du chef de feu Henri Zoete-
minne, dit de Tret, échevin de Liège, jadis époux de
ladite, 1342 : plain ; au fr.-q. plain. L. : ✠ S'
Lodovici de Castro militis (Nam., N° 639).

Brusthem (Franchise de la ville de), 1341 : parti ;
au 1^{er}, une fasce échiquetée, de trois tires ; au 2^d,
sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L. : *S'*
scabinorum . . . Brustem (S.-T., c. 5^{bis} et 7).

Le Cartulaire de Saint-Trond blasonne : « écu mi-parti
de la March et mi-parti losange. »

— *Sigillum commune ville seu libertatis de Brusteme*,
1349 : parti ; au 1^{er}, une fasce échiquetée, de trois
tires ; au 2^d, un lion (Ibid.).

Les échevins de Brusthem sont dépourvus de sceaux
personnels : *sigillis propriis carentes*.

DE RAADT

Brusthem (Les échevins de), 1460 : parti ; au 1^{er},
trois fleurs de lis et un bâton broch. ; au 2^d, écar-
telé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion, celui du 4^e contourné ;
aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées (Ibid., c. 10).

— (Les échevins de l'évêque de Liège à), 1485 : parti ;
au 1^{er}, trois huchets ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e,
un lion, à la queue fourchée, celui du 4^e contourné ;
aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées. Derrière
l'écu, émerge un Saint Laurent, patron de Br.,
appuyant son gril sur l'épaule droite ; le tout dans
une rose gothique à huit feuilles. L. : *Sigillū scabi-*
norm et libertatis bruythemensis (S.-T., c. 10).

— (Les échevins de), 1512 : parti ; au 1^{er}, une fasce
échiquetée, de trois tires, sommée d'un lion con-
tourné iss. ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion
cour. ; aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées. L. :
Sigillū scabinorum et (Abb.
d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— (Les échevins de), 1527 : parti ; au 1^{er}, une fasce
échiquetée de trois tires, sommée d'un lion contourné
iss. ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets ;
aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées (S.-T., c. 13).

Bruusch, François *Bruus* reçoit une rente sur l'es-
pier de Gand, 1439, 47, 54, 53 : une fasce échiquetée
(de deux tires). S. s. : un griffon accroupi, au bec
duquel est suspendu l'écu. L. : *S' Fransois Bruusch*
(C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Pierre), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1399 :
une fasce vivrée. T. : un ange (Ibid.).

Bruxelles (Godefroid, châtelain de), 1215 : type
équestre, à d. ; le bouclier à un sautoir. L. : ✠ S'
Godefridi castellan de Bruxelles (Abb. d'Aywières,
A. G. B.).

— (Léon, châtelain, de), 1234 : dans le champ du
sceau, un lion contourné, l'épaule chargée d'un écu
pyriforme, au sautoir. L. : $\text{✠ S' Lionü castellani}$
de Bruceella (Ibid.).

— (Léon, fils de Léon, châtelain de), 1247 : un sau-
toir et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ S'
Sigillum Leonü filii castellani bruxellensis (Ibid.).

— (*dame Mahaut, castellaine de*), et noble damoi-
sial *Gerart de Marbais, fil a le dite castellaine*,
desquels Sohier de *Brainne*, chev., tient son fief
de Seneffe, sc. un acte de celui-ci, 1290 : Mahaut :
dans le champ du sceau ogival, dame debout, accostée
de deux écus, chacun au sautoir. Le sceau du fils est
tombé (*Ninove*).

— Guillaume de *Brexelles*, h. de fief du Hainaut,
1420 : un poisson, posé en bande. S., à d. : un
griffon ; à s. : Très cassé (Mons, Abb. de
Bonne-Espérance).

Bruxelles. Gérard de *Brouvelles*, h. de fief du duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut, etc., 1440 : un poisson, posé en bande, accompagné au canton s. d'une rose (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

— Paul de *Brouvelles*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1489 : même écu, sans la rose. S. : un griffon et un léopard lionné (Ibid., c. II).

Sur Raoul de *Brouvelles*, bourgeois de Mons, feudataire du Hainaut, 1410, voir Archives de Mons, *Cour féodale de Hainaut*, reg. de 1410, f^o 174 et 182.

Bruxken (Gérard van), tenancier, à Brusthem, dans la cour du damoiseau Rasse van der Borch et dans celle de *van der Bist*, 1496 : trois fusées, rangées en fasce (non accolées), accompagnées en pointe d'un anneau. L. : *S Geert van Bruxken* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Il existe un hameau de ce nom à Brusthem et, à Strijthem, un *hof van Bruxkene*.

Bubbelart voir, **Wilre**.

Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen, Buedberg, etc. — *Henricus de Boitberg, miles*, 1288 : plain ; au chef denché (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 92).

— *Leo de Boitberg* promet de ne plus jamais commettre d'acte hostile contre les bourgeois de Cologne, qui l'ont fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark ; 10 juillet 1288 : type équestre ; le bouclier de . . . à un écu. plain, accompagné de huit étoiles, en orle. Sur la housse du cheval se voient deux écus aux mêmes armes (très endommagé). C.-scel : un écu aux mêmes armes. L. : . . . *ill' dñi Luyf de B . . .* . . . (Ville de Cologne, N^o 503).

— *Henricus de Boitberg, miles*, sc. pour *Godefridus de Hulse, miles*, qui, fait prisonnier à Worringen par les bourgeois de Cologne, fait une promesse analogue ; 9 août 1288 : type scutiforme ; un coupé-émanché de . . . et de . . . (plains). L. : ✠ *S' enrici de Botberg militis* (Ibid., N^o 519).

— *Gobelinus de Boitberg, gener Gertrudis, relicte quondam domini Hermanni, sculteti tiuciensis*, (de Deutz), *militis* 1292 (n. st.) : plain ; au chef denché. L. : ★ *S' Godefridi de Bodberg* (Ibid., l. 567).

— *Gobelinus ac Alveradis, coniuges de Botbergen*, font, avec l'abbé de Werden, un compromis, au sujet d'arrérages de rentes dus du chef de leur *curtis* de *Budberg*, 1321 : un sautoir, cantonné de douze croisettes potencées. L. : ✠ *S' Gobelini . e Bo . . . ge* (Duss., *Werden*, N^o 58).

— *Godefridus de Botbergen* sc. l'acte dudit *Gobelinus*, 1821 : plain ; au chef denché. L. : ✠ *S' Godefridi de Bodberg* (Ibid.).

Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen, Buedberg, etc. — *Werner van Boetbergh, knape van waypene* (voir **Bongart**), 1379 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Werne . . . Boidberg* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N^o 75).

— *Hermann van Boetbergh*, bailli du pays de Clèves, 1392 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de loup (?) (Duss., N^o 1146).

— *Maria van Boytbergh*, femme de Gérard van *Yssem*, 1406 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N^{os} 666-7).

— *Jean van Boedberg*, écuyer, fils de sire Herman, sc. le traité d'alliance des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : même écu. C. : une tête et col de loup. L. : *S Iohanni . de* (Arnhem, *Rekenk.*).

— *Lubbert Boedberch*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaîne, posée en pal. L. : *S' Lbert Bodberch* (Ibid., N^o 775).

— *Henri van Buetberg*, curé de Wankum, 1492 : plain ; au chef chargé de trois merlettes (*Geld.*).

L'acte qu'il scelle est très important pour l'histoire des Spee.

— *De veste ind froemme Adryaen van Boedberg*, sc. un acte du comte de Moers, 1501 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de loup. L. : *Bodberg* (Duss., *Orange-Moers*, N^o 108 1/2).

— *Adrien van Buedberg*, maréchal héréditaire, etc., parent (*neve*) des frères et sœurs van Eyll, 1355 : coupé ; au 1^{er}, trois merlettes, rangées en fasce ; au 2^d, plain. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (cassé) (Ibid.).

Budel (Guillaume) reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons un acompte de 88 1/2 vieux écus (guerre de Flandre) 1357 ; reçoit un nouvel acompte de 100 vieux écus, sur 137 1/2 à lui dus et sur 60 vieux écus dus à lui et à Bernard van *Wischele*, 1357 : sc. pour Jacques de Vere, qui reçoit, du Brabant, 30 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), 1357 : sc. pour Bernard van *Wisschel*, jadis combattant, avec ses compagnons, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357 : trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel. L. : *S' Wilhemi Budel* (B., N^{os} 992, 1414, 1416, etc.) (voir **Wijnhorst**).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, sur 80 vieux écus (guerre de Flandre), 29 sept. 1357 : trois colonnes, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : . . *heo- [deri]ci Bud . .* (B., N^o 1423).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 50 vieux écus, sur 80, pour ses frais et dommages

(guerre de Flandre), 1358; *Pastoer Budel* et *Bernard van Wisschel* reçoivent 97 1/2 vieux écus, à compte sur 137 1/2, pour frais et pertes, 1358; sc. une quittance analogue pour *Everard van Bingen-garden*, 1358 : trois colonnes, 2 aux flancs, 1 en pointe, et une étoile à cinq rais en cœur. L. : *S Derich Bvdel* (B., Nos 1654-6).

Ces deux derniers actes l'appellent *Pastoer Budel*, à moins que ce ne soit un autre personnage qui ait employé le sceau de Thierry. Le sceau est mal gravé.

Budel (*Johannes de*), chanoine de Saint-Martin, à Emmerich (dioc. d'Utrecht), 1389 : dans le champ du sceau, trois (2, 1) cloches. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Budel presbit.* (Duss., *Emmerich*, N° 75).

Büderich. *Daneel van Boederijc*, *Maes van Egghere*, *Zegher van Bruechusen*, *Arnould van Egghere*, *Guillaume Hoem* et *Thierry van Peelden* (Pelden) reçoivent, du Brabant, 376 1/2 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 27 juillet 1357 : une quartefeuille. L. : *S Da . . . ini de Bvdricke* (B., N° 1280).

— *Deneken van Buderich* décl. avoir payé au comte de Moers 700 vieux écus, pour défendre et protéger les sgrie et pays de Friemersheim, *ind roeff ind brant ind alle onrecht daer uyt weren ind keren*, 1379, le jour de la Saint-Martin, en hiver : une quartefeuille, non boutonnée. L. : *S Denekini de Bvdek* (Duss., *Orange-Moers*, N° 43) (voir **Volmarstein**).

— *Bernt van Buerick* (ne scelle pas) et *Henri*, son frère, reçoivent, du duc et de la duchesse de Brabant, pour les pertes et dommages subis, à leur service, un capital de 200 écus de Holl. et une rente de 200 fl. de Holl., du chef de laquelle ils deviennent vassaux de ces princes; 8 février 1418-19, à Woudrichem; *Henri* : une quartefeuille (B.).

L'acte est daté en style de Brabant.

Büdesheim *Rodolph van Budisheim*, écuyer, vassal de l'abbaye de *Prüm*, 1368 : cinq annelets et un filet abaissé, broch. sur le 3^e. L. : ✠ *S Rolf van Boddeseim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809).

Büdingen (*Conrard von*), chev., sc. un acte de *Henri*, sire d'Isenburg, et de sa femme, 1342 : un bouc passant. L. : ✠ *S Conradi militis de Beding. n* (Ibid., N° 430).

BUEBELINGHEN (*Robert van*) la charte porte : *va Buevelinghen*, jadis prisonnier à *Basweiler*, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 136 mont., 1374 : un ours naissant. L. : . . . *de g' erres de Bobelingen* (B.).

BUEDEGHEM (=Beugem) (*Arnould van*), h. de la dame de Termonde, 1334 : deux faucilles affrontées, accompagnées de trois annelets, 1 dans chaque coin. L. : *S Arnd van Biege*. (*Zwijveke*).

Buedins, voir **Christiaens**.

Buekelair (*Maitre Arnould*), échevin de Heusden (Brab.), 1490 : deux poissons (harengs) adossés. C. : deux poissons adossés, les têtes en bas. Le sceau porte : **Bokeler** (Mal.).

Bueckelere (*Jean de*), échevin d'Anvers, 1478 : un fer de moulin en chef à d. et deux miroirs ronds, 1 en chef à s., 1 en pointe. T. : un ange (Hôp. S.-Eliss., *Buileng.*, c. I).

— (*Arnould de*), même qualité, 1494, 1507 : deux miroirs ronds en chef et un fer de moulin en pointe. C. : un chev. iss., armé de toutes pièces, coiffé d'un bassinet et brandissant son glaive de la main droite (Ibid., I et III).

BUECKEMARE, voir **Halewijn**.

Buele (*Lugier de*) échevin de l'abbesse de *Zwijveke*, à Appels, 1374 : trois besants, ou tourteaux. L. : *Zeghel van Lvgier de Buele* (*Zwijveke*).

BUELSTORP, voir **Wijer**.

Buenelet, ou **Buevelet** (*Wantelet*), h. de fief du Hainaut, 1473 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile. S. s. : un griffon (M. E. Matthieu).

Buesdal, voir **Eijs**.

Buevelet, voir **Buenelet**.

BUEVEMONT (*Jehans de*), h. de fief de Renaix, 1254 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei* regardant. L. : *S Iehan de Buevemont* (Nam., N° 265).

Buffel. *Henri Buffele*, chev., h. du comte de Hollande, de Zélande, etc., 1298 : une croix fleurdelisée. L. : ✠ *S Henrici dci Bvffels militis dñi de Toelne* (Tholen?) (Fl.).

— *Wernerus de Gusten*, miles, et *Nyt de Birgel* sc. un acte de *Giselbertus de Bunde*, qui devient vassal du comte de Luxembourg et, en garantie, assigne à ce prince des alleux dans le marquisat de Juliers, 1341 : d'hermine à la fasce, chargée d'une étoile. C. : un vol. L. : . . . *W militis de Gusten* (*Lux.*, c. III, l. XI, N° 30).

— (*Werner*), chev., ami de la duchesse de Juliers, 1371 : trois annelets. L. : ✠ *S Her Werner Buffel vā Geste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 864).

— (*Werner*), chev., voué de *Güsten*, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1401 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois annelets; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la fasce (Duss., *Col.*, N° 1211).

Buggenhout *Jean van Buchenhout* tient, du château de Termonde, un fief à *Opwijck*, 1430 : un massacre de bœuf, accompagné de trois (2, 1) étoiles (Fiefs, N° 4197).

Buggenhout (Les échevins de), dans le banc du sire de Grimberghe, 1562, 5 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir (**Aa**). L. : *„Sigillo scabinor' de Bvg (Mal. et M. de Fiennes).*

Le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVI^e s.) donne au seigneur de Buggenhout : *d'argent à la fesse de gueulle à deux cotyses recotisez, en forme de sautoir, sur le tout, d'asur, et crye son nom.*

BUHANGES, voir **Waldackre**.

Bydens (Pierre), notaire au conseil de Hainaut, 1622 : un cœur, surmonté de deux roses (besants, tourteaux?). S. s. : un griffon (Fiefs, N° 6708).

Buic (Jean), échevin de l'Ecluse (Stuijs, Flandre zéland.), 1323 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux croissants, aux flancs. L. : *S' Iacop Beyc* (S^{te} Pharaïlde) (voir **Buux**).

Buijck (*Zijbrant*), *Jacobs zoon*, échevin d'Amsterdam, 1542, 4 : un contre-fascé de quatre pièces. Cq. cour. C. : une aigle iss. (N.-D., Anvers, Couv. des Chartreux de Saint-André *ter Saligherhaven*, 653-8).

Buijle (Charles de), échevin de Malines, 1628, 30 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois lions; aux 2^e et 3^e, trois pals et un fr.-q. d'hermine (**Berthout-Duffel**). Sur le tout : un écu. à trois . . . (*Mal.*) (voir **Buele**).

BUILLEMONT (Rogier de), écuyer, alleutier du Hainaut, 1398, 1400 : de . . . à l'écuss. plain et une cotice broch., chargée en chef d'une étoile à cinq rais. Cq. cour. C. : une tête et col de lion. S. : deux griffons. L. : *S Rogier de Buillemont* (Tournai, Chartrier).

L'acte qu'il scelle a trait à une terre à Beclers.

— (Arnould de), h. de fief du Hainaut, 1606, à La Hamaide : un chevron, accompagné en chef de deux pignates affrontées et en pointe d'un renard passant. S. s. : un griffon. L. : . . . *Arnoul . . . Buillemont* (M. Hulin, à Gand).

BUYMONT (Guillaume de), huissier du parlement de Paris, 1395 : une croix ancrée et une bordure dentée (Tournai, *Péronne*).

— Guillaume de *Buimont*, huissier de parlement, donne une quittance à la ville de Tournai, 1403 : une croix ancrée et une bordure engrêlée. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons. L. : *S Uillaume de Bymont* (Tournai, Chartrier).

Buir. Ludekyn van *Buyrre* et *Fye*, sa femme, ayant reçu de Guill. de Juliers et d'Anne de Bavière, comte et comtesse de Berg et de Ravensberg, le bien dit *Eitzbeick*, renoncent à tous les biens laissés par

Albert Ruter et tombés en le pouvoir desdits, 1376 ; le mari : une fasce frettée (*Duss., Jul.-Berg*, N° 924).

Buijs[se], Bus, Buse, Buus. Jean *Buse*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1350, 1, 3 : trois buses (oiseaux). L. : *S' Ian Buse* (*Zwijveke*).

— *Heijne die Bus*, reçoit, du Brabant, par sire Thierry van Hodenpijl, une rente pour d^{lle} Jeanne van *Musen*, 1366 : un lion, accompagné de trois (2, 1) croissants (B.).

— Gisbert *Buus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 108 mout., 1374 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une tour. L. : *S Ghisbrecht va Bvsgie* (= Buijsingen, franc. : *Bu-signy*, etc.) (B.).

Le cartulaire ms. de Septfontaines contient un acte de 1498, où est citée *Domicella Maria de Buijsingen, dicta Buijs*, fille de *Michel de Buijsingen, dictus Buijs* (Arch. génér. du roy., Bruxelles, *Cart. et mss.*, N° 139, r° 23).

— Arnould Buijs, 1402, 22 : *Reijmbout Jans Buijs zoon*, 1508, tous deux échevins de Heusden (Brab.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'un fer de moulin (*Mal.*).

— Thomas *Buse*, h. du comte de Namur, sgr. de Béthune, aux Quatre-Métiers, en Flandre, 1403 : un bateau à voile (*Nam.*, N° 1512-3).

— Thomas *Buze*, échevin du métier de Hulst, 1409 : un bateau, muni aux deux extrémités d'une tour. L. : *S' To* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Thierry Buijsse, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1413 : une fasce frettée, accompagnée de dix billettes, 5 (3, 2) en chef à s., 5 (3, 2) en pointe; au fr.-q. chargé d'un bateau (N.-D., Anvers, *Chap., capsar. rer. extraord.*).

— Jean *Beuijs*, h. de fief du château de *Bevre* (Beverre[n]), appartenant au comte de Flandre, 1421 : une épée, la pointe en bas, accostée de quatre merlettes, 2 à d., 2 à s., rangées en pal. L. : *S Ian Byes filii* (*Ibid.*, l. 238).

— Arnould *Buze*, tuteur de Catherine *'ts Vriesen, Matheus Graeuwen wijf was*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : trois buses (oiseaux). Le sceau porte *Buse* (Fiefs, N° 4379).

— *Claes Buijs Willems soen, welghoboren man van Zuijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1454 : trois flanchis, accompagnés en cœur d'un croissant contourné (*Mal.*).

— *Claes Buijs Henricx zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1529, 40, 8, 52, 3 : trois roses, accompagnées en cœur d'un r (Bandeloo, N° 6, et *Mal.*).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

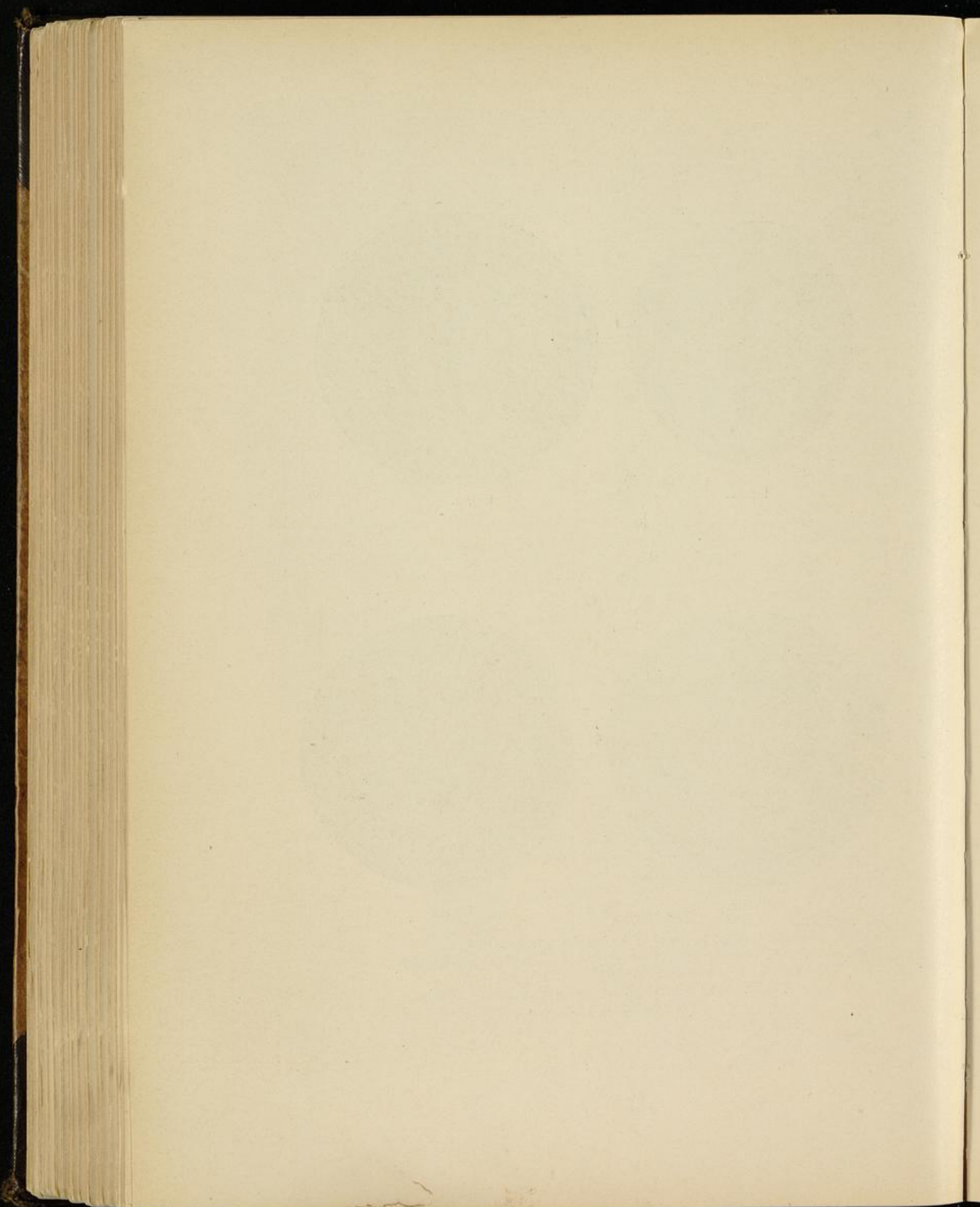
Pl. XXXII.

Fig. 1. Sceau de Richard de Straten (1226).

Fig. 2. Sceau de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre (1235).

Fig. 3. Sceau de Gauthier de Sijssesele (1237).

Fig. 4. Sceau d'Arnould, sire de Cysoing, *ber* de Flandre
(1^{re} moitié du XIII^e siècle).



Buijs[se], Bus, Buse, Buus. François *Buijs van Woeringen*, même qualité, 1360 : une roue, accompagnée de cinq billettes, rangées en orle (*Mal.*) (voir **Beeck, Keijser**).

BUISY, voir **Rochefort**.

Buijsingen. Guillaume van *Buseghem*, 1303 : une aigle éployée (E. G., I. 338).

Tous ces personnages du nom de *Buijsingen* sc. en qualité d'échevins de Bruxelles.

— *Johannes de Buisseghem*, 1332 : trois lions cour., accompagnés de quatre tours (portes), 1 au point du chef, 1 en cœur et 2 aux flancs. L. : $\text{✠ S Io is de Bv ghē}$ (Brux.).

— *Johannes de Buseghem*, 1348 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une coquille. L. : $\text{✠ S Iohannis de Buseghē}$ (Ibid.).

— *Giselbertus de Buseg[h]em*, 1390, 9, 1400 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une étoile (?). L. : *S Ghiselberti de Buseghem* (Ibid. et Ch. et doc. div., c. I).

— Jean van *Buseghem*, 1448 : une aigle éployée (E. G., I. 342).

— *Johannes de Buijsseg[h]em*, ou *Buijsingen*, 1480, 6, 92, 7 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée ; aux 2^e et 3^e, trois pals. Sur le tout : un écu. fruste. C. : un vol. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Ian van Buseghem* (E. G., I. 336, et Brux.).

— Jacques van *Buijssegem*, 1519 : même écu, mais sans l'écu, en cœur. Même C. (Brux.) (voir **Buijs**).

Buisseret (*Franques Gibons de*), chevalier, et *Hustins Helins* (de Buisseret), de concert avec Bernard, sire de Bornival, chevalier (*1^o loco*), se portent fort pour dam^{ble} Julienne de Saint-Germain, veuve de Thierry de le Haye, envers le duc et la duchesse de Luxembourg, etc., et s'obligent à leur rembourser ce qu'elle recevrait en trop sur 400 vieux écus et 9 livres de vieux gros, assignés sur les *maletoses* ou *assises* de Nivelles, 1357 ; *Franques* : trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. coupé enclavé ; au 1^{er}, trois maillets penchés, rangés en face ; au 2^d, plain. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Fra[k]es Gibō de Bvsre' chl' . Hustins Helins* : même écu, brisé d'une bordure engrêlée. L. : $\text{✠ S Hellein Hvein de Bois}$ (B., N^o 1272).

— (Quentin) (sans de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1526, 27, 30, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 41 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. S. s. : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. I, II).

— (Georges), même qualité, 1538 : un chevron, accompagné de trois têtes de more ; au chef chargé

d'un saule, accosté de deux étoiles à cinq rais (**Saulx**). S. : un griffon. L. : *S G Buisseret* (Mons, Sainte-Waudru, Généralité).

Georges était frère consanguin de Quentin et issu du deuxième mariage de Colart, son père, avec Jacqueline de le Saulx. Il fut père de l'archevêque de Cambrai.

Buisset (Julien), bourgeois d'Ath, tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, la sgr^{ie} de Lossignot, 1548 : un arbre arraché et une fasce broch., chargée de trois étoiles. T. cassé ; la main droite tient un glaive (Fiefs, N^o 10315).

Buisson (*Collart dou*), de *Pitey* (Pitet), écuyer, h. de fief de Jean, sire de Wesemael, dans sa sgr^{ie} de Fallais, 1595 : un lion cour. L. : *S Colar. d son* (C. C. B., c. 108).

— Jacques *Bouisson*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une coquille ; aux 2^e et 3^e, une étoile. T. : un ange (?). Le sceau porte *Brisson* (V^{ie} Desmaisières).

— (Claude du), même qualité, 1589, à Feignies : un buisson, sur une terrasse, surmonté de deux fourches à trois dents, celles-ci reliées d'une tige transversale, lesdites fourches passées en sautoir. S. s. : un griffon. L. : *S Clavde dv Brisson* (Mons, Gr. scab. de Feignies).

Buchenau, voir **BOEKENAU**.

Buc, voir **Boc**.

Buchnas, voir **Colen**.

Buckele (*Emundus dictus up den*), échevin de Neuss, 1294 : trois annelets (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 118).

BUCKHORST (Guillaume et Antoine van) et Frédéric *Muijert* (Mulert), agissant pour lui-même et pour sa mère, *Alijt van Buckhorst*, et Henri van *Poelwick*, le vieux, font un accord au sujet des digues appartenant à leurs biens sis près du Wahal, 1531 ; Antoine : un lion cour. C. : un bouc en arrêt (*Geld.*) (voir **BOCKHORST**).

Buckinc (Nicolas), jadis prisonnier à Basweiler, reçoit un acompte sur une i. t. de 224 mout., à Bréda, 1375 ; une fasce, chargée de trois étoiles et accompagnée en pointe d'une étoile (?). L. : *S' Nicolai dicti Bvc . inch* (B.).

Il combattit dans l'armée du duc Wenceslas, mais la quittance n'indique pas dans quelle rotte.

Bulen (*Gerungus*), échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau ogival, une fleur de lis florencée (Els.).

BULLEGHEM (Colard de) décl., avec le curé de Menin, sire Jean Jors, que le *fermier* de Menin a vendu des meules appartenant à la sgr^{ie} de Menin,

1409; naguère *fermier de l'avoir* de Menin. 1419 : d'hermine au sautoir. C. : un chêne (non englanté). L. : *S Colaerd va Bullegheem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13, 14).

Bullecoven (Jean van), échevin de l'abbé d'Heijlsem, dans sa cour à Libertange, 1525 : un *Agnus Dei*, passant à s., regardant, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *ohis de Bullek[uee ?]* (*Heijl.*).

— (Gérard van), même qualité, 1525 : un contre, posé en barre, la pointe en bas, le tranchant à d. L. : *S Gerard de Bullekoue* (*Ibid.*).

Büllesheim, voir **Isaack**.

BULLESTRATE (Henri van), h. de fief de Jean Lobbe, sgr. d'un fief à Haren, sous Evère, 1404 : un burelé et une bande broch. (E. G., l. 348).

Bulloe (Gossuin), échevin du *Nijenbroeck*, sc. le traité des nobles de Namur de Gueldre, 1418 : une feuille de tilleul (nénuphar), renversée, sans tige. L. : . . . *Gosen B* (Arnhem, *Rekenk.*).

Bulte (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 5, 8, 73, 4 : un lion et une bordure semée de besants, ou tourteaux. C. : une femme, ou un h. iss., tenant un bâton de la main droite (Mons, Sainte-Waudru, c. I, Q. II).

Sur quelques-uns de ces sceaux, le lion semble être couronné.

— (Laurent), même qualité. 1601 : mêmes écu (le lion non cour.) et C. (*Ibid.*, II).

Bulteel (Martin), échevin d'Ypres, 1593 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande et un semé de billettes ; au 2^e, un chevron, soutenant une divise, surmontée de trois . . . (merlettes ?) ; au 3^e, . . . (cassé). L'écu dans un cartouche (M. Hulin, à Gand).

Bunde, voir **Hulsberg**.

Bungart, voir **Bongart**.

Bunsbeek (Les échevins de), 1512 : de vair ; au fr.-q. chargé de trois maillets (**Hautem**) (Gr. scab., *Louvain*, c. 4835).

BUNSENDORP (Albert van), jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne, 1374 : un cygne. L. : ✠ *S Albr . . . Bvnsendorp armig* (B. (voir **Kunstat**)).

BUNSTORP, voir **Wolf**.

Buntinx (Léon), échevin de Saint-Trond, 1571, 5, 9, 80 : une croix resarcelée, accompagnée aux 1^{er}, 2^e et 3^e cantons d'un oiseau et au 4^e d'une étoile à cinq rais. C. : un oiseau (Ord. et S.-T., c. 11) (Fig. 108).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Buntinx* porte : d'argent à la croix (simple) de sable, accompagnée aux 1^{er}, 2^e et 3^e cantons d'une merlette du même et au 4^e d'une étoile (à 6 rais) de gueules.

Le même ms. cite encore deux autres blasons *Buntinx* : I, coupé ; au 1^{er} d'argent à trois merlettes, rangées en fasce, posées sur le coupé ; au 2^e, d'argent à six piles flamboyantes, la 1^{re} et la 6^e mouvantes des bords de l'écu. II, coupé ; au 1^{er} d'argent à trois merlettes de sable, rangées en fasce, en pointe ; au 2^e, d'or à cinq pointes (!) flamboyantes de sable.

BUNTVELT, *Creijt van Buttfelt* sc. pour *Scelken Hovenacke*, qui reçoit, du Brabant, un acompte final de 12 vieux écus (guerre de Flandre), 5 juillet 1337, à Bruxelles : trois fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Crense de Buntuelt* (B., N° 1170).

Burbach, voir **Gleuel**.

Burch, voir **Borch**.

Bureal, **Burial**, etc. *Baduins Birriaus de Noville*, h. du marquis de Namur, 1290 : trois (2, 1) losanges et six croisettes, 3 rangées en chef, 2 aux flancs et 1 en pointe. L. : . . . *Badvin Burial* (*Nam.*, N° 223) (voir **Jupleux**, **Neuville**).

— Baudouin *Bureal*, sire du château de Boneffe, 1352 : trois losanges et une bande broch., chargée de . . . L. : ✠ *B* (*Ibid.*, N° 774).

— *Messire Bauduin Bureal de Noville*, chev., h. du comte de Namur, 1355 (n. st.), 59 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Badvins Beriavs chevalier* (*Ibid.*, N° 789).

VOIR TABLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, carton de Perwez, *ad vocem* Noville-sur-Méhaigne, p. 176.

Bureau (Eustache), *licentiez es droix et loix*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1598 : un chevron, accompagné de . . . (fruste) et d'une rose (?), en chef, et d'une étoile à huit rais en pointe. L. : *S Eustache Bureav* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Buren, **Büren** (Alard, sire de), et son fils, Othon, promettent de rendre indemne le sire de Malines, du chef de la garantie scellée, avec eux, à l'intention de Jean van *Mirabele* et de ses compagnons, 1315 ; Alard : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . *di domini de Buren*. Othon : un léopard lionné et une fasce bretessée et contre-bretessée broch. L. : *S Ottonis de Buren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 235) (voir **Bronkhorst**, **Druten**, **Egmond**, **Heuke**, **Reuschenberg**, **Ruijter**).

— Bertold, sire de Büren, sc. un acte de Hermann de Lüdinghausen, qui l'appelle *unsen oem*, 1365 : un léopard lionné, cour. L. : ✠ *S' Bertoldi nobilis dni de B . . en* (Duss., *Werden*, N° 111).

— Alart, sgr. de *Bueren* (Buren) et de *Businchem* (Beusichem), et Elisabeth van Bronkhorst, dame des

dits lieux, promettent, *waert dat sake dat heren Walraven van Valkenborch, here van Borne, enige stoet oft crotte aen den dorpe van Diechden met sinen toebehoeren geviel, des wij heren Walraven vors. verrichten mochten met maningen der brieve die wij hem opgedragen hebben*, de lui prêter toujours aide et appui, 1373; *Alart* : une fascé bretessée et contre-bretessée (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 414 et 417).

Par un autre acte de 1373, ils déchargent les officiers et les habitants de *Diechden* de leurs serments, pour qu'ils obéissent, à l'avenir, à sire Waleran de Fauquemont, ci-dessus mentionné (Ibid., N° 417).

Buren, Büren. Bertolt van Buren, prévôt du monastère de Werden, 1382 : un lion cour. L. : ✠ *Secretvm Bertoldi de Buren* (Duss., *Orange-Moers*, N° 44).

— (Othon van), écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : même écu qu'*Alart*, brisé en chef à d. d'une merlette. L. : S' *Otte* *Buiren* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 687).

— (Othon van), h. du duc de Clèves, 1418 : même écu (avec merl.). L. : S' *Otte van* n (Ibid., N° 756).

— Gisbert van Bueren, fils d'*Alart*, fait, au sujet des dettes laissées par Renier van Wijhe, un accord avec Jeanne van Wijhe, sa sœur, tous deux enfants de d^{lle} *Ijde van Bueren*, 1482 : même écu, sans la merlette. S. s. : un aigle (*Wassenaer*).

— Ladite *Ijde* : un bouc (Ibid.).

— Sire Barthélemy van Bueren, curé de Buurmalsen, se l'acte cité de Gisbert, 1482 : même écu que celui-ci, mais à la bordure engrêlée (Ibid.).

— Gisbert van Bueren, arbitre entre ses parents, Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, frères, 1509 : mêmes écu et S. que Gisbert en 1482. S. s. : un aigle (*Geld.*).

— Jacques van Bueren, échevin d'Anvers, 1650 : trois crémaillères. C. : une tête de cheval (licorne?) entre un vol (Anvers, Arch. commun., *Bescheiden van eigendommen binnen Antw.*, I).

Dans *De Grimbergsche oorlog*, on lit ainsi le blasonnement des armes de sire Conrard, sgr. de Buren : *Van helen, verstaet wel dit, | Met ere vaeschen van selcere icit, | D'een in d'ander gecasseleert* | (Voir p. 108).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Buren*, Gueldrois : de gueules à la fascé bretessée et contre-bretessée d'argent. Capeline de sable. C. : deux trompes de gueules, accostées, les pavillons en haut, remplis de touffes de plumes grises.

Burgau. Louis van Burchauwe, chev., devient vassal de l'archevêque de Cologne, du chef d'un fief de 200 fl., 1391 : un lion (Duss., *Col.*, N° 1143).

BURGE. Nicolas van Borij, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim ; i. t. : 91 1/4

mout., 1374 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux. L. : S' *Nicolai de Berge* (B.).

BURHEYM, voir **Buschfeld**.

Bury. Jehans, chevaliers, sires de Buri, et sa femme, *Beatrix*, ayant eu un différend avec l'abbaye de Bonne-Espérance qu'ils voulaient obliger de fournir un *clerc siervant al autel de le capiele de Hancieules*, fait avec ce couvent un accord en ce sens que ce clerc sera fourni, durant la vie desdits époux, moyennant le paiement d'un demi-muid de blé, par an ; 1290, en mai ; le mari : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *mi* *onio* La femme : type ogival, ayant, sans doute, représenté une dame debout, accostée de deux écus, desquels il ne reste que le second : à la fasce (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Hancieules est Ansuelle, dépendance d'Anderlues.

Buridan (Christophe), conseiller du duc de Bourgogne, et son receveur pour Bruges et le Franc, 1466, 8, 74, 5 : un chevron, accompagné de trois écrevisses. C. : deux pinces d'écrevisses. L. : S' *Xpofle Buridan* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 33, 37, 44, 51, 52, 109, etc.).

Buriel (et **Buruet**) (Gérard), échevin de l'abbé d'Heijlisssem, en sa cour de Pellaines, 1523, 7 : une truelle en barre, le fer à d. L. : ✠ *S Gera Boruet* (*Heijl.*).

Burillon (Quentin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1533 : un lion, accompagné en chef à s. d'une étoile. T. s. : un h. sauv., portant sa massue de la main gauche (Mons, *Sainte-Waudru*, c. II).

Burch, voir **Borgh**.

Bursere (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1319, 20, 6, 38 : un parti-émanché ; au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S'Henrisi* (!) *Bersere* (Brux.).

Burtscheid. *Johannes de Burtzit*, miles, ayant été détenu, à Cologne, par les parents d'Othon de Belle qui, lui, avait été détenu par le sgr. de Fauquemont, se réconcilie avec la ville de Cologne et les parents dudit O. de Belle, 1273, *in vigilia beati Nicolai* : une croix engrêlée et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Ioh'is de Porcheto militis* (Ville de Cologne, N° 414) (voir **Frenz**).

Bus (du). *Robbeer de Buijs*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 176 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain et à huit fleurs de lis, rangées en orle. L. : ✠ *Seel Robert dov Bus* (B.).

Busbois (Gilles), échevin de la haute cour de *Train-gne* (!), 1588 : une roue (B^{on} de Jamblinne).

Buse, voir **Buijs**.

BUZEGNIES (Gilles de) tient, de la sgrie de Binche, la sgrie de Hauchin, 1332 : une bande bastillée. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10478).

— (Nicolas de), h. de fief du Hainaut, 1569 : même écu, brisé d'un lambel. C. : un buste (Mons, Cour féod., reg. 5).

— (Philippe de), même qualité, 1572, à Mons : même écu (au lambel; il semble y avoir eu une seconde brisure au flanc s. : une étoile?). C. : . . . L. : S *Philpppe* (sic) *de Buzegnies* (M. Hulin, Gand).

Busch, voir **Bosch**.

Busket (*Amilijis*), lombard, donne, au duc et à la duchesse de Brabant quittance pour 609 *petits moutons* qu'ils lui devaient, à lui et aux autres lombards de la maison de Bruxelles, sur une somme de 5302 *petits moutons* qu'ils avaient empruntée aux lombards de Bois-le-Duc, Herenthals, Lierre, Bruxelles, Incourt, Halen, Maestricht, Hougaerde, Tirlémont et Wavre, 1373 : plain; au chef plain (pointillé) à la bande broch., chargée de trois étoiles à huit rais. L'écu sommé d'une tête d'enfant ou de femme. Supports deux léopards lionnés. L. : ✠ *Sig . . . vm Miloni . Buscheli* (B.).

Büschem (?), voir **Belle**.

Buschfeld, *Arnoldus de Buschveld, miles*, h. du duc de Brabant, 1337; inféode au comte de Gueldre ses alleux *ante et retro castrum in Kunrisheym* (Conradshelm) . . . *et in via que ducit de Kunrisheym versus Dirmirtzheym* (Dirmierzheim), 1338 : une fasce frettée, surmontée à d. d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Arnoldi de Bvrheym milli* (!) (B., N° 375; Duss., *Jul.-Berg*, N° 402; comp. N° 394).

L'acte de 1338 l'appelle : *Arnoldus de Buschvelt, miles*.

— Jean van *Buschvelt*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : une fasce frettée, surmontée à d. d'une étoile (Duss., *Col.*, N° 950).

— Guillaume van *Buschvelt*, chev., sc. un acte de Jean Zobbe, écuyer, qui décl. tenir Elberfeld en fief de l'archevêque de Cologne, 1414 : une fasce frettée. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon (Ibid., N° 875 1/2).

Et non : une tête et col de chien (voir FAHNE, *Coeln. Geschlechter*, I, p. 59).

Buslar (Gobel Loyf van), h. du comte de Looz, sgr. de Heinsberg, 1338 : une fasce et une bande engrêlée broch. L. : . . *Lvfonis de (M?)e . . c. hvs . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 414).

Busleyden (Jérôme de), prévôt d'Albe, protonotaire apostolique, camérier du pape, 1556 : une fasce, accompagnée en pointe d'une rose. L'écu, dans un

cartouché, surmonté d'un chapeau de prêtre. L. : *Ieronimus Besluides prothonotarius ap* (Arlon, Reliefs et dén. de fiefs).

Busleyden (M^{re} Guillaume van, sgr. de *Glüjersch* (Guirsch), lie. en droits, échevin de Bruxelles, 1566 : même écu, brisé d'une bordure componée. C. : une tête et col de licorne, iss. d'une cuve. L. : *Willem van Besleiden* (Brux.) (voir **Kempt**).

Busschere, voir **Bosschere**.

BUSSUL (Jacques, sgr. de), conseiller et maître d'hôtel du comte de Charolais, énumère les « *lots de tourbes* », fournis, en 1417, par Jean uten Hove, *mourmaistre* de Flandre, pour les hôtels dudit comte et de la comtesse, à savoir *lostel de le Walle*, à Gand, et l'hôtel à Bruges, 1418 : un fascé. C. : une aigle iss. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *Seel Jaques* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 113).

But (Barthélemy de) (fils de Gauthier), récemment encore bailli et receveur du pays de Saftingen, reçoit le remboursement d'un prêt. 1439 : une plie (poisson), en pal. T. : un ange. L. : S . . . *helm . . s de Bo .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 51-52).

Buterne (Nicaise), h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1585, 1607 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux étoiles en chef et une coquille en pointe; aux 2^e et 3^e, un lion. S. s. : un lion. L. : S *Ni . . ise Buterne* (M. Hanon de Louvet).

— (André), même qualité, *illeg*, 1587 : une sirène, tenant de la main droite un miroir (?) et de la gauche un chapel de roses. S. s. : un lion. L. : S *Andrieu Beterne* (Ibid.) (voir **Douillet**).

Le sceau de Jean Buterne, père dudit André, et qui avait été apposé au même acte, du 15 sept. 1587, est tombé. Thomas Hanon, demeurant à Braine-le-Comte, au lieu dit *La Croix*, y décl. avoir vendu à Philippe le Prinche, « *hostelain du logis portant enseigna du Miroir*, » *illeg*, des terres héritées de sa nièce, Marie Hanon, fille unique de feu Géry H., son frère, et de Jeanne Hulin. M. l'abbé CROQUET, dans son *Épithaphier de Braine-le-Comte*, attribue aux Buterne : de sable à la fasce, accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe de deux coquilles, le tout d'argent (p. 30). Comp. (Ibid., p. 42) les armes de Barbe Druet, femme de Jean Buterne.

— (Marc), même qualité, 1598, 1601, 7 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux étoiles en chef et un croissant en pointe; aux 2^e et 3^e, un lion. S. s. : un lion. L. : S *Mar . . . terne* (Arch. des Hosp. à Soignies; Mons, H. de fief, et Mons, Hosp. de *Soignies*).

— (Maître Michel), licencié-ès-lois, même qualité, 1607 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions. C. : un lion iss. (Mons, H. de fief).

Marc B. et M^{re} Michel B. étaient frères.



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXXIII.

Fig. 1. Gauthier de Heppignies, chevalier (1251).
Fig. 2. Sébastien de Heppignies, chevalier (1251).



Faint, illegible text or markings located between the two circular stamps, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Buterne (François), licencié-ès-lois, même qualité, 1640, 4, 8, à Soignies : une fasce, chargée de trois lions, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant. C. : une coquille. L. : *S. Franchois Be . . . e* (Mons, H. de fief à Soignies, Hosp. de Soignies, et, à Soignies même, Arch. de l'Hosp.).

Butkens (Henri), échevin d'Anvers, 1506 : une plie (poisson), posée en bande. C. : un buste de more. L. : *S. Hinrici Botkin* (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 42).

— (Henri), échevin d'Anvers, 1531 (le même!) : une bande, chargée de trois plies. Même C. L. : *S. Henrici Butkens* (Ibid., *capsae* 11-15).

— (Henri), religieux, 1642 : même écu, brisé en chef à s. d'un croissant (sceau plaqué sur la général. de Helmond; chez M. le Baron Const. de Borrekens, à Anvers) (voir **Edelkind**).

Butoir (Jean), h. du duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans sa sgr^{ie} de Guines, 1420 : deux étoiles, rangées en pal, au canton s., et un butor (oiseau), en pointe; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190) (voir **Bie**, **Haverskerque**, **Hoirion**, **Quaderebbe**).

Butsel *Johannes de Buet[s]sel, l[e]*, échevin de Louvain, 1481, 90, 1 (n. st.), 1, 9 (n. st.) : un sautoir; au chef chargé de deux étoiles. L. : * *S. Iohannis de Buetssele scab lou* (S.-G.).

Butzschard de Andernaco (*Johannes dictus*),

miles et Mechtildis, sa femme, donnent au couvent de *comitis valle* (Gräfenthal), sous ratification de leurs enfants : Jean, chevalier, Pierre, François et *Jutta, rivum seu fluxum per pratum nostrum iuxta W-busch, infra districtum opidi Synzege* (Sinzig), 1330 : plain; au chef d'hermine. L. : de *And . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 343).

Buttinge (Renier van der) (fils de Guillaume), h. du duc de Bourgogne, en Zélande, 1453 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. (C. C. B., c. N° 413).

Buurlo (?), voir **BOIRLE**.

Buusterman, voir **Haesbaert**.

Buux (Catherine), veuve de messire Jehan de le Poele, chevalier, reçoit, pour son fils, Jehan de le Poele, une rente sur l'espier de Bruges, 1415 : parti; au 1^{er}, une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze merlettes, rangées en pal; au 2^d, un sautoir, accompagné de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux merlettes, aux flancs. L. : *Cateline vrove van Poele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376) (voir **Buic**).

Buxières (Frère Pierre de), chanoine et religieux de la maison et hôpital de Saint-Antoine de Bar, de Toul, 1390 : une bande, chargée de trois (?) croissettes pattées et accompagnée au canton s. d'un tau, ou béquille de Saint-Antoine. L. : *S. Fris Petri de Bucerius can s Anthonii* (Lorr., *Briey*, B., 591, N° 180).

La première croissette pattée est douteuse.

C

Ainsi qu'il a été dit à la p. 27, nous rangeons le C sous la lettre K, lorsqu'il se prononce comme celle-ci, ces deux lettres se confondant constamment dans les textes anciens, tant dans les documents français que dans ceux rédigés dans les langues germaniques.

Ca . . ., voir tous les noms commençant ainsi sous la lettre **K**.

Celen (Arnould), *Govertssoenssoen*, échevin de Helmond, 1401, 18, 20 : trois fers de moulin; au fr.-q. chargé d'un coq (Helmond).

— (Gérard), même qualité, 1403 : trois annelets, accompagnés en cœur d'un petit annelet (Ibid.).

Celis (Thierry) tient de Martin van der Gracht, écuyer, sgr. de *Hoogh-Mosschere* et de *Moscherambacht*, du chef de cette dernière sgr^{ie}, une rente seigneuriale, à Aelbeke, etc., 1502 : trois étoiles à cinq

rais, accompagnées en cœur d'un besant, ou tourteau (?) (Fiefs, N° 1235).

Celkens, voir **Hersel**.

Celles, *Clairembaut de Seilh*, h. du comte de Namur, 1346 : trois losanges (*Nam.*, N° 733).

— (Rasse de), chev., *Lambiers de Rochefort* et *Gierlart de Mongardin* (Montjardin), châtelain de Waremmes (ne scelle pas) déclare que la ville de Nivelles leur a payé 342 *vies florens ascut de franche*, pour dépenses faites, par eux et leurs rottes, durant un mois qu'ils y ont été en garnison, au service du duc